



# Rapport Annuel 2014



# Rapport Annuel 2014

À propos de Nyrstar	<b>01</b>
Principaux chiffres	<b>02</b>
Déclaration du Président et de l'Administrateur Délégué	<b>04</b>
Conseil d'Administration de Nyrstar	<b>06</b>
Comité Exécutif de Nyrstar	<b>07</b>
Stratégie	<b>08</b>
Un Plan De Financement Stratégique Détaillé	<b>14</b>
Rétrospective de l'année	<b>16</b>
Mines	<b>18</b>
Traitements des métaux	<b>22</b>
Responsabilité de l'entreprise	<b>28</b>
Faits & chiffres 2014	<b>39</b>
Rapport de gestion	<b>40</b>
Déclaration de gouvernance d'entreprise	<b>70</b>
Rapport de rémunération	<b>87</b>
Rapport du conseil d'administration	<b>97</b>
États Financiers Consolidés	<b>111</b>
Rapport du Commissaire	<b>189</b>
Comptes Annuels (Non-Consolidés)	<b>192</b>
Succincts De Nyrstar Nv Au 31 Décembre 2014	
Glossaire	<b>193</b>



Nyrstar est une entreprise intégrée d'exploitation minière et de raffinage, leader du marché du zinc et du plomb, et jouant un rôle croissant pour ce qui est d'autres métaux de base et précieux, des ressources essentielles qui alimentent l'urbanisation et l'industrialisation rapides de notre monde en mutation.

Nyrstar, qui emploie quelque 6.500 personnes à travers le monde, possède des exploitations minières, des unités de raffinage et d'autres usines en Europe, sur le continent américain et en Australie.

## Principaux chiffres pour 2014

**280 €**  
millions  
EBITDA FONDAMENTAL

**+13 %**

**PRIX MOYEN DU ZINC**  
(2,164 USD/T)

**+60 %**

**TRAITEMENT  
DES MÉTAUX EBITDA**

**438 €**  
millions

**ENDETTEMENT NET  
(34% DE RÉDUCTION  
EN GLISSEMENT ANNUEL)**

## Principaux chiffres de 2014

PRODUCTION MINIÈRE	2014	2013
Zinc en concentré (en milliers de tonnes) <sup>1</sup>	278	271
Or (en milliers d'onces troy)	52,1	75,2
Argent (en milliers d'onces troy) <sup>2</sup>	5.106	4.746
Concentrés cuprifères (en milliers de tonnes)	11,3	12,9

PRODUCTION TRAITEMENT DES MÉTAUX	2014	2013
Zinc métal (en milliers de tonnes)	1.097	1.088
Plomb métal (en milliers de tonnes)	178	179

MARCHÉ	2014	2013
Prix moyen du zinc au LME (USD/t)	2.164	1.909
Taux de change moyen (EUR/USD)	1,33	1,33

PRINCIPALES INFOS FINANCIÈRES (EN MILLIONS EUR)	2014	2013
Chiffre d'affaires	2.799	2.824
<b>EBITDA<sup>3</sup></b>	<b>280</b>	<b>185</b>
EBITDA Mines	87	78
EBITDA traitement des métaux <sup>3</sup>	239	149
EBITDA autres et éliminations <sup>3</sup>	(46)	(43)

PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES	2014	2013
Perte de l'exercice	(287)	(195)
BPA de base (EUR)	(1,22)	(0,98)
Dépenses en capital (CAPEX)	294	200

INVESTISSEMENT	2014	2013
Flux de trésorerie et endettement net	311	299
Endettement net/(trésorerie), fin de l'exercice	438	670
Ratio d'endettement <sup>4</sup>	27,5%	43,5%

INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE (NON-FINANCIERS)	2014	2013
Fréquence des lésions comptabilisables totale (RIFR)	13,0	11,4
Fréquence des accidents du travail entraînant une indisponibilité (LTIFR)	4,0	4,0

## CALENDRIER FINANCIER

<b>5 février 2015</b>	Résultats annuels pour 2014
<b>29 avril 2015</b>	Assemblée générale annuelle
<b>29 avril 2015</b>	Première déclaration de gestion intermédiaire pour 2015
<b>23 juillet 2015</b>	Résultats semestriels 2015
<b>22 octobre 2015</b>	Deuxième déclaration de gestion intermédiaire pour 2014

Les dates peuvent varier.  
Pour connaître les mises à jour du calendrier financier, veuillez consulter le site Web de Nyrstar.

## PRINCIPAUX ÉLÉMENTS BOURSIERS

POUR L'EXERCICE SE CLÔTURANT LE 31 DÉCEMBRE	2014	2013
Capitalisation boursière	996.332.108	EUR 392.752.077
Actions ordinaires	340.045.088	170.022.544
Actions propres	12.664.057	15.338.429
Marge libre	90%	85%
Remboursement de capital brut	EUR 0	EUR 0
Cours de clôture de l'action	EUR 2,93	EUR 1,79
Niveau le plus élevé de l'exercice (intra journalier)	EUR 3,05	EUR 3,73
Niveau le plus bas de l'exercice (intra journalier)	EUR 1,70	EUR 1,56
Nombre moyen d'actions échangées par jour	1.087.484	803.181

<sup>1</sup> Production des mines appartenant à Nyrstar

<sup>2</sup> Jusqu'au 31 décembre 2014, 75% de l'argent payable produit par Campo Morado était lié à un accord d'écoulement avec Silver Wheaton en vertu duquel USD 4,02/oz était payable.

<sup>3</sup> Toutes les références à l'EBITDA dans le Rapport Annuel concernent l'EBITDA fondamental. Les mesures fondamentales excluent les éléments exceptionnels liés aux mesures de restructuration, aux charges transactionnelles liées aux M&A, à la dépréciation des actifs, au produit ou charges significatifs découlant des dérivés incorporés comptabilisés selon la norme IAS 39 et d'autres éléments découlant d'événements ou transactions clairement distincts des activités ordinaires de Nyrstar.

<sup>4</sup> Ratio d'endettement: endettement net par rapport à endettement net plus capitaux propres à la fin de l'exercice.

# Déclaration du Président et de l'Administrateur Délégué

En 2014, nous avons mis en place plusieurs éléments essentiels qui vont nous permettre de poursuivre notre objectif annoncé d'exploiter au maximum la valeur inhérente aux ressources minérales et de continuer notre parcours pour nous transformer en une entreprise intégrée d'exploitation minière et de transformation de métaux.

L'EBITDA fondamental du Groupe (280 millions EUR, dont 43 millions EUR venant du règlement du contrat d'écoulement de l'argent conclu avec Silver Wheaton pour Campo Morado) a augmenté de 51 % par rapport à 2013. Cette hausse de l'EBITDA est aussi due à une appréciation du cours du zinc (en hausse de 13 % sur une année) qui a été en partie contrebalancée par une nette diminution des cours des métaux précieux (l'or et l'argent accusant respectivement une baisse de 10 et 20 % en rythme annuel), une dépréciation importante de l'Euro par rapport au dollar américain au dernier trimestre de 2014 et une réduction des coûts d'exploitation directs dans le segment Transformation des métaux favorisée par une baisse des coûts de l'énergie et la dépréciation du dollar australien.

L'EBITDA du segment Transformation des métaux s'est accru de 60 % par rapport à 2013 pour s'établir à 239 millions EUR. Cette hausse est due à des impacts macroéconomiques positifs par rapport à 2013, à une hausse des frais de traitement pour le zinc et des primes, ainsi qu'à une diminution des coûts d'exploitation. Le segment Transformation des métaux a enregistré de solides résultats opérationnels, les 1 097 000 tonnes de zinc métal produites s'établissant à l'extrême supérieure des indications.

Si l'on ne tient pas compte des 43 millions EUR de gain résultant du règlement de l'accord d'écoulement d'argent à Campo Morado, l'EBITDA du segment minier a reculé de 44 % par rapport à 2013 en raison de la baisse des cours des métaux précieux, des difficultés opérationnelles rencontrées dans plusieurs sites et d'une réduction des campagnes d'exploitation de l'or à El Toqui au second semestre, ainsi que de l'insuffisance de couverture stratégique par rapport à 2013. Nous restons déterminés à améliorer les performances du

segment minier, et le nouveau Senior Vice President Mining se concentrera sur l'élaboration de projets visant à changer radicalement les performances opérationnelles et financières du segment. Plusieurs avancées encourageantes ont toutefois été observées en 2014. À titre d'exemple, la production de zinc en concentré des mines appartenant à Nyrstar pour l'ensemble de l'exercice s'est chiffrée à 278 000 tonnes (en hausse de 3 % par rapport à 2013).

## Stratégie

Croyant fermement en les fondamentaux positifs du marché du zinc, nous maintenons notre confiance en notre stratégie et mettons tout en œuvre pour l'appliquer.

Notre empreinte industrielle nous offre une occasion unique de transformer fondamentalement et radicalement notre entreprise, pour faire d'une entreprise exclusivement dédiée au raffinage du zinc une entreprise intégrée d'exploitation minière et de transformation des métaux.

Dans le cadre de cette transformation, un certain nombre d'étapes importantes ont été franchies en 2014, notamment l'approbation et le début de la reconversion de Port Pirie et d'autres progrès dans les divers projets de croissance du segment Transformation des métaux que nous développerons plus en détail dans la section Stratégie de ce rapport.

L'achèvement de notre initiative de Financement stratégique global au second semestre 2014 a permis à Nyrstar d'afficher un solide bilan pour financer les investissements de croissance nécessaires pour poursuivre la reconversion de Port Pirie et les projets de croissance du segment Transformation des métaux.



**“L'année 2015 sera axée sur l'exécution et la réalisation des initiatives et objectifs annoncés aux marchés.”**

**HEINZ EIGNER**

ADMINISTRATEUR DÉLÉGUÉ PAR INTÉRIM ET DIRECTEUR FINANCIER

Grâce à l'exécution réussie de l'initiative de Financement stratégique global, notre endettement net a été ramené à 438 millions EUR fin 2014, en recul de 35 % en rythme annuel, et les avoirs en caisse ont été de 499 millions EUR. La Société dispose également d'une grande marge de financement engagée inutilisée et présente un meilleur profil de maturité de l'endettement.

Certains changements, qui correspondent à l'entrée de Nyrstar dans une nouvelle phase d'exécution ciblée, ont également été observés parmi les cadres supérieurs de la Société au dernier trimestre de l'année : en novembre, Roland Junck a quitté à la fois ses fonctions de directeur général et la Société. Heinz Eigner, notre directeur financier, occupe le poste de directeur général par intérim. Le Conseil d'administration devrait communiquer le nom d'un directeur général permanent lors de l'Assemblée générale annuelle prévue le 29 avril 2015. En décembre, John Galassini a été nommé Senior Vice President Mining et nous l'avons chargé d'instaurer un climat axé sur la responsabilisation, la rigueur et la recherche de résultats dans le segment minier. Avec son leadership et son expertise, nous comptons améliorer radicalement les performances du secteur minier.

## Nos collaborateurs et parties prenantes

Grâce à la détermination de nos quelque 6500 collaborateurs, nous avons enregistré des progrès substantiels en ce qui concerne la réalisation de nos objectifs stratégiques. Nos performances sont le fruit de leur dévouement quotidien, appuyé par nos valeurs d'entreprise : Le Nyrstar Way.

Notre engagement vis-à-vis de la santé et de la sécurité de nos salariés, de nos sous-traitants et des populations parmi lesquelles nous évoluons est toujours aussi vif. En 2014, le segment minier a redoublé d'efforts pour améliorer sa culture de déclaration des incidents de sécurité et des accidents évités de justesse. Dans le segment Transformation des métaux, les statistiques en matière de prévention des accidents ont atteint des niveaux historiquement bas en 2014.

Au nom du Conseil d'administration, nous aimerais remercier nos collaborateurs du monde entier.

Nous voudrions aussi exprimer notre gratitude à nos clients, fournisseurs et actionnaires pour leur soutien et leur confiance constants en notre Société.

## Perspectives et priorités pour 2015

L'année 2015 sera axée sur l'exécution et la réalisation des initiatives et objectifs annoncés aux marchés. Nous agirons dans un environnement où les fondamentaux du marché du zinc sont solides et le dollar américain favorable.

**HEINZ EIGNER**  
DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR  
INTÉRIM & DIRECTEUR FINANCIER

**JULIEN DE WILDE**  
PRÉSIDENT DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION

## Conseil d'Administration de Nyrstar

Oyvind Hushovd, Administrateur non exécutif; Carole Cable, Administratrice non exécutive; Julien De Wilde, Président; Karel Vinck, Administrateur non exécutif; Ray Stewart, Administrateur non exécutif (de droite à gauche).



## Comité Exécutif de Nyrstar



Heinz Eigner,  
Directeur Général par intérim  
& Directeur Financier



Michael Morley,  
Senior Vice President Metals Processing  
& Chief Development Officer



Russell Murphy,  
Chief Human Resources, Safety  
& Environmental Officer



John Galassini,  
Senior Vice President Mining

# Stratégie

La stratégie de Nyrstar reste claire et sur la bonne voie : exploiter au maximum la valeur inhérente aux ressources minérales. Notre modèle d'entreprise intégré, qui regroupe les segments Exploitation minière et Traitement des métaux, nous permet d'appliquer le retour des marchés directement dans nos activités.

Reconversion de Port Pirie,  
Australie



# Stratégie

La stratégie déclarée par Nyrstar reste claire et sur la bonne voie: exploiter au maximum la valeur inhérente aux ressources minérales. Notre modèle d'entreprise intégré, qui regroupe les segments Exploitation minière et Traitement des métaux, nous permet d'appliquer le retour des marchés directement dans nos activités. La combinaison de notre connaissance approfondie du marché et des capacités efficaces de notre segment Traitement des métaux et de nos propres mines permet de renforcer la synergie commerciale sur l'ensemble de notre réseau intégré et de mieux positionner nos produits auprès des utilisateurs finaux afin de maximiser la valeur.

En 2014, Nyrstar a franchi plusieurs étapes d'une importance stratégique sur le chemin de sa transformation. Parmi ceux-ci, citons:

- L'initiative de financement stratégique global (CSF) réalisée en S2 2014
- La reconversion de Port Pirie, qui se poursuit selon le calendrier et le budget fixés
- Des avancées substantielles en ce qui concerne la série de projets dans le cadre du vivier de croissance du segment Traitement des métaux
- Des changements organisationnels dans le segment minier annonçant le début d'un programme d'amélioration des performances minières
- L'accomplissement de notre objectif de réduction durable des coûts de 75 millions EUR dans le cadre du Projet Lean

Nyrstar a lancé en septembre 2014 une initiative de financement stratégique global visant à consolider sa flexibilité financière et sa capacité à maximiser les opportunités de croissance à long terme. Ce financement stratégique global prévoyait l'émission de droits de 251,6 millions EUR par l'émission de nouvelles actions ordinaires avec droits préférentiels pour la souscription (non prévus par les statuts) pour les actionnaires existants, une offre de 350 millions EUR d'obligations privilégiées à 8,5 % à des investisseurs institutionnels et une offre d'achat qui a permis de racheter 147,7 millions EUR des obligations à terme en circulation remboursables en 2015 et 100 millions EUR des obligations à terme en circulation remboursables en 2016. De plus, les fonds récoltés serviront à financer les dépenses d'investissement nécessaires à la poursuite de la transformation de Nyrstar par le biais de projets d'investissement, y compris le programme d'investisse-

ment dans le cadre de l'examen stratégique du segment Fusion et la reconversion de Port Pirie, ainsi qu'à réduire l'endettement net (afin d'atteindre un ratio Endettement net/EBITDA de 2,5x).

L'initiative CSF a aussi étendu notre profil de maturité de l'endettement, ouvert à la Société les portes d'un nouveau marché des capitaux et attiré de nouveaux actionnaires qui croient en notre stratégie et dans les fondements positifs du marché.

## Reconversion de Port Pirie:

Des avancées importantes ont encore été enregistrées au niveau construction, approvisionnement et sous-traitance, ainsi qu'en ce qui concerne les travaux d'ingénierie.

La construction d'installations permanentes sur le site a débuté avec la mobilisation de sous-traitants. Une nouvelle installation de lavage pour véhicules lourds a été construite et l'ancienne installation démolie. La construction du nouvel atelier de maintenance touche à son terme et la démolition de l'atelier actuel a débuté. Certains travaux de raccordement ont été terminés lors de l'arrêt planifié du site en T4 2014, notamment sur le système d'alimentation du four TSL et du réseau de gaz. La première phase (100 personnes) du camp d'hébergement des sous-traitants a été terminée et le camp officiellement ouvert. Les opérations d'enfoncement de pieux en fondations profondes ont aussi débuté et avancent bien.

S'agissant des activités d'approvisionnement et de sous-traitance, un grand nombre de contrats de fourniture importants ont été attribués: contrats concernant le four, la chaudière de récupération

du four, la tour de refroidissement par évaporation, le précipiteur électrostatique, l'usine de broyage du charbon, les ventilateurs du four, l'usine d'injection de charbon, l'usine d'eau déminéralisée, les échangeurs thermiques, les systèmes de convoyeur et la conception et l'approvisionnement du système électrique à haute tension. Un accord pour les opérations du camp d'hébergement temporaire a été conclu et mis en place. L'important contrat à long terme pour l'approvisionnement, la construction, l'exploitation de l'usine d'oxygène et l'approvisionnement en gaz a été conclu avec Air Liquide et les travaux de conception sont en cours.

75 % environ des travaux d'ingénierie pour le projet étaient terminés fin 2014. La modélisation en 3D, les détails de l'équipement et structurels, ainsi que les principales études de risque et les examens dans la zone du four et les zones de l'usine d'acide. Les documents techniques sont progressivement exécutés pour appuyer les activités de construction engagées.

Les travaux continuent d'avancer en T1 2015 et plusieurs étapes essentielles devraient être atteintes en ce qui concerne la construction, l'approvisionnement et l'ingénierie. La dernière phase du camp d'hébergement provisoire devrait être terminée. L'enfoncement des pieux du nouveau four TSL dans la zone de l'ancien atelier de maintenance de même que dans la zone de la nouvelle usine d'acide a débuté. La zone de construction de l'usine d'oxygène sera remise à Air Liquide. Les opérations vont débuter dans le nouvel atelier de maintenance et dans les nouvelles installations de lavage pour véhicules lourds. Un nombre substantiel de contrats supplémentaires devraient être octroyés, y compris ceux pour la fabrication du module offshore, le système de commande de l'usine, la distribution du système électrique basse tension, les principaux services liés à la grue sur tour et le principal contrat de construction mécanique, structurelle et de tuyauterie du chantier. La plupart des travaux d'ingénierie du projet devraient être terminés dans le courant du premier semestre 2015.

Les indications d'investissement pour 2015 font état de 200 à 220 millions EUR, une partie substantielle de ces dépenses sera contractée en dollars australiens<sup>1</sup>. Dans l'ensemble, les coûts d'investissement pour le projet restent, comme indiqué, fixés à 514 millions AUD et les travaux sur le site avancent selon le calendrier défini et le budget imparti en vue d'une mise en service en 2016.

<sup>1</sup> La majeure partie des charges liées à la reconversion de Port Pirie est libellée en dollars australiens et soumise aux fluctuations des taux de change. Les indications ci-dessus sont fournies sur base d'un taux EUR:AUD de 1,45

## Autres projets de croissance dans le segment Traitement des métaux:

Nyrstar a continué à faire avancer l'éventail élargi de projets de croissance dans le segment Traitement des métaux. Ces projets ont été identifiés lors de l'examen stratégique du segment fonderie, une vaste analyse stratégique du modèle d'exploitation et commercial de l'empreinte du segment Traitement des métaux entreprise par Nyrstar et visant à accroître la capacité de Nyrstar à exploiter au maximum la valeur des matières premières.

Les projets de croissance du segment Traitement des métaux peuvent être rangés dans trois catégories d'investissement:

1. Dégoullottage des fonderies (zinc et plomb) pour permettre le traitement de matières plus complexes et à valeur supérieure;
2. Accroissement de la capacité de retraitement des fumées pour permettre un traitement plus efficace des résidus de fonderie et capturer la valeur des métaux mineurs, et
3. Augmentation de la capacité pour produire un plus large éventail de métaux mineurs de valeur.

Les divers projets sont à différents stades de leur cycle de vie. Sous réserve des approbations internes finales, les phases de mise en œuvre devraient vraisemblablement s'étaler sur 2015 et 2016, tandis que tous les travaux devraient être terminés d'ici 2017. Les dépenses d'investissement totales pour l'ensemble des projets sont actuellement estimées à 265 millions EUR, aucun investissement individuel n'étant supérieur à 50 millions EUR.

Comme indiqué ci-dessous, les projets couvrant les trois catégories continuent d'avancer:

### 1. DÉGOULLOTTAGE

En 2014, l'accent avait été mis sur l'avancement de projets qui permettront le traitement de plus grandes quantités de résidus de fonderie de cadmium et de zinc suite à l'introduction d'un carnet de matières plus complexe avec la fermeture de la mine Century en Australie (qui devrait avoir lieu en T3 2015). Dans les fonderies de zinc de Hobart et Budel, la phase de mise en œuvre des projets phares a commencé et des commandes ont été passées pour des éléments à délai d'approvisionnement long et les travaux de démolition de l'usine ont débuté. Les travaux sur les deux sites avancent dans les temps en vue de leur mise en service en S2 2015.

De vastes plans de disponibilité opérationnelle impliquant des équipes pluridisciplinaires dans chaque site et dans l'ensemble du segment (ressources techniques et commerciales comprises) sont en place et en cours d'implémentation dans les deux sites.

D'autres projets de Dégoultage ont avancé comme prévu, notamment l'installation d'un système d'enrichissement en oxygène dans le four de grillage afin d'augmenter l'apport de cuivre dans les matières premières (campagne de test réussie dans le four de grillage F4 à la fonderie de zinc de Balen en S2 2014) et l'accroissement de la limite de silice dans les concentrés pour augmenter l'apport d'indium et la récupération dans la fonderie de zinc d'Auby, qui est actuellement en phase d'implémentation et dont la fin est prévue pour S2 2015.

À Port Pirie, la phase de faisabilité de l'extension potentielle de la capacité d'argent doré est terminée et le business case est en cours d'analyse. L'extension potentielle de la capacité de cadmium à Port Pirie est passée en phase de faisabilité en 2014.

En 2015, la démolition et les modifications des usines à Hobart et Budel se poursuivent comme prévu en ce qui concerne les projets visant à permettre de traiter de plus grandes quantités de résidus de la fonderie de zinc et de cadmium. D'autres campagnes de tests en matière d'enrichissement à l'oxygène dans les fours de grillage seront menées afin d'accroître les limites granulométriques et ainsi permettre le traitement de concentrés à grains plus fins (attendus avec un carnet de matières plus complexe) et éviter l'instabilité des fours de grillage qui, sans cela, serait inévitable. Il est prévu que les travaux de modification de l'usine dans la fonderie de zinc d'Auby commencent afin d'augmenter la limite de silice dans les concentrés pour permettre d'accroître l'apport d'indium et la récupération, tandis qu'à Port Pirie le projet d'augmentation de la capacité de cadmium va entrer en phase de développement. Par ailleurs, l'étude de faisabilité de projets visant à augmenter la capacité pour traiter des niveaux plus élevés d'arsenic, d'antimoine et de sélénium va débuter. Ces projets devraient se terminer au quatrième trimestre 2016. Sous réserve de l'analyse du business case, l'extension potentielle de la capacité d'argent doré devrait passer en phase de développement au premier trimestre 2015.

## 2. CAPACITÉ DE RETRAITEMENT DES FUMÉES

Les travaux de redéveloppement de l'installation de retraitement des fumées de Hoyanger (Norvège) (acquise en décembre 2013)

se sont poursuivis. Ces travaux permettront au site de traiter des résidus venant du réseau européen de raffinage du zinc de Nyrstar et incluaient un nouveau four et un nouveau système de refroidissement du four, un débourbeur au dioxyde de soufre et un nouveau filtre à manches.

Nyrstar poursuit activement l'évaluation d'options qui permettront d'augmenter la capacité de retraitement des fumées en Europe. Les dernières études de faisabilité sont en voie de finalisation et des discussions constructives sont en cours avec certains gouvernements en ce qui concerne un possible soutien financier.

## 3. MÉTAUX MINEURS

Suite à la fermeture de l'usine de zinc de Port Pirie en juillet 2014, certaines modifications en ce qui concerne la manutention et le traitement des matières ont été apportées avec succès à Hobart et à Auby afin de permettre le traitement des fumées de zinc (oxydes) produites à Port Pirie. Des chargements de fumées de Port Pirie ont été reçus à Hobart (ainsi qu'à Auby) et traités.

Des travaux de mise en œuvre pour l'extension de la production d'indium à Auby ont commencé en T4 2014 et progressent comme prévu. Ils devraient être terminés en S2 2015. D'autres projets relatifs aux métaux mineurs avancent dans les délais.

L'étude de faisabilité concernant une usine de retraitement et de drainage à la fonderie de zinc de Clarksville pour récupérer les résidus (retenus) historiques et traiter les résidus futurs en vue de leur retraitement est terminée et en cours d'examen. La phase de développement devrait débuter en 2015.

Certains projets liés au traitement des fumées et à la récupération d'un concentré de métal mineur qui subira un traitement supplémentaire (en plus de la récupération de zinc et de plomb) vont entrer en phase de faisabilité.

Les indications d'investissement pour les projets de croissance dans le segment Traitement de métaux font état de 70 à 90 millions EUR en 2015.

## RÉSULTATS DU PÔLE MINIER

En 2014, les résultats de notre pôle minier n'ont pas répondu à nos propres attentes et ont en plus souffert de la baisse des cours des métaux précieux et de la hausse des frais de traitement que

les mines devaient verser aux fonderies.

Toutefois, avec la réorganisation entamée en décembre 2014 à la tête du segment minier, nous avons mis en place le premier élément essentiel de notre programme d'amélioration des performances visant à résoudre les problèmes récurrents dans le segment. Les résultats du segment minier sont une priorité essentielle pour l'ensemble de l'entreprise.

Six éléments stratégiques ont été définis pour garantir au pôle minier une capacité suffisante et améliorer ses performances :

1. l'établissement d'une culture de la haute performance auprès du personnel;
2. la réorganisation et le réalignement de l'équipe de direction du segment minier en deux régions, l'Amérique du Nord et l'Amérique du Sud, afin d'accorder davantage de focus et d'attention encore aux sites respectifs dans les deux régions;
3. l'intégration de pratiques visant à améliorer les activités dans nos processus opérationnels, y compris l'optimisation des taux d'exploitation des mines et le rendement des usines;
4. l'attention à la conversion des ressources et l'élargissement aux réserves constatées et probables sur les sites qui présentent de telles opportunités;
5. l'exploration ciblée pour agrandir les ressources et les réserves et optimiser la durée de vie de nos plans de mine;
6. la mise à profit de l'engagement de nos parties prenantes au niveau des pouvoirs publics et des populations locales.

En 2014, nous avons instauré de nouvelles normes non négociables appelées «Mining Golden Rules,» des règles strictes sur lesquelles nous ne transigerons pas. Nous avons aussi recommandé un programme de conformité avec les normes techniques de Nyrstar. Le segment pourra ainsi contrôler les progrès réalisés sur les sites et comprendre leurs manquements pour faire face aux risques. Si des progrès ont été réalisés en 2014, la sécurité demeurera une priorité stratégique essentielle en 2015.

Nous avons lancé à l'échelle de la Société le «Project Lean» (Projet Lean), une initiative qui a débuté en 2012 et s'est achevée courant 2014 et qui vise à rendre nos activités plus efficaces et rentables en réduisant durablement les coûts et en gagnant en efficacité.

Dans un contexte de conjoncture économique difficile et de baisse des cours des métaux nécessitant une gestion efficace des coûts, le champ d'application du Project Lean concerne les

sièges de l'entreprise, les opérations minières et les opérations de raffinage. Il visait à réduire considérablement et durablement les coûts d'exploitation.

Grâce à toutes les mesures stratégiques essentielles citées ci-dessus, nous sommes parfaitement positionnés pour aborder 2015.

En 2015, nous allons redoubler d'efforts pour exécuter notre stratégie de transformation et tenir nos engagements.

- Promouvoir une culture de **responsabilisation, de transparence et de recherche des résultats**
- **Améliorer concrètement les performances opérationnelles** des actifs miniers
- Rapprocher les fonctions d'assistance des unités d'exploitation, réaliser des synergies et **devenir plus efficaces**
- Profiter de et maintenir **l'élan positif** suscité par le projet de reconversion de Port Pirie
- Faire avancer les projets du vivier de croissance dans le segment Traitement des métaux en levant les contraintes de raffinage, en augmentant la capacité de retraitement et en étendant la capacité des métaux mineurs
- Continuer à faire preuve d'un **leadership visible** en ce qui concerne les performances au niveau prévention des accidents et environnement
- Continuer à privilégier la **solidité du bilan** et l'effet de levier financier, qui sera impacté par les dépenses d'investissement de croissance prévues
- Exploiter les **fondateurs favorables du marché du zinc et l'appréciation du dollar américain**

# Un Plan De Financement Stratégique Détailé

Nyrstar a lancé en septembre 2014 une initiative stratégique destinée à définir le plan de financement (CSF) visant à consolider sa flexibilité financière et sa capacité à tirer le meilleur parti des opportunités de croissance à long terme. Cette initiative s'est traduite par un plan de financement global des objectifs stratégiques de la Société, et par la définition de moyens permettant de réduire l'endettement net de Nyrstar au regard de notre besoin de financement multiplié à moyen-terme (endettement net/EBITDA ratio de 2,5x). Elle a aussi accru le profil de maturité d'endettement du groupe, permettant ainsi à Nyrstar d'avoir accès à davantage de marchés de capitaux et attirer ainsi de nouveaux investisseurs qui croient dans les fondamentaux positifs du marché et soutiennent notre stratégie.

Point d'orgue d'une analyse minutieuse de la panoplie d'options de financement s'offrant à Nyrstar, le financement regroupait les éléments suivants:

- l'émission de droits: une augmentation de capital par l'émission de nouvelles actions ordinaires avec droits préférentiels de souscription (non statutaires) pour les actionnaires existants;
- l'émission d'obligations: une offre internationale d'obligations destinées à des investisseurs institutionnels;
- une offre de rachat portant sur les obligations à terme, en circulation financée par une partie du produit de l'émission de droits et de l'émission d'obligations.

Spécifiquement, le financement stratégique global comportait les trois transactions suivantes:

1. Une émission de 170.022.544 nouvelles actions à un prix de souscription de 1,48 EUR par nouvelle action, soit 251,6 millions EUR au total, avec droits préférentiels (non statutaires) pour les actionnaires existants de la Société selon un ratio de 1 nouvelle action pour 1 droit.
2. Une offre internationale de 350 millions EUR d'obligations non garanties privilégiées à 8,5 %, remboursables en 2019, à des investisseurs institutionnels sur le marché obligataire à taux élevé. Les obligations ont été émises le 12 septembre 2014 à un prix d'émission de 98,018 %.
3. Une offre publique d'achat conditionnelle volontaire en cash pour le rachat de chacune des obligations à terme, en circulation remboursables en 2015 et jusqu'à 100 millions EUR des obligations à terme, en circulation remboursables en 2016. L'offre d'achat portait au total sur 147.700.000 EUR des obligations à taux fixe de la Société exigibles le 9 avril 2015 et a été acceptée. Le nombre d'obligations remboursables en 2016 proposé étant supérieur au nombre d'obligations pour lesquelles des acheteurs se sont manifestés, les offres ont été acceptées au prorata. Au total, l'équivalent de 99.936.000 EUR d'obligations a ainsi été racheté.

Selon Nyrstar, cette série de transactions dote la Société d'une structure financière optimale pour maximiser son potentiel de croissance à long terme et appuyer sa transformation continue à la faveur de la reconversion de Port Pirie et du vivier de projets de croissance dans le segment Transformation des métaux, qui découle de la Revue stratégique du segment Fonderie (SSR) réalisé en 2013.

La reconversion de Port Pirie constitue une étape importante dans la réalisation de l'objectif annoncé de Nyrstar, à savoir exploiter au maximum la valeur inhérente aux ressources minérales, et vise à transformer la fonderie Nyrstar de Port Pirie en une unité



moderne de récupération des métaux et de raffinage. Le produit des émissions de droits et d'obligations servira à financer la contribution directe de Nyrstar, soit quelque 68 millions EUR<sup>1</sup>. Le reste de l'investissement nécessaire à la reconversion de Port Pirie provient de deux sources: d'abord, environ 79 millions EUR viennent de la vente à terme d'une partie de la production d'argent incrémentielle future de Port Pirie, une fois la fonderie reconvertie. Cette transaction à terme a été bouclée en octobre 2014. La deuxième composante sera couverte par quelque 191 millions EUR<sup>2</sup> qui devraient être levés via un fonds commun de créance qui utilisera un financement couvert par une garantie d'une notation de crédit AAA de l'EFIC<sup>3</sup>.

Comme expliqué plus haut, une autre partie des fonds levés par la CSF a été allouée au vivier de projets de croissance du segment Transformation des métaux. Le vivier de croissance rassemble une série de 25 projets environ représentant des dépenses d'investissement totales actuellement estimées à 265 millions EUR, aucun investissement individuel n'étant supérieur à 50 millions EUR.

Le vivier de projets nous permettra d'exploiter au maximum la valeur des matières premières par le biais de trois catégories de projets: Dégoulotage, capacité industrielle de retraitement des fumées et métaux mineurs.

En 2014, les projets du vivier de croissance ont bien avancé. Plusieurs jalons essentiels ont notamment été franchis. À Budel et Hobart, les travaux préparatoires au traitement de concentrés plus complexes et à valeur supérieure ont avancé, l'unité de retraitement des fumées d'Hoyanger a été reconfigurée pour traiter les résidus de fonderie et nous avons entamé des projets pour la captation des métaux mineurs, notamment l'agrandissement de la capacité actuelle de raffinage de l'indium, ainsi que l'extension de la capacité du retraitement des fumées en Europe.

<sup>1</sup> Selon les modalités de l'accord irrévocable conclu entre Nyrstar, l'Export Finance and Insurance Corporation australienne et le Treasurer of South Australia (agissant pour et au nom de l'Etat d'Australie-Méridionale) (l' "Acte de mise en œuvre), la contribution de Nyrstar s'élève à 102.750.000 AUD.

<sup>2</sup> Le Financement des projets prévu par l'Acte de mise en œuvre se monte à 291.250.000 AUD.

<sup>3</sup> EFIC: Export Finance and Insurance Corporation australienne (agence du gouvernement fédéral australien responsable des crédits à l'exportation). Les créanciers prêteront des fonds à un fonds commun de créance (le "SPV"), qui utilisera ces fonds pour souscrire des titres à durée indéterminée dans Nyrstar Port Pirie Pty Ltd. Les titres à durée indéterminée sont traités selon la méthode de mise en équivalence IFRS.

# Rétrospective de l'année

6 février 2014

Nyrstar annonce ses résultats annuels pour 2013 et parle de progrès structurels vers l'exécution de la mission stratégique qu'elle s'est fixée.



16 mai 2014

Nyrstar annonce la signature d'un accord irrévocable concernant le programme final de financement et de soutien pour le redéveloppement de la fonderie de Port Pirie avec le gouvernement d'Australie-Méridionale et l'EFIC, l'agence de crédit à l'exportation du Gouvernement fédéral australien, engageant l'entreprise à terminer le projet de reconversion.

1<sup>er</sup> septembre 2014

Nyrstar lance son programme de financement stratégique global pour poursuivre la mise en œuvre de sa stratégie annoncée, comprenant une émission de droits auprès des actionnaires existants d'un montant d'environ 250 millions EUR et une émission d'obligations de 350 millions EUR aux investisseurs institutionnels.

1<sup>er</sup> octobre 2014

Nyrstar finalise avec succès l'offre d'achat de 247 millions EUR d'obligations en circulation remboursables en 2015 et 2016.

23 octobre 2014

Nyrstar annonce de bons résultats opérationnels en T3 2014, la production de zinc métal ayant augmenté de 4 % en rythme annuel et de 1 % en rythme trimestriel.

26 novembre 2014

Nyrstar annonce un changement au poste de directeur général et nomme Heinz Eigner directeur général par intérim.



30 avril 2014

Nyrstar annonce de bons résultats opérationnels dans tous les segments de l'entreprise à la fin du premier trimestre.

24 juillet 2014

Nyrstar annonce ses résultats semestriels pour 2014; l'EBITDA du Groupe atteint 110 millions EUR (en hausse de 26 % par rapport à S1 2013) et le résultat brut atteint 637 millions EUR (en hausse de 2 % par rapport à S1 2013).

30 septembre 2014

Nyrstar annonce la fin de l'émission de droits, portant le capital social de la Société à 170.022.544 actions.

9 octobre 2014

Nyrstar conclut la vente à terme de la production d'argent venant de l'usine transformée de Port Pirie pour 120 millions AUD environ.



5 décembre 2014

Nyrstar nomme John Galassini au poste de Senior Vice Président Mining. Celui-ci dirigera les activités d'exploitation minière et intégrera le Nyrstar Management Committee (NMC).



# Exploitation Minière

En 2014, les résultats du segment minier ont pâti des difficultés opérationnelles rencontrées sur plusieurs sites, et notamment une interruption des opérations à Campo Morado en raison d'un blocage illégal et des conditions climatiques d'une rigueur inhabituelle dans certaines régions d'Amérique du Nord, de même que la dégradation des cours du cuivre, de l'argent et de l'or. Si l'on exclut l'impact des 43 millions EUR liés au règlement du contrat d'approvisionnement d'argent de Campo Morado, l'EBITDA fondamental du segment a reculé de 44 % par rapport à 2013.

East-Tennessee Mine,  
États-Unis



# Exploitation Minière

Comparé à 2013, le résultat brut du segment minier pour l'année, soit 429 millions EUR, a diminué de 4%, en grande partie en raison de la baisse des cours des métaux précieux, mais aussi de la hausse des frais de traitement pour le zinc.

À la faveur de la hausse des cours moyens du zinc et de la légère augmentation des volumes de zinc en concentré produit, la contribution du zinc métal payable a augmenté de 11%. Les charges liées aux frais de traitement ont augmenté de 11% sous l'effet de la hausse des frais de traitement de référence par tonne de concentré et de l'impact de l'augmentation du cours moyen annuel du zinc du fait des facteurs à la hausse des frais de traitement. Le produit des sous-produits a diminué de 5% par rapport à 2013 en raison de la baisse des cours du cuivre et des métaux précieux et de la réduction de la production d'or. Si, en 2013, le résultat brut autre avait bénéficié des couvertures stratégiques du cours du zinc métal, le marché n'a pas offert la même opportunité en 2014.

Le segment minier a connu quelques difficultés opérationnelles au cours de l'année, lesquelles ont eu des répercussions négatives sur les coûts de production et d'exploitation. Les coûts d'exploitation directs moyens en USD par tonne de minerai broyé ont été 3% plus élevés qu'en 2013 en raison de la baisse du rendement due aux difficultés opérationnelles rencontrées sur plusieurs sites. Des défaillances matérielles dans les Tennessee Mines ont poussé à la hausse les frais de maintenance de l'équipement, Myra Falls devant quant à elle de plus en plus recourir à ses générateurs au diesel pour son approvisionnement en électricité, la grave sécheresse sur place ayant réduit la capacité du site à produire de l'énergie hydroélectrique, moins chère.

Les dépenses d'investissement dans le segment minier ont été 11% plus élevées qu'en 2013, la diminution de 13% des investissements de maintien étant compensée par une hausse de 38% des dépenses dans les projets d'exploration, d'exploitation et d'investissement de croissance. Les dépenses d'investissement pour l'exploration des friches ont augmenté de 6% en 2014, priorité étant accordée à la définition du minerai à court terme.

La production de concentré de zinc pour l'ensemble de l'exercice venant des mines appartenant à Nyrstar s'est élevée à 278 000

## Principaux chiffres

	2014	2013
<b>PRODUCTION MINES</b>		
Zinc en concentré (en milliers de tonnes)	278	271
Or (en milliers d'onces troy)	52,1	75,2
Argent (en milliers d'onces troy) <sup>1</sup>	5.106	4.746
Cuivre en concentré (en milliers de tonnes)	11,3	12,9

<sup>1</sup> Jusqu'au 31 décembre 2014, 75% de l'argent payable produit par Campo Morado était lié à un accord d'écoulement avec Silver Wheaton en vertu duquel USD 4,02/oz était payable.

tonnes (soit une hausse de 3% par rapport à 2013), un résultat inférieur aux indications fournies aux marchés. La production de concentré de plomb a dépassé les indications les plus optimistes, celle de concentré de cuivre a été légèrement inférieure aux indications et la production d'argent a été supérieure de 8% à la production enregistrée en 2013 et conforme aux indications. Suite à la décision prise au second semestre 2014 de suspendre l'extraction de la veine d'or à El Toqui en raison de l'instabilité du sol et de la diminution du cours de l'or, la production d'or (52 100 onces troy) a accusé un net recul de 31% comparé à 2013 et a été inférieure aux indications.

Malgré les difficultés précisées ci-dessus, plusieurs avancées prometteuses ont été enregistrées au second semestre : le début de l'exploitation minière de la cheminée Port Royal à El Mochito, la réussite des essais et de la reconfiguration de l'usine à Campo Morado, ce qui devrait permettre de produire trois produits de concentrés propres plus tard en 2015, et le retour de la production des Tennessee Mines à des niveaux durables au dernier trimestre de 2014.

En 2014, le segment s'est efforcé d'améliorer sa culture de la déclaration des incidents de sécurité et des presqu'accidents. Cette amélioration au niveau déclaration transparaît dans la hausse de 22% du RIR et de 17% de la gravité des LTIR par rapport à 2013.

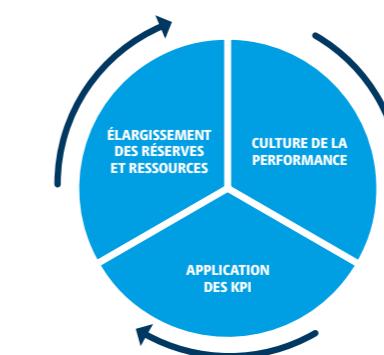
## Principales mesures et aspects à travailler pour améliorer les performances du segment minier:

### ÉTABLISSEMENT D'UNE CULTURE DE LA PERFORMANCE

- Augmenter la responsabilisation et la reconnaissance de la performance
- Travailler en collaboration pour définir et appliquer les meilleures pratiques dans nos unités
- Insuffler un sentiment d'urgence et de discipline
- Faire ce que nous disons vouloir faire

### DÉFINITION ET RÉALISATION DES INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE

- Mesures concurrentielles du secteur visées (coût/tonne de minerai, etc.)
- Examen du plan de mine, optimisation et exécution
- Remise d'un produit de qualité à nos clients



### MISE EN PLACE DE LA STRUCTURE, DES PRIORITÉS ET DES POSTES ADÉQUATS

- Réorganisation du segment minier en deux divisions géographiques (Amérique du Nord et Amérique latine)
- Développement de la fonction amélioration de l'activité et service technique pour appuyer les régions

### INTÉGRATION DE L'AMÉLIORATION DE L'ACTIVITÉ DANS NOTRE PROCESSUS

- Housse des taux de développement et du rendement des usines
- Gestion effective des actifs (temps moyen accru entre deux opérations de maintenance sans panne, etc.)

### MISE À PROFIT DE L'ENGAGEMENT DE NOS PARTIES PRENANTES

- Renforcement du dialogue avec les pouvoirs publics
- Tenue des engagements pris vis-à-vis des populations locales

### EMPHASE SUR LA CONVERSION ET L'EXTENSION DES RÉSOURCES

- Conversion des ressources mesurées et indiquées en ressources certaines et probables
- Exploration ciblée pour développer la base de ressources et de réserves et optimiser les plans des mines

### LA SÉCURITÉ, LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT DOIVENT RESTER LES PRINCIPALES PRIORITÉS : ZÉRO PRÉJUDICE

En 2015, la prévention des accidents reste l'une des préoccupations essentielles du segment minier. Les programmes cruciaux pour la sécurité se poursuivront, avec une attention particulière à la prévention des décès et un engagement de tous les instants en faveur de la réduction de notre taux de lésions comptabilisables (RIR) et de notre fréquence des accidents du travail provoquant une indisponibilité (LTIR).

L'amélioration des résultats du segment passera en outre par six grands axes de travail en 2015 :

1. l'établissement d'une culture axée sur la performance
2. la mise en œuvre de la structure organisationnelle adéquate
3. la définition et la réalisation d'indicateurs clés de performance
4. l'intégration de pratiques visant à améliorer le fonctionnement de nos processus
5. la mise à profit de l'engagement de nos parties prenantes
6. une emphase accrue sur l'agrandissement et la conversion des ressources minières en réserves

En décembre 2014, John Galassini a été nommé Senior Vice President Mining dans le cadre de notre volonté de faire de l'amélioration du segment une priorité essentielle.

Nous sommes persuadés de pouvoir, avec la nouvelle équipe de direction en place dans le segment minier, mettre davantage encore l'accent sur cet aspect des activités de Nyrstar et d'être, de ce fait, idéalement placés pour exécuter le programme d'amélioration des performances de ce segment. Encourager une culture privilégiant l'excellence en matière de prévention des accidents et la gérance environnementale reste notre principale préoccupation. Grâce à une application rigoureuse des principes fondamentaux de l'exploitation des mines, appuyée par une entreprise cultivant le travail d'équipe, le talent, la prise de responsabilité et un sentiment d'urgence, nous nous efforcerons de délivrer une production constante et d'améliorer les coûts.

# Traitement des Métaux

Le segment Traitement des métaux a enregistré un EBITDA fondamental de 239 millions EUR en 2014, soit une hausse de 60 % par rapport à 2013, qui s'explique en grande partie par la hausse du produit des primes et du produit des frais de traitement pour le zinc, de l'augmentation de la production de zinc métal (à son objectif supérieur) et de la montée des cours du zinc.

Port Pirie,  
**Australie**



# Traitement des Métaux

Les recettes des sous-produits ont reculé principalement sous l'effet de la baisse des cours de l'or, de l'argent et du cuivre, conjuguée à des volumes de production inférieurs à Port Pirie. Cela a été en partie compensé par la hausse des ventes d'indium venant d'Auby. Les coûts d'exploitation ont bénéficié du focus constant sur les mesures d'économies, de l'affaiblissement continu du dollar australien par rapport à l'Euro et des synergies mises en place suite à l'annonce de la fermeture de l'usine de production de zinc métal à Port Pirie à la mi-juillet 2014. La réduction importante des coûts d'énergie résulte en grande partie de la baisse des tarifs en Europe et de l'octroi de remises sur les frais énergétiques dont les remboursements des surfacturations historiques par l'opérateur du réseau d'électricité aux Pays-Bas et des remises dans le cadre du système d'échange des quotas d'émission en Belgique pour 2013. En conséquence, les coûts d'exploitation par tonne de zinc et de plomb métal produite ont progressé de 13 % en rythme annuel.

## Principaux chiffres

En millions d'EUR sauf indication contraire	2014	2013
Frais de traitement	367	337
Métal gratuit	252	244
Primes	153	127
Sous-produits	194	215
Autres	(98)	(111)
Bénéfice Brut	868	813

Un nouveau record a aussi été établi en matière de sécurité dans le segment, la fréquence des accidents du travail provoquant une indisponibilité (LTIR), le taux de gravité des accidents du travail provoquant une indisponibilité (LTISR) et le DART (nombre de jours d'arrêt ou d'incapacité partielle) ayant atteint leur niveau le plus bas depuis la création de Nyrstar.

Les résultats du segment Traitement des métaux en 2014 ont marqué de manière positive le début du parcours de la transformation de l'entreprise. Étalé sur trois années, celui-ci visera à exploiter au maximum la valeur inhérente aux ressources minérales et à dégager la valeur inexploitée du portefeuille existant d'actifs de la société.

## Principaux chiffres

	2014	2013
<b>PRODUCTION TRAITEMENT DES MÉTAUX</b>		
Zinc (en milliers de tonnes)	1.097	1.088
Plomb (en milliers de tonnes)	178	179
<b>AUTRES PRODUITS</b>		
Cathodes de cuivre (en milliers de tonnes)	4	4
Argent (en millions d'onces troy)	13,4	17,9
Or (en milliers d'onces troy)	33	66
Indium (en tonnes)	43	33
Acide sulfurique (en milliers de tonnes)	1.438	1.389

### Niveaux de production record pour le réseau de fonderies du segment Traitement des métaux

**Auby** - La fonderie d'Auby a enregistré un nouveau record de production pour ce qui est du zinc métal et de l'indium. Des arrêts programmés pour maintenance du four de grillage et de l'usine d'indium ont été menés en S2 2014, réduisant la production d'indium en S2 2014, conformément aux attentes de la direction.

**Balen/Overpelt** - La production de zinc métal de la fonderie de Balen/Overpelt s'est élevée à 262 000 tonnes, 4 % de plus que

lors de l'exercice 2013. L'arrêt programmé pour maintenance du four de grillage F4 et de l'usine d'acide en T2 2014 a été réalisé dans les délais et le budget impartis. La production en S2 2014 a reculé de 4 % par rapport à S1 2014, principalement en raison de 2 grèves nationales survenues en T4 2014 mais aussi de plusieurs arrêts imprévus du four de grillage en T3 2014.

**Budel** - Avec 290 000 tonnes de zinc métal soit une hausse de 5 % par rapport à 2013, la fonderie de Budel a enregistré un nouveau record de production. Des améliorations opérationnelles dans tous les services ont permis d'augmenter constamment la production annuelle depuis 2010.

**Clarksville** - Entre 2013 et 2014, la production de la fonderie de Clarksville a augmenté de 4 %. Des travaux de maintenance imprévus combinés à de mauvaises conditions hivernales ont impacté la production de cathodes en T1, même si cela a été compensé par des prélèvements dans les stocks de cathodes de zinc de 2013. Un arrêt programmé du four de grillage en T3 2014 a été bouclé plus tôt que prévu. Une panne d'un four de fusion en T3 2014 a entraîné environ 3700 tonnes de stocks de cathodes supplémentaires à la fin de l'exercice. Bien que la production ait légèrement souffert des déficits de production de concentrés des mines Middle Tennessee, le site a continué à produire un résidu de lixiviation contenant du germanium.

**Hobart** - La fonderie de Hobart a produit approximativement 252 000 tonnes de zinc métal en 2014, soit 7 % de moins qu'en 2013. Cette réduction est surtout due à l'arrêt programmé pour maintenance du four de grillage 5 et de l'usine d'acide en T2 2014. Un retard inattendu des livraisons de concentrés de Century début 2014 a conduit à une pénurie de calcine avant l'arrêt programmé, ce qui a encore nui à la production. En T3 2014, Hobart a débuté avec succès la consommation d'oxydes de zinc (fumées) de Port Pirie.

**Port Pirie** - La production de plomb commercial à la fonderie de Port Pirie a été dans la lignée des niveaux de production enregistrés en 2013. Les cadences de production se sont sensiblement améliorées en 2014, mais elles ont été contrebalancées par un arrêt majeur pour maintenance planifiée du haut fourneau en T4 2014 et un arrêt non planifié plus court en T2 2014. En 2014, le haut fourneau a été à l'arrêt pendant 48 jours au total, contre 21 en 2013. En raison d'une défaillance de l'enveloppe d'un four deux semaines avant l'arrêt programmé du haut fourneau

## FOUR À LANCE DE REMPLISSAGE PAR LE DESSUS AVEC BRAS IMMERGÉ (TSL)



Copyright © Outotec

au quatrième trimestre, l'arrêt a duré deux semaines de plus. Cette fermeture prolongée a permis au site d'effectuer un certain nombre d'opérations de maintenance importantes et à l'équipe de redévelopper de terminer des travaux de raccordement y compris sur le système d'alimentation du haut fourneau permettant au site de faire fonctionner l'alimentation de l'usine d'agglomération ou la mise en service et la montée en puissance du four TSL (four à lance de remplissage par le dessus, avec bras immergé). La production de zinc métal (13 000 tonnes environ) en 2014 a été conforme aux attentes de la direction, suite à la fermeture annoncée de l'usine de production de zinc métal en juillet 2014. La production d'or et d'argent a surtout souffert de la baisse de la consommation de concentrés contenant des métaux précieux en 2014.

## Des résultats positifs au niveau sécurité et environnement

En 2014, les résultats en matière de sécurité dans le segment Traitement des métaux ont atteint des niveaux historiquement bas, la fréquence des accidents du travail provoquant une indisponibilité (LTIR) ayant diminué de 37 %, le taux de gravité des accidents du travail provoquant une indisponibilité (LTISR) de 38 % et le nombre de jours d'arrêt ou d'incapacité partielle (DART) de 23 % par rapport à 2014. Dans la foulée des bons résultats enregistrés en 2013, aucun incident environnemental majeur n'a été enregistré en 2014. Le renforcement de la discipline à Port Pirie a conduit à des progrès substantiels en ce qui concerne les

émissions de plomb dans l'air, les relevés effectués ayant montré une baisse de 40 % des taux mesurés à la station de contrôle critique (Port Pirie West).

### Progrès de la transformation de Port Pirie

Suite à l'annonce faite en mai 2014 d'un accord entre Nyrstar et le gouvernement d'Australie-Méridionale pour le programme de financement et de soutien qui permettra de poursuivre la reconversion, qui coûtera 514 millions AUD, de la fonderie de Port Pirie en une usine moderne de traitement et de récupération polymétallique, la dynamique portant le projet s'est accélérée et plusieurs paliers importants ont été franchis. Les travaux sur le site avancent dans le budget imparti et sa mise en œuvre reste prévue pour 2016.

Des progrès substantiels ont été enregistrés s'agissant de l'octroi de contrats importants pour le projet, ce qui a permis d'entreprendre les travaux dans des domaines essentiels. Les équipes de Nyrstar et de l'entreprise de construction ont été mobilisées sur place, les travaux de pose des pieux de fondation ont commencé, de nouvelles routes et zones de mise en chantier ont été construites, des vestiaires provisoires ont été installés, les travaux de démolition et la construction d'un nouvel atelier sont en cours et les travaux de construction de l'usine d'oxygène ont débuté.

La reconversion de Port Pirie sera déterminante pour le segment Traitement des métaux et, plus largement, la mutation de l'entreprise dans l'optique de la mission que s'est fixé Nyrstar: exploiter au maximum la valeur inhérente aux ressources minérales et dégager la valeur inexploitée du portefeuille existant d'actifs de la société. L'investissement dans Port Pirie permet à Nyrstar d'extraire davantage de valeur des matières premières métallifères à marge élevée. De plus, l'investissement dans une technologie de pointe éprouvée permettra de réduire drastiquement les émissions de métal, de poussières et de dioxyde de soufre aéroportés, et ainsi de considérablement diminuer les taux de plomb dans le sang parmi les populations locales. Nyrstar et le gouvernement d'Australie-Méridionale ont, en parallèle, convenu d'améliorer encore la santé des populations locales en établissant un nouveau TLAP (Targeted Lead Abatement Program/programme de réduction ciblée du plomb).

### Les projets de croissance sur les rails dans le segment Traitement des métaux

Nyrstar a continué à faire avancer l'éventail élargi de projets de croissance dans le segment Traitement des métaux. Ces projets ont été définis lors de l'examen stratégique du segment Fonderie, une vaste analyse stratégique du modèle opérationnel et commercial de

l'empreinte du segment Traitement des métaux entreprise par Nyrstar et visant à accroître la capacité de la Société à exploiter au maximum la valeur des matières premières. Les dépenses d'investissement totales pour l'ensemble des projets sont estimées à 265 millions EUR, aucun investissement individuel n'étant supérieur à 50 millions EUR.

Les projets de croissance du segment Traitement des métaux peuvent être rangés dans trois catégories d'investissement:

1. **Dégoulotage** des fonderies (zinc et plomb) pour permettre le traitement de matières plus complexes et à valeur supérieure;
2. accroissement de la capacité de **retraitement des fumées** pour permettre un traitement plus efficace des résidus de fonderie et capturer la valeur des métaux mineurs, et
3. **augmentation de la capacité** pour produire un plus large éventail de métaux mineurs de valeur.

#### 1. DÉGOULOTTAGE

En 2014, l'accent avait été mis sur l'avancement de projets qui permettront le traitement de plus grandes quantités de résidus de fonderie de cadmium et de zinc suite à l'introduction d'un carnet de matières plus complexe avec la fermeture de la mine Century en Australie (qui devrait avoir lieu en T3 2015). Dans les fonderies de zinc de Hobart et Budel, la phase de mise en œuvre des projets phares a commencé et des commandes ont été passées pour des éléments à délai d'approvisionnement long et les travaux de démolition de l'usine ont débuté. Les travaux sur les deux sites avancent dans le temps en vue de leur mise en service en S2 2015. De vastes plans de disponibilité opérationnelle impliquant des équipes pluridisciplinaires dans chaque site et dans l'ensemble du segment (ressources techniques et commerciales comprises) sont en place et en cours d'implémentation dans les deux sites.

D'autres projets de dégoulotage ont avancé comme prévu, notamment l'installation d'un système d'enrichissement en oxygène dans le four de grillage afin d'augmenter l'apport de cuivre dans les matières premières (campagne de test réussie dans le four de grillage F4 à la fonderie de zinc de Balen en S2 2014) et l'accroissement de la limite de silice dans les concentrés pour augmenter l'apport d'indium et la récupération dans la fonderie de zinc d'Auby, qui est actuellement en phase d'implémentation et dont la fin est prévue pour S2 2015.

À Port Pirie, la phase de faisabilité de l'extension potentielle de la capacité d'argent doré est terminée et le business case est en cours d'analyse. L'extension potentielle de la capacité de cadmium à Port Pirie est passée en phase de faisabilité en 2014.

### VUE EN 3D DU SITE DE PORT PIRIE UNE FOIS LES TRAVAUX DE RECONVERSION TERMINÉS



En 2015, la démolition et les modifications des usines à Hobart et Budel se poursuivent comme prévu en ce qui concerne les projets visant à permettre de traiter de plus grandes quantités de résidus de la fonderie de zinc et de cadmium. D'autres campagnes de tests en matière d'enrichissement à l'oxygène dans les fours de grillage seront menées afin d'accroître les limites granulométriques et ainsi permettre le traitement de concentrés à grains plus fins (attendus avec un carnet de matières plus complexe) et éviter l'instabilité des fours de grillage qui, sans cela, serait inévitable. Il est prévu que les travaux de modification de l'usine dans la fonderie de zinc d'Auby commencent afin d'augmenter la limite de silice dans les concentrés pour permettre d'accroître l'apport d'indium et la récupération, tandis qu'à Port Pirie le projet d'augmentation de la capacité de cadmium va entrer en phase de développement. Par ailleurs, l'étude de faisabilité de projets visant à augmenter la capacité pour traiter des niveaux plus élevés d'arsenic, d'antimoine et de sélénium va débuter. Ces projets devraient se terminer au quatrième trimestre 2016. Sous réserve de l'analyse du business case, l'extension potentielle de la capacité d'argent doré devrait passer en phase de développement au premier trimestre 2015.

#### 2. CAPACITÉ DE RETRAITEMENT DES FUMÉES

Les travaux de redéveloppement de l'installation de retraitement des fumées de Hoyanger (Norvège) (acquise en décembre 2013) se sont poursuivis. Ces travaux permettront au site de traiter des résidus venant du réseau européen de raffinage du zinc de Nyrstar et incluaient un nouveau four et un nouveau système de refroidissement du four, un débourbeur au dioxyde de soufre et un nouveau filtre à manches.

Nyrstar poursuit activement l'évaluation d'options qui permettront d'accroître la capacité de retraitement des fumées en Europe. Les dernières études de faisabilité sont en voie de finalisation et des discussions constructives sont en cours avec certains gouvernements en ce qui concerne un possible soutien financier.

#### 3. MÉTAUX MINEURS

Suite à la fermeture de l'usine de zinc de Port Pirie en juillet 2014, certaines modifications en ce qui concerne la manutention et le traitement des matières ont été apportées avec succès à Hobart et à Auby afin de permettre le traitement des fumées de zinc (oxydes) produites à Port Pirie. Des chargements de fumées de Port Pirie ont été reçus à Hobart (ainsi qu'à Auby) et traités.

Des travaux de mise en œuvre pour l'extension de la production d'indium à Auby ont commencé en T4 2014 et progressent comme prévu. Ils devraient être terminés en S2 2015. D'autres projets relatifs aux métaux mineurs avancent dans les délais.

L'étude de faisabilité concernant une usine de retraitement et de drainage à la fonderie de zinc de Clarksville pour récupérer les résidus (retenus) historiques et traiter les résidus futurs en vue de leur retraitement est terminée.

Nyrstar s'attend à ce que les phases de mise en œuvre des divers projets de croissance s'étalent sur 2015 et 2016, et que tous les projets soient opérationnels début 2017, sous réserve des procédures d'approbation internes.

# Développement durable

Les métaux que nous exploitons et produisons sont indispensables, de nombreuses manières différentes, au développement de la société et à notre qualité de vie. Nous en avons besoin pour communiquer, produire des aliments, construire nos maisons et nos systèmes de transport et, lorsqu'ils sont correctement dosés, ils peuvent également servir pour un régime alimentaire sain. Le zinc, principal produit de Nyrstar, est essentiel aux écosystèmes naturels et à la santé humaine. Il accroît considérablement la durabilité d'autres matériaux comme l'acier et peut être recyclé à l'infini. Toutes ces caractéristiques font du zinc un matériau de choix pour une société plus durable.

Des forces colossales telles que la rareté de l'eau, le changement climatique, la croissance démographique et la raréfaction des ressources naturelles redéfinissent la façon dont les entreprises travaillent, et élèvent le développement durable du rang de priorité tactique à celui de priorité stratégique. Chez Nyrstar, nous agissons pour intégrer le développement durable dans nos valeurs, nos stratégies et notre prise de décision quotidienne. Nous croyons que cela va nous aider à créer une entreprise plus rentable, plus performante et plus pérenne. Nous sommes conscients que la route est encore longue, et que l'adoption et l'intégration pleines et entières du développement durable dans nos processus vont nécessiter du temps. Alors que notre parcours se poursuit en 2015, nous chercherons avant tout à énoncer plus clairement le contexte, les risques et les réponses liés au développement durable et comment les investissements dans le développement durable peuvent être synonymes de valeur pour notre entreprise.

PHOTO BY MICHAEL ELKAN, COURTESY UBC SCIENCE

Construit avec le soutien de Nyrstar, le bâtiment des sciences de la terre de l'Université de Colombie-Britannique contient du zinc et d'autres métaux essentiels à une société durable.



## Questions de durabilité importantes pour Nyrstar

Pour déterminer les questions de durabilité qui sont importantes pour nous, nous tenons compte de l'impact qu'une question potentielle a sur nos activités, du degré de préoccupation exprimé par nos principales parties prenantes à ce propos et de l'application des valeurs et objectifs fondamentaux de notre entreprise. Notre évaluation est le fruit d'un mélange d'analyse interne, de contributions de spécialistes et de consultations régulières avec des groupes d'intervenants essentiels.

Étant donné l'envergure et la nature de nos opérations, la liste des questions importantes de durabilité n'est pas concise. Par ailleurs, l'importance des différentes questions peut considérablement varier, tant au niveau global que d'une région, d'un pays ou d'un site à l'autre. La liste complète des questions de durabilité importantes pour Nyrstar est dressée dans notre Rapport annuel de développement durable. Le Rapport de gestion fournit également des informations sur les performances en matière de développement durable pour l'exercice 2014, en lien avec une série d'indicateurs clés de performance non financiers.

## Notre personnel

Les personnes sont la base de notre réussite, et notre capacité à attirer et à développer les talents est essentielle pour réaliser notre vision : devenir un leader de l'exploitation minière et de la production de métaux. Pour ce faire, nous encourageons le développement d'une culture où chacun a la possibilité d'exprimer son plein potentiel et où les personnes sont traitées de manière équitable. Nous travaillons à la promotion d'un lieu de travail sans discrimination et équitable qui soit attrayant pour nos collaborateurs et qui nous permette d'attirer les personnes les plus qualifiées.

Fin 2014, nous employions 6611 personnes. Parmi celles-ci, 1228 travaillaient en Australie, 1497 en Europe et 3886 sur le continent américain.

Le Rapport de développement durable peut être téléchargé depuis notre site Web :  
<http://www.nyrstar.com/sustainability>

Pour les besoins du Rapport annuel, nous avons sélectionné et privilégié les questions qui, selon nous, sont les plus susceptibles d'influencer grandement les résultats financiers et la valeur de la société et intéressent, par conséquent, particulièrement nos actionnaires et nos investisseurs. Il s'agit de :

- notre personnel;
- la santé et la sécurité de notre personnel;
- l'environnement, y compris
  - o l'eau;
  - o l'énergie et le changement climatique;
  - o la biodiversité et l'aménagement de l'espace;
  - o la gérance des matières, et
- l'interaction avec les populations locales et les moyens de subsistance.

### VALEURS

Notre approche en matière de gestion des personnes se fonde sur Le Nyrstar Way, qui définit les comportements que nous attendons de tous les employés de Nyrstar. Au travers des principes du Nyrstar Way, nous nous engageons à entretenir des relations ouvertes et honnêtes avec nos employés, et nous cherchons à être cohérents, justes et transparents dans nos rapports avec eux. Nous pensons que le Nyrstar Way et les comportements qu'il véhicule vont, non seulement, appuyer la mise en œuvre de nos stratégies essentielles, mais aussi créer une culture qui nous permettra d'attirer et de conserver les collaborateurs de talent.

Nous sommes déterminés à respecter les droits que confère la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation internationale du travail à nos employés. A ce titre, nous reconnaissons et respectons le droit de tous les collaborateurs à choisir d'appartenir à un syndicat et à négocier collectivement. Nous cherchons à garantir un traitement équitable à tous les employés et sous-traitants. Chez Nyrstar, nous ne tolérons aucune forme de discrimination, de harcèlement, d'intimidation, de traitement inhumain, de travail forcé ou de travail des enfants. Nous avons instauré des règles, des systèmes de gestion, des programmes de formation et des procédures de garantie pour nous assurer que ces engagements sont compris et respectés. Nous croyons fermement dans la force et les avantages d'un personnel varié tant sur le plan de l'ethnicité que du sexe. Nous travaillons d'arrache-pied pour améliorer l'équilibre hommes-femmes à tous les niveaux de l'entreprise. Enfin, et surtout, nous sommes absolument déterminés à fournir un environnement de travail sûr et sain, et travaillons activement en ce sens (pour en savoir plus, reportez-vous à la section Prévention des accidents à la page suivante).

### PERFECTIONNEMENT DES EMPLOIÉS

Le but de nos programmes de perfectionnement est d'aider nos collaborateurs à développer leur expérience, leurs compétences et leurs capacités de manière à réaliser leur potentiel et à devenir des opérateurs, des managers et des leaders ultraperformants dans l'entreprise Nyrstar. Les programmes s'adressent à tous les niveaux de personnel et portent sur les capacités techniques et les compétences managériales.

Le personnel occupant des postes de dirigeant joue un rôle particulièrement important dans la formation de la culture du management de Nyrstar et le succès de notre entreprise. Afin de doter les leaders de notre segment minier des compétences et des aptitudes nécessaires pour soutenir et développer nos activités, un Leadership Development Programme ou programme de perfectionnement des cadres a été lancé en 2014. Axé sur le développement des compétences fondamentales en matière

de leadership, ce programme promeut également une culture de la performance basée sur un langage et des principes de fonctionnement communs. Le programme s'adresse aux dirigeants de premier niveau et de niveau intermédiaire dans nos sites miniers. Initié en octobre 2014, il devrait être suivi par plus de 500 leaders d'ici fin 2015.

### GESTION DES TALENTS

Le repérage et le perfectionnement des talents internes très performants est un pan essentiel de nos stratégies personnelles. Face à l'évolution constante du paysage commercial de notre industrie, nous avons besoin de cadres supérieurs de haut niveau, prêts à affronter ces changements aujourd'hui et demain. Pour se donner les moyens d'une réussite durable sur le long terme, Nyrstar doit placer les bonnes personnes aux bons postes au bon moment.

En 2014, nous avons lancé un Senior Leader Development Programme visant à repérer et à former les leaders à haut potentiel parmi les cadres supérieurs de l'entreprise (aux niveaux managériaux au-dessous de l'Executive Committee). Ce programme fait partie d'une stratégie plus large dont l'objectif est de formaliser les procédures internes de planification de la relève partout dans l'entreprise. La première promotion concerne 30 participants qui ont chacun bénéficié de plans de perfectionnement, d'un coaching et d'une formation individuels afin de se préparer et d'accéder dans le futur à des postes de cadre supérieur.

### GESTION DE LA PERFORMANCE

Appliqués à l'échelle du Groupe, nos systèmes de récompense et de rémunération permettent une évaluation uniforme et transparente des performances dans tous les sites et pour toutes les fonctions. Ils favorisent aussi une culture orientée performances en liant clairement résultats et récompenses, et en alignant les priorités de la personne sur celles de l'entreprise. La mise en pratique des comportements promus par Le Nyrstar Way est évaluée dans le cadre de notre procédure annuelle d'évaluation des performances et constitue un élément essentiel de notre plan annuel de motivation.

## Santé et sécurité du personnel

Notre objectif est de fournir un environnement de travail dans lequel tous les dangers sont clairement identifiés et maîtrisés, et où chaque collaborateur est responsable de sa sécurité et de celle de ses collègues. Nous croyons que chaque blessure ou maladie professionnelle est évitable, et notre objectif est d'obtenir des résultats de premier plan en matière de santé et de sécurité dans toutes nos mines et fonderies d'ici 2016.

Nous sommes contents de dire qu'aucun employé n'a perdu la vie ou n'a été gravement blessé en travaillant pour Nyrstar en 2014. Notre fréquence des accidents du travail provoquant une indisponibilité (LTIR) est restée stable à 4 et notre taux de lésions comptabilisables (RIR) a progressé, passant de 11,4 en 2013 à 13 en 2014, ces deux indicateurs étant le reflet d'une année ardue dans notre segment minier. Le segment Traitement des métaux a terminé l'année avec le LTIR (2,7) et le DART (nombre de jours d'arrêt, à responsabilités limitées ou transférées) (7,1) les plus bas depuis la création de Nyrstar.

### LTIR ET RIR 2011-2014 CHEZ NYRSTAR



La fréquence des accidents du travail provoquant une indisponibilité (LTIR) et le taux de lésions comptabilisables (RIR) sont des moyennes glissantes sur 12 mois du nombre de blessures entraînant une indisponibilité et de blessures comptabilisables, respectivement, par million d'heures de travail prestées, et concernent tous les employés et sous-traitants supervisés directement ou non par Nyrstar dans toutes les implantations. Les données des exercices antérieurs peuvent varier pour tenir compte de la reclassification des incidents après la date de fin de la période.

### PRÉVENTION DES DÉCÈS

Aspirant de manière générale à travailler sans enregistrer de préjudice, notre principale priorité et le centre de nos attentions est d'empêcher tout décès et blessure grave. C'est dans ce contexte que nous avons lancé en 2013 les Nyrstar Life Saving Rules (les règles Nyrstar qui sauvent la vie), des règles qui définissent des

exigences non négociables pour un ensemble de risques importants propres à nos opérations. En 2014, cette initiative a été élargie et transformée en un vaste programme de prévention des décès baptisé « Zero Program ». Ce programme englobe une série d'activités dont la définition et l'analyse de scénarios d'incident critiques, la formation des agents de maîtrise au leadership, un audit et des auto-évaluations ainsi que l'intégration continue des Life Saving Rules. Dans le segment minier, le programme s'accompagne désormais d'une série de Golden Rules axées sur les risques fatals qui revêtent une importance particulière pour les opérations d'exploitation minière.

### SANTÉ AU TRAVAIL

Sur le plan de la santé au travail, les risques auxquels sont confrontés nos employés découlent des dangers physiques et chimiques inhérents à notre environnement de travail : les métaux tels le plomb, le cadmium, le mercure et l'arsenic, les particules de diesel, le bruit, la chaleur, les solutions acides, les brumes acides et les



### Sauvetage minier

Disposer d'équipes de sauvetage minier dûment formées et équipées est essentiel pour permettre à nos unités de réagir aux situations d'urgence sous terre. En 2014, toutes nos équipes de sauvetage minier ont participé à des concours ou des exercices de sauvetage dans les régions. Pour la troisième fois en cinq ans, Myra Falls a remporté le Concours annuel de sauvetage minier organisé pour les mines souterraines de Colombie-Britannique.



gaz toxiques comme le dioxyde de soufre, le sulfure d'hydrogène et le chlore, etc. La santé au travail est gérée par le biais d'une série de normes, procédures et mécanismes de garantie définis au niveau du Groupe.

Pour l'entreprise, l'un des principaux axes de travail reste la réduction du bruit sur le lieu de travail. Le bruit sur le lieu de travail entraîne une perte d'audition, crée un stress physique et psychologique et provoque des accidents en rendant difficile la communication. En 2014, le Hearing Conversation Programme lancé dans le segment Traitement des métaux s'est considérablement renforcé avec l'introduction de plusieurs meilleures pratiques sectorielles. Des bouchons d'oreilles moulés sur mesure ont, par exemple, été mis à disposition, des mesures d'exposition individuelle pour tous les postes ont été réalisées et des tests audiographiques annuels ont été effectués pour tous les employés exposés à des niveaux de bruit supérieurs à 85 dB(A). De plus, un programme de recherche concernant les mesures des otoémissions acoustiques a été lancé en collaboration avec l'Université de Gand.

### ÉTABLISSEMENT D'UNE CULTURE DE LA SÉCURITÉ

Nous savons que des performances supérieures en matière de sécurité nécessitent non seulement une gestion poussée des risques et des systèmes, mais aussi une culture positive au sein de laquelle tout le monde se soucie de sa propre sécurité et de celle de ses collègues. Dans le segment minier, le Leadership Development Programme instauré en 2014 est un outil essentiel pour renforcer notre leadership au niveau sécurité dans l'ensemble de nos unités. S'il était trop tôt pour que les résultats du programme apparaissent déjà dans nos chiffres pour 2014, la poursuite de son déploiement et son application en 2015 devrait en avoir des répercussions positives sur les performances en matière de sécurité dans chaque site. Dans le segment Traitement des métaux, les initiatives de sécurité comportementale entamées en 2012 se sont enrichies d'un programme d'intervention pour la sécurité. Dans le cadre de ce programme, plus de 3000 situations dangereuses ont été recensées et corrigées dans nos fonderies de zinc en 2014. Si, avec 6,8, les fonderies de zinc ont enregistré leurs meilleurs résultats en matière de RIR en 2014, c'est en grande partie à ce programme qu'elles le doivent.

# Environnement

Les priorités environnementales de Nyrstar sont influencées par des facteurs contextuels majeurs tels que la pression réglementaire accrue, la raréfaction des ressources naturelles, la hausse des coûts de l'énergie et de l'eau et l'éco sensibilisation croissante parmi les populations, les investisseurs et d'autres parties. Au regard de ces facteurs, certains des risques environnementaux les plus importants auxquels sont confrontées nos unités concernent l'eau, le changement climatique, la biodiversité et l'aménagement de l'espace, ainsi que la gérance des matières. Ces risques sont abordés ci-dessous et des détails supplémentaires figurent dans notre Rapport de développement durable.

Notre approche de l'amélioration continue de nos performances environnementales et de la réduction de nos risques environnementaux repose sur plusieurs éléments fondamentaux, notamment, l'attention constante à l'excellence opérationnelle, une évaluation et une gestion rigoureuses des risques, l'intégration des considérations environnementales dans les procédures de décision opérationnelle et commerciale de base, des systèmes et des normes de gestion efficaces, le leadership et les compétences, un bon suivi des mesures et performances et l'interaction avec les principales parties prenantes. Nous consacrons en outre des ressources financières à l'installation d'une technologie d'assainissement écologique comme des usines de traitement des eaux et du matériel de contrôle des émissions dans l'air.

## EAU

L'eau est un rouage essentiel de nos activités. À des degrés divers, le fonctionnement de nos mines et fonderies nécessite des quantités importantes d'eau. L'eau étant une ressource de plus en plus rare dans de nombreuses régions du monde, nous cherchons à limiter notre consommation nette en implémentant des initiatives d'utilisation rationnelle de l'eau et en améliorant nos taux de recyclage de l'eau. Nous consacrons aussi beaucoup de temps et de ressources à faire en sorte que l'eau que nous rejetons dans l'environnement, y compris après la fermeture de nos mines et lorsque celles-ci sont en mode entretien et maintenance, ne soit pas polluée.

En 2014, nous avons lancé une initiative d'entreprise prévoyant le développement de plans de gestion intégrée de l'eau dans l'ensemble de nos mines. Le processus d'élaboration des plans repose sur une approche progressive dont la composante essentielle est la réalisation de bilans hydriques à l'échelle du site qui recensent tous les apports, usages et rejets d'eau. Cette initiative s'appuie sur une norme de gestion de l'eau, mais aussi divers modèles, outils et guides de référence. Étalés sur 2014 et 2015, les travaux d'élaboration des plans prévoient

des objectifs intermédiaires et des mesures qui seront suivis à l'appui des plans d'affaires équilibrés (Business Balanced Plans) des sites.

## ÉNERGIE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le fonctionnement de nos sites miniers et de nos fonderies nécessite de grandes quantités d'énergie. Nous dépendons de l'énergie pour alimenter nos véhicules et notre équipement d'exploitation minière, pour transformer les minéraux et les concentrés et pour transporter les matières premières et les produits sur de grandes distances. Si les sources d'énergie à faible teneur en carbone et renouvelable (hydroélectricité, nucléaire, etc.) font partie de notre arsenal énergétique, une partie importante de l'énergie que nous consommons est issue de sources combustibles fossiles. Sur le plan du carbone, les risques liés à la réglementation relative aux émissions de gaz à effet de serre et la hausse des coûts énergétiques sont donc importants pour notre entreprise. Plusieurs de nos sites sont actifs dans des pays où il existe une législation visant à réduire et à surveiller les gaz à effet de serre ou dans les pays où cette législation est envisagée.

Étant donné le caractère énergivore de nos activités de transformation des métaux, améliorer continuellement le rendement énergétique est l'une des priorités de nos unités, et toutes les fonderies ont instauré des programmes formels d'efficacité énergétique. L'installation de compresseurs d'air et d'un éclairage plus performants à Clarksville et les projets d'amélioration du rendement électrique à Budel sont deux exemples des initiatives d'efficacité énergétique mises en œuvre en 2014.

Sur le long terme, nos unités sont également confrontées à des risques associés aux impacts physiques du changement climatique, comme des phénomènes météorologiques extrêmes et la disponibilité en eau. En collaboration avec les pouvoirs publics, les populations locales et des organisations non gouvernementales, nous nous efforçons de comprendre comment ces changements peuvent nous affecter et d'imaginer des stratégies appropriées de réaction et d'adaptation.

## BIODIVERSITÉ ET AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

Nous nous engageons à limiter l'empreinte environnementale de nos activités, à protéger les habitats sensibles et à préserver les valeurs sur le plan de la biodiversité et les fonctions des paysages aux endroits où nous sommes actifs. Des études préliminaires de la biodiversité sont systématiquement réalisées avant le développement de nouvelles terres ou activités, et des plans d'aménagement sont mis en place pour protéger les espèces et les zones sensibles. Beaucoup de nos sites ont



Le barrage de résidus La Soledad à la mine d'El Mochito au Honduras.



L'usine de traitement des effluents sur le site d'Overpelt en Belgique.

## Prévention des préjudices majeurs pour l'environnement

La défaillance de l'un des barrages de résidus de Nyrstar pourrait avoir des conséquences désastreuses pour l'environnement, les populations en aval et notre société. De ce fait, le maintien de la sécurité et de l'intégrité de nos barrages de résidus est une priorité morale et commerciale de la plus haute importance. Afin de garantir et de contrôler la sécurité de nos barrages, un Nyrstar Dam Safety Review Committee a été créé en 2013. L'une de ses premières décisions a été de faire réaliser une série d'examens de la sécurité des barrages par des tiers dans les principales installations d'entreposage des résidus en 2014. Les résultats de ces examens ont été communiqués à la direction et les mesures d'amélioration en découlant sont en cours.

établi des procédures pour surveiller de manière continue les effets directs et indirects de nos activités sur l'environnement.

Les opérations d'exploitation minière et de transformation des métaux nécessitent de grandes zones de terre. Conscients que l'utilisation que nous faisons des terres est temporaire, nous travaillons pro activement à limiter les nuisances occasionnées par nos activités. Cela implique aussi une volonté d'assainir progressivement les terres qui ne sont plus nécessaires à des fins de production et de remettre totalement en valeur les espaces une fois les opérations terminées. Pour soutenir cet engagement, l'ensemble de nos mines est tenu d'élaborer, d'appliquer et de respecter des plans de fermeture qui définissent les affectations des sols après fermeture du site, les principes clés de la fermeture et les coûts estimés de fermeture. Les plans de fermeture permettent de prendre en compte dans la planification opérationnelle les aspects de la réhabilitation et à allouer des fonds suffisants à la fermeture et au contrôle après fermeture.

Certains sites historiques de Nyrstar, hérités lors d'acquisitions et qui ne sont plus exploités, nécessitent également des travaux de réhabilitation supplémentaires en vue de leur fermeture définitive. Nous savons que le maintien de notre permis social d'exploitation dépend en grande partie de notre bilan en matière de gestion et de limitation des impacts environnementaux de nos sites historiques, quelle que soit l'histoire de leur propriété. À cette fin, nous travaillons avec diligence pour réhabiliter et assainir les terres afin de les préparer à d'autres utilisations.

La consultation des parties prenantes et l'interaction avec celles-ci font partie intégrante de l'ensemble de nos activités en matière de biodiversité et d'aménagement de l'espace. En interagissant avec les populations locales, les propriétaires fonciers et d'autres parties, nous cherchons à mettre en balance nos besoins et ceux des autres usagers et à parvenir à un consensus sur les stratégies privilégiées de fermeture et d'aménagement de l'espace.

## GÉRANCE DES MATIÈRES

Les métaux que nous produisons jouent un rôle central dans le développement et l'amélioration de notre société. Ils sont utilisés dans de nombreux produits et services vitaux, des véhicules aux immeubles en passant par les téléphones portables et les engrangements pour l'agriculture. En nous concentrant sur la gérance des matières, nous cherchons à extraire et à transformer nos matières premières de manière responsable et efficace et à promouvoir l'utilisation et l'élimination durables de nos produits.

En accord avec notre mission stratégique d'exploiter au maximum la valeur inhérente de nos ressources minérales, nous investissons dans une technologie qui nous permet de maximiser l'extraction de métaux précieux de nos matières premières, sous-produits et résidus. En tirant parti des synergies que nous offrent les sous-produits, nous pouvons réduire la quantité de matières éliminées en tant que déchets et réduire le besoin en matières provenant de sources vierges. La reconversion de Port Pirie en une usine de pointe en matière de récupération de métaux et de raffinage, de même que plusieurs autres projets de croissance découlant de notre récente Analyse Stratégique des Fonderies (Smelting Strategic Review), sont au cœur de cette stratégie.

Nous sommes conscients du fait que nos responsabilités en ce qui concerne la gérance des matières vont au-delà des activités d'extraction

et de production que nous gérons directement, et concernent aussi l'utilisation et l'élimination sûres et durables de nos produits. Nos métaux étant vendus dans un marché global, nous estimons plus adéquat de faire face à nos obligations de gérance des produits en coopération avec d'autres parties prenantes, comme les organisations sectorielles, les pouvoirs publics et les établissements universitaires. En 2014, nous étions membres de plusieurs associations sectorielles de premier plan qui militent activement en faveur des questions de gérance et de durabilité des produits, dont l'Association internationale du zinc (ZIA), l'Association internationale du plomb (ILA), Eurométaux et l'Association minière du Canada (AMC).

Tous nos produits s'accompagnent de fiches de données de sécurité qui renseignent la composition des produits, les risques pour la santé humaine et l'environnement, leur manipulation et leur entreposage adéquats et les mesures d'urgence. Beaucoup de nos produits sont aussi soumis au règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances, (REACH) de l'Union européenne. Tous les produits et substances de Nyrstar ont été enregistrés, et certaines substances font l'objet d'évaluations. Nyrstar est membre du consortium REACH pour le zinc, le plomb, le cadmium et l'indium, ce qui nous permet de partager les frais et les informations pour l'enregistrement et l'évaluation des substances avec d'autres producteurs.

consultation de celles-ci qui doivent être mises en place dans tous les sites Nyrstar. L'application sur les sites de ces procédures est axée sur la compréhension et le contrôle des risques sociaux pouvant affecter les opérations de Nyrstar et les populations parmi lesquelles nous sommes actifs. Conformément au Cadre SHEC, tous les sites disposent de plans d'interaction avec les parties prenantes qui sont régulièrement revus pour tenir compte du contexte social, des risques et des besoins actuels de chaque site.

Toutes les unités de Nyrstar ont défini des procédures pour consigner les commentaires et réactions des populations locales, qu'ils soient positifs ou négatifs. En 2014, nous avons reçu 56 plaintes de la population locale. La majorité d'entre elles concernait le bruit et la qualité de l'air. Les plaintes reçues sont consignées, font l'objet d'une enquête et reçoivent une réponse conformément aux protocoles établis.

## TRAVAIL COMMUNAUTAIRE

Nous nous efforçons d'ajouter de la valeur aux pays dans lesquels nous travaillons et aux populations locales. Nous vouons une attention particulière à la recherche et à l'exploitation des possibilités qui se présentent à nos sites d'améliorer les compétences locales et de produire des avantages socio-économiques. Beaucoup de nos programmes communautaires sont entrepris en partenariat avec les autorités locales, les acteurs de la société civile et des associations locales.

Au cours de l'année dernière, nos programmes communautaires ont soutenu des initiatives liées à la santé des enfants, aux possibilités d'enseignement, la protection de l'habitat et de la vie sauvage, ainsi que des événements culturels et sportifs. En 2014, les participations financières pour l'aide à la communauté, les parrainages et les donations ont totalisé 3 millions EUR, soit une hausse de 6 % par rapport aux 2,9 millions EUR distribués en 2013. Dans notre segment minier, les programmes communautaires ont eu des répercussions positives pour plus de 30 communautés, améliorant l'existence de quelque 55 000 personnes. Beaucoup de ces programmes étaient destinés en particulier aux femmes et aux jeunes.

## DROITS DE L'HOMME

Nous respectons et promouvons les droits fondamentaux partout où nous sommes présents. Notre approche des droits de l'homme se fonde sur Le Nyrstar Way et notre Code déontologique. Le Cadre pour une prise de décision éthique figurant dans le Code déontologique sert à prendre en compte les droits de l'homme dans les processus d'affaires essentiels tels que les évaluations des risques, l'approvisionnement et la gestion des sous-traitants et dans nos rapports avec les salariés, les populations locales et les autres parties prenantes. Nous n'ignorons pas que le respect des droits de l'homme nous impose aussi de travailler avec les sous-traitants et les fournisseurs pour nous assurer qu'ils appliquent les mêmes normes en la matière que celles dont nous répondons.

# Interaction avec les populations locales et moyens de subsistance

Gagner et protéger notre permis social d'exploitation est intrinsèquement lié à la façon dont nous interagissons avec les populations qui nous entourent, les instances de réglementation, nos fournisseurs, nos clients et les autres principales parties prenantes. Nous savons que cela ne se résume pas à se conformer aux dispositions réglementaires, mais qu'il s'agit aussi de créer de la valeur commune pour les communautés qui nous accueillent et les autres parties prenantes. Pour ce faire, nous devons comprendre leurs préoccupations, leurs besoins et leurs aspirations, et en tenir compte dans nos décisions et activités de tous les jours.

Notre objectif est de nous intégrer dans les communautés au sein desquelles nous sommes actifs et d'être appréciés de celles-ci. Pour y parvenir, nous interagissons avec nos parties prenantes pour comprendre et répondre à leurs attentes, en bâtissant des relations sur

le long terme basées sur la confiance et l'honnêteté et en respectant les droits fondamentaux partout où nous sommes présents.

## INTERACTION

Le Nyrstar Way définit les comportements que nous devons afficher dans nos rapports avec les populations locales et les autres parties prenantes essentielles. En gérant notre entreprise selon les valeurs et principes garantis par Le Nyrstar Way, nous nous engageons à Tenir parole, Nous prémunir de tout préjudice, Être ouvert et honnête et Créer de la valeur. Cela vaut pour tous les salariés et sous-traitants travaillant pour Nyrstar.

Notre Safety, Health, Environnement and Community (SHEC) Management Framework définit les procédures en matière d'interaction avec les parties prenantes, de communication avec celles-ci et de



## Targeted Lead Abatement Program de Port Pirie

Pour l'usine Nyrstar de Port Pirie, réduire l'exposition au plomb de la population locale et le taux de plomb dans le sang chez les enfants est une priorité absolue et l'un des principaux moteurs du projet de reconversion. Conséquence de l'Accord concernant le projet de reconversion de Port Pirie et de la poursuite des programmes de réduction de l'exposition au plomb de la population locale mis en œuvre par Nyrstar depuis 2006, le TLAP ou Targeted Lead Abatement Program (programme de réduction ciblée du plomb) a été lancé en 2014 dans le but de poursuivre la réduction du niveau de plomb dans le sang chez les enfants habitant Port Pirie. Le TLPA vise en particulier à déterminer et à évaluer des stratégies de réduction de l'exposition au plomb de la population locale et à évaluer les interventions qui auront le plus grand impact sur la réduction du niveau de plomb dans le sang chez les enfants. Le TLPA est géré sous la forme d'un partenariat entre Nyrstar et le gouvernement d'Australie-Méridionale et concerne plusieurs organismes publics et parties prenantes. Nyrstar s'est engagé à hauteur de 3 millions AUD par an sur une période maximale de 10 ans, avec une participation supplémentaire de 5 millions AUD pour atteindre plus rapidement les objectifs du TLAP. Plus d'informations sur le site Web dédié au TLAP: [www.tlap.com.au](http://www.tlap.com.au).

# Faits & chiffres 2014

---

- 040** Rapport De Gestion
- 070** Déclaration de gouvernance d'entreprise
- 087** Rapport de rémunération
- 097** Rapport du conseil d'administration selon l'article 119 du Code belge des sociétés
- 111** Déclaration De Responsabilité
- 112** États Financiers Consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2014
- 120** Notes sur les États Financiers Consolidés
- 189** Rapport du Commissaire à propos des États Financiers Consolidés au 31 décembre 2014
- 192** Comptes Annuels (Non-Consolidés) Succincts De Nyrstar SA au 31 Décembre 2014
- 193** Glossaire

# Rapport de Gestion



Nyrstar est une entreprise intégrée d'exploitation minière et de raffinage, leader du marché du zinc et du plomb et jouant un rôle croissant pour ce qui est d'autres métaux de base et précieux, des ressources essentielles qui alimentent l'urbanisation et l'industrialisation rapides de notre monde en mutation. Avec neuf mines, cinq fonderies, une usine de raffinage des métaux et une usine d'évaporation, Nyrstar est présente en Australie, en Amérique du Nord, en Amérique du Sud et en Europe, et emploie environ 6 500 personnes. Nyrstar est une entreprise constituée en Belgique, dont le siège social est situé en Suisse. Nyrstar est cotée à la Bourse Euronext de Bruxelles sous le symbole NYR.

## Rapport De Gestion

### Implantations



① Campo Morado, Mexico

② Contonga, Peru

③ Coricancha, Peru (Non-core asset)

④ El Mochito, Honduras

⑤ El Toqui, Chile

⑥ Langlois, Canada

⑦ Myra Falls, Canada

⑧ Pucarrajo, Peru (Non-core asset)

⑨ Tennessee Mines, USA

⑩ Auby, France

⑪ Balen/Overpelt, Belgium

⑫ Budel, The Netherlands

⑬ Clarksville, USA

⑭ Hobart, Australia

⑮ Hoyanger, Norway

## Rapport de Gestion

### Produits primaires

#### Zinc

Un leader mondial du zinc: nous sommes l'un des principaux producteurs intégrés de zinc au monde. Nous produisons du zinc en concentré provenant, notamment, de nos sites miniers, ainsi que divers produits à base de zinc raffiné, parmi lesquels du zinc SHG (Special High Grade), des alliages de zinc pour galvanisation et des alliages de zinc pour coulée sous pression issus de notre processus de fusion du zinc. Les applications et utilisations du zinc sont multiples. Il s'utilise dans la construction et l'infrastructure, mais aussi dans le transport, le matériel industriel, les communications, l'électronique et les produits de consommation. Cela en fait une ressource essentielle et très prisée.

#### Plomb

Nous produisons du plomb en concentré et du plomb raffiné (99,9 %). Le plomb est avant tout destiné à la production de batteries. En réalité, plus de 80 % de la production mondiale est consacrée à la fabrication de batteries plomb-acide, dont le rôle dans le mécanisme de démarrage des automobiles reste important, ainsi que dans les batteries pour vélos électriques pour lesquels la demande dans les économies émergentes demeure soutenue. Le plomb est également utilisé dans le gainage des câbles sous-marins, la verrerie, le brasage et la couverture.

#### Cuivre

Nous produisons du cuivre en concentré et de la cathode de cuivre. Le cuivre s'utilise principalement dans la construction. Parmi les autres débouchés, citons les produits électriques et électroniques, le matériel de transport, les produits de consommation et l'équipement et le matériel industriels.

#### Or

L'or est produit sous la forme de concentré et d'or doré venant de nos activités minières. Nous récupérons aussi de l'or du processus de raffinage de plomb.

#### Argent

Produit en concentré, l'or provient de nos activités d'exploitation minière. Nous récupérons aussi de l'argent du processus de raffinage du plomb sous la forme d'argent aurifère et de sous-produit issu du processus de raffinage du zinc dans divers résidus de lixiviation.

### Stratégie

La stratégie de Nyrstar reste claire et sur les bons rails: exploiter au maximum la valeur inhérente aux ressources minérales. Regroupant les segments Exploitation minière et Traitement des métaux et notre équipe commerciale intégrée dans nos opérations, notre modèle d'affaires intégré nous permet de combiner notre connaissance approfondie des marchés à nos outils efficaces de transformation des métaux et de nos propres mines. Nous pouvons ainsi renforcer la synergie commerciale sur l'ensemble de notre réseau intégré et mieux positionner nos produits auprès des utilisateurs finaux afin de maximiser la valeur.

En 2014, Nyrstar a franchi plusieurs jalons d'une importance stratégique sur le chemin de sa transformation. Parmi ceux-ci, citons:

- L'initiative de financement stratégique complet (CSF) réalisée en S2 2014
- La reconversion de Port Pirie, qui se poursuit selon le calendrier et le budget fixés
- Des progrès notables dans les projets du pipeline de croissance du segment Traitement des métaux
- Des changements organisationnels dans le segment minier annoncent le début d'un programme d'amélioration des performances minières
- L'accomplissement de notre objectif de réduction durable des coûts de 75 millions EUR dans le cadre de Project Lean au cours des deux dernières années

L'initiative de Financement stratégique global (CSF) lancée en septembre 2014 visait à renforcer la flexibilité financière de la Société et sa capacité à maximiser les opportunités de croissance à long terme. La CSF prévoyait une émission de droits de 251,6 millions EUR par l'émission de nouvelles actions ordinaires avec droits préférentiels pour la souscription (non prévus par la loi) pour les actionnaires existants, une offre de 350 millions EUR d'obligations privilégiées à 8,5 % à des investisseurs institutionnels et une offre d'achat qui a permis de racheter 147,4 millions EUR des retail bonds en circulation remboursables en 2015 et 100 millions EUR des retail bonds en circulation remboursables en 2016. De plus, les fonds récoltés serviront à financer les dépenses d'investissement nécessaires à la poursuite de la transformation de Nyrstar par le biais de projets d'investissement, y compris le pipeline de projets de croissance dans le segment Traitement des métaux et la reconversion de Port Pirie, ainsi qu'à réduire l'endettement net (afin d'atteindre un ratio Endettement net/EBITDA de 2,5x).

L'initiative CSF a aussi étendu notre profil de maturité de l'endettement, ouvert à la Société les portes d'un nouveau marché des capitaux et attiré de nouveaux actionnaires qui croient en notre stratégie et en les fondamentaux positifs du marché.

### Reconversion de Port Pirie:

Des avancées importantes ont encore été enregistrées au niveau construction, approvisionnement et sous-traitance, ainsi qu'en ce qui concerne les travaux d'ingénierie.

La construction d'installations permanentes sur le site a débuté avec la mobilisation de sous-traitants. Une nouvelle installation de lavage pour véhicules lourds a été construite et l'ancienne installation démolie. La construction du nouvel atelier de maintenance touche à son terme et la démolition de l'atelier actuel a débuté. Certains travaux de raccordement ont été terminés lors de l'arrêt planifié du site en T4 2014, notamment sur le système d'alimentation du four TSL et du réseau d'alimentation en gaz. La première phase (100 personnes) du camp d'hébergement des sous-traitants a été terminée et le camp officiellement ouvert. Les opérations d'enfoncement de pieux en fondations profondes ont aussi débuté et avancent bien.

S'agissant des activités d'approvisionnement et de sous-traitance, un grand nombre de contrats de fourniture importants ont été attribués: contrats concernant le four, la chaudière de récupération du four, la tour de refroidissement par évaporation, le précipiteur électrostatique, l'usine de broyage du charbon, les ventilateurs du four, l'usine d'injection de charbon, l'usine d'eau déminéralisée, les échangeurs thermiques, les systèmes de convoyeur et la conception et l'approvisionnement du système électrique à haute tension. Un accord pour les opérations du camp d'hébergement temporaire a été conclu et mis en place. L'important contrat à long terme pour l'approvisionnement, la construction, l'exploitation de l'usine d'oxygène et l'approvisionnement en gaz a été conclu avec Air Liquide et les travaux de conception sont en cours.

75 % environ des travaux d'ingénierie pour le projet étaient terminés fin 2014. La modélisation en 3D, les détails de l'équipement et structurels, ainsi que les principales études de risque et les examens dans la zone du four et les zones de l'usine d'acide. Les documents techniques sont progressivement exécutés pour appuyer les activités de construction engagées.

Les travaux continuent d'avancer en T1 2015 et plusieurs jalons essentiels devraient être franchis en ce qui concerne la construction, l'approvisionnement et l'ingénierie. La dernière phase du camp d'hébergement provisoire devrait être terminée. L'enfoncement des pieux du nouveau four TSL dans la zone de l'ancien atelier de maintenance de même que dans la zone de la nouvelle usine d'acide a débuté. La zone de construction de l'usine d'oxygène sera remise à Air Liquide. Les opérations vont débuter dans le nouvel atelier de maintenance et dans les nouvelles installations de lavage pour véhicules lourds. Un nombre substantiel de contrats supplémentaires devraient être octroyés, y compris ceux pour la fabrication du module offshore, le système de commande de l'usine, la distribution du système électrique basse tension, les principaux services liés à la grue sur tour et le principal contrat de construction mécanique, structurelle et de tuyauterie du chantier. La plupart des travaux d'ingénierie du projet devraient être terminés dans le courant du premier semestre 2015.

Les indications d'investissement pour 2015 font état de 200 à 220 millions EUR, une partie substantielle de ces dépenses sera contractée en dollars australiens<sup>1</sup>. Dans l'ensemble, les coûts d'investissement pour le projet restent, comme indiqué, fixés à 514 millions AUD et les travaux sur le site avancent selon le calendrier défini et le budget imparti en vue d'une mise en service en 2016.

<sup>1</sup> La majeure partie des charges liées à la reconversion de Port Pirie est libellée en dollars australiens et soumise aux fluctuations des taux de change. Les indications ci-dessus sont fournies sur base d'un taux EUR:AUD de 1,45

### Autres projets de croissance dans le segment Traitement des métaux:

Nyrstar a continué à faire avancer l'éventail élargi de projets de croissance dans le segment Traitement des métaux. Ces projets ont été identifiés lors de l'examen stratégique du segment Fusion, une vaste analyse stratégique du modèle d'exploitation et commercial de l'empreinte du segment Traitement des métaux entrepris par Nyrstar et visant à accroître la capacité de Nyrstar à exploiter au maximum la valeur des matières premières.

Les projets de croissance du segment Traitement des métaux peuvent être rangés dans trois catégories d'investissement:

1. Dé-contingement des fonderies (zinc et plomb) pour permettre le traitement de matières plus complexes et à valeur supérieure;
2. accroissement de la capacité d'évaporation pour permettre un traitement plus efficace des résidus de fonderie et capturer la valeur des métaux accessoires, et
3. augmentation de la capacité pour produire un plus large éventail de produits métalliques accessoires de valeur.

Les divers projets sont à différents stades de leur cycle de vie. Sous réserve des approbations internes finales, les phases de mise en œuvre devraient vraisemblablement s'étaler de 2015 à 2016, tandis tous les travaux devraient être terminés d'ici 2017. Les dépenses d'investissement totales pour l'ensemble des projets sont actuellement estimées à 265 millions EUR, aucun investissement individuel n'étant supérieur à 50 millions EUR.

Comme indiqué ci-dessous, les projets couvrant les trois catégories continuent d'avancer:

#### 1. Dé-contingement

En 2014, l'accent avait été mis sur l'avancement de projets qui permettront le traitement de plus grandes quantités de résidus de fusion de cadmium et de zinc suite à l'introduction d'un carnet de matières plus complexe avec la fermeture de la mine Century en Australie (qui devrait avoir lieu en T3 2015). Dans les fonderies de zinc de Hobart et Budel, la phase de mise en œuvre des projets phares a commencé et des commandes ont été passées pour des éléments à délai d'approvisionnement long et les travaux de démolition de l'usine ont débuté. Les travaux sur les deux sites avancent dans les temps en vue de leur mise en service en S2 2015.

De vastes plans de disponibilité opérationnelle impliquant des équipes pluridisciplinaires dans chaque site et dans l'ensemble du segment (ressources techniques et commerciales comprises) sont en place et en cours d'implémentation dans les deux sites.

D'autres projets de dé-contingement ont avancé comme prévu, notamment l'installation d'un système d'enrichissement en oxygène dans le four de grillage afin d'augmenter l'apport de cuivre dans les matières premières (campagne de test réussie dans le four de grillage F4 à la fonderie de zinc de Balen en S2 2014) et l'accroissement de la limite de silice dans les concentrés pour augmenter l'apport d'indium et la récupération dans la fonderie de zinc d'Auby, qui est actuellement en phase d'implémentation et dont la fin est prévue pour S2 2015.

À Port Pirie, la phase de faisabilité de l'extension potentielle de la capacité d'argent doré est terminée et le business case est en cours d'analyse. L'extension potentielle de la capacité de cadmium à Port Pirie est passée en phase de faisabilité en 2014.

En 2015, la démolition et les modifications des usines à Hobart et Budel se poursuivent comme prévu en ce qui concerne les projets visant à permettre de traiter de plus grandes quantités de résidus de la fusion de zinc et de cadmium. D'autres campagnes de tests en matière d'enrichissement à l'oxygène dans les fours de grillage seront menées afin d'accroître les limites granulométriques et ainsi permettre le traitement de concentrés à grains plus fins (attendus avec un carnet de matières plus complexe) et éviter l'instabilité des fours de grillage qui, sans cela, serait inévitable. Il est prévu que les travaux de modification de l'usine dans la fonderie de zinc d'Auby commencent afin d'augmenter la limite de silice dans les concentrés pour permettre d'accroître l'apport d'indium et la récupération, tandis qu'à Port Pirie le projet d'augmentation de la capacité de cadmium va entrer en phase de développement. Par ailleurs, l'étude de faisabilité de projets visant à augmenter la capacité pour traiter des niveaux plus élevés d'arsenic, d'antimoine et de sélénium va débuter. Ces projets devraient se terminer au quatrième trimestre 2016. Sous réserve de l'analyse du business case, l'extension potentielle de la capacité d'argent doré devrait passer en phase de développement au premier trimestre 2015.

## 2. Capacité d'évaporation

Les travaux de redéveloppement de l'installation d'évaporation de Hoyanger (Norvège) (acquise en décembre 2013) se sont poursuivis. Ces travaux permettront au site de traiter des résidus venant du réseau européen de raffinage du zinc de Nyrstar et incluaient un nouveau four et un nouveau système de refroidissement du four, un débourbeur au dioxyde de soufre et un nouveau filtre à manches. Les travaux étaient en grande partie terminés fin 2014, mais les retards pris au cours de la période de Noël/nouvel An ont fait que la mise en service a eu lieu en janvier 2015. Le site traite désormais les résidus venant de la fonderie de zinc de Budel et monte progressivement en régime pour atteindre la pleine capacité.

Nyrstar poursuit activement l'évaluation d'options qui permettront d'augmenter la capacité d'évaporation en Europe. Les dernières études de faisabilité sont en voie de finalisation et des discussions constructives sont en cours avec certains gouvernements en ce qui concerne un possible soutien financier.

## 3. Métaux accessoires

Suite à la fermeture de l'usine de zinc de Port Pirie en juillet 2014, certaines modifications en ce qui concerne la manutention et le traitement des matières ont été apportées avec succès à Hobart et à Auby afin de permettre le traitement des vapeurs de zinc (oxydes) produites à Port Pirie. Des chargements de vapeurs de Port Pirie ont été reçus à Hobart (ainsi qu'à Auby) et traités.

Des travaux de mise en œuvre pour l'extension de la production d'indium à Auby ont commencé en T4 2014 et progressent comme prévu. Ils devraient être terminés en S2 2015. D'autres projets relatifs aux métaux accessoires avancent dans les délais.

L'étude de faisabilité concernant une usine de retraitement et de drainage à la fonderie de zinc de Clarksville pour récupérer les résidus (retenus) historiques et traiter les résidus futurs en vue de leur évaporation est terminée et en cours d'examen. La phase de développement devrait débuter en 2015.

Certains projets liés au traitement des vapeurs et à la récupération d'un concentré de métal accessoire qui subira un traitement supplémentaire (en plus de la récupération de zinc et de plomb) vont entrer en phase de faisabilité.

Les indications d'investissement pour les projets de croissance dans le segment Traitement de métaux font état de 70 à 90 millions EUR en 2015.

## Performances du segment minier

Parallèlement, les résultats de notre segment minier ont été inférieurs aux attentes en 2014. Ils ont en outre souffert de la baisse des cours des métaux précieux et de la hausse des frais de traitement que les mines ont dû payer aux fonderies.

Toutefois, avec la réorganisation à la tête du segment minier entamée en décembre 2014, nous avons mis en place le premier élément essentiel de notre programme d'amélioration des performances afin de résoudre les problèmes récurrents dans le segment minier. Les performances du segment minier sont une priorité essentielle pour l'entreprise dans son ensemble.

Six éléments stratégiques ont été définis pour garantir au pôle minier une capacité suffisante et améliorer ses performances:

1. l'établissement d'une culture axée sur la performance parmi le personnel
2. la réorganisation et le réalignement de l'équipe de direction du segment minier en deux régions, l'Amérique du Nord et l'Amérique du Sud, afin d'accorder davantage de focus et d'attention encore aux sites respectifs dans les deux régions
3. l'intégration de pratiques visant à améliorer les activités dans nos processus opérationnels, y compris l'optimisation des taux d'exploitation des mines et le rendement des usines
4. l'attention à la conversion des ressources et l'élargissement aux réserves constatées et probables sur les sites qui présentent de telles opportunités

5. l'exploration ciblée pour agrandir les ressources et les réserves et optimiser la durée de vie de nos plans de mine

6. la mise à profit de l'engagement de nos parties prenantes au niveau des pouvoirs publics et des populations locales

En 2014, nous avons instauré de nouvelles normes non négociables appelées « Mining Golden Rules, » des règles strictes sur lesquelles nous ne transigerons pas. Nous avons aussi entrepris un programme de conformité avec les normes techniques de Nyrstar. Le segment pourra ainsi contrôler les progrès réalisés sur les sites et comprendre leurs manquements actuels pour faire face aux risques. Si des progrès ont été réalisés en 2014, la sécurité demeurera une priorité stratégique essentielle en 2015.

## Avancement du Projet Lean

Nous avons lancé à l'échelle de la Société le « Project Lean, » une initiative qui a débuté en 2012 et s'est achevée courant 2014 et qui vise à rendre nos activités plus efficaces et rentables en réduisant durablement les coûts et en gagnant en efficacité.

Dans un contexte de conjoncture économique difficile et de baisse des cours des métaux nécessitant une gestion efficace des coûts, le champ d'application du Project Lean concernait les sièges de l'entreprise, les opérations minières et les opérations de raffinage. Il visait à réduire considérablement et durablement les coûts d'exploitation.

Grâce à toutes les mesures stratégiques essentielles citées ci-dessus, nous sommes parfaitement positionnés pour aborder 2015 :

## Perspectives pour 2015

En 2015, nous allons redoubler d'efforts pour exécuter notre stratégie de transformation et tenir nos engagements

- Promouvoir une culture de responsabilisation, de transparence et de recherche des résultats
- Améliorer concrètement les performances opérationnelles des actifs miniers
- Rapprocher les fonctions d'assistance des unités d'exploitation, réaliser des synergies et devenir plus efficaces
- Profiter de et maintenir l'élan positif suscité par le projet de reconversion de Port Pirie
- Faire avancer les projets du pipeline de croissance dans le segment Traitement des métaux en levant les contraintes de raffinage, en augmentant la capacité d'évaporation et en étendant la capacité des métaux accessoires
- Continuer à faire montre d'un leadership visible en ce qui concerne les performances au niveau prévention des accidents et environnement
- Continuer à privilégier la solidité du bilan et l'effet de levier financier, qui sera impacté par les dépenses d'investissement de croissance prévues
- Exploiter les fondamentaux favorables du marché du zinc et l'appréciation du dollar américain

## ACTIONS

### Évolution du cours du titre

Par comparaison avec une baisse de 14 % de l'indice MSCI World Metals and Mining, au cours de la même période, et une hausse de 13 % du cours annuel moyen du zinc, le cours du titre Nyrstar a augmenté de 63 % en 2014.

En moyenne, 1.087.484 actions se sont échangées quotidiennement en 2014, contre 803.181<sup>1</sup> en 2013, soit une hausse de 35 %.

<sup>1</sup> Le nombre moyen d'actions échangées par jour comparatif pour 2013 a été recalculé pour refléter rétroactivement l'impact de l'émission de droits de septembre 2014.

## Capital social

Les actions ordinaires Nyrstar sont admises à la cotation sur la Bourse Euronext® de Bruxelles (symbole NYR BB) depuis le 29 octobre 2007. Au 31 décembre 2014, le capital social s'élevait à 34 004 508,88 EUR représenté par 340 045 088 actions ordinaires ayant une valeur au pair de 0,10 EUR. Les actions de la Société n'ont pas de valeur nominale.

## Obligations convertibles

Au 31 décembre 2014, la Société avait émis pour 120 millions EUR d'obligations convertibles non garanties privilégiées remboursables en 2018.

Les obligations à échéance en 2018 ont été émises en septembre 2013 à 100 % de leur somme au principal (100 000 EUR par obligation) et ont un taux d'intérêt nominal de 4,25 % par an. Le prix de conversion est actuellement de 3,71 EUR par action. Il existe actuellement pour 120 millions EUR d'obligations convertibles non garanties privilégiées à échéance en 2018 en circulation et si toutes les obligations devaient être converties en actions ordinaires au prix de conversion susmentionnée, 32 345 013 nouvelles actions ordinaires seraient émises. Les obligations sont inscrites et admises à la négociation sur le marché libre de la Bourse de Francfort.

## Structure de l'actionnariat

Conformément à la législation belge applicable relative à la communication des participations importantes et aux statuts de la Société, toute personne acquérant au moins 3 % du total des droits de vote existants de la Société doit en informer à la fois la Société et l'Autorité belge des services et marchés financiers (la FSMA, qui a succédé le 1er avril 2011 à la CBFA (Commission bancaire, financière et des assurances)).

Une notification est également requise lorsqu'une personne acquiert au moins 5 %, 7,5 %, 10 %, 15 %, 20 % ou tout autre multiple de 5 % du total des droits de vote existants de la Société, ou lorsque, en raison de cessions de titres, le nombre de droits de vote chute sous l'un de ces seuils. Une liste, ainsi qu'une copie de ces notifications, peuvent être obtenues sur le site de la Société ([www.nyrstar.com](http://www.nyrstar.com)). Au 31 décembre 2014, sur la base des notifications reçues par la Société, les principaux actionnaires de la Société (c'est-à-dire ceux détenant plus de 3 % du total des droits de vote) étaient:

Au 31 décembre 2014	Actions (en %)
Urion Holdings (Malta) Ltd	15,30%
Nyrstar NV	3,72%
Umicore NV	3,09%

## Profil de l'actionnariat

L'actionnariat de Nyrstar se compose principalement d'investisseurs institutionnels au Royaume-Uni, en Belgique, en France, aux États-Unis et dans d'autres pays européens, ainsi que d'investisseurs particuliers.

Les petits actionnaires représentent 34% environ de l'actionnariat de Nyrstar. Les actionnaires institutionnels proviennent principalement de Belgique (31%), des États-Unis (24%), de Norvège (12%) et du Royaume-Uni (8%). La majorité des investisseurs institutionnels sont soit des investisseurs dans des valeurs de croissance à long terme, soit des investisseurs cherchant à optimiser la valeur de leur portefeuille.

SOURCE: Rapport d'identification des actionnaires établi par le NASDAQ à la demande de Nyrstar en décembre 2014

## PRINCIPAUX ÉLÉMENTS BOURSIERS

Pour l'exercice se clôturant le 31 décembre	2014	2013
Capitalisation boursière (au 31/12)	340.045.088	170.022.544
Bénéfice/(perte) par action (12 mois au 31/12)	12.664,057	15.338.431
Pour l'exercice se clôturant le 31 décembre	996.332.108	392.752.077
Remboursement de capital brut (proposé)	(0,38)	(0,98) <sup>1</sup>
Cours du titre (cours de clôture au 31/12)	2014	2013
Plus haut (intradjalier) de l'année	0	0
Plus bas (intradjalier) de l'année	2,93	1,79 <sup>1</sup>
Nombre moyen d'actions échangées par jour (12 mois au 31/12)	3,05	3,73 <sup>1</sup>
Fraction librement négociable (au 31/12)	1,70	1,56 <sup>1</sup>
Volume de la période (exercice complet) divisé par le nombre d'actions du flottant	1.087.484	803.181 <sup>1</sup>
Free float (au 31/12)	90%	85%
Free float Velocity (sur l'année entière)	128%	112%

SOURCE: Euronext

## Politique de dividendes

Le conseil d'administration a examiné la politique de dividendes de la Société en 2009. Il en a conclu qu'à la lumière de la nouvelle stratégie de la Société une politique de dividendes définissant un ratio dividendes/bénéfices fixe n'était plus appropriée. La nouvelle politique de la société a pour objectif de maximiser le rendement total des actionnaires en combinant une appréciation du cours du titre et des dividendes, tout en maintenant des flux de trésorerie adéquats pour la croissance et l'exécution réussie de la stratégie de la société.

## Politique de transparence

En tant que société de droit belge et afin de s'assurer que les investisseurs dans des actions Nyrstar disposent de toutes les informations nécessaires pour garantir la transparence, l'intégrité et le bon fonctionnement du marché, Nyrstar a établi une politique de divulgation des informations.

Cette politique vise à garantir que les informations importantes dont Nyrstar a connaissance soient immédiatement communiquées au public. Elle a, en outre, pour but de veiller à ce que les informations divulguées soient justes et exactes, et permettent ainsi aux détenteurs d'actions Nyrstar et au public d'évaluer l'impact des informations sur la position, les activités et les résultats de Nyrstar.

## Présentations aux investisseurs, analystes et à la presse

La réputation de Nyrstar dépend fortement de sa capacité à communiquer de manière uniforme et professionnelle avec toutes ses parties prenantes.

L'une des valeurs fondamentales de Nyrstar est d'être ouvert et honnête. C'est pourquoi nous nous efforçons de proposer une communication claire, ouverte et transparente à l'ensemble de nos parties prenantes. Nyrstar organise régulièrement des présentations auprès des investisseurs, des analystes et de la presse pour fournir des renseignements stratégiques, opérationnels et financiers, et construire des relations solides.

Pour donner aux analystes financiers, aux investisseurs et à la presse une idée plus précise de nos activités, nous avons organisé ou pris part à plusieurs événements au cours de l'année.

<sup>1</sup> Le BPA, le cours de clôture de l'action, le nombre moyen/maximal/minimal comparatif d'actions échangées par jour pour 2013 ont été recalculés pour refléter rétroactivement l'impact de l'émission de droits de septembre 2014.

## Rapport de Gestion

Pour interagir avec ses actionnaires institutionnels, Nyrstar a présenté la Société lors de manifestations organisées par Bank of America Merrill Lynch, BMO Capital Markets, Citi, Deutsche Bank, Exane BNP Paribas, Goldman Sachs, HSBC, ING, KBC Securities, Macquarie, Morgan Stanley, Petercam et Royal Bank of Canada (RBC). Nyrstar a également participé à de nombreuses tournées de présentation en Europe et en Amérique du Nord.

### Courtages

**En 2014, les maisons de courtage suivantes ont présenté leurs études sur Nyrstar:**

ABN Amro	Deutsche Bank	Macquarie
Bank De Groof	Exane BNP Paribas	Morgan Stanley
Bank of America Merrill Lynch	Goldman Sachs	Petercam
BMO	ING	RBC
Citi	KBC Securities	Société Générale

### Proposition de distribution

Le conseil d'administration a pris la décision de ne pas proposer aux actionnaires une distribution pour l'exercice financier 2014, reflétant ainsi son engagement à soutenir les opportunités identifiées par les plans de croissance de l'entreprise.

## RAPPORT D'ACTIVITÉ

La production du segment Traitement des métaux a été conforme aux indications. Dans le segment minier, les indications n'ont pas été atteintes dans trois catégories:

- Le segment minier a atteint ses indications pour l'ensemble de l'exercice pour l'argent, tandis que les productions de concentré de zinc, de cuivre et d'or ont été inférieures aux indications; la production de plomb en concentré a dépassé les indications les plus optimistes.
- Le segment Traitement des métaux a produit approximativement 1 097 000 tonnes de zinc en 2014, soit l'extrême supérieure des indications pour l'ensemble de l'exercice.

## PRINCIPAUX CHIFFRES

	Exercice 2014	Exercice 2013
<b>Production Mines</b>		
Concentré de zinc (en milliers de tonnes) <sup>1</sup>	278	271
Or (en milliers d'onces troy)	52,1	75,2
Argent (en milliers d'onces troy) <sup>2</sup>	5.106	4.746
Concentré de cuivre (en milliers de tonnes)	11,3	12,9
<b>Production Traitement des métaux</b>		
Zinc (en milliers de tonnes)	1.097	1.088
Plomb (en milliers de tonnes)	178	179

## Rapport de Gestion

### RAPPORT D'ACTIVITÉ: EXPLOITATION MINIÈRE

En 2014, les mines appartenant à Nyrstar ont produit 278 000 tonnes de zinc en concentré, soit une hausse de 3 % par rapport à 2013. La production de zinc en concentré a été inférieure aux indications, celle de plomb en concentré supérieure aux indications les plus optimistes, celle de cuivre en concentré légèrement en deçà des indications et celle d'argent conforme aux indications et supérieure de 8 % à la production enregistrée en 2013. La production d'or, soit 52 000 onces troy, a accusé un net recul de 31 % comparé à 2013 et a été inférieure aux indications, suite à la décision prise en S2 2014 de suspendre l'extraction de la veine d'or à El Toqui en réponse à la diminution du cours de l'or et face à l'instabilité du sol.

Le rendement du mineraï à Campo Morado a été élevé en 2014 en dépit du blocage illégal de l'entrée de la mine qui a interrompu les activités au dernier trimestre. Par rapport à 2013, la qualité du mineraï a baissé en raison de l'épuisement du gisement G9, impactant la production de tous les métaux. Les tests métallurgiques sur les ressources composées de gisements de mineraï réfractaire très complexes sont terminés et les modifications apportées à l'usine afin d'optimiser les récupérations de métal sont en cours. Les modifications de l'usine devraient permettre de produire du concentré de cuivre, du concentré de zinc et du concentré de plomb et garantir de meilleures conditions de paiement pour ceux-ci car ils auront moins de pénalités et plus de métal payable que les deux concentrés antérieurs.

La mine de Contonga a continué d'afficher d'excellents résultats: elle a accru son rendement aux niveaux maximaux que permet sa licence d'exploitation et compensé un léger déclin de la teneur du mineraï de zinc tout en maintenant les volumes de production du zinc, du plomb et du cuivre et en augmentant la production d'argent par rapport à 2013.

Par rapport à 2013, la mine d'El Mochito est parvenue à augmenter la production de tous les métaux avec une teneur de tête supérieure. Ces augmentations ont été rendues possibles par l'exploitation de nouvelles zones de cheminée à teneur élevée en utilisant la méthode Alimak. L'exploitation de ces zones s'est terminée en S1 2014 et le mineraï a été traité en S2 2014. Cela est venu renforcer les bonnes performances des gisements de mineraï existants qui utilisent une méthode d'extraction par chambres et piliers classique.

La mine d'El Toqui a enregistré une production de zinc record, supérieure de 61 % à celle de 2013. Ce meilleur résultat s'explique en grande partie par l'amélioration des installations de surface qui ont permis des cadences de traitement supérieures et des récupérations de métal plus élevées. Par ailleurs, les campagnes d'extraction d'or ont été délaissées en raison de la révision des méthodes d'extraction des veines d'or, de mauvaises conditions au sol et de la faiblesse du cours de l'or en S2 2014. Les quantités de plomb et d'argent ont été supérieures aux volumes produits en 2013 de 50 et 121 % respectivement.

En 2014, la production de zinc en concentré de la mine de Langlois a augmenté de 6 % en rythme annuel. L'amélioration des temps de cycle des opérations souterraines en régime permanent a permis d'augmenter de 11 % le rendement de broyage malgré des teneurs en mineraï légèrement inférieures. Les productions de cuivre, d'argent et d'or ont été conformes à celles de 2013.

Malgré des interruptions dues aux problèmes de disponibilité énergétique causés par une grave sécheresse suivie d'inondations en T4 2014, les résultats de Myra Falls ont été bons en ce qui concerne tous les métaux en 2014. La mine a enregistré des quantités de zinc en concentré conformes à celles de 2013, la production d'onces d'argent augmentant de 43 % et celle d'or de 33 %. La durabilité à long terme de la production de la mine est restée prioritaire, avec le développement des futures zones minéralisées dans la partie occidentale de la mine et des améliorations à la productivité et à l'utilisation d'équipement souterrain en 2014.

En 2014, la production de zinc en concentré des mines Tennessee a diminué de 8 % par comparaison avec 2013. Les teneurs de tête moyennes du zinc ont été inférieures aux niveaux de 2013 et les volumes de mineraï traités ont été pénalisés par les pannes matérielles subies par les installations de surface ainsi que les temps de cycle des mines souterraines. La direction a pris des mesures pour résoudre ces problèmes, ce qui a permis d'améliorer les performances.

<sup>1</sup> Production des mines appartenant à Nyrstar

<sup>2</sup> Jusqu'au 31 décembre, 75 % de l'argent payable produit par Campo Morado était lié à un accord d'écoulement avec Silver Wheaton Corporation en vertu duquel USD 4,02/once était payable

## Rapport de Gestion

### Talvivaara

En 2014, Nyrstar a mis à la disposition de Talvivaara Sotkamo Limited (« Talvivaara »), filiale de Talvivaara Mining Company Plc, une facilité de crédit d'un montant maximal de 20 millions EUR. Nyrstar a mis cette facilité à disposition en plusieurs tranches, le montant de chaque avance étant calculé en fonction de la livraison correspondante de zinc en concentré effectuée par Talvivaara dans le cadre du contrat. Le 6 novembre 2014, Talvivaara a annoncé l'ouverture d'une procédure de faillite, rendant dès lors peu probable la récupération des flux de trésorerie tirés en vertu de la facilité de crédit. Au 31 décembre 2014, Nyrstar a comptabilisé 8,4 millions EUR de pertes de valeur équivalant à la valeur comptable totale de l'encours de prêt dans le cadre de la facilité de crédit.

Le 12 mars 2015, l'État finlandais et Audley Capital Advisors LLP ont annoncé qu'un groupe d'investisseurs emmené par Audley Capital Advisors avait signé un accord conditionnel pour le rachat des actifs de la société d'exploitation de la masse de la faillite de Talvivaara Sotkamo Limited (la « Société d'exploitation »). En conséquence, Nyrstar a analysé les perspectives de récupérer l'Accord d'écoulement du zinc conclu avec Talvivaara et a décidé de déprécier intégralement la valeur de l'Accord d'écoulement du zinc au 31 décembre 2014. La perte de valeur se monte à 245,9 millions EUR avant impôts (après impôts EUR 196,8 million).

En milliers de tonnes sauf indication contraire	Exercice 2014	Exercice 2013	variation en %
<b>Total minerai broyé</b>	6.888	6.960	(1%)
<b>Total concentré de zinc</b>	550	511	8%
<b>Total concentré de plomb</b>	33,0	24,3	36%
<b>Total concentré de cuivre</b>	60,6	68,3	(11%)
 <b>Zinc en concentré</b>			
Campo Morado	22	25	(12%)
Contonga	13	13	0%
El Mochito	30	25	20%
El Toqui	37	23	61%
Langlois	38	36	6%
Myra Falls	27	27	0%
East Tennessee	63	71	(11%)
Middle Tennessee	47	50	(6%)
Tennessee Mines	111	121	(8%)
<b>Total Mines propres</b>	<b>278</b>	<b>271</b>	<b>3%</b>
Écoulement Talvivaara	24	14	71%
<b>Total</b>	<b>302</b>	<b>285</b>	<b>6%</b>
 <b>Plomb en concentré</b>			
Contonga	0,4	0,3	33%
El Mochito	15,5	11,6	34%
El Toqui	1,8	1,2	50%
Myra Falls	1,5	0,9	67%
<b>Total</b>	<b>19,2</b>	<b>14,2</b>	<b>35%</b>
 <b>Cuivre en concentré</b>			
Campo Morado	3,9	4,9	(20%)
Contonga	3,1	2,6	19%
Langlois	2,0	2,0	0%
Myra Falls	2,3	3,3	(30%)
<b>Total</b>	<b>11,3</b>	<b>12,9</b>	<b>(12%)</b>

## Rapport de Gestion

### Or (en milliers d'onces troy)

Campo Morado	5,7	11,7	(51%)
El Toqui	20,3	41,3	(51%)
Langlois	2,0	1,8	11%
Myra Falls	23,6	17,8	33%
<b>Total<sup>1</sup></b>	<b>52,1</b>	<b>75,2</b>	<b>(31%)</b>

### Argent (en milliers d'onces troy)

Campo Morado	902	1.156	(22%)
Contonga	368	306	20%
El Mochito	1.827	1.637	12%
El Toqui	313	141	122%
Langlois	518	524	(1%)
Myra Falls	1.173	818	43%
<b>Total<sup>2</sup></b>	<b>5.106</b>	<b>4.746</b>	<b>8%</b>

### Indications de production pour le secteur minier

Les indications ci-dessous reflètent les attentes à ce jour de Nyrstar concernant la production de 2015. Il est important de souligner que la stratégie de Nyrstar vise en priorité à maximiser la valeur plutôt que la production et, en tant que tel, la répartition dans la production de ces métaux pourrait varier au fil de l'exercice en fonction des conditions en vigueur sur le marché. Nyrstar pourrait revoir ses chiffres en 2015 lors des prochaines revues d'activité, s'il apparaissait que les indications fournies ci-dessus devaient évoluer fortement.

Les indications de production pour 2015 pour l'ensemble du portefeuille d'actifs miniers de Nyrstar sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

Segment	Métal en concentré	Indications de production
Mining	Zinc <sup>3</sup>	280.000 - 310.000 tonnes
	Plomb	15.000 - 18.000 tonnes
	Cuivre	12.000 - 14.000 tonnes
	Argent	4.450.000 - 5.100.000 onces troy
	Or	35.000 - 45.000 onces troy

### RAPPORT D'ACTIVITÉ: TRAITEMENT DES MÉTAUX

Le segment Traitement des métaux a produit approximativement 1 097 000 tonnes de zinc en 2014, soit l'extrême supérieure des indications pour l'ensemble de l'exercice.

**Auby** - a enregistré un nouveau record de production pour ce qui est du zinc métal et de l'indium. Des arrêts prévus pour maintenance du four de grillage et de l'usine d'indium ont été menés en S2 2014, réduisant la production d'indium en S2 2014, conformément aux attentes de la direction.

**Balen/Overpelt** - La production de zinc métal de la fonderie de Balen/Overpelt s'est élevée à 262 000 tonnes, 4 % de plus que lors de l'exercice 2013. L'arrêt pour maintenance planifié du four de grillage F4 et de l'usine d'acide en T2 2014 a été réalisé dans les délais et le budget impartis. La production en S2 2014 a reculé de 4 % par rapport à S1 2014, principalement en raison de 2 grèves nationales survenues en T4 2014 mais aussi de plusieurs arrêts imprévus du four de grillage en T3 2014.

<sup>1</sup> La production d'or de Coricancha est incluse dans le total

<sup>2</sup> La production d'argent de Coricancha est incluse dans le total

<sup>3</sup> Production des mines appartenant à Nyrstar

## Rapport de Gestion

**Budel** - Avec 290 000 tonnes de zinc métal soit une hausse de 5 % par rapport à 2013, la fonderie de Budel a enregistré un nouveau record de production. Des améliorations opérationnelles dans tous les services ont permis d'augmenter constamment la production annuelle depuis 2010.

**Clarksville** - Entre 2013 et 2014, la production de la fonderie de Clarksville s'est améliorée de 4 %. Un arrêt planifié du four de grillage en T3 2014 a été bouclé plus tôt que prévu. Une panne d'un four de fusion en T3 2014 a entraîné environ 3700 tonnes de stocks de cathodes supplémentaires à la fin de l'exercice. Bien que la production ait légèrement souffert des déficits d'approvisionnement en concentrés des mines Middle Tennessee, le site a continué à produire un résidu de lixiviation contenant du germanium.

**Hobart** - La fonderie de Hobart a produit approximativement 252 000 tonnes de zinc métal en 2014, soit 7 % de moins qu'en 2013. Cette réduction est surtout due à l'arrêt pour maintenance planifié du four de grillage 5 et de l'usine d'acide en T2 2014. Un retard inattendu des livraisons de concentrés de Century début 2014 a conduit à une pénurie de calcine avant l'arrêt programmé, ce qui a encore nui à la production. En T3 2014, Hobart a débuté avec succès la consommation d'oxydes de zinc (vapeurs) de Port Pirie.

**Port Pirie** - La production de plomb commercial à la fonderie de Port Pirie a été dans la lignée des niveaux de production enregistrés en 2013. Les cadences de production se sont sensiblement améliorées en 2014, mais elles ont été contrebalancées par un arrêt majeur pour maintenance planifié du haut fourneau en T4 2014 et un arrêt non planifié plus court en T2 2014. En 2014, le haut fourneau a été à l'arrêt pendant 48 jours au total, contre 21 en 2013. En raison d'une défaillance de l'enveloppe d'un four deux semaines avant l'arrêt programmé du haut fourneau au quatrième trimestre, l'arrêt a duré deux semaines de plus. Ce long arrêt a permis au site d'effectuer plusieurs tâches de maintenance importantes et à l'équipe en charge de la reconversion d'exécuter certains travaux de raccordement, notamment sur le système d'alimentation du haut fourneau, permettant au site de faire fonctionner l'alimentation de l'usine d'agglomération ou la mise en service et la montée en puissance du four TSL (four à lance de remplissage par le dessus avec bras immergé). La production de zinc métal (13 000 tonnes environ) en 2014 a été conforme aux attentes de la direction, suite à la fermeture annoncée de l'usine de production de zinc métal en juillet 2014. La production d'or et d'argent a surtout souffert de la baisse de la consommation de concentrés contenant des métaux précieux en 2014.

## Rapport D'activité: Traitement Des Métaux

	Exercice 2014	Exercice 2013	variation en %
<b>Zinc métal (en milliers de tonnes)</b>			
Auby	171	152	13%
Balen/Overpelt	262	252	4%
Budel	290	275	5%
Clarksville	110	106	4%
Hobart	252	272	(7%)
Port Pirie	13	30	(57%)
<b>Total</b>	<b>1.097</b>	<b>1.088</b>	<b>1%</b>
<b>Plomb métal (en milliers de tonnes)</b>			
Port Pirie	178	179	(1%)
<b>Autres produits</b>			
Cathodes de cuivre (en milliers de tonnes)	4	4	-
Argent (en millions d'onces troy)	13,4	17,9	(25%)
Or (en milliers d'onces troy)	33	66	(50%)
Indium (tonnes)	43	33	30%
Acide sulfurique (en milliers de tonnes)	1.438	1.389	4%

## Rapport de Gestion

### Indications de production pour le segment Traitement des métaux et arrêts planifiés pour maintenance

Nyrstar mise sur une production de 1 à 1,1 million de tonnes de zinc métal en 2015. Ce niveau de production repose sur la maximisation de l'EBITDA et de la génération de flux de trésorerie disponible dans le segment Traitement des métaux en ciblant l'équilibre optimal entre production et investissements de maintien.

Un certain nombre d'arrêts pour maintenance programmés sont prévus en 2015, ce qui aura un impact sur la production. Ces arrêts permettront aux fonderies de continuer à fonctionner selon des normes de sécurité et environnementales internes, de se conformer aux réglementations/normes externes et d'améliorer la fiabilité et le rendement du processus de production. Ils permettront qui plus est aux sites d'améliorer des étapes de production critiques. Des mesures sont prises afin de réduire l'impact de ces arrêts sur la production en constituant des stocks intermédiaires avant l'arrêt et de gérer l'arrêt de manière opportune et efficace. L'impact estimé de ces arrêts sur la production de 2015, qui a été pris en compte pour déterminer les indications concernant le zinc pour 2015, est indiqué dans le tableau ci-dessous.

#### Arrêts planifiés en 2015 dans le segment Traitement des métaux

Fonderie et phase de production concernées	Période et durée	Impact estimé
Balen - four de grillage F5	T2 : 1 semaine	Aucun
Balen - four de grillage F4	T3 : 7 semaines	Aucun
Budel - four de grillage	T2 : 2 semaines	Aucun
Port Pirie - usine d'évaporation des scories	T4 : 7 semaines	3000 tonnes de zinc contenu dans les vapeurs de zinc

## Analyse Du Marché

Prix moyens <sup>1</sup>	Exercice 2014	Exercice 2013	variation en %
Taux de change (EUR/USD)	1,33	1,33	0%
Prix du zinc (USD/tonne, règlement comptant)	2.164	1.909	13%
Prix du plomb (USD/tonne, règlement comptant)	2.096	2.141	(2%)
Prix du cuivre (USD/tonne, règlement comptant)	6.862	7.322	(6%)
Prix de l'argent (USD/t.oz, cote quotidienne LBMA)	19,08	23,79	(20%)
Prix de l'or (USD/t.oz, cote PM LBMA)	1.266	1.410	(10%)

#### Taux de change

Les bénéfices et les cash-flows de Nyrstar sont influencés par les fluctuations des taux de change de plusieurs devises, particulièrement le dollar américain, l'Euro, le dollar australien et le franc suisse. La devise de présentation des résultats de Nyrstar est l'Euro. Le zinc, le plomb et d'autres métaux sont négociés dans le monde entier principalement en dollars américains, alors que les coûts de Nyrstar sont essentiellement libellés en euros, en dollars australiens et en francs suisses.

<sup>1</sup> Les prix du zinc, du plomb et du cuivre sont des moyennes des prix pour règlement comptant au jour le jour au LME. Les prix de l'argent et de l'or sont des moyennes des cotations quotidiennes/PM LBMA, respectivement.

La vigueur de l'économie américaine fin 2014 et les signes d'affaiblissement en Europe ont laissé penser que la Réserve fédérale américaine augmenterait ses taux d'intérêt en 2015 tandis que la Banque centrale européenne mettrait en place une stratégie d'assouplissement quantitatif. Ces deux facteurs conjugués ont mis sous pression les devises par rapport au dollar partout dans le monde. En particulier, l'impact de ces divergences économiques a entraîné une dépréciation de près de 11 % de l'Euro par rapport au dollar américain au second semestre de 2014.

### Zinc

Le cours moyen du zinc a augmenté de 13 % en 2014 pour atteindre 2164 USD la tonne contre 1909 USD/t en 2013, s'échangeant dans une fourchette comprise entre 1942 USD et 2420 USD. La croissance de la demande en zinc en 2014 a surtout émané de la Chine et du monde développé, l'économie étasunienne ayant connu une croissance plus rapide que ce qu'avaient anticipé de nombreux commentateurs. Wood Mackenzie estime la croissance de la consommation mondiale de zinc dans le monde en développement et le monde développé à 5,1 % et 2,8 % respectivement en 2014<sup>1</sup>. Des stocks suffisants de concentré, des frais de traitement supérieurs et des prix du zinc plus élevés ont entraîné une hausse des taux d'utilisation dans les fonderies en 2014. Selon les prévisions de Wood Mackenzie, les taux d'utilisation moyens des fonderies ont été de 76 % en Chine et de 90 % dans le reste du monde. À moyen terme, les perspectives fondamentales pour le marché du zinc restent solides, avec un prélèvement persistant dans les stocks de métaux affinés et le resserrement attendu de l'offre de matières premières.

### Plomb

Les prix du plomb sont restés stationnaires en 2014, affichant en moyenne 2096 USD la tonne, soit un repli de 2 % par rapport à 2013. Selon l'analyse de Wood Mackenzie, la demande au niveau mondial est restée soutenue, avec une croissance en rythme annuel estimée à 3,9 %. La croissance continue de la demande pour les batteries au plomb-acide garantit de bonnes perspectives au niveau de la demande, malgré des pressions potentielles au niveau de l'offre, au vu des réductions des fonderies primaires attendues au cours des deux prochaines années. Cela devrait être en partie compensé par l'augmentation de l'offre secondaire, qui sera encouragée par la hausse des prix.

### Cuivre

En 2014, le prix moyen du cuivre était de 6862 USD la tonne, en recul de 6 % par rapport aux 7322 USD la tonne affichés en 2013. Le Groupe d'étude international sur le cuivre s'attend à ce que la production minière mondiale augmente de 3 % environ en 2014 pour atteindre 18,6 millions de tonnes, soulignant un excédent de l'offre minière qui générera un léger excédent de métal affiné de quelque 307 000 tonnes en 2015. Cela devrait maintenir la pression sur les prix du cuivre et favoriser la volatilité des cours. Les fondamentaux de la demande devraient rester inchangés, et un surcroît de croissance provenir des économies développées telles que l'Europe et les États-Unis. La croissance chinoise, qui représente environ 40 % de la demande globale en cuivre, devrait toutefois ralentir sous l'effet d'un marché immobilier plus calme.

### Or et argent

Le regain de confiance vis-à-vis de la croissance mondiale a créé une pression à la baisse sur les cours des métaux précieux en 2014 et les cours moyens de l'or et de l'argent ont respectivement chuté de 10 et 20 %. La demande mondiale d'argent a diminué de 7 % au cours de l'année, même si elle devrait se rétablir en 2015, profitant en particulier de la demande de pièces et lingots.

### Acide sulfurique

Début 2014, le prix de l'acide sulfurique a été globalement sous pression en raison de la baisse de la demande des marchés des engrains. Au cours de la seconde moitié de 2014, la demande s'est renforcée et a, par conséquent, poussé les prix à la hausse. Nyrstar a obtenu un prix moyen de 42 USD la tonne en S1 2014 et de 48 USD la tonne en S2 2014. Nyrstar prévoit que le niveau de prix en S2 2014 devrait se maintenir en S1 2015 du fait de la stabilité de la demande et des hausses anticipées du cours du soufre.

### Concentrés de zinc

Les frais de traitement de référence annuels pour les concentrés de zinc en 2014 avaient été fixés à 223 USD la tonne de concentré avec un facteur de hausse de 8,5 % et un facteur de baisse de 3 %. Par rapport à l'année précédente, cela constituait une amélioration en faveur des fonderies. Pendant la première moitié de l'année, la suppression de l'arbitrage a encouragé les fonderies en Chine à traiter des matières nationales plutôt que des matières importées, ce qui a fait baisser la demande en concentrés importés et, combiné à une hausse du cours du zinc, a par la suite conduit à des augmentations des frais de traitement au comptant. Le marché au comptant du concentré de zinc importé en Chine a attaqué l'année dans une fourchette comprise entre 130 et 140 USD la tonne de concentré avant de fléchir progressivement. Vers la fin de 2014, l'accumulation des stocks de concentré de zinc en Chine s'est traduite par un marché bien approvisionné, plaçant les frais de traitement à l'importation en Chine dans l'intervalle de 200 à 215 USD la tonne de concentré. Les frais de traitement au comptant en Europe ont atteint des niveaux bien supérieurs à la référence obtenue en 2014 avec des frais de traitement signalés d'au moins 275 USD la tonne de concentré.

### Concentrés de plomb

Les conditions des frais de traitement annuels pour les concentrés de plomb à forte teneur en argent en 2014 se sont conclues à 197,50 USD la tonne de concentré avec un coût d'affinage de l'argent de 1,50 USD par once troy. Les frais de traitement annuels pour les concentrés de plomb à faible teneur en argent se sont négociés dans la fourchette entre 170 et 180 USD la tonne de concentré. Le marché au comptant pour les concentrés de plomb faiblement argentifères a entamé l'année avec des frais de traitement proches de 130 USD, atteignant fin 2014 des niveaux autour des 160 USD la tonne de concentré. L'année a été marquée par la fermeture de la fonderie de La Oroya au Pérou, grosse consommatrice de concentré de plomb hautement argentifère. D'autres événements majeurs ont eu un effet sur le marché des concentrés de plomb en 2014: la fin annoncée de la brève production à Karachipampa, le retard du redémarrage de la fonderie de Zellidja et la disponibilité commerciale des concentrés du Missouri.

### ANALYSE FINANCIÈRE

Le **résultat brut du groupe** pour l'exercice s'est monté à 1293 millions EUR, soit une hausse de 3 % par rapport à 2013, principalement grâce au segment Traitement des métaux, qui a profité de l'augmentation du produit tiré des frais de traitement pour le zinc et des primes ainsi que de volumes de production presque record. Les deux segments ont bénéficié de l'augmentation des cours du zinc de 13 % en rythme annuel. Cela a toutefois été contrebalancé par une baisse des recettes des sous-produits due à une diminution des cours des métaux précieux, les cours moyens pour l'année de l'argent et de l'or reculant respectivement de 20 % et 10 %.

Les **coûts d'exploitation directs** pour l'exercice, soit 1049 millions EUR, ont reculé de 6 % par rapport à 2013. Ce recul s'explique par plusieurs facteurs, et notamment l'accent permanent sur les mesures d'économie, le bénéfice des réductions durables des coûts rendues possibles par le projet Lean, les économies réalisées suite à la fermeture annoncée de l'usine de production de zinc métal à Port Pirie à partir de juillet 2014 et la diminution substantielle des coûts de l'énergie en Europe, qui ont aussi bénéficié des remises accordées par l'opérateur du réseau électrique aux Pays-Bas pour compenser la surfacturation des années précédentes et des remises dans le cadre du système d'échange de droits d'émission en Belgique pour 2013.

<sup>1</sup> Wood Mackenzie - Perspectives mondiales à long terme pour le zinc T4 2014 - publié en décembre 2014

## Rapport de Gestion

**L'EBITDA fondamental** du groupe en 2014 a atteint 280 millions EUR grâce aux meilleures conditions macro-économiques et au règlement du contrat d'écoulement de l'argent pour Campo Morado avec Silver Wheaton, qui a permis une augmentation de l'EBITDA fondamental de 43 millions EUR. Le résultat de 2014 a progressé de 51 % par rapport à l'EBITDA fondamental de 2013 (185 millions EUR).

Les **ajustements fondamentaux** pour l'année se sont élevés à (4) millions EUR, par comparaison avec (30) millions EUR en 2013, l'amélioration de 26 millions sur une année résultant d'une diminution des charges de restructuration de 19 millions EUR en 2013 à 5 millions EUR en 2014 et de l'absence de gain ou de perte lié aux P&L sur le dérivé incorporé dans le contrat énergétique de la fonderie de Hobart pour 2014 contre une perte de (9) millions EUR en 2013.

Les **charges d'amortissement** ont augmenté de 17 % sur une année pour atteindre 257 millions EUR en raison de l'augmentation des charges de dépréciation (37 millions EUR) dans le segment Traitement des métaux principalement sous l'effet d'une hausse des valeurs comptables des actifs aux fonderies de Balen et Port Pirie suite au reversement des pertes de valeur en 2013.

(255) millions EUR de **pertes de valeur** ont été comptabilisés en 2014, soit (245,9) millions EUR de perte de valeur, (196,8) millions EUR net après taxes, pour l'accord d'écoulement du zinc avec Talvivaara, environ (8) millions EUR liés à la valeur comptable d'un encours de prêt fourni à Talvivaara Sotkamo Limited et environ (1) million EUR se rapportant à la dépréciation d'actifs non essentiels.

La **charge financière nette** pour 2014, soit 108 millions EUR, a augmenté de 9 % par rapport à l'exercice antérieur sous l'effet de la hausse des obligations de financement des stocks.

Le **produit d'impôt sur le résultat** pour 2014 se monte à 57 millions EUR, ce qui représente un taux d'imposition effectif de 16,6 %, contre une dette d'impôt sur le résultat de (11) millions EUR en 2013, soit un taux d'imposition effectif de (6) %. Le taux d'imposition est impacté par les pertes encourues par le Groupe pour l'année clôturée le 31 décembre 2014 pour laquelle aucun bénéfice fiscal n'a été comptabilisé et la variation des taux d'imposition au Chili, au Mexique et au Pérou.

**Perte après impôts** en 2014 de (287) millions EUR, contre une perte nette de (195) millions EUR en 2013. La perte nette pour 2014 inclut, 196,8 millions EUR de pertes de valeur comptabilisés après taxes, relativement à l'accord d'écoulement du zinc avec Talvivaara.

Le **total des capitaux propres** au bilan au 31 décembre 2014, à savoir 955 millions EUR, a augmenté de 85 millions EUR au cours de l'année suite à l'émission de droits de 243 millions EUR (net de frais de transaction), un gain sur résultat de change de 109 millions EUR comptabilisé dans les réserves de conversion des devises dû principalement à l'appréciation du dollar américain par rapport à l'Euro fin 2014, ce qui, conjugué à un gain de 18 millions EUR sur les couvertures de trésorerie mises en équivalence, a plus que compensé la perte nette après impôt pour 2014.

Les **charges d'investissement** se sont élevées à quelque 294 millions EUR en 2014, ce qui représente une hausse de 47 % par rapport à 2013 (200 millions EUR) découlant principalement de la reconversion de Port Pirie. Avec la hausse progressive des investissements de croissance, les charges d'investissement de maintien continuent de faire l'objet d'une gestion stricte dans tous les segments.

Les **flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation** avant les variations des fonds de roulement de 243 millions EUR ont grimpé de 96 % par rapport aux 124 millions EUR enregistrés en 2013 et les flux de trésorerie résultant des variations du fonds de roulement et autres variations de bilan en 2014 (68 millions EUR) ont reculé de 61 % par rapport à 2013 (175 millions EUR), donnant un total de flux de trésorerie résultant des activités d'exploitation pour l'année de 311 millions EUR contre 299 millions EUR pour 2013.

**L'endettement net** s'est établi à 438 millions EUR, soit une réduction de 35 % par rapport aux 670 millions EUR enregistrés fin 2013, aidé en cela par des entrées de trésorerie résultant de l'initiative de financement stratégique complet, composée de 350 millions EUR d'obligations non garanties privilégiées à 8,5 % remboursables en 2019, d'une émission de droits de 251,6 millions EUR, du rachat d'environ deux tiers des 220 millions EUR d'obligations à taux fixe de 5,5 % en circulation remboursables en avril 2015 et de 100 millions EUR des 515 millions EUR d'obligations à taux fixe de 5,375 % en circulation remboursables en mai 2016.

## Rapport de Gestion

Au 31 décembre 2014, la totalité des 400 millions EUR de la ligne de crédit renouvelable pour le financement structuré des matières premières de Nyrstar n'avait pas été utilisée. Les avoirs en caisse s'élevaient à 499 millions EUR et la marge de liquidité inutilisée engagée disponible à la fin de l'année était importante.

### PRINCIPALES INFOS FINANCIÈRES

En millions EUR sauf indication contraire	Exercice 2014	Exercice 2013	Variation en %
<b>Résumé de compte de résultat</b>			
Chiffre d'affaires	2.799	2.824	(1)%
Marge brute	1.293	1.251	3%
Coûts d'exploitation directs	(1.049)	(1.113)	(6%)
Éléments non opérationnels et autres éléments	36	46	(22%)
EBITDA Traitement des métaux	239	149	60%
EBITDA Mines	87	78	12%
EBITDA Autres et éliminations	(46)	(43)	7%
EBITDA <sup>1</sup>	280	185	51%
Ajustements fondamentaux	(4)	(30)	(87%)
Charges d'amortissement	(257)	(220)	17%
Réduction de valeur/Reprise sur dépréciation	(255)	(20)	(1275%)
Charge financière nette	(108)	(99)	9%
Produit d'impôts sur le résultat	(57)	(11)	(518%)
Bénéfice/(perte) pour la période	(287)	(195)	(54%)
BPA de base (EUR)	(1,22)	(0,98)	125%
Investissements	294	200	47%
<b>Flux de trésorerie et endettement net</b>			
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	311	299	4%
Endettement net, fin de l'exercice	438	670	(35%)
Rapport Endettement net/EBITDA	1,6	3,6	(56%)
Ratio d'endettement <sup>2</sup>	27,5%	43,5%	
<b>Production Traitement des métaux</b>			
Zinc (en milliers de tonnes)	1.097	1.088	1%
Plomb (en milliers de tonnes)	178	179	(1%)

<sup>1</sup> Toutes les références à l'EBITDA dans le Rapport annuel 2014 concernent l'EBITDA fondamental. Les mesures fondamentales excluent les éléments exceptionnels liés aux mesures de restructuration, aux charges transactionnelles liées aux M&A, à la dépréciation des actifs, au produit ou charges significatifs découlant des dérivés incorporés comptabilisés selon la norme IAS 39 et d'autres éléments découlant d'événements ou transactions clairement distincts des activités ordinaires de Nyrstar.

<sup>2</sup> Le ratio d'endettement se calcule comme l'endettement net par rapport à l'endettement net plus les capitaux propres à la fin de l'exercice

En millions EUR sauf indication contraire	Exercice 2014	Exercice 2013	Variation en %
<b>Production Mines</b>			
Zinc en concentré (en milliers de tonnes) <sup>1</sup>	278	271	3%
Plomb en concentré (en milliers de tonnes)	19,2	14,2	35%
Or (en milliers d'onces troy)	52,1	75,2	(31%)
Argent (en milliers d'onces troy) <sup>2</sup>	5.106	4.746	8%
Cuivre en concentré (en milliers de tonnes)	11,3	12,9	(12%)
<b>Marché<sup>3</sup></b>			
Prix du zinc (USD/t)	2.164	1.909	13%
Prix du plomb (USD/t)	2.096	2.141	(2%)
Prix de l'argent (USD/t.oz)	19	24	(20%)
Prix de l'or (USD/t.oz)	1.266	1.410	(10%)
Taux de change moyen (EUR/USD)	1,33	1,33	0%

## EXPLOITATION MINIÈRE

Le segment minier a souffert de la détérioration des cours du cuivre, de l'argent et de l'or au cours de l'année, de l'interruption des activités de Campo Morado à cause d'un blocage illégal en T4 2014 et de pannes matérielles dans les installations de surface dans les mines Tennessee. Sans tenir compte de l'impact positif des 43 millions EUR du règlement du contrat d'écoulement d'argent de Campo Morado, l'EBITDA fondamental du segment minier en 2014 a chuté de 44 % par rapport à 2013.

## EXPLOITATION MINIÈRE

En millions EUR sauf indication contraire	Exercice 2014	Exercice 2013	Variation en %
Frais de traitement	(84)	(76)	10%
Contribution du métal payable	373	335	11%
Sous-produits	165	173	5%
Autres	(26)	13	100%
<b>Marge brute fondamentale</b>	<b>429</b>	<b>445</b>	<b>4%</b>
Coûts du personnel	(141)	(140)	1%
Coûts d'énergie	(51)	(49)	4%
Autres charges	(168)	(169)	56%
<b>Coûts d'exploitation directs</b>	<b>(360)</b>	<b>(358)</b>	<b>0,5%</b>
Éléments non opérationnels et autres éléments <sup>4</sup>	17	(9)	2%
<b>EBITDA fondamental</b>	<b>87</b>	<b>78</b>	<b>12%</b>

La marge brute du segment minier s'est montée à 429 millions EUR en 2014, 4 % de moins qu'en 2013. La contribution du métal payable a progressé de 11 % avec la production de quantités légèrement supérieures de zinc en concentré et l'impact positif de la hausse des cours moyens du zinc métal. Les charges liées aux frais de traitement du segment minier ont augmenté de 11 % en raison de la hausse des frais de traitement de référence par tonne de concentré et de l'impact d'un cours moyen annuel du zinc plus élevé du fait du facteur de hausse des frais de traitement. Suite à la diminution des cours des métaux précieux et de la production d'or, les contributions des sous-produits au résultat brut ont été de 5 % inférieures à celles de 2013. Si, en 2013, le résultat brut Autre avait bénéficié des couvertures stratégiques du cours du zinc métal, le marché n'a pas offert la même opportunité en 2014.

<sup>1</sup> Production des mines appartenant à Nyrstar

<sup>2</sup> Jusqu'au 31 décembre 2014, 75 % de la production d'argent de Campo Morado étaient liés à un accord d'écoulement avec Silver Wheaton en vertu duquel 4,02 USD/once était payable.

<sup>3</sup> Les prix du zinc, du plomb et du cuivre sont des moyennes des prix pour règlement comptant au jour le jour au LME. Les prix de l'argent et de l'or sont des moyennes des cotations quotidiennes/PM LBMA, respectivement.

<sup>4</sup> Les 43 millions EUR venant du règlement du contrat d'écoulement d'argent de Campo Morado avec Silver Wheaton sont inclus dans les chiffres pour 2014.

Les coûts d'exploitation directs moyens du segment minier en USD par tonne de minerai broyé ont été 3 % plus élevés qu'en 2013 en raison de la baisse du rendement résultant des difficultés opérationnelles rencontrées sur plusieurs sites.

CED USD/tonne minerai broyé	Exercice 2014	Exercice 2013	variation en %
Campo Morado	87	100	(13%)
Contonga	73	71	3%
El Mochito	70	65	8%
El Toqui	83	83	0%
Langlois	110	133	(17%)
Myra Falls	163	137	19%
Tennessee Mines	43	38	13%
<b>CED moyen/tonne minerai broyé</b>	<b>69</b>	<b>67</b>	<b>3%</b>

À la mine de Myra Falls, les coûts d'exploitation directs par tonne de minerai broyé se sont dégradés en S2 2014 à cause d'une grave sécheresse qui a réduit la capacité du site à générer de l'énergie hydroélectrique et a fait grimper les coûts des générateurs au diesel. Cela a aussi eu un impact négatif sur le rendement car la stabilité de l'approvisionnement en électricité n'était pas suffisante pour un traitement régulier du minerai. Fin 2014, la production de Myra Falls a été impactée par des pluies exceptionnelles pour la saison qui ont, par endroits, inondé la mine.

Les mines Tennessee ont enregistré des frais de maintenance d'équipement plus élevés pour faire face aux pannes matérielles, ainsi que des retards dans les cycles d'exploitation minière ayant entraîné une diminution de la production de minerai broyé.

Malgré un blocus provisoire en T4 2014, la production de la mine de Campo Morado est restée régulière pendant la majeure partie de 2014. Cela a permis d'afficher un rendement plus élevé qu'en 2013, impacté par deux mois d'interruption des activités en raison de l'annulation de l'autorisation d'utilisation d'explosifs du site à cause d'un litige administratif.

La mine de Langlois a traité 11 % de tonnes de minerai de plus qu'en 2013 tout en continuant de réduire ses coûts d'exploitation (9 % de moins qu'en 2013).

## TRAITEMENT DES MÉTAUX

En ce qui concerne l'EBITDA fondamental, le segment Traitement de métaux a enregistré un résultat de 239 millions EUR en 2014, ce qui représente une hausse de 60 % par rapport à 2013. Cette augmentation est due à une hausse de 7 % du résultat brut et à une baisse de 12 % des coûts d'exploitation directs.

L'augmentation du résultat brut est principalement le fait d'un revenu plus élevé des primes (plus 20 %) et des revenus plus élevés des frais de traitement du zinc (plus 9 % sous l'effet de l'impact combiné de frais de traitement de référence<sup>1</sup> plus élevés en 2014 qu'en 2013 et d'un facteur de hausse avantageux d'un cours du zinc supérieur qui s'apprécie de 13 % en 2014 par comparaison avec la moyenne pour 2013). Grâce à une production de zinc métal et à des cours du zinc en augmentation, le métal gratuit a progressé de 3 %. Sous l'impulsion de la baisse des prix de l'or, de l'argent et du cuivre conjuguée à des volumes de production moindres à Port Pirie en raison d'un arrêt majeur pour maintenance planifiée du haut fourneau en T4 2014 et d'un arrêt imprévu plus court en T2 2014, ainsi que de la consommation de quantités inférieures de concentrés contenant des métaux précieux, les recettes des sous-produits ont décroché de 10 % par rapport à 2013. Cela a été en partie compensé par une hausse des ventes d'indium venant d'Auby. Les autres éléments contribuant au résultat brut ont progressé de 12 %, ce que l'on doit en grande partie à la baisse des frais de transport par rapport à 2013 et à la contribution de l'installation du traitement des fumées de Hoyanger acquise en décembre 2013.

<sup>1</sup> 223 USD par tonne métrique sèche pour un prix de base de 2000 USD la tonne en 2014, contre des frais de traitement de référence de 210,50 USD par tonne métrique sèche au même prix de base en 2013

## Rapport de Gestion

Les coûts d'exploitation ont bénéficié du focus constant sur les mesures d'économies, de l'affaiblissement continu du dollar australien par rapport à l'Euro et des synergies mises en place suite à l'annonce de la fermeture de l'usine de production de zinc métal à Port Pirie à la mi-juillet 2014. La réduction importante des coûts d'énergie (moins 17 %) résulte en grande partie de la baisse des tarifs en Europe (principalement à Budel et Balen) et de l'octroi de 18 millions EUR de remises sur les frais énergétiques dont les remboursements des surfacturations historiques par l'opérateur du réseau d'électricité aux Pays-Bas et des remises dans le cadre du système d'échange des quotas d'émission en Belgique pour 2013. En raison de ces facteurs, le CED par tonne de zinc et de plomb métal produite (466 EUR) s'est amélioré de 13 % en rythme annuel.

En millions EUR sauf indication contraire	Exercice 2014	Exercice 2013	variation en %
Frais de traitement	367	337	9%
Métal gratuit	252	244	3%
Primes	153	127	20%
Sous-produits	194	215	(10%)
Autres	(98)	(111)	12%
<b>Marge brute</b>	<b>868</b>	<b>813</b>	<b>7%</b>
Coûts du personnel	(208)	(207)	0%
Coûts d'énergie	(227)	(272)	(17%)
Autres charges et produits	(160)	(197)	(19%)
<b>Coûts d'exploitation directs</b>	<b>(595)</b>	<b>(676)</b>	<b>(12%)</b>
Éléments non opérationnels et autres éléments <sup>1</sup>	(34)	12	(383%)
<b>EBITDA</b>	<b>239</b>	<b>149</b>	<b>60%</b>

## AUTRES ET ÉLIMINATIONS

L'EBITDA fondamental du poste Autres et éliminations s'est monté à (46) millions EUR en 2014, ce qui représente une hausse de 7 % par rapport à 2013.

## INVESTISSEMENTS

Les charges d'investissement se sont élevées à quelque 294 millions EUR en 2014, ce qui représente une hausse de 47 % par rapport à 2013 (200 millions EUR) découlant principalement de la reconversion de Port Pirie. Avec la hausse progressive des investissements de croissance, les charges d'investissement de maintien continuent de faire l'objet d'une gestion stricte dans tous les segments.

Dans le segment minier, les dépenses d'investissement globales ont été 11 % plus élevées qu'en 2013, la diminution de 13 % des investissements de maintien étant compensée par une hausse de 38 % des projets d'exploration et d'exploitation et d'investissement de croissance. Les dépenses d'investissement pour l'exploration des friches ont crû de 6 % en 2014. Priorité a été accordée à la définition du minerai à court terme. La mine de Campo Morado a lancé un projet d'investissement visant à modifier l'usine afin de maximiser les récupérations de métal dans les gisements de minerai réfractaire complexes et permettre trois sources de concentrés distinctes. Campo Morado devrait produire trois concentrés séparés avec des pourcentages de métal payable totaux supérieurs dans le courant de 2015. L'exploitation et l'infrastructure ont été renforcées dans le secteur occidental de la mine de Myra Falls afin d'accéder aux futures zones de minerais.

<sup>1</sup> Les 45 millions EUR de frais de résiliation perçus en compensation de l'accord par Nyrstar de mettre fin au volet européen de son accord d'enlèvement des métaux de qualité de base avec Glencore étaient inclus dans l'exercice 2013.

## Rapport de Gestion

En grande partie du fait du programme d'investissement annoncé précédemment, les dépenses d'investissement dans le segment Traitement des métaux ont grimpé de 88% par rapport à 2013. Les investissements liés à la reconversion de Port Pirie (60 millions EUR) ont été conformes aux indications (60 à 70 millions EUR), de même que les autres investissements de croissance (21 millions EUR, investissements dans la structure de croissance Traitement des métaux) (20 à 30 millions EUR). Les investissements de maintien (99 millions EUR) ont été plus élevés en 2014 en raison de plusieurs arrêts majeurs pour maintenance planifiés (en particulier en T4 2014) et de certains arrêts imprévus qui ont eu une incidence sur les charges, les indications misant sur 75 à 80 millions EUR.

6 millions EUR environ ont, par ailleurs, été investis dans d'autres unités et sièges de l'entreprise.

Les indications pour les investissements en 2015 sont les suivantes :

Segment	Catégorie	En millions EUR
<b>Exploitation minière</b>	Maintien et conformité	50 - 55
	Exploration et développement	50 - 55
	Croissance	10 - 15
<b>Total</b>		<b>110 - 125</b>
 <b>Traitement des métaux</b>	Maintien et conformité	90 - 95
	Usine de traitement eaux usées (Balen)	10 - 15
	Croissance	70 - 90
	Reconversion de Port Pirie	200 - 220
<b>Total</b>		<b>370 - 420</b>
 <b>Groupe</b>	<b>Total</b>	<b>480 - 545</b>
 <b>Reconversion de Port Pirie 2015 - 2016</b>		<b>En millions EUR</b>
Investissements		
2015		200 - 220
2016		60 - 80
Financement par		
Paiement anticipé argent (terminé 2014)		env. (80)
Obligations perpétuelles		env. (200)
<b>Effet sur la trésorerie nette</b>		<b>0 - (20)</b>

Les dépenses d'investissement consacrées à la reconversion de Port Pirie seront en majorité réalisées en 2015 (200 à 220 millions EUR), les 60 à 80 millions EUR restants le seront en 2016.

## FLUX DE TRÉSORERIE ET ENDETTEMENT NET

Les flux de trésorerie liés aux activités d'opération avant les variations des fonds de roulement de 243 millions EUR ont grimpé de 96 % par rapport aux 124 millions EUR enregistrés en 2013 et les flux de trésorerie résultant des variations du fonds de roulement et autres variations de bilan en 2014 (68 millions EUR) ont reculé de 61 % par rapport à 2013 (175 millions EUR), donnant un total de flux de trésorerie résultant des activités d'opération pour l'année de 311 millions EUR contre 299 millions EUR pour 2013.

L'endettement net s'est établi à 438 millions EUR, soit une réduction de 35 % par rapport aux 670 millions EUR enregistrés fin 2013, aidé en cela par des entrées de trésorerie résultant de l'initiative de financement stratégique complet, composée de 350 millions EUR d'obligations non garanties privilégiées à 8,5 % remboursables en 2019, d'une émission de droits de 251,6 millions EUR, du rachat d'environ deux tiers des 220 millions EUR d'obligations à taux fixe de 5,5 % en circulation remboursables en avril 2015 et de 100 millions EUR des 515 millions EUR d'obligations à taux fixe de 5,375 % en circulation remboursables en mai 2016.

## FISCALITÉ

Nyrstar a comptabilisé un produit d'impôt sur le résultat pour 2014 de 57 millions EUR ce qui représente un taux d'imposition effectif de 16,6%, contre une dette d'impôt sur le résultat de (11) millions EUR en 2013, soit un taux d'imposition effectif de (6) %. Le taux d'imposition est impacté par la perte encourue par le Groupe pour l'année clôturée le 31 décembre 2014 pour laquelle aucun bénéfice fiscal n'a été comptabilisé et la variation des taux d'imposition au Chili, au Mexique et au Pérou.

## AUTRES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS EN 2014

### Financement stratégique global

Nyrstar a lancé en septembre 2014 une initiative de financement stratégique global (CSF) visant à consolider sa flexibilité financière et sa capacité à maximiser les opportunités de croissance à long terme.

Cette initiative s'est soldée par le financement intégral des business plans de la Société, et le produit de celle-ci nous a permis de rapprocher l'endettement net de notre objectif d'un levier d'endettement à moyen terme de 2,5 fois. Elle a aussi étendu notre profil de maturité de l'endettement, ouvert à la Société les portes d'un nouveau marché des capitaux et attiré de nouveaux actionnaires qui croient en les fondamentaux positifs du marché et soutiennent notre stratégie.

Point d'orgue d'une analyse minutieuse de la panoplie d'options de financement à la disposition de Nyrstar, le financement regroupait les éléments suivants:

- l'émission de droits: une augmentation de capital par l'émission de nouvelles actions ordinaires avec droits préférentiels de souscription (non prévus par la loi) pour les actionnaires existants
- l'émission d'obligations: une offre internationale d'obligations à taux à des investisseurs institutionnels
- une offre d'achat portant sur les "retail bonds" obligations à terme en circulation de Nyrstar financée par une partie du produit de l'émission de droits et de l'émission d'obligations.

### Campo Morado

La production à l'exploitation de Campo Morado au Mexique a été perturbée par intermittence depuis le 13 Novembre 2014 en raison de problèmes liés à la sécurité dans la région. C'est d'abord en raison d'un blocage illégal de l'entrée de la mine par des militants syndicaux non-affiliés et par la suite en raison d'entrepreneurs et travailleurs de la mine syndiqués étant soumis à l'intimidation systématique.

### Talvivaara

En 2014, Nyrstar a mis à la disposition de Talvivaara Sotkamo Limited (« Talvivaara »), filiale de Talvivaara Mining Company Plc, une facilité de crédit d'un montant maximal de 20 millions EUR. Nyrstar a mis cette facilité à disposition en plusieurs tranches, le montant de chaque avance étant calculé en fonction de la livraison correspondante de zinc en concentré effectuée par Talvivaara dans le cadre du contrat. Le 6 novembre 2014, Talvivaara a annoncé l'ouverture d'une procédure de faillite, rendant dès lors peu probable la récupération des flux de trésorerie tirés en vertu de la facilité de crédit. Au 31 décembre 2014, Nyrstar a comptabilisé 8,4 millions EUR de pertes de valeur équivalant à la valeur comptable totale de l'encours de prêt dans le cadre de la facilité de crédit.

Le 12 mars 2015, l'État finlandais et Audley Capital Advisors LLP ont annoncé qu'un groupe d'investisseurs emmené par Audley Capital Advisors avait signé un accord conditionnel pour le rachat des actifs de la société d'exploitation de la masse de la faillite de Talvivaara Sotkamo Limited (la « Société d'exploitation »). En conséquence, Nyrstar a analysé les perspectives de récupérer l'Accord d'écoulement du zinc conclu avec Talvivaara et a décidé de déprécier intégralement la valeur de l'Accord d'écoulement du zinc au 31 décembre 2014. La perte de valeur se monte à 245,9 millions EUR avant impôts (après impôts EUR 196,8 million).

## Proposition de distribution

Au vu de sa détermination à soutenir les opportunités identifiées par les plans de croissance de la Société, le conseil d'administration a décidé de ne pas proposer aux actionnaires de dividende pour l'exercice 2014.

## SENSIBILITÉS

Les changements du prix des métaux, des taux de change et des frais de traitement ont fortement influencé les résultats de Nyrstar en 2014. Les sensibilités aux variations de ces paramètres sont indiquées dans le tableau ci-dessous, qui précise l'impact estimé d'un changement de chacun des paramètres sur l'EBITDA fondamental pour l'ensemble de l'exercice de Nyrstar sur la base des résultats réels et d'un profil de production pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2014.

### 12 mois au 31 décembre 2014

Paramètre	Prix/taux moyen annuel pour l'ensemble de l'exercice 2014	Variable	Impact annuel estimé sur l'EBITDA fondamental EURm
Cours du zinc	\$2.164/t	+/- 10%	+76/(72)
Lead price	\$2.096/t	+/- 10%	+4/(4)
Cours de l'argent	\$19.08/oz	+/- 10%	+8/(8)
Cours de l'or	\$1.266/oz	+/- 10%	+6/(6)
EUR:USD	1.329	+/- 10%	(107)/+130
EUR:AUD	1.472	+/- 10%	+23/(28)
EUR:CHF	1.215	+/- 10%	+4/(5)
FT zinc	\$223/tms	+/- 10%	+26/(26)
FT plomb	\$195/tms	+/- 10%	+4/(4)

Les sensibilités susmentionnées ont été calculées en modélisant les résultats opérationnels fondamentaux 2014 de Nyrstar. Chaque paramètre est basé sur une valeur moyenne observée pendant cette période et a été ajusté séparément pour déterminer l'impact annualisé sur l'EBITDA.

### Ces sensibilités:

- dépendent des volumes de production et de l'environnement économique observé pendant la période de référence;
- ne reflètent pas la variation simultanée de plusieurs paramètres; leur addition peut entraîner une estimation imprécise des résultats financiers.
- sont exprimées comme des valeurs linéaires dans un intervalle déterminé. En dehors de l'intervalle retenu pour chaque variable, l'incidence des changements peut sensiblement différer des résultats mentionnés.
- Le rapport entre les devises et les cours des matières premières est complexe et les variations des taux de change peuvent influencer les variations des cours des matières premières, et inversement.
- Les sensibilités liées aux taux de change incluent l'effet sur les coûts d'exploitation, mais pas l'effet sur la réévaluation du fonds de roulement en devises.

Ces sensibilités ne doivent pas être appliquées aux résultats de Nyrstar pour toute les périodes antérieures à 2014 et peuvent ne pas être représentatives de la sensibilité de l'EBITDA à l'une des variations pour une période ultérieure.

### INDICATEUR CLÉ DE PERFORMANCE NON FINANCIER

Un ensemble d'indicateurs clés de performance (KPI) non financiers a été établi pour permettre au Conseil d'administration et au Comité de direction de Nyrstar de surveiller les performances du Groupe en matière de développement durable. Ces KPI non financiers sont considérés parallèlement à nos mesures des résultats financiers et sont évalués par rapport aux objectifs fixés.

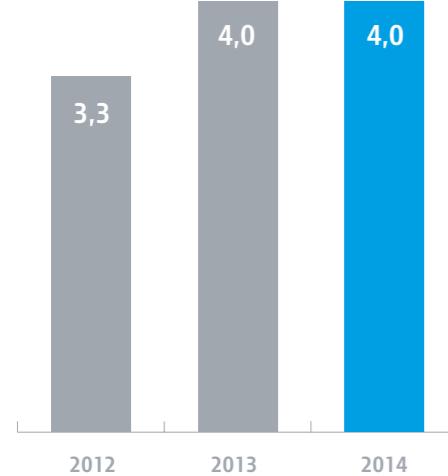
Ils mesurent les performances par rapport aux questions de durabilité qui, selon nous, sont les plus susceptibles d'influencer sensiblement les résultats financiers et la valeur de la Société. Ils concernent la santé et la sécurité des effectifs, notre personnel, les incidents environnementaux, l'énergie et le changement climatique, l'eau, l'émission de métaux et l'interaction avec les populations locales et les moyens de subsistance.

Notre cadre SHEC (Safety, Health, Environnement and Community) fixe la référence pour la mise en œuvre, l'analyse et l'amélioration continue des procédures et systèmes de gestion du développement durable dans toutes nos implantations. Conforme aux pratiques d'excellence de l'industrie, ce cadre est continuellement mis à jour pour rester en adéquation avec les besoins de l'entreprise et l'évolution des exigences et des normes externes. Le respect du Cadre est évalué par le biais de nos programmes de garantie de la sécurité et de l'environnement qui incluent un certain nombre de mécanismes de vérification, d'évaluation et de révision.

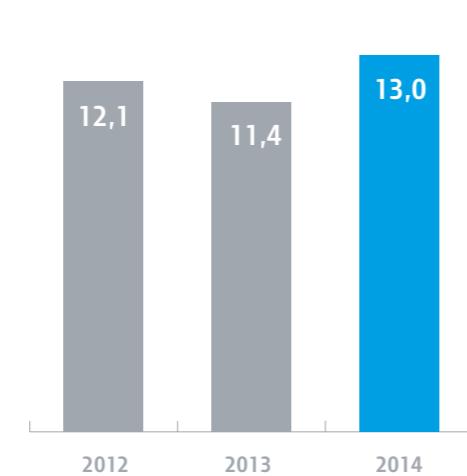
Le Cadre SHEC fixe des exigences pour la déclaration au Groupe des données et informations de durabilité. Les données sont consolidées et analysées chaque trimestre et les progrès sont présentés au Comité de direction de Nyrstar et à d'autres cadres supérieurs. Un sous-ensemble des KPI non financiers fait par ailleurs l'objet d'une déclaration mensuelle au Comité SHE du Conseil d'administration.

### Santé et sécurité du personnel

Fréquence des accidents du travail provoquant une indisponibilité<sup>1</sup>  
(par million d'heures prestées)



Fréquence des lésions comptabilisables<sup>1</sup>  
(par million d'heures prestées)



En 2014, aucun salarié n'a perdu la vie ou n'a subi de lésion invalidante permanente en travaillant pour Nyrstar.

La fréquence des accidents du travail provoquant une indisponibilité (LTIR) est restée stable à 4 et le taux d'accidents comptabilisables (RIR) a progressé, passant de 11,4 en 2013 à 13 en 2014. Si ces deux indicateurs sont le reflet d'une année ardue dans le segment minier, ils sont aussi le fruit d'une déclaration plus rigoureuse. Il convient aussi de noter que bien que le nombre total d'accidents comptabilisables ait augmenté, la gravité des lésions signalées a diminué à la fois dans le segment minier et le segment Traitement des métaux. Le segment Traitement des métaux a terminé l'année avec le LTIR le plus bas (2,7) de l'histoire de Nyrstar.

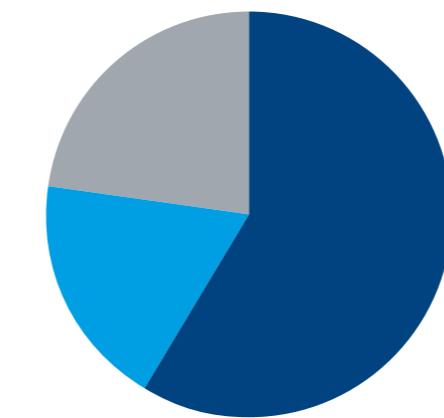
<sup>1</sup> Données soumises à assurance externe par ERM CVS. Pour en savoir plus, se reporter au Rapport de développement durable 2014 de Nyrstar.

En 2014, nous avons commencé à déclarer le nombre de jours d'arrêt, à responsabilités adaptées ou détachées (DART) sur tous les sites. Cette mesure sera ajoutée à l'ensemble des KPI non financiers en 2015. En 2014, nous avons enregistré un DART de 9.

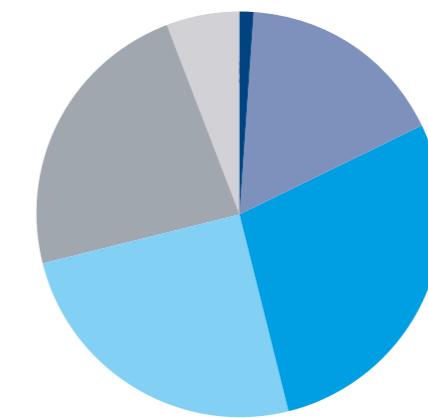
Les fréquences des accidents du travail concernent à la fois les salariés et les sous-traitants et sont mesurées en million d'heures prestées.

### Notre personnel

Répartition géographique des effectifs mondiaux  
(données à la fin de l'année)



Effectifs mondiaux par tranche d'âges  
(données à la fin de l'année)



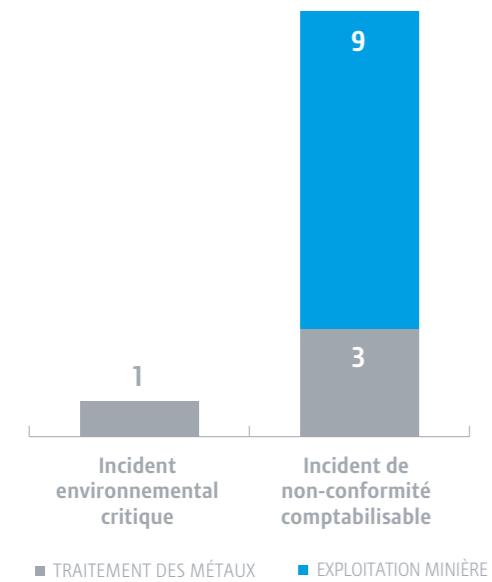
Les personnes sont la clé de notre réussite et nous nous efforçons de fournir un lieu de travail où chacun a l'opportunité d'exprimer son plein potentiel et qui nous permet d'attirer les personnes les plus qualifiées.

La taille et la composition de nos effectifs sont restées similaires à celles de 2013. Fin 2014, nous employions 6 611 personnes, soit une hausse infime par rapport aux 6 599 personnes qui travaillaient pour nous fin 2013. En ce qui concerne le secteur minier et métallique en général, la majorité de nos employés (93%) sont des hommes et plus de la moitié (3 636 employés) du personnel est couvert par des conventions collectives. Nos effectifs dans le monde sont répartis entre l'Australie, l'Europe et le continent américain.

D'autres KPI se rapportant aux personnes sont à l'étude pour mesurer nos résultats en 2015.

## Incidents environnementaux

Incidents environnementaux en 2014<sup>1</sup>

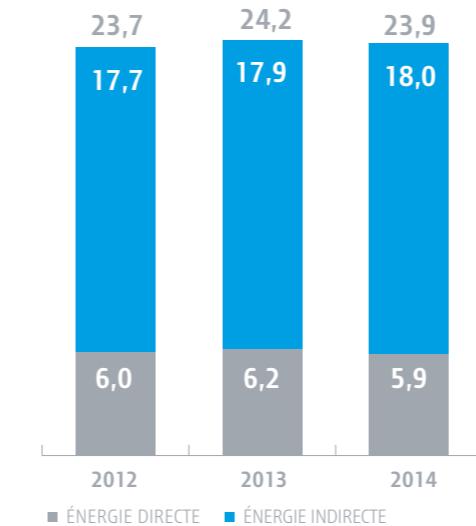


Nous classons les incidents environnementaux en fonction de leur gravité, en appliquant les critères de conséquence définis dans notre cadre de gestion du risque d'entreprise. Les incidents environnementaux dont la note de conséquence environnementale est de 3 ou plus sont classés comme des incidents environnementaux critiques (CEI) et désignent des incidents ayant des impacts sur les régions, les usines ou les animaux à valeur environnementale élevée ou pour lesquels une remise en état est difficile ou coûteuse. Les incidents environnementaux sont aussi notés en fonction de leurs conséquences juridiques, la mesure pertinente étant les incidents de non-conformité comptabilisables. Ce type d'incident désigne généralement un événement de non-conformité pour lequel des amendes ou des actions en justice plus substantielles sont encourues ou pourraient être encourues. Ces mesures ayant été introduites en 2014, le chiffre des incidents pour l'année n'est pas directement comparable aux résultats de l'année antérieure.

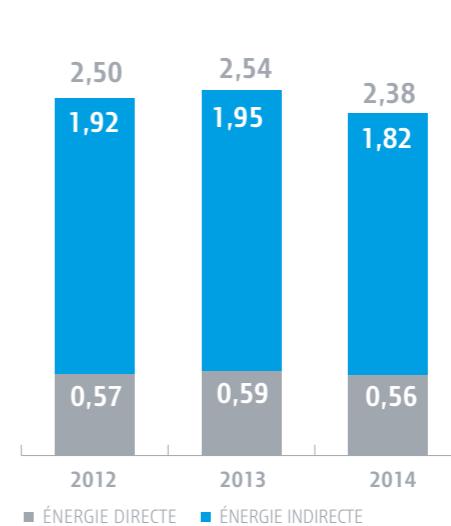
Si aucun événement environnemental ayant eu des conséquences importantes pour les affaires ne s'est produit au cours de l'année, 1 CEI et 12 cas de non-conformité comptabilisables ont été documentés. Le CEI concernait un déversement de résidus à la mine d'El Toqui. Huit amendes environnementales d'un montant total de 110 000 USD ont de plus été payées en 2014, contre 383 000 USD en 2013.

## Énergie et changement climatique

Consommation énergétique<sup>1</sup>  
(pétajoules)



Émissions de gaz à effet de serre<sup>1</sup>  
(millions de tonnes équivalent CO2)



La consommation d'énergie se mesure en pétajoules (PJ) et comprend à la fois l'électricité achetée (énergie indirecte) et l'énergie issue de la combustion de carburants (énergie directe). En 2014, nous avons consommé au total 23,9 PJ d'énergie, soit une consommation similaire à celles de 2012 et 2013. La consommation d'énergie dans nos fonderies de zinc, qui représentent les plus gros consommateurs d'énergie du Groupe, a généralement varié en fonction des volumes de production, des hausses ayant été observées dans les sites européens et une diminution à Hobart. La fermeture de l'usine de production de zinc métal à Port Pirie a engendré une baisse substantielle de la consommation d'électricité du site à partir de juillet.

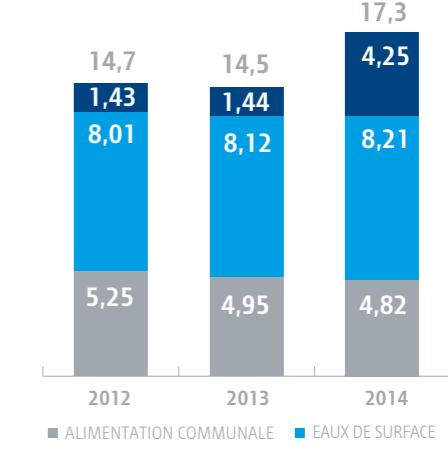
Nos émissions de gaz à effet de serre (GES) sont mesurées en tonnes équivalent dioxyde de carbone (tonnes CO<sub>2</sub>-e). En 2014, les émissions totales de GES directes et indirectes générées par nos activités ont reculé de 6 %, à 2,38 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>-e. Cette baisse est principalement liée au changement du bouquet énergétique de l'électricité fournie à Hobart et Auby. Dans la logique de ces baisses, l'intensité des émissions de GES de nos fonderies (mesurée en tonnes de CO<sub>2</sub>-e par tonne de métal produite) s'est améliorée de 7 % par rapport à 2013.

## Eau

Nous mesurons l'eau douce utilisée pour les besoins de nos processus, fournie par les fournisseurs locaux ou captée dans les ressources de surface ou souterraines. La consommation d'eau douce en 2014 a totalisé 17,3 millions de m<sup>3</sup>, contre 14,5 millions de m<sup>3</sup> en 2013. Cette hausse substantielle sur une année s'explique par l'inclusion des chiffres de la consommation d'eau de la mine d'El Mochito qui avaient auparavant été exclus de la déclaration du Groupe en raison de l'absence de données fiables.

Des procédures de déclaration pour suivre les rejets d'eau et d'eau recyclée seront instaurées en 2015 et les données de ces indicateurs seront incluses dans les futures déclarations externes annuelles.

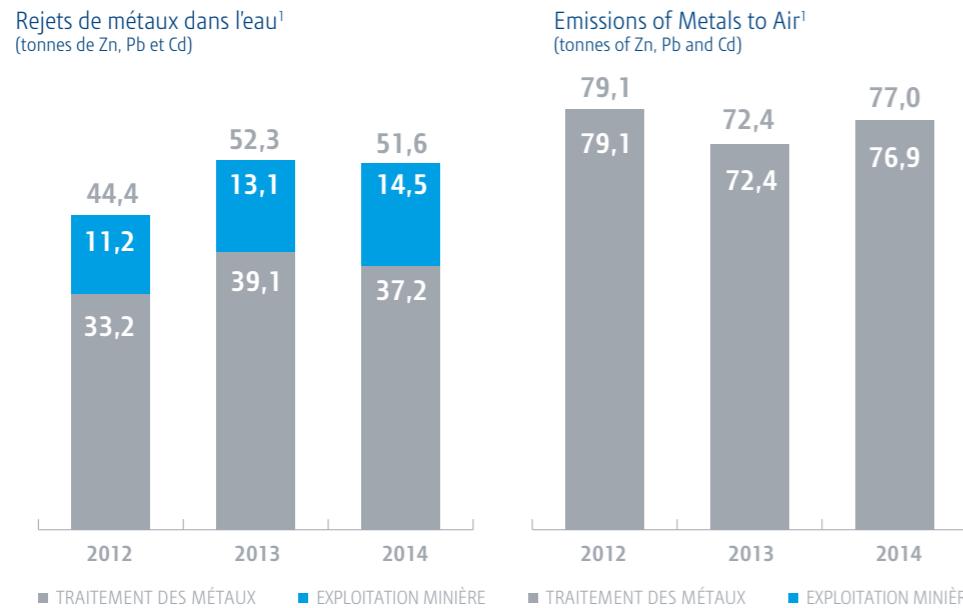
Utilisation d'eau douce par source<sup>1</sup>  
(million m<sup>3</sup>)



<sup>1</sup> Données soumises à assurance externe par ERM CVS. Pour en savoir plus, se reporter au Rapport de développement durable 2014 de Nyrstar.

<sup>1</sup> Données soumises à assurance externe par ERM CVS. Pour en savoir plus, se reporter au Rapport de développement durable 2014 de Nyrstar.

### Émissions de métaux dans l'air et l'eau

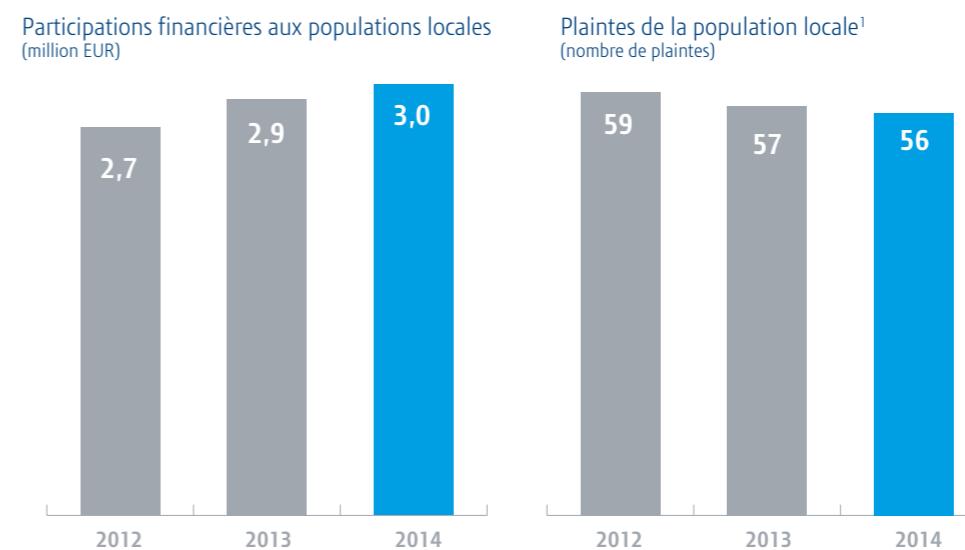


Nous mesurons les quantités de métaux émis dans l'air et l'eau par le biais de points d'émission sous licence. Les émissions de métaux sont calculées et déclarées en additionnant le zinc, le plomb et le cadmium.

En 2014, les rejets de métaux dans l'eau sont restés relativement semblables aux niveaux de 2013 pour la Société dans son ensemble, bien que des variations de la charge en zinc aient été observées pour les deux segments. Dans le segment Traitement des métaux, Hobart a déclaré une diminution de 35% des rejets de zinc dans l'estuaire du Derwent suite au renforcement des mesures de contrôle dans l'usine de traitement des effluents du site. Dans le segment minier, des hausses des rejets de zinc dans l'eau ont été observées à Myra Falls en raison des quantités élevées d'effluents et de l'efficacité moindre du système de traitement des effluents du site au quatrième trimestre.

Les émissions de métaux dans l'air sont dominées par les émissions des fonderies, les mines ne représentant qu'une partie infime de l'empreinte du Groupe. Les émissions totales de zinc, de plomb et de cadmium ont augmenté de quelque 6% par rapport aux chiffres de 2013, principalement en raison de la hausse des émissions de zinc à Balen, Budel et Clarksville.

### Interaction avec les populations locales et moyens de subsistance



Nos mines et fonderies organisent des activités parmi les communautés locales conformément aux projets d'interaction avec les parties prenantes définis. Au cours de l'année dernière, ces activités se sont notamment traduites par un soutien financier et matériel en faveur d'une série d'initiatives communautaires locales liées à la santé des enfants, aux possibilités d'enseignement, à la protection de l'habitat et de la vie sauvage, ainsi que d'événements culturels et sportifs. En 2014, les aides financières aux communautés, les parrainages et les donations ont totalisé 3 millions EUR, soit une hausse de 6 % par rapport aux 2,9 millions EUR distribués en 2013.

Toutes les unités de Nyrstar ont défini des procédures pour consigner les commentaires et réactions des populations locales, qu'ils soient favorables ou défavorables. En 2014, nous avons reçu 56 plaintes de la population locale. La majorité d'entre elles concernait le bruit et la qualité de l'air.

<sup>1</sup> Données soumises à assurance externe par ERM CVS. Pour en savoir plus, se reporter au Rapport de développement durable 2014 de Nyrstar.

<sup>1</sup> Données soumises à assurance externe par ERM CVS. Pour en savoir plus, se reporter au Rapport de développement durable 2014 de Nyrstar.

# Déclaration de gouvernance d'entreprise

Nyrstar SA (la « Société ») a établi cette déclaration de gouvernance d'entreprise conformément au Code belge de gouvernance d'entreprise du 12 mars 2009. Conformément à l'article 96 du Code belge des sociétés, cette déclaration de gouvernance d'entreprise est intégrée au rapport annuel du conseil d'administration, du 4 février 2015, sur les comptes annuels pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2014.

La Société applique les neuf principes de gouvernance d'entreprise repris dans le Code belge de gouvernance d'entreprise. La Société respecte les dispositions stipulées dans le Code belge de gouvernance d'entreprise.

## Charte de gouvernance d'entreprise

La Société a adopté le 5 octobre 2007 une charte de gouvernance d'entreprise conformément au Code belge de gouvernance d'entreprise du 12 mars 2009.

La charte de gouvernance d'entreprise décrit les principaux aspects de la gouvernance d'entreprise de Nyrstar, y compris sa structure de gouvernance, le mandat de son conseil d'administration et de ses comités, ainsi que d'autres sujets importants.

La charte de gouvernance d'entreprise peut être consultée, de même que les articles qui s'y rapportent, sur le site web de la Société, dans la section réservée aux investisseurs (<http://www.nyrstar.com/about/Pages/corporategovernance.aspx>). Le conseil d'administration a approuvé la charte initiale le 5 octobre 2007. Des versions actualisées ont été approuvées à plusieurs reprises. La dernière version en date a été approuvée par le conseil d'administration le 4 février 2015.

La définition d'une bonne gouvernance d'entreprise varie en fonction de l'évolution du contexte d'une société et des normes internationales de gouvernance d'entreprise. Elle doit être adaptée pour correspondre à ce contexte variable. Le conseil d'administration entend mettre la charte de gouvernance d'entreprise à jour aussi souvent que nécessaire afin d'y répercuter les modifications apportées à la gouvernance d'entreprise de la Société.

## Code de déontologie

Nyrstar a adopté un code de déontologie pour l'ensemble de son personnel et de ses sites. Ce code de déontologie est inspiré du Nyrstar Way. Il fournit également un cadre de référence permettant aux sites de Nyrstar d'élaborer des directives plus spécifiques pour répondre à des problématiques locales et territoriales. Nyrstar a également instauré un programme de développement du code de déontologie qui appuie ce code et qui vise à sensibiliser davantage les différents acteurs à certains aspects de risque particulier pour nos activités. Ce programme de développement comprend des modules de formation élaborés spécialement pour les employés de Nyrstar. Ces modules de formation sont dirigés par le Compliance Officer (administrateur chargé de la conformité) de Nyrstar avec l'aide d'experts locaux (si nécessaire). Si des employés rencontrent des problèmes ou éprouvent des inquiétudes (par exemple, s'ils craignent que d'autres ne respectent pas la lettre et l'esprit du code de déontologie), ils peuvent soulever ces questions et partager leurs inquiétudes avec leur superviseur ou manager ou avec le Compliance Officer de Nyrstar. Le code de déontologie est disponible sur le site web de Nyrstar ([www.nyrstar.com](http://www.nyrstar.com)).

## Déclaration de gouvernance d'entreprise

### Conseil d'administration et comité de direction

#### Conseil d'administration

Le tableau ci-dessous fournit un aperçu des membres du conseil d'administration de la Société et de leurs mandats au cours de l'année 2014:

Nom	Fonction principale au sein de la Société	Type d'administrateur	Début du mandat	Fin du mandat
Julien De Wilde <sup>(1)</sup>	Président	Non exécutif, indépendant	2007	2018
Roland Junck <sup>(2)</sup>	Administrateur délégué, administrateur	Exécutif	2007 (2009 Adm. délégué)	2015
Karel Vinck	Administrateur	Non exécutif, indépendant	2007	2015
Ray Stewart	Administrateur	Non exécutif, indépendant	2007	2018
Oyvind Hushovd	Administrateur	Non exécutif, indépendant	2009	2016
Carole Cable	Administrateur	Non exécutif, indépendant	2013	2017

(1) Au travers de la SPRL De Wilde J. Management jusqu'au 30 juin 2014, en personne depuis le 1<sup>er</sup> juin 2014.

(2) Démission le 30 novembre 2014

**Julien De Wilde**, nommé à ce poste en août 2007. Il est également président de la société anonyme Agfa-Gevaert et fut administrateur de plusieurs entreprises belges cotées en bourse. Il a également été administrateur délégué de la société anonyme Bekaert, entreprise belge spécialisée dans la transformation des métaux. Avant de rejoindre Bekaert, il a occupé des postes de haut niveau chez Alcatel, dont il a fait partie du comité de direction, et chez Texaco, où il a été membre du comité de direction européen. Il est président du comité de nomination et de rémunération et membre du comité de sécurité, d'hygiène et d'environnement. Il est titulaire d'une licence d'ingénieur de l'Université catholique de Louvain, en Belgique.

**Karel Vinck**, administrateur non exécutif, est coordinateur à la Commission européenne et membre du conseil d'administration de la société anonyme Tessenderlo Group et du Théâtre Royal de la Monnaie. Ancien administrateur délégué, puis président de la société anonyme Umicore, il a également été administrateur délégué des sociétés anonymes Eternit et Bekaert, ainsi que de la Société nationale des chemins de fer belges. Il est membre du comité d'audit et du comité de nomination et de rémunération. Il est titulaire d'une maîtrise d'ingénieur électromécanique de l'Université catholique de Louvain (Belgique) et d'un MBA (Master of Business Administration) de l'Université de Cornell (États-Unis).

**Ray Stewart**, administrateur non exécutif, remplit les fonctions de directeur financier et administratif de la société anonyme Belgacom Group. Il est aussi administrateur de la société anonyme bpost. Avant d'intégrer Belgacom, il a été directeur financier de Matav. Il a également occupé plusieurs postes de haut niveau au sein d'Ameritech, dont celui de directeur financier d'Ameritech International. Il est président du comité d'audit et membre du comité de nomination et de rémunération. Il est titulaire d'une licence en comptabilité et d'un MBA (Master of Business Administration) en finance de l'Université d'Indiana.

**Oyvind Hushovd**, administrateur non exécutif, siège actuellement au conseil d'administration des sociétés minières, entre autres Ivanhoe Mines Ltd. Il a été administrateur délégué de Gabriel Resources Ltd de 2003 à 2005, ainsi que président et administrateur délégué de Falconbridge Limited de 1996 à 2002 (après avoir occupé plusieurs postes de haut niveau au sein de cette même société). Il est président du comité de sécurité, hygiène et d'environnement et membre du comité d'audit. Il est titulaire d'une maîtrise en sciences économiques et administration des affaires de l'École supérieure de commerce de Norvège et d'une maîtrise de droit de l'Université d'Oslo.

**Carole Cable**, administrateur non exécutif, est actuellement partenaire du groupe Brunswick, une entreprise internationale en communication où elle est également la co-responsable du département énergie et ressources de Brunswick, spécialisée dans le secteur métallurgique et minier. Avant d'occuper son poste actuel, elle a travaillé pour le Crédit Suisse et JPMorgan où elle occupait le poste d'analyste minier pour ensuite s'occuper de la recherche equity institutionnelle couvrant le secteur minier mondial et de l'Asie (hors Japon). Auparavant elle a travaillé pour une société minière australienne enregistrée. Elle est membre du comité de sécurité, hygiène et d'environnement.

## Déclaration de gouvernance d'entreprise

Mme Cable est diplômée de l'université de New South Wales, Australie (Bachelors of Science) et est actuellement membre du Board of Women in Mining UK.

L'adresse professionnelle de tous les administrateurs dans le cadre de leur mandat d'administrateur est: Zinkstraat 1, 2490 Balen, Belgique.

**Virginie Lietaer** a été nommée secrétaire générale de la Société, en fonction depuis le 10 mars 2008.

### Comité de direction

Suite à la démission de Roland Junck comme Directeur Général, au 31 décembre 2014, le comité de direction de la Société se composait de cinq membres, tel qu'indiqué ci-dessous.

Nom	Fonction
Heinz Eigner	Directeur Général en interim <sup>(1)</sup> et Directeur financier (Chief Financial Officer)
Russell Murphy	Directeur RH & SHE (Chief HR & SHE Officer)
Michael Morley	Senior Vice President Metals Processing et Directeur du développement (Chief Development Officer)
John Galassini <sup>(3)</sup>	Senior Vice President Mining
Bob Katsiuleris <sup>(2)</sup>	Senior Vice President Marketing, Sourcing and Sales

(1) Heinz Eigner a été nommé Directeur Général en interim le 26 novembre 2014 en attendant la nomination d'un nouveau Directeur Général

(2) A quitté la Société le 16 janvier 2015

(2) Nommé le 5 décembre 2014

**Heinz Eigner**, directeur général en interim (*Acting Chief Executive Officer*) depuis décembre 2014 et directeur financier (*Chief Financial Officer*) depuis août 2007. Avant de rejoindre Nyrstar, il travaillait chez Umicore, où il occupait depuis 2002 le poste de vice-président, contrôleur de gestion du groupe d'activités Catalyseurs automobiles, pour devenir en 2006 vice-président, contrôleur de gestion du groupe d'activités Zinc Produits spéciaux. Il a travaillé pour Honeywell de 1987 à 2002, où il a occupé plusieurs postes en Allemagne, en Suisse et aux États-Unis. Il est titulaire d'un diplôme de gestion d'entreprise (diplôme universitaire de niveau Diplom Kaufmann) de l'Université Justus von Liebig à Giessen en Allemagne.

**Russell Murphy**, directeur RH & SHE (*Chief HR & SHE Officer*), a été nommé en août 2007. Avant la création de Nyrstar, il travaillait chez Zinifex depuis 1979, où il a exercé plusieurs fonctions allant de l'exploitation minière à la formation, puis à la gestion RH. Il a occupé le poste de directeur des ressources humaines du groupe pour les activités australiennes à partir de 2002 et celui de directeur général des ressources humaines par intérim depuis 2006. Il est diplômé en gestion des affaires de l'Université Charles Sturt en Australie.

**Michael Morley**, Senior Vice Président Metals Processing et directeur du développement, a été nommé en août 2007. Avant de rejoindre Nyrstar, il occupait le poste d'avocat général chez Smargon Steel Group Ltd, après avoir été collaborateur principal du département d'acquisitions et de fusion de Clayton Utz. Il a également rempli un certain nombre de fonctions chez Coopers & Lybrand (aujourd'hui PricewaterhouseCoopers) et Fosters Brewing Group Limited. Il est titulaire d'une licence en économie, d'une licence en droit de l'Université Monash (Melbourne, Australie) ainsi que d'une maîtrise en droit fiscal de l'Université de Melbourne (Melbourne, Australie).

**John Galassini**, Senior Vice Président, Mining, a été nommé en décembre 2014. Il est responsable de la direction des opérations minières globales de Nyrstar. Avant de rejoindre Nyrstar, il a passé 21 ans dans des sociétés liées à Phelps Dodge/Freeport-McMORAN où il a occupé des positions opérationnelles de plus en plus élevées dans les Amériques. Il a également occupé les fonctions de Vice-Président régional chez Kinross Gold avec la responsabilité des opérations de Kinross en Amérique du Nord. Son rôle de leadership le plus récent a été celui de Responsable d'exploitation en chef de la société Sunshine Silver Mines aux Etats-Unis, société d'extraction et de raffinage d'argent à capitaux privés.

L'adresse professionnelle des membres du comité de direction est: Tessinerplatz 7, 8002 Zurich, Suisse.

### Informations générales sur les administrateurs et sur le comité de direction

Aucun administrateur ni membre du comité de direction:

## Déclaration de gouvernance d'entreprise

- (a) n'a été condamné pour fraude ou pour quelque infraction impliquant de la malhonnêteté;
- (b) hormis dans le cas de liquidations forcées, n'a été à aucun moment impliqué au cours des cinq années précédentes dans une faillite, une mise sous séquestre ou la liquidation forcée d'une entité dans laquelle cette personne a agi en capacité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de supervision ou de dirigeant, ni:
- (c) n'a été mis en faillite ou n'a fait l'objet d'un arrangement volontaire d'abandon de ses biens;
- (d) n'a été administrateur doté d'une fonction exécutive d'une société au moment de, ou dans les douze mois précédant sa mise sous séquestre, sa liquidation forcée, sa liquidation volontaire par les créanciers, sa mise sous administration, un arrangement volontaire ou tout autre compromis ou concordat avec les créanciers de cette société dans leur ensemble ou avec une catégorie de créanciers;
- (e) n'a été associé dans un partenariat au moment de, ou dans les douze mois précédant sa liquidation forcée, son administration ou un contrat volontaire de ce partenariat;
- (f) n'a été associé dans un partenariat au moment de, ou dans les douze mois précédant une mise sous séquestre des actifs de ce partenariat;
- (g) n'a subi la mise sous séquestre de ses actifs; ou
- (h) n'a fait l'objet d'incriminations publiques officielles et/ou de sanctions de la part de toute autorité statutaire ou réglementaire (y compris les organismes professionnels désignés) ou n'a été déchu par un tribunal de son droit d'agir en qualité de membre des organes d'administration, de direction ou de surveillance d'une société ou encore de gérer ou de diriger les activités d'une société.

### Autres mandats

Sauf indication contraire dans le tableau ci-dessous, aucun administrateur ou membre du comité de direction n'a été, au cours des cinq années précédentes, membre des organes d'administration, de direction ou de supervision, ou associé de toute société ou partenariat. Au cours des cinq années précédant la date de ce rapport, les administrateurs et membres du comité de direction ont occupé ou occupent toujours, en plus de leur fonction au sein de Nyrstar, les mandats principaux d'administrateur ou de membres d'organes d'administration, de direction ou de supervision et/ou partenariats suivants:

Nom	Actuellement	Auparavant
Julien De Wilde	Agfa-Gevaert SA	Telenet Group Holding SA Arseus SA Bekaert SA Metrис SA Van Breda International SA CTO KBC Bank SA
Karel Vinck	Tessenderlo Group SA Théâtre Royal de la Monnaie SA Coördinateur à la Commission européenne	Eurostar Suez-Tractebel Umicore Vlaamse Raad voor Wetenschapsbeleid Beheersmaatschappij Antwerpen Mobiel SA
Ray Stewart	bpost SA The United Fund for Belgium Belgacom SA	sans objet
Oyvind Hushovd	Ivanhoe Mines Sørlaminering Rø-ISAest Lydia AS	LionOre Western Oil Sands Nickel Mountain AB Cameco Corporation Inmet Mining Corporation Libra Group
Carole Cable	Women in Mining UK	sans objet
Heinz Eigner	sans objet	sans objet
Russell Murphy	sans objet	sans objet
Michael Morley	sans objet	sans objet
John Galassini	College of Engineering of the New Mexico State University	Différents mandats au sein des filiales Kinross Gold

## Déclaration de gouvernance d'entreprise

### Le rôle du conseil d'administration

La Société a opté pour une structure de gouvernance moniste dans laquelle le conseil d'administration est l'organe décisionnel ultime sur lequel repose la responsabilité globale de la gestion et du contrôle de la Société. Le Conseil est autorisé à accomplir tous les actes considérés comme nécessaires ou utiles à la réalisation du but de la Société. Il est investi de tous les pouvoirs à l'exception de ceux que la loi ou les statuts de la Société réservent à l'assemblée générale.

En vertu de l'article 1.1 de la charte de gouvernance d'entreprise, le rôle du conseil d'administration est d'œuvrer au succès à long terme de la Société en assurant un leadership entrepreneurial et en permettant l'évaluation et la gestion des risques. Le conseil d'administration détermine les valeurs et la stratégie de la Société, ainsi que son goût du risque et ses principes de base.

Le conseil d'administration est assisté par plusieurs comités dévolus à l'analyse de questions spécifiques. Ces comités fournissent un avis sur ces questions au conseil d'administration, mais le pouvoir décisionnel demeure pleinement entre les mains de ce dernier (veuillez également consulter "Comités du conseil d'administration" ci-dessous).

Le conseil d'administration nomme et révoque l'administrateur délégué. Le rôle de l'administrateur délégué est de poursuivre la mission, la stratégie et les objectifs fixés par le conseil d'administration et d'endosser la responsabilité de la gestion quotidienne de la Société. Sur le plan hiérarchique, l'administrateur délégué rend des comptes directement au conseil d'administration.

La Société compte trois sièges, à Balen, en Belgique, à Zurich, en Suisse, et à Fort Lauderdale aux Etats-Unis d'Amérique de manière à offrir une structure de support à l'échelle du groupe. Ces bureaux remplissent diverses fonctions administratives et d'assistance telles que les finances, la trésorerie, les ressources humaines, la sécurité et l'environnement, les affaires juridiques et le secrétariat, les affaires fiscales, l'informatique, le développement d'entreprise, les relations avec les investisseurs et la communication.

En vertu du Code belge des sociétés et des statuts de la Société, le conseil d'administration doit comprendre au moins trois administrateurs. La charte de gouvernance d'entreprise de la Société stipule que la composition du conseil d'administration doit garantir que les décisions soient prises dans l'intérêt social. Cette composition doit être basée sur la diversité, ainsi que sur la complémentarité des compétences, des expériences et des connaissances. En vertu du Code belge de gouvernance d'entreprise, au moins la moitié des membres du conseil d'administration doivent être administrateurs non exécutifs et au moins trois administrateurs doivent être indépendants, conformément aux critères stipulés dans le Code belge des sociétés et dans le Code belge de gouvernance d'entreprise.

La Société produit les efforts nécessaires en vue de garantir qu'au 1er janvier 2017, au moins un tiers des membres de son conseil d'administration soient du sexe opposé. Le Président est en contact avec des candidates féminines afin d'être nommée membre du conseil d'administration de la Société à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour un mandat de quatre ans au maximum. Ils peuvent être réélus pour un nouveau mandat. Les candidatures avancées par le conseil d'administration pour la nomination ou la réélection de tout administrateur doivent se fonder sur les recommandations du comité de nomination et de rémunération. Si un mandat d'administrateur devait être vacant, les administrateurs restants peuvent nommer temporairement un remplaçant en attendant la prochaine assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires peut révoquer les administrateurs à tout moment.

Le conseil d'administration élit un président parmi ses membres non exécutifs, en fonction de ses connaissances, ses compétences, son expérience et sa capacité de médiation. Si le conseil d'administration envisage d'élire un ancien administrateur délégué au poste de président, il lui incombe de peser soigneusement le pour et le contre d'une telle décision, et d'exprimer dans quelle mesure cette nomination est dans le meilleur intérêt de la Société. Le président est responsable de l'encadrement, du bon fonctionnement et de l'efficacité du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de la Société l'exigent ou à la demande d'un ou de plusieurs administrateurs. En principe, le conseil d'administration se réunit régulièrement, et au moins six fois par an. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple des voix exprimées. Le président du conseil d'administration dispose d'une voix prépondérante.

En 2014, le conseil d'administration s'est réuni à treize reprises.

## Déclaration de gouvernance d'entreprise

### Comités du conseil d'administration

Le conseil d'administration a constitué un comité d'audit, un comité de nomination et de rémunération et un comité de sécurité, hygiène et environnement.

#### Comité d'audit

Le comité d'audit se compose d'au moins trois administrateurs. Tous les membres du comité d'audit sont des Administrateurs Non-exécutifs. Conformément au Code belge des sociétés, au moins un des membres du comité d'audit doit être indépendant et disposer des compétences requises en matière de comptabilité et d'audit. Le comité d'audit se compose actuellement de Ray Stewart (président), Karel Vinck et Oyvind Hushovd. Conformément au Code belge de gouvernance d'entreprise, qui exige que les membres du comité d'audit soient majoritairement indépendants, les membres actuels du comité d'audit sont tous administrateurs indépendants.

Les membres du comité d'audit doivent disposer d'une expertise financière suffisante pour remplir leurs fonctions. Le président du comité d'audit est compétent en comptabilité et en audit comme en atteste sa fonction actuelle de directeur financier du groupe Belgacom et ses fonctions antérieures de directeur financier de Matav et d'Ameritech International. Selon le conseil d'administration, les autres membres du comité d'audit satisfont également à cette exigence, comme en attestent les différents mandats de direction ou d'administration dont ils ont été ou sont titulaires.

Le comité d'audit a pour fonction d'assurer la supervision et l'examen de l'information financière, des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que du processus d'audit interne de la Société. Le comité d'audit surveille l'audit des états financiers non-consolidés et consolidés, ce qui inclut le suivi des questions et recommandations du commissaire réviseur. De plus, le comité d'audit formule des recommandations au conseil d'administration concernant la sélection, la nomination et la rémunération du commissaire et contrôle l'indépendance de ce dernier.

En principe, le comité d'audit se réunit chaque fois qu'il le juge nécessaire pour l'exécution efficace de ses obligations, mais au moins quatre fois par an. Les membres du comité d'audit doivent avoir accès à tout moment et sans restriction au Directeur financier et à tout autre employé auquel ils peuvent s'adresser afin d'exercer leurs fonctions.

En 2014, le comité d'audit s'est réuni quatre fois.

#### Comité de nomination et de rémunération

Le comité de nomination et de rémunération se compose d'au moins trois administrateurs. Tous les membres du comité de nomination et de rémunération sont des administrateurs non exécutifs. Conformément au Code belge des sociétés, le comité de nomination et de rémunération se compose majoritairement des administrateurs indépendants. Le comité de nomination et de rémunération est présidé par le président du conseil d'administration ou par un autre Administrateur Non-exécutif nommé par ce comité. Les administrateurs suivants sont actuellement membres du comité de nomination et de rémunération: Julien De Wilde (président), Ray Stewart et Karel Vinck. Conformément au Code belge des sociétés, le comité de nomination et de rémunération doit avoir l'expertise nécessaire en matière de politique de rémunération, ce qui est démontré par l'expérience et les rôles précédents des membres actuels. Le Chief Executive Officer participera aux réunions du comité de nomination et de rémunération à titre consultatif chaque fois que la rémunération d'un autre membre du comité de direction sera discuté.

Le rôle du comité de nomination et de rémunération est de présenter des recommandations au conseil d'administration concernant la nomination des administrateurs, de lui faire des propositions relatives à la politique de rémunération des administrateurs et des membres du comité de direction, et de lui soumettre un rapport sur les rémunérations. Le comité de nomination et de rémunération soumet chaque année le rapport sur les rémunérations à l'assemblée générale annuelle des actionnaires.

En principe, le comité de nomination et de rémunération se réunit chaque fois qu'il le juge nécessaire pour l'exécution efficace de ses obligations, mais au moins deux fois par an.

En 2014, le comité de nomination et de rémunération s'est réuni quatre fois.

## Déclaration de gouvernance d'entreprise

### Comité d'hygiène, sécurité environnement et communauté

Le comité d'hygiène, sécurité environnement et communauté se compose d'au moins trois administrateurs. Tous les membres du comité d'hygiène, sécurité environnement et communauté sont des Administrateurs Non-exécutifs, dont un au moins est indépendant. Le comité d'hygiène, sécurité environnement et communauté est présidé par le président du conseil d'administration ou par un autre administrateur non exécutif nommé par ce comité. Les membres actuels du comité d'hygiène, sécurité environnement et communauté sont Oyvind Hushovd (président), Julien De Wilde et Carole Cable.

Le rôle du comité d'hygiène, sécurité environnement et communauté est d'assister le conseil d'administration sur toute question relative à l'hygiène, la sécurité, l'environnement et la communauté, et plus particulièrement: de s'assurer que la Société adopte et maintienne des politiques et procédures adéquates en matière d'hygiène, de sécurité, d'environnement et de la communauté, ainsi que des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne portant sur l'hygiène, la sécurité, l'environnement et la communauté, et de formuler des recommandations appropriées au conseil d'administration.

En principe, le comité d'hygiène, sécurité environnement et communauté se réunit chaque fois qu'il le juge nécessaire pour l'exécution efficace de ses obligations, mais au moins deux fois par an.

En 2014, le comité d'hygiène, sécurité, environnement et communauté s'est réuni trois fois.

### Rapport d'activité et présence aux réunions du conseil d'administration et des comités en 2014

Nom	Présence aux réunions du CA	Audit	Nomination et rémunération	Hygiène, sécurité, environnement et communauté
Julien De Wilde	13 sur 13	Sans objet	4 sur 4	3 sur 3
Roland Junck <sup>(1)</sup>	11 sur 13	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Karel Vinck	12 sur 13	4 sur 4	4 sur 4	Sans objet
Ray Stewart	12 sur 13	4 sur 4	4 sur 4	Sans objet
Oyvind Hushovd	13 sur 13	4 sur 4	Sans objet	3 sur 3
Carole Cable	12 sur 13	Sans objet	Sans objet	3 sur 3

(1) Démission le 30 novembre 2014

Les sujets abordés lors des réunions du conseil d'administration et des comités sont conformes au rôle et aux responsabilités du conseil d'administration et de ces comités, tels que stipulés dans la charte de gouvernance d'entreprise, comme par exemple, déterminer les principaux objectifs et la stratégie et approuver tous les investissements majeurs, les désinvestissements, les plans stratégiques et les budgets annuels.

### Administrateurs indépendants

Un administrateur ne sera considéré comme indépendant que s'il satisfait aux critères définis à l'Article 526ter du Code belge des sociétés, lesquels peuvent être synthétisés comme suit:

- Ne pas être ou avoir été, au cours des cinq années précédant sa nomination, membre exécutif du conseil d'administration, ni exercer une fonction de membre du Comité de direction ou de délégué à la gestion journalière de la Société ou de toute autre entreprise ou personne liée à la Société.
- Ne pas avoir siégé au conseil d'administration en tant qu'Administrateur Non-exécutif pendant plus de trois mandats successifs, sans que cette période ne puisse excéder douze ans.
- Ne pas faire ou avoir fait partie, au cours des trois années précédant sa nomination, du personnel de direction (au sens de l'article 19, 2°, de la loi belge du 20 septembre 1948 portant organisation de l'économie), de la Société ou d'une société ou personne liée à la Société.
- Ne pas recevoir, ni avoir reçu, de rémunération ou autre avantage significatif de nature patrimoniale de la part de la Société ou d'une société ou personne liée à la Société, en dehors des tantièmes et honoraires éventuellement perçus comme membre non exécutif du conseil d'administration.

## Déclaration de gouvernance d'entreprise

- Ne pas détenir (directement ou par l'intermédiaire d'une ou plusieurs entreprises sous son contrôle) de droits d'actionnaire à concurrence d'un dixième ou plus des actions de la Société ou d'une catégorie des actions de la Société (le cas échéant) et ne pas représenter un actionnaire répondant à ces critères.
- Si les droits d'actionnaire détenus par l'administrateur (directement ou par l'intermédiaire d'une ou plusieurs sociétés sous son contrôle) représentent moins de 10%, la détention de ces actions ou l'exercice des droits y afférents ne peuvent être soumis à des stipulations conventionnelles ou à des engagements unilatéraux dans le chef de l'administrateur. De plus, l'administrateur ne peut représenter aucun actionnaire répondant à ces critères.
- Ne pas entretenir, ni avoir entretenu au cours du dernier exercice financier, une relation d'affaires significative avec la Société ou une société ou personne liée à celle-ci, que ce soit directement ou en qualité d'associé, d'actionnaire, de membre du conseil d'administration ou de membre du personnel de direction (au sens de l'article 19, 2° de la loi belge du 20 septembre 1948 susmentionné) d'une société ou d'une personne entretenant une telle relation.
- Ne pas être ou avoir été, au cours des trois dernières années, associé ou salarié du commissaire, actuel ou précédent, de la Société ou d'une société ou personne liée au commissaire, actuel ou précédent, de la Société.
- Ne pas être administrateur exécutif d'une autre société dans laquelle un administrateur exécutif de la Société siège en tant que membre non exécutif du conseil d'administration, ni entretenir d'autres liens significatifs avec les administrateurs exécutifs de la Société du fait de fonctions occupées dans d'autres sociétés ou organes.

• Ne pas être l'époux, le cohabitant légal ou le parent (par alliance ou par naissance) au second degré d'un membre du conseil d'administration, d'un membre du comité de direction, d'un(e) délégué(e) à la gestion journalière, d'un membre du personnel de direction (au sens de l'article 19, 2° de la loi belge du 20 septembre 1948 susmentionnée) de la Société ou d'une société ou personne liée à la Société, ou d'une personne se trouvant dans au moins un des autres cas décrits aux points précédents.

La résolution relative à la nomination de l'administrateur doit faire mention des motifs fondant la garantie du statut indépendant de celui-ci.

En l'absence d'indication dans la législation ou de jurisprudence, le conseil d'administration n'a pas quantifié ou spécifié plus en détail les critères susmentionnés établis par l'article 526ter du Code belge des sociétés. En outre, pour l'évaluation de l'indépendance d'un administrateur, les critères visés au Code belge de gouvernance d'entreprise seront également pris en compte. Le conseil d'administration est d'avis que, en pratique, les administrateurs indépendants actuels respectent chacun des critères pertinents du Code belge des sociétés et du Code belge de gouvernance d'entreprise. Le conseil d'administration communiquera également dans son rapport annuel le nom des administrateurs qu'il considère comme indépendants. Tout administrateur qui cesserait de satisfaire aux exigences d'indépendance est tenu d'en informer sans délai le conseil d'administration.

Selon le conseil d'administration de la Société, Julien De Wilde, Karel Vinck, Ray Stewart, Oyvind Hushovd et Carole Cable sont administrateurs indépendants.

### Analyse des performances du conseil d'administration, de ses comités et de ses membres

Le conseil d'administration procède continuellement à la propre évaluation de son ampleur, de sa composition, de sa performance et de son interaction avec la direction et celles de ces comités.

Le processus d'évaluation examine le fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités, vérifiera la préparation et la mise au débat effective des questions importantes, évaluera la contribution et l'implication constructive de chaque administrateur, et mesurera la composition effective du conseil d'administration et de ses comités par rapport aux critères formels de composition. Cette évaluation tient compte du rôle général des administrateurs, du rôle spécifique du président du conseil, des présidents et membres de chaque comité du conseil d'administration, ainsi que des responsabilités qui leur incombent dans ce cadre et de leur engagement en termes de temps.

Des administrateurs non exécutif procèdent continuellement à une évaluation de leur relation avec le management exécutif.

## Déclaration de gouvernance d'entreprise

### Direction

La direction de la Société se compose de l'administrateur délégué et des autres membres du comité de direction, tel que détaillé à la section susmentionnée "Conseil d'administration et comité de direction—Comité de direction".

#### Administrateur délégué (Chief Executive Officer)

L'administrateur délégué dirige et préside le comité de direction et est responsable des performances du comité de direction devant le conseil d'administration.

Le rôle de l'administrateur délégué est de mettre en œuvre la mission, la stratégie et les objectifs fixés par le conseil d'administration et d'endosser la responsabilité de la gestion quotidienne de la Société. L'administrateur délégué rend des comptes directement au conseil d'administration.

#### Comité de direction

Le conseil d'administration a délégué la gestion quotidienne de la société ainsi que certains pouvoirs opérationnels et de gestion à l'administrateur délégué. Celui-ci est assisté par le comité de direction.

Le comité de direction se compose d'au moins quatre membres et inclut l'administrateur délégué. Ses membres sont nommés par le conseil d'administration sur la base des recommandations du comité de nomination et de rémunération. Le comité de direction de la Société n'est pas un "comité de direction" au sens de l'article 524bis du Code belge des sociétés. Le comité de direction assume la responsabilité des pouvoirs que le conseil d'administration lui a délégués, et dont il rend des comptes à ce dernier.

Le comité de direction a pour mission d'assister l'administrateur délégué dans les tâches suivantes:

- gestion de la Société;
- mise en œuvre des décisions prises par le conseil d'administration;
- mise en place des contrôles internes et systèmes de gestion des risques (sans porter préjudice au rôle de surveillance du conseil d'administration, du comité d'audit et du comité de sécurité, hygiène et environnement) selon le cadre approuvé par le conseil d'administration;
- présentation au conseil d'administration de la préparation exhaustive, ponctuelle, fiable et exacte des états financiers de la Société, conformément aux normes comptables et aux règles applicables;
- préparation de la communication adéquate des états financiers et des autres informations financières et non financières de la Société;
- présentation au conseil d'administration d'une évaluation objective et compréhensible de la situation financière de la Société; et
- fourniture, en temps utile, au conseil d'administration de toutes les informations nécessaires à l'exercice de ses obligations.

### Conflits d'intérêts

Il est attendu des administrateurs qu'ils règlent leurs affaires personnelles et professionnelles de manière à éviter les conflits d'intérêts avec la Société. Tout administrateur qui a un intérêt opposé de nature patrimoniale (comme indiqué à l'article 523 du Code belge des sociétés) par rapport à une question relevant du conseil d'administration doit en informer tant le commissaire que les autres administrateurs et ne peut participer aux délibérations ou aux votes correspondants. La disposition 1.4 de la charte de gouvernance d'entreprise définit la procédure pour des transactions entre Nyrstar et les administrateurs qui ne sont pas couvertes par les dispositions légales relatives aux conflits d'intérêts. La disposition 3.2.4 de la charte de gouvernance d'entreprise comporte une procédure similaire pour les transactions entre Nyrstar et les membres du comité de direction (autres que l'administrateur délégué). Les provisions du Code belge des sociétés ont été satisfaites en relation avec le changement des critères de prestations du plan de reconnaissance à long terme depuis le 6 février 2013 le cas échéant à l'(ancien) Administrateur délégué.

## Déclaration de gouvernance d'entreprise

Aucune des personnes mentionnées dans "Conseil d'administration et comité de direction—Conseil d'administration" et dans "Conseil d'administration et comité de direction—Comité de direction" n'a de relations familiales avec une des autres personnes mentionnées dans "Conseil d'administration et comité de direction—Conseil d'administration" et dans "Conseil d'administration et comité de direction—Comité de direction".

### Dealing code

Dans le but d'empêcher les abus de marché (délit d'initiés et manipulation du marché), le conseil d'administration a rédigé un dealing code. Ce dealing code décrit les obligations en matière de déclaration et de conduite des administrateurs, des membres du comité de direction, de certains autres employés et de certaines autres personnes concernant les transactions en actions ou en autres instruments financiers de la Société. Le dealing code fixe des limites pour l'exécution de transactions en actions de la Société et autorise les opérations par les personnes susmentionnées uniquement pendant certaines périodes. Le dealing code est annexé à la charte de gouvernance d'entreprise de la Société.

### Politique de divulgation

En tant que société cotée belge et afin de garantir que les investisseurs en actions de la Société disposent de toutes les informations nécessaires pour garantir la transparence, l'intégrité et le bon fonctionnement du marché, le conseil d'administration a rédigé une politique de divulgation des informations. Celle-ci vise à garantir que les informations privilégiées dont la Société a connaissance soient divulguées immédiatement au public. En outre, la politique de divulgation des informations vise à garantir que les informations qui sont divulguées soient justes, précises et sincères, et qu'elles permettront aux détenteurs d'actions de la Société et au public d'évaluer l'influence qu'elles ont sur la position, l'activité et les résultats de la Société.

### Contrôle interne et gestion des risques

#### Dispositions générales

Le conseil d'administration de Nyrstar est responsable de l'évaluation de l'efficacité de la gestion du risque de l'entreprise, cadres et contrôles internes. Le Groupe approche la gestion du risque de manière proactive. Le conseil d'administration est chargé de veiller à ce que la nature et la portée des risques soient identifiées au moment opportun, conformément aux activités et aux objectifs stratégiques du Groupe.

Le comité de vérification joue un rôle important dans le suivi de l'efficacité du cadre de gestion des risques et est un moyen important pour soumettre les risques à l'attention du Conseil d'administration. Si un risque critique ou problème est identifié par le Conseil d'administration, il peut être pertinent de faire participer tous les administrateurs au processus de gestion des risques. Le Conseil d'administration rassemblera alors un sous-comité, comprenant un mélange des membres du conseil d'administration en du comité de direction. Chaque sous-comité examine à son tour les problèmes identifiés et en fait rapport au Conseil d'administration.

Le cadre de gestion du risque de Nyrstar requiert une évaluation régulière de l'efficacité des contrôles internes afin de s'assurer que les risques soient gérés de façon adéquates. Le cadre de gestion du risque est identifié pour atteindre les objectifs du groupe. Nyrstar confirme qu'il ne s'agit pas seulement de pertes et dommages. Le risque peut également avoir des conséquences positives. La gestion du risque efficace permet à Nyrstar d'exécuter une équilibre approprié entre la réalisation des opportunités tout en minimalisant les impacts négatifs.

Cette section brosse une vue d'ensemble des principales caractéristiques des systèmes de contrôle interne et de gestion du risque de la Société, conformément au Code belge de gouvernement d'entreprise et au Code belge des sociétés.

#### Composants du cadre de gestion du risque de l'entreprise

Le cadre de gestion du risque de l'entreprise est intégré dans le processus de gestion et repose sur les principes de base suivants:

Les cinq éléments clés du cadre de gestion du risque sont:

#### 1 Compréhension de l'environnement interne et externe

Comprendre l'environnement interne et externe de l'organisation et l'effet de celui-ci sur la stratégie et les plans. Ceci donne une perspective complète pour Nyrstar de la tolérance au risque.

## Déclaration de gouvernance d'entreprise

### 2. Méthodes uniformes pour l'identification des risques et l'analyse des risques, les contrôles existants et l'efficacité du contrôle

Mise en place de systèmes et processus pour l'identification cohérente et l'analyse des risques, contrôles existants et l'efficacité des contrôles. Evaluer si le niveau de risque accepté est compatible avec les niveaux de risques acceptables pour le comité d'audit.

### 3. Traitement du risque

Utiliser des méthodes innovantes et créatives pour répondre aux risques et entrer en action lorsque le groupe est exposé à des niveaux de risques inacceptables.

### 4. Engagement des parties externes et communication

Impliquer tous les employés de Nyrstar et autres parties afin de gérer les risques et communiquer les risques clés et les contrôles.

### 5. Suivi et examen

Suivi régulier et examen de notre cadre de gestion du risque, de nos risques et de l'efficacité des contrôles.

Les directives pour le cadre de gestion des risques a été rédigé afin de se conformer à l'ISO31000; 2009. Le respect de cette directive est obligatoire au sein de Nyrstar.

#### Contrôles internes critiques

Ce qui suit est un résumé des contrôles internes critiques de Nyrstar.

#### Structure organisationnelle

Il existe une structure organisationnelle valable, avec des procédures, une délégation et des obligations de rendre compte claires tant sur le plan des affaires que sur des fonctions de support et de contrôle, comme les ressources humaines, le service juridique, les finances, l'audit interne, etc.

La structure organisationnelle est surveillée de manière continue, par exemple en effectuant une analyse comparative de la structure organisationnelle avec les normes de l'industrie et la concurrence. Les responsabilités sont déléguées aux divisions opérationnelles, par des business plans et des budgets joints approuvés par la direction et le conseil d'administration dans les limites des niveaux d'autorisation fixés.

#### Politiques et procédures

Le Groupe a instauré des règles et des procédures internes pour gérer les différents risques au sein du groupe. Toutes ces directives et procédures sont disponibles sur l'intranet de Nyrstar, et distribuées en vue de leur application dans l'ensemble du Groupe. Chaque règle a un responsable qui les revoit et les corrige au besoin.

#### Déontologie

Le conseil d'administration a approuvé une Charte de gouvernance d'entreprise et un Code déontologique, incluant un cadre pour une prise de décision éthique. Tous les collaborateurs doivent remplir leurs activités quotidiennes et réaliser leurs objectifs professionnels selon les principes et les normes éthiques les plus rigoureux. Le Code déontologique est disponible sur [www.nyrstar.com](http://www.nyrstar.com) et énonce les principes régissant la manière de faire des affaires et de se comporter dans les domaines suivants:

- Notre personnel
- Notre communauté et notre environnement
- Nos clients et fournisseurs
- Nos concurrents
- Nos actionnaires
- Nos actifs

Le conseil d'administration mesure régulièrement la conformité du respect des règles et procédures applicables du groupe Nyrstar.

## Déclaration de gouvernance d'entreprise

#### Dénonciation des dysfonctionnements

Nyrstar a également instauré une procédure de dénonciation des dysfonctionnements qui permet au personnel de faire part, en toute confidentialité, de ses craintes concernant des irrégularités dans le reporting financier, de possibles actes frauduleux, de corruption et dans d'autres domaines.

#### Contrôle de la qualité

Nyrstar est certifié ISO 9001 pour la fusion et le raffinage du zinc et d'alliages de zinc, du plomb et d'alliages de plomb, de l'argent, de l'or et d'autres sous-produits. L'ensemble de ses principales procédures et des mesures de contrôle qu'elles englobent sont formalisées et publiées sur l'intranet de la Société.

#### Information financière et contrôle du budget

En matière d'information financière, Nyrstar applique une vaste norme valable pour tout le Groupe. Cette norme est conforme aux normes comptables internationales applicables, parmi lesquelles les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) et les interprétations afférentes émises par l'IASB (International Accounting Standards Board) et l'IFRIC (IFRS Interpretations Committee) adoptées par l'union européenne. L'efficacité et la conformité avec la norme du Groupe en matière d'information financière sont constamment examinées et vérifiées par le comité d'audit.

Afin de garantir une planification financière et un suivi adéquats, une procédure de budgétisation financière décrivant la planification, la quantification, la mise en œuvre et la révision du budget conformément aux prévisions est scrupuleusement suivie. Nyrstar exécute une procédure de budgétisation à l'échelle du Groupe, coordonnée au niveau central et comprenant les étapes suivantes:

- 1) La stratégie commerciale du Groupe est actualisée et communiquée à tous les niveaux de Nyrstar. Celle-ci précise, entre autres choses, les principes et objectifs stratégiques pour l'exercice à venir.
- 2) Les principales données d'entrée et hypothèses pour le processus d'établissement du budget pour l'exercice à venir sont fournis par les parties prenantes internes concernées (production attendue, dépenses en capital, prix des métaux, taux de change et conditions commerciales comprises) et chargés dans le système BPC (budgeting, planning and consolidation) centralisé.
- 3) Les principales données d'entrée et hypothèses pour le budget passent ensuite au crible d'un processus rigoureux de validation par des parties prenantes internes et des cadres supérieurs concernés. Le comité de gestion et le conseil d'administration valident le budget convenu final.
- 4) Le budget final est communiqué aux différentes divisions opérationnelles et services de Nyrstar.
- 5) Nyrstar communiquera ensuite aux actionnaires deux fois par an les résultats financiers réels complets du Groupe, complétés par des déclarations intermédiaires de gestion trimestrielles, qui comprendront des résultats financiers essentiels choisis.

#### Comités de gestion

Divers comités de gestion, chargés de contrôler les divers risques auxquels Nyrstar est confronté, ont été instaurés:

#### LE COMITÉ DE TRÉSORERIE

Le comité de trésorerie est composé du directeur financier, du trésorier du Groupe et du contrôleur du Groupe. Le rôle du Comité de trésorerie est de recommander au directeur général et au conseil d'administration des amendements à la politique en matière de trésorerie. Celui-ci examine toutes les opérations de trésorerie en cours avant qu'elles ne soient recommandées au directeur général en vue de leur révision et de leur approbation par le conseil d'administration. Cela inclut explicitement les préparatifs en vue des approbations par le directeur général et le conseil d'administration suivantes:

## Déclaration de gouvernance d'entreprise

- l'approbation des stratégies et activités en matière de trésorerie, telles que recommandées par le Trésorier du Groupe, dans les limites de la politique définie;
- l'examen périodique des opérations et activités en matière de trésorerie, l'approbation de l'utilisation de nouveaux genres d'instruments financiers et de techniques pour gérer les expositions financières;
- l'approbation de la liste de contreparties autorisées pour les opérations de change et sur le marché monétaire;
- l'approbation de l'utilisation de la prolongation des modalités de paiement et des escomptes de caisse sur les contrats commerciaux qui iraient au-delà des conditions commerciales standard, et
- l'approbation de la liste de relations bancaires.

Le Comité de trésorerie se réunit au moins une fois par trimestre.

### COMITÉ DE GESTION DU RISQUE LIÉ AUX MATIÈRES PREMIÈRES

Le comité de gestion du risque lié aux matières premières est composé du directeur financier, du trésorier du Groupe, du contrôleur du Groupe et du Group Manager Financial Planning & Analysis. Le comité de gestion du risque lié aux matières premières de Nyrstar définit les règles et procédures régissant la manière dont Nyrstar gère son exposition aux prix des matières premières et aux taux de change. Nyrstar s'efforce activement et systématiquement à limiter tout impact sur son compte de résultat des risques des prix des métaux.

### Systèmes d'information, de communication et d'information financière

La performance du groupe par rapport au plan est surveillée de façon interne et des mesures appropriées sont prises toute l'année. Cela comprend la présentation hebdomadaire et mensuelle des indicateurs clés de performance pour la période en cours, de même que des informations sur les principaux domaines à risques.

Des rapports mensuels complets du conseil d'administration qui incluent des comptes de gestion consolidés détaillés pour l'exercice, ainsi qu'un document de synthèse rédigé par le directeur financier, sont préparés et transmis mensuellement au conseil d'administration par le secrétaire général de la société.

### Surveillance et examen

La direction est responsable de l'évaluation des contrôles existants et de leur efficacité, et détermine si le niveau de risque accepté est conforme à celui approuvé par le conseil d'administration. Lorsqu'il a été déterminé que le Groupe court un niveau inacceptable de risque, la direction prend des mesures et incite activement tous les collaborateurs de Nyrstar à faire ouvertement part des risques et des opportunités identifiés.

L'audit interne est un élément important du processus global permettant d'évaluer l'efficacité du cadre de la gestion des risques et contrôles internes. Les audits internes sont basés sur des plans axés sur le risque, approuvés par le comité d'audit. Les conclusions des audits internes sont présentées au comité d'audit et à la direction, et précisent les domaines d'amélioration. Le comité d'audit veille régulièrement à l'avancement de la mise en œuvre des mesures. La fonction d'audit interne du Groupe est gérée en interne. Le comité d'audit supervise la fonction d'audit interne.

Le Conseil d'administration porte une attention toute particulière à la surveillance des risques et contrôles internes. Sur base annuelle, le Conseil d'administration surveille l'efficacité de la gestion des risques du Groupe et les contrôles internes. Le comité d'audit assiste le Conseil d'administration dans cette évaluation. Le comité d'audit examine aussi les déclarations concernant la supervision interne et la gestion du risque figurant dans le rapport annuel de la Société. Le comité d'audit analyse les dispositifs spécifiques permettant au personnel de formuler de manière confidentielle ses craintes à propos d'éventuelles irrégularités commises dans les rapports financiers et dans d'autres domaines (mécanismes de dénonciation des dysfonctionnements, etc.).

## Déclaration de gouvernance d'entreprise

Afin de soutenir les protocoles décrits plus haut, des ressources internes et des sous-traitants extérieurs sont engagés pour effectuer des contrôles de conformité, et des rapports sont transmis au comité d'audit.

### Autres

Le Groupe est déterminé à continuellement examiner et améliorer ses règles, systèmes et processus.

### **Actionnaires**

La Société possède une large base d'actionnaires, composée principalement d'investisseurs institutionnels au Royaume-Uni, aux Etats Unis, en Belgique et d'autres pays européens, mais comprenant également des investisseurs particuliers belges.

Le tableau ci-dessous fournit un aperçu des actionnaires qui ont enregistré une déclaration auprès de La Société conformément aux règles applicables de transparence à la date du présent rapport. En outre, la Société détient un certain nombre d'actions sous forme d'actions non émises.

Nom de l'actionnaire	Adresse de l'actionnaire	Date de notification	Nombre de droits de vote	Participation
Uron Holdings (Malta) Ltd <sup>(1)</sup>	Leicester Court, Suite 2, Edgar Bernard Street, Gzira GZR1702, Malta	12 novembre 2014	52.035.694	15,30%
Nyrstar SA	Zinkstraat 1, 2490 Balen, Belgique	31 décembre 2014	12.664.057	3,72%
Umicore SA	Broekstraat 31, 1000 Bruxelles, Belgique	23 mars 2011	10.503.712	3,09%
				75.203.463 22,11%

(1) Uron Holdings (Malta) Ltd est une filiale de Trafigura BV.

### **Capital social et actions**

À la date du présent rapport, le capital social de la Société s'élève à 34.004.508,80 EUR et est totalement libéré. Il est composé de 340.045.088 actions ordinaires, représentant chacune un pair comptable de 0,10 EUR ou un 340.045.088ème du capital social. Les actions de la Société n'ont pas de valeur nominale.

La Société a émis des obligations convertibles non garanties de premier rang à 4,25% qui viennent à échéance en 2018 (les "2018 Obligations Convertibles") pour un montant principal total de 120 millions euro le 17 septembre 2013. La possibilité de convertir les Obligations Convertibles de 2018 en actions nouvelles de la Société a été approuvée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue le 23 décembre 2013. À la date du présent rapport aucune Obligations Convertibles de 2018 ont été converties.

À la date du présent rapport, la Société détient 12.664.057 de ses propres actions. Celles-ci sont détenues sous forme d'actions non émises, avec droits de dividende suspendus, pour leur remise potentielle à des membres du personnel sélectionnés, de manière à répondre aux obligations en attente de la Société en vertu des Plans de motivation à base d'actions destinées au personnel et aux directeurs, conformément au PLTME et au LESOP.

### **Forme et cessibilité des actions**

Les actions de la Société peuvent prendre la forme d'actions nominatives et d'actions dématérialisées. Toutes les actions de la Société sont intégralement libérées et librement cessibles.

### **Devise**

Les actions de la Société n'ont pas de valeur nominale, mais reflètent la même fraction du capital social de la Société, lequel est libellé en euros.

### **Droits de vote afférents aux actions**

Chaque actionnaire de la Société a droit à un vote par action. Les actionnaires peuvent voter par procuration, sous réserve des règles décrites dans les statuts de la Société.

## Déclaration de gouvernance d'entreprise

Les droits de vote peuvent être suspendus pour les actions:

- qui ne sont pas intégralement libérées, nonobstant la demande d'y procéder du conseil d'administration de la Société;
- sur lesquelles plusieurs personnes disposent de droits concurrents, à moins qu'un représentant unique soit désigné pour exercer le droit de vote;
- qui donnent à leur détenteur des droits de vote supérieurs au seuil de 5%, 7,5%, 10%, 15%, 20% et tout autre multiple de 5% du nombre total de droits de vote afférents aux instruments financiers en circulation de la Société à la date de l'assemblée des actionnaires concernée, sauf si l'actionnaire concerné a informé la Société et la FSMA, au moins 20 jours avant la date de l'assemblée générale des actionnaires à laquelle il/elle souhaite voter, du fait que sa participation atteint ou franchit les seuils précités; et
- dont le droit de vote a été suspendu par un tribunal compétent ou par la FSMA.

Conformément au Code belge des sociétés, les droits de vote afférents aux actions détenues par la Société sont suspendus.

### Dividendes et Politique de distribution des dividendes

Toutes les actions participent de manière égale aux éventuels bénéfices de la Société (le cas échéant). En vertu du Code belge des sociétés, les actionnaires peuvent, en principe, décider de la distribution des bénéfices par un vote à la majorité simple à l'occasion de l'assemblée générale des actionnaires, sur la base des derniers états financiers non consolidés audités, établis conformément aux principes comptables généralement admis en Belgique et sur la base d'une proposition (non contraignante) du conseil d'administration de la Société. Les statuts de la Société autorisent également le conseil d'administration à déclarer un acompte sur dividendes conformément aux dispositions du Code belge des sociétés.

La capacité de la Société à distribuer des dividendes dépend de la disponibilité de bénéfices distribuables suffisants, tels que définis par la législation belge sur la base des états financiers statutaires non consolidés de la Société plutôt que sur ses états financiers consolidés. Particulièrement, une distribution de dividendes ne peut être faite que si, à la date de clôture du dernier exercice, après la déclaration et le paiement des dividendes, le montant de l'actif net de la Société tel qu'il résulte des comptes annuels (non consolidés) (c'est-à-dire, en résumé, le montant des actifs repris au bilan, diminué des provisions et dettes, ces éléments étant établis conformément aux règles comptables belges), diminué des frais de constitution et d'extension non encore amortis et des frais de recherche et développement non encore amortis, n'est pas inférieur au montant du capital libéré (ou, s'il est plus élevé, du capital émis), augmenté du montant des réserves indisponibles. En outre, avant toute distribution de dividendes, 5% du résultat net doit être affecté à une réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne 10% du capital social de la Société. La réserve légale de la Société répond à l'exigence actuelle.

Le conseil d'administration a pris la décision prudente de ne pas proposer aux actionnaires une distribution pour l'exercice 2014, illustrant ainsi l'engagement du conseil à maintenir une structure de capital durable.

### Informations pertinentes en cas d'offres publiques d'achat

La Société fournit les informations suivantes en vertu de l'article 34 de l'Arrêté royal du 14 novembre 2007:

- Le capital social de la Société s'élève à 34.004.508,80 EUR et est intégralement libéré. Il se compose de 340.045.088 actions ordinaires, représentant chacune un pair comptable de 0,10 EUR ou un 340.045.088ième du capital social. Les actions de la Société n'ont pas de valeur nominale.
- Il n'existe pas d'autres restrictions concernant le transfert d'actions que la législation belge applicable relative à la communication des participations importantes et les statuts de la Société.
- Aucun titulaire d'actions ne détient de droits de contrôle spéciaux.
- Toutes les attributions octroyées à des employés dans le cadre du Plan à long terme de motivation (LTIP) des dirigeants de Nyrstar seront réalisées sur détermination par le comité de nomination et de rémunération.

## Déclaration de gouvernance d'entreprise

- (v) Chaque actionnaire de Nyrstar dispose d'une voix par action. Comme le stipulent les statuts de la Société ainsi que la législation et les articles applicables, les droits de vote peuvent être suspendus.
- (vi) La Société n'a connaissance d'aucun accord entre les actionnaires pouvant limiter le transfert de titres et/ou l'exercice de droits de vote.
- (vii) Les règles régissant la nomination et le remplacement de membres du conseil d'administration et la modification des statuts sont précisées dans les statuts de la Société et dans la charte de gouvernance d'entreprise de la Société.
- (viii) Les pouvoirs du Conseil d'administration, et plus spécifiquement le pouvoir d'émettre ou de racheter des actions, sont précisés dans les statuts de la Société. Par ailleurs, le conseil d'administration n'a pas reçu l'autorisation d'acheter ses propres actions « en vue de prévenir la Société d'un danger imminent et grave » (c'est-à-dire se défendre contre les offres publiques d'achat). Les statuts de la Société ne prévoient pas d'autres mécanismes spécifiques de protection contre les offres publiques d'achat.
- (ix) La Société est partie prenante aux accords importants suivants qui, en cas de changement de contrôle de la Société ou suite à une offre d'achat, peuvent entrer en vigueur ou, sous certaines conditions, être changés, être dénoncés par les autres parties aux présentes, soit donner aux autres parties aux présentes (titulaires bénéficiaires d'obligations) droit à un remboursement anticipé des obligations adossées à des créances à recouvrer de la Société en vertu de tels accords:
  - la ligne de crédit multidevise renouvelable de financement structure des matières premières de Nyrstar;
  - des obligations non convertibles à taux fixe non garanties privilégiées à 5,5 %, remboursables en 2015;
  - des obligations non convertibles à taux fixe non garanties privilégiées à 5,375 %, remboursables en 2016;
  - 4,25% d'obligations convertibles non garanties en 2018;
  - la ligne de crédit de Nyrstar non conclu avec HSBC Trinkaus & Burkhardt AG;
  - l'accord de crédit non conclu de USD 125 millions en date du 25 mai 2012 entre Nyrstar Sales & Marketing AG et le Royal Bank of Scotland plc, filiale belge telle que modifiée de temps à autre;
  - l'accord cadre de USD 40 millions pour des produits de crédit entre Nyrstar Sales & Marketing AG et Credit Suisse AG;
  - un ligne de crédit bilatéral de 100 millions d'Euro conclue par Nyrstar auprès de la banque KBC;
  - l'accord de silver prepay avec Merrill Lynch International;
  - l'accord de silver prepay avec JPMorgan Chase Bank;
  - l'accord d'enlèvement de Nyrstar avec le Glencore Group;
  - l'accord d'écoulement de Nyrstar avec Talvivaara Sotkamo Limited;
  - des obligations à haut rendement, et
  - la garantie pour le silver prepay.
- (x) L'administrateur délégué en interim a actuellement droit à un paiement équivalant à 12 mois de salaire en cas de résiliation de son contrat de travail lors d'un changement de contrôle de la Société.

Aucune offre d'achat n'a été lancée par des tiers relativement aux titres de la Société au cours de l'exercice précédent et de l'exercice en cours.

### Assemblée Générale Annuelle - 29 avril 2015

L'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires se tiendra à Bruxelles (Diamant Building, 80 Boulevard A. Reyers, 1030 Bruxelles) le dernier mercredi d'avril, soit le 29 avril 2015 à 10h30. Lors de cette assemblée, il sera demandé aux actionnaires d'approuver les résolutions suivantes:

1. Rapports concernant les comptes annuels
2. Approbation des comptes annuels
3. Rapports concernant les comptes annuels consolidés
4. Comptes annuels consolidés
5. Décharge des Administrateurs
6. Décharge du Commissaire de la Société
7. Rapport de rémunération
8. Nomination du Commissaire
9. Propositions concernant la nomination de nouveaux Administrateurs

# Rapport de rémunération

### Introduction

La Société établit un rapport de rémunération relatif à la rémunération des administrateurs et des membres du comité de direction. Ce rapport de rémunération fait partie de la déclaration sur la gouvernance d'entreprise, elle-même intégrée au rapport annuel. Le rapport sera soumis pour approbation à l'assemblée générale des actionnaires du 29 avril 2015.

### Politique de rémunération

La politique de rémunération de Nyrstar vise à:

- permettre à Nyrstar d'attirer et de retenir des employés talentueux;
- encourager l'amélioration continue au sein de l'activité, et
- corrélérer rémunération et performance, afin de motiver les employés à optimiser l'investissement des actionnaires en fournissant des résultats toujours meilleurs.

Nyrstar consulte l'avis indépendant de professionnels externes de manière à s'assurer que sa structure de rémunération correspond aux meilleures pratiques du secteur et permet à la fois de retenir les employés talentueux et de répondre aux attentes des actionnaires.

La politique de rémunération définie pour les administrateurs et les membres du comité de direction est exposée de manière plus détaillée ci-dessous.

### Administrateurs

#### Généralités

Sur recommandation et proposition du comité de nomination et rémunération, le conseil d'administration détermine la rémunération des administrateurs à proposer à l'assemblée générale des actionnaires.

La proposition de rémunération que le conseil d'administration soumet à l'assemblée générale des actionnaires est en principe corrélée à la rémunération associée à des fonctions similaires au sein d'entreprises incluses dans l'Indice Bel20®. L'Indice Bel20® est un indice composé des 20 sociétés dotées de la plus forte capitalisation boursière flottante et dont les actions s'échangent dans le segment continu du marché réglementé de la bourse NYSE Euronext Brussels. La rémunération est calculée de manière à attirer, retenir et motiver les administrateurs présentant le profil défini par le comité de nomination et de rémunération.

L'assemblée générale des actionnaires approuve la rémunération des administrateurs, dont notamment, le cas échéant (i) en ce qui concerne la rémunération des administrateurs exécutifs et non exécutifs, l'approbation d'une exemption de la règle selon laquelle la rémunération fondée sur des actions ne peut être acquise que pour une période d'au moins trois ans à dater de l'octroi de cette rémunération, (ii) en ce qui concerne la rémunération des administrateurs exécutifs, l'approbation d'une exemption de la règle selon laquelle (à moins que la rémunération variable ne corresponde à moins d'un quart de la rémunération annuelle) un quart au moins de la rémunération variable doit être fondé sur des critères de performance préalablement définis et mesurables objectivement sur une période d'au moins deux ans, et qu'au moins un autre quart de la rémunération variable doit être fondé sur des critères de performance préalablement définis et mesurables objectivement sur une période d'au moins trois ans, et (iii) en ce qui concerne la rémunération des administrateurs non exécutifs, l'approbation de toute portion variable de la rémunération.

Les administrateurs de la Société (à l'exclusion de l'administrateur délégué) perçoivent une rémunération fixe en contrepartie de leur mandat au sein du conseil d'administration. En outre, les administrateurs (à l'exclusion du président du conseil d'administration et de l'administrateur délégué) perçoivent des honoraires fixes pour leur participation et/ou leur présidence à des comités du conseil d'administration. Aucun jeton de présence n'est payé. L'administrateur délégué est également membre du conseil d'administration, mais il ne perçoit aucune rémunération supplémentaire en cette qualité.

Les administrateurs non exécutifs ne reçoivent pas de rémunération en fonction des résultats, d'options d'achat d'actions ou d'autres rémunérations fondées sur des actions, ni de prestations de retraite. La rémunération des administrateurs non exécutifs tient compte du

## Rapport de rémunération

rôle général des membres en tant qu'administrateur, de leur rôle spécifique en tant que président, ou président ou membre d'un comité du conseil d'administration, ainsi que des responsabilités qui leur incombent dans ce cadre et de leur engagement en termes de temps.

La rémunération et l'indemnisation actuelles des administrateurs non exécutifs n'ont pas augmenté depuis 2007. Il n'est pas question, pour le moment de modifier la politique de rémunération ou la rémunération des administrateurs non exécutifs. Néanmoins, nous ajusterons la rémunération des administrateurs non exécutifs au cours des deux prochaines années en fonction des pratiques du marché.

### Rémunération et indemnisation en 2014

En 2014, les administrateurs (à l'exclusion de l'administrateur délégué) ont perçu les rémunérations et indemnités suivantes:

#### PRÉSIDENT:

- Rémunération annuelle fixe de 200.000 EUR
- Pas de jeton de présence supplémentaire

#### AUTRES ADMINISTRATEURS (à l'exclusion de l'administrateur délégué):

- Rémunération annuelle fixe de 50.000 EUR en tant que membre du conseil d'administration
- Honoraires fixes de 10.000 EUR par an par comité dont ils font partie
- Honoraires fixes de 20.000 EUR par an par comité qu'ils président
- Pas de jeton de présence supplémentaire

Sur la base de ces indications, les administrateurs (à l'exclusion de l'administrateur délégué) ont perçu les rémunérations brutes suivantes en 2014:

	Rémunération (EUR)
Julien De Wilde <sup>(1)</sup>	200.000
Karel Vinck	80.000
Ray Stewart	80.000
Oyvind Hushovd	80.000
Carole Cable	60.000

(1) Au travers de la SPRL De Wilde J. Management jusqu'au 30 juin 2014, en personne depuis le 1er juin 2014.

### Direction

#### Généralités

La rémunération de l'administrateur délégué et des membres du comité de direction se base sur les recommandations du comité de nomination et de rémunération. À chaque fois que la rémunération d'un autre directeur est sur la table, l'administrateur délégué participe aux réunions du comité de nomination et de rémunération en tant que conseiller.

La rémunération est déterminée par le conseil d'administration. À titre d'exception à la règle susmentionnée, l'assemblée générale des actionnaires doit approuver, le cas échéant: (i) en ce qui concerne la rémunération du comité de direction, une exemption de la règle selon laquelle la rémunération fondée sur des actions ne peut être acquise que pour une période d'au moins trois ans à dater de l'octroi de cette rémunération; (ii) en ce qui concerne la rémunération des administrateurs exécutifs et des membres du comité de direction, une exemption de la règle selon laquelle au moins un quart de la rémunération variable (à moins que la rémunération variable ne soit inférieure à un quart de la rémunération annuelle) doit être fondé sur des critères de performance préalablement définis et mesurables objectivement sur une période d'au moins deux ans et au moins un autre quart de la rémunération variable doit être fondé sur des critères de performance préalablement définis et mesurables objectivement sur une période d'au moins trois ans; et (iii) la conclusion, avec les administrateurs exécutifs, membres du comité de direction et autres cadres supérieurs, d'accords de service visant (le cas échéant) le

## Rapport de rémunération

versement d'indemnités de départ correspondant à plus de douze mois de rémunération (ou dix-huit mois de rémunération, sous réserve de recommandation motivée du comité de rémunération).

Une partie déterminée de la rémunération est liée à la performance de chacun et à celle de l'entreprise. La rémunération est calculée de manière à attirer, retenir et motiver les directeurs présentant le profil défini par le comité de nomination et de rémunération. Les années précédentes l'assemblée générale des actionnaires a approuvé des plans d'option sur actions (voir « Description des plans d'option sur actions ») et la possibilité de payer les droits au titre de l'Annual Incentive Plan sous la forme d'actions différées de la Société au lieu de cash (voir ci-dessous).

La rémunération des membres de la direction est composée des éléments suivants:

- Salaire annuel de base (fixe)
- Participation au Système de primes annuelles (AIP) (bonus) (variable)
- Participation au Plan à long terme de motivation des cadres (PLTME) (variable)
- Participation au plan « Leveraged Employee Share Ownership » (LESOP)
- Prestations de retraite

Pour l'exercice 2014, le droit à prestation visé au titre de l'AIP s'élève à 75% du salaire annuel de base pour l'administrateur délégué (à un droit maximum de 150% du salaire annuel de base). Pour l'exercice 2014 le droit de prestation visé au titre de l'AIP se monte à 60% du salaire annuel de base pour les autres membres du comité de direction (à un droit maximum de 120% du salaire annuel de base). Un tiers du maximum au titre de l'AIP sera délivré en actions de Nyrstar, différées de 12 mois.

Les avantages pensions de chaque membre du comité restent à 20% de la rémunération fixe.

En outre, le conseil d'administration peut, à sa discrétion, octroyer des primes ponctuelles aux membres du personnel, y compris aux membres du comité de direction.

Le régime de rémunération pour les membres du comité de management ne s'assortit d'aucun droit spécifique de recouvrement ou de reprise en faveur de Nyrstar en cas d'octroi d'une rémunération variable calculée sur base de données financières erronées.

En ligne avec notre politique de rémunération, le salaire de base ainsi que la rémunération globale des membres du comité de direction de Nyrstar ont revu tous les deux ans. Alors qu'il n'est pour le moment pas question de modifier la politique de rémunération des directeurs, la rémunération exécutive fut revue par deux conseillers indépendants externes en décembre 2013. En 2014, deux nouveaux membres ont été nommés au comité de direction et deux membres ont quitté le comité de direction. Par conséquent, le dernier examen a eu lieu en 2014.

Les composantes respectives du régime de rémunération sont détaillées ci-dessous.

#### Salaire annuel de base

Le salaire annuel de base constitue une rémunération fixe. Il est calculé sur la base d'une enquête menée par un expert externe sur les tendances du marché et les salaires de base associés à diverses descriptions de postes au sein d'entreprises homologues de Nyrstar implantées dans divers pays. Cette enquête permet d'établir une échelle des salaires. La médiane de chaque classe salariale correspond au 75<sup>ème</sup> percentile. Pour 75% des entreprises au sein du groupe d'entreprises homologues, la rémunération est inférieure à la médiane; elle est supérieure pour 25% de ce même groupe d'entreprises.

La politique de Nyrstar consiste à rémunérer les cadres supérieurs de son personnel à 100% de la médiane de leur classe salariale, sous réserve de performance continuellement au-dessus de la moyenne. Toutefois, il existe une marge d'appréciation permettant de faire varier la rémunération fixe entre 80% et 120% de la médiane en fonction de l'expérience, de la fonction, de la localisation, de la demande du secteur, de la rareté des compétences techniques, des performances, etc.

#### Système de primes annuelles

La prime annuelle correspond à la partie variable de la rémunération. Elle est fonction du niveau de performance individuel, lequel peut être inférieur, égal ou supérieur à la valeur moyenne d'une année donnée. Les termes et conditions en sont définis dans le Système de primes annuelles (Annual Incentive Plan—AIP), lequel peut être révisé annuellement.

## Rapport de rémunération

L'AIP a pour objectif d'attirer et de retenir les employés talentueux, d'établir une corrélation entre performance et gratification, de récompenser les résultats favorables au succès financier de Nyrstar, de distinguer les employés qui adhèrent au Nyrstar Way, et d'offrir aux employés un système de gratification comparable à celui dont bénéficient les actionnaires de l'entreprise.

L'AIP a été conçu en fonction des résultats obtenus et du dépassement des prévisions annuelles de Nyrstar en termes de planification et de budget. L'année de référence pour l'éligibilité à l'AIP court du 1er janvier au 31 décembre; le cas échéant, les versements interviennent généralement en mars de l'année suivante.

Pour être éligible à l'AIP, le bénéficiaire doit être toujours employé au 31 décembre de l'année de référence. Les critères d'éligibilité à l'AIP et leur pondération respective sont les suivants:

(a) réalisation, par le bénéficiaire, d'objectifs "stretch" personnels conçus pour lui permettre d'obtenir des résultats dépassant les exigences ordinaires de sa fonction (25%) ;

(b) réalisation, par Nyrstar, des objectifs financiers annuels fixés par le conseil d'administration (75%).

La prime maximale au titre de l'AIP n'est libérable que si Nyrstar enregistre des résultats financiers et d'exploitation exceptionnels. Dans tous les cas, le versement de la prime annuelle est fonction de l'acceptabilité globale du comportement personnel, des performances professionnelles individuelles et de la capacité de paiement de l'entreprise.

L'éligibilité à l'AIP est évaluée et déterminée par le comité de nomination et de rémunération et le versement de toute prime annuelle doit être soumis à l'accord final du conseil d'administration.

Pour de plus amples informations sur l'AIP et autres plans d'option sur actions, veuillez-vous reporter au point « **Description des plans d'option sur actions** ».

### Pensions

Les membres du comité de direction prennent part à un régime de pension à prestations définies. La contribution de Nyrstar à ce régime de pension s'élève à 20% du salaire annuel de base.

### Autres

Les membres du comité de direction participent à un plan de prestations médicales incluant, entre autres, des soins médicaux et dentaires privés. Ils bénéficient en outre de frais de représentation, d'une aide immobilière, d'une indemnité de déplacement, ainsi que d'une assurance maladie et accidents du travail.

### Rémunération et indemnisation en 2014

En 2014, l'Administrateur Délégué et les autres membres du comité de direction ont perçu les rémunérations et indemnisations suivantes:

<b>Administrateur délégué (EUR)</b>	<b>Autres membres du comité de direction (sur une base cumulée) (EUR)</b>
Salaire de base	788.668 <sup>(1)</sup>
AIP <sup>(2)</sup>	458.833
Prestations de retraite <sup>(3)</sup>	166.457
Indemnité de départ <sup>(4)</sup>	860.366
Autres composantes de la rémunération <sup>(5)</sup>	321.812
<b>Total</b>	<b>2.596.136</b>
	1.377.829
	<b>4.855.813</b>

(1) Ces montants sont relatifs à la période de 11 mois du 1 janvier 2014 au 30 novembre 2014.

(2) Ces montants sont relatifs à l'exercice du 1 janvier 2013 au 31 décembre 2013.

(3) La pension inclut 20% du salaire annuel de base à titre de contribution à l'épargne et de contribution aux risques.

(4) Conformément à l'accord contractuel.

(5) Frais de représentation, aide immobilière, indemnité de déplacement et assurance maladie en 2014 inclus.

## Rapport de rémunération

### Versements consécutifs à cessation de contrat

En 2014, chaque membre du comité de direction (y compris l'administrateur délégué) avait droit au versement d'indemnités de départ équivalentes à douze mois de salaire annuel de base en cas de cessation de contrat à l'initiative de Nyrstar. En outre, l'accord conclu avec l'administrateur délégué stipule que tout changement de contrôle de la Société entraînera la cessation du contrat le liant à Nyrstar. Dans ce cas, l'administrateur délégué a droit au versement d'indemnités de départ équivalentes à douze mois de salaire annuel de base (incluant toute période de préavis contractuelle).

### Indemnisation et assurance des administrateurs et de la direction

Comme le permettent les statuts de la Société, celle-ci a conclu des accords d'indemnisation avec les administrateurs et les membres concernés du comité de direction et a souscrit à des couvertures d'assurance pour les administrateurs et directeurs.

### Description des plans d'option sur actions

En 2014, la Société avait un Plan à long terme de motivation des employés (PLTME) et un Plan Leveraged Employee Stock Ownership (LESOP) en vue d'attirer, de retenir et de motiver les employés et la direction de la Société et de ses filiales détenues à 100%.

Au cours des années précédentes, Nyrstar avait également mis en place un plan général d'option sur actions des employés (ESAP) et un plan de co-investissement. Toutefois, toutes les actions attribuées dans le cadre de l'ESAP ont été réalisées et réglées en cash au 31 décembre 2011. Aucune autre attribution au titre de l'ESAP n'a été proposée. Le plan de co-investissement fut fixé en juillet 2013 sans condition de performances. En conséquence, aucune compensation ne fut remise aux participants. En 2014, le plan de co-investissement n'a pas été mis en œuvre.

En outre, à la fin de 2014, la société a réglé un droit exceptionnel de l'ancien Directeur Général par les moyens d'actions propres.

Les principales modalités du PLTME et du LESOP (ci-après les « **Plans** ») sont reprises ci-dessous. Pour de plus amples informations sur la manière dont les primes sont traitées dans le résultat financier de Nyrstar, nous nous référerons à la note 33 des états financiers consolidés audités pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2014.

### PLTME

#### Généralités

En vertu du PLTME, les cadres employés par Nyrstar (les « **Cadres** ») sélectionnés par le conseil d'administration peuvent se voir attribuer de manière conditionnelle des actions ordinaires de la Société à une date future (« **attribution aux cadres en actions** ») ou leur équivalent en espèces (« **attribution fantôme aux cadres** ») (il sera fait référence à ces deux attributions sous l'appellation « **attribution aux cadres** »).

Il se peut que les conditions du PLTME varient de pays en pays afin de tenir compte des réglementations fiscales locales ou d'autres règles et exigences des juridictions où les cadres sélectionnés travaillent ou résident.

Le comité de nomination et de rémunération adresse des recommandations au conseil d'administration quant au fonctionnement et à l'administration du PLTME.

#### Éligibilité

Le conseil d'administration sélectionnera les cadres qui pourront participer au PLTME (les « **cadres participants** »).

La valeur des attributions conditionnelles aux cadres en vertu du PLTME varie en fonction du rôle, du niveau de responsabilité et de l'ancienneté de chaque cadre participant. La valeur maximale des attributions conditionnelles aux cadres accordées à tout cadre participant au cours de tout exercice comptable n'excédera pas 150% de son salaire de base au moment de l'attribution.

## Rapport de rémunération

### Acquisition définitive

Les attributions aux cadres seront définitivement acquises après une période de trois ans de performances continues.

En cas de cessation de contrat avant la date d'acquisition définitive pour de "bonnes raisons", le conseil d'administration peut considérer un certain nombre d'attributions aux cadres comme définitives, en fonction des facteurs laissés à son appréciation, notamment le prorata de la période de performance écoulée et la mesure dans laquelle les conditions de performance ont été satisfaites jusqu'à la date de fin du contrat.

Les conditions de performance du PLTME sont définies par le conseil d'administration. Celui-ci en a défini deux, dont la pondération est équivalente (50%). Pour que chaque attribution aux cadres puisse être acquise définitivement, le cours annuel de l'action Nyrstar est mesuré par rapport au mouvement implicite du cours notionnel de l'action, lequel est basé sur la performance historique du prix du zinc (première condition de performance) et par rapport à l'Indice MSCI World Metals and Mining (seconde condition de performance). Un nombre équivalent d'attributions aux cadres est octroyé au titre de chaque condition. Les attributions aux cadres sont réalisées lorsque les seuils d'échelle prédefinis pour chacune des performances sont atteints.

Pour les attributions aux cadres à réaliser sous la subvention 2014, le prix moyen de l'action Nyrstar pour la période de performance de 3 années doit surpasser :

- Le prix du zinc de 5% basé sur une analyse de régression linéaire; et
- Le MSCI mondial minier et index métal de 2% basé sur une analyse de régression linéaire.

Le volume moyen pondéré de la surperformance est calculé pour chaque année. Il s'agit de moyennes calculées pour la période de performance et comparées au calendrier d'acquisition.

Les règles du PLTME prévoient diverses circonstances dans lesquelles les attributions aux cadres qui ne sont pas définitivement acquises deviennent caduques, notamment lorsque les conditions de performance ne sont pas atteintes.

### Attributions

Depuis avril 2008, les Attributions sont réglées de façon annuelle conformément aux règles et conditions stipulées par le PLTME. Des attributions placées en 2014 sont montrées ci-dessous:

	<b>Attribution 4</b>	<b>Attribution 5</b>	<b>Attribution 6</b>	<b>Attribution 7</b>
Attribution 4 Attributions compensation en actions d'actions échues le 31 furent délivrées dans le décembre 2014 en raison courant de 2014 de la non-satisfaction des conditions d'exécution				
Date d'attribution effective	30 juin 2011	30 juin 2012	30 juin 2013	5 septembre 2014
Période de validité	Du 1 <sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2013	Du 1 <sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2014	Du 1 <sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2015	Du 1 <sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2016
Critères de validité	–prix du zinc 50% –MSCI 50% Le cadre reste en service jusqu'au 31 décembre 2013	–prix du zinc 50% –MSCI 50% Le cadre reste en service jusqu'au 31 décembre 2014	–prix du zinc 50% –MSCI 50% Le cadre reste en service jusqu'au 31 décembre 2015	–prix du zinc 50% –MSCI 50% Le cadre reste en service jusqu'au 31 décembre 2016
Date d'acquisition	31 décembre 2013	31 décembre 2014	31 décembre 2015	31 décembre 2016

Entre le moment où les conditions de performance sont remplies et celui où le cadre participant perçoit le paiement en question, celui-ci aura droit à un paiement égal à l'équivalent en espèces de tout dividende versé.

Les Attributions d'actions 2011 dans le cadre de l'Attribution 4 ont été remises courant 2014. L'Attribution 4 a été réglée en cash.

## Rapport de rémunération

### Variation des actions PLTME attribuées

Le tableau suivant illustre les variations du nombre d'instruments de capitaux propres attribués au cours de la période dans le cadre du PLTME (y compris tous les participants):

	<b>Attribution 2</b>	<b>Attribution 3</b>	<b>Attribution 4</b>	<b>Attribution 5</b>	<b>Attribution 6</b>	<b>Attribution 7</b>	<b>Total</b>
Solde d'ouverture au 1 <sup>er</sup> janvier 2014	-	-	1.019.930	1.903.273	2.111.346	-	<b>5.034.549</b>
Attribution initiale au 5 septembre 2014	-	-	-	-	-	5.121.113	<b>5.121.113</b>
Impact dilutif / ajustement	-	-	-	553.380	669.321	1.364.350	<b>2.587.051</b>
Déchéances	-	-	-	(2.626.335)	(421.558)	(625.798)	<b>(3.673.691)</b>
Ajouts	-	-	-	169.682	467.428	-	<b>637.110</b>
Expiré	-	-	(944.359)	-	-	-	<b>(944.359)</b>
Arrangements	-	-	(75.571)	-	-	-	<b>(75.571)</b>
<b>Solde de clôture au 31 décembre 2014</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2.826.537</b>	<b>5.859.665</b>
							<b>8.686.202</b>

### Ajustements au PLTME

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société du 27 avril 2011 a approuvé et ratifié, dans la mesure nécessaire et applicable, conformément à l'article 556 du Code belge des sociétés, toutes les clauses ou caractéristiques incluses dans le PLTME qui (automatiquement ou non) se traduisent par l'approbation ou l'autorisation ou permettent au conseil d'administration (ou à un comité ou certains membres du conseil d'administration) d'approuver ou d'autoriser l'acquisition accélérée ou immédiate d'actions souscrites en vertu de ce PLTME dans l'éventualité d'une offre publique d'achat ou d'un changement de contrôle de la Société, et toute autre clause ou caractéristique qui, conformément à l'article 556 du Code belge des sociétés, implique des droits conférés à des tiers affectant le patrimoine de la Société ou donnant naissance à une dette ou un engagement à sa charge, lorsque l'exercice de ces droits dépend du lancement d'une offre publique d'achat sur les actions de la Société ou d'un changement de contrôle de celle-ci.

### Plan d'actionnariat salarié à effet de levier (LESOP)

En 2013, le Conseil d'Administration soumit une proposition à l'assemblée générale des actionnaires afin de souscrire un nouvel élément de rémunération pour certains de ces cadres supérieurs (incluant le comité de direction, appelé le « Leveraged Employee Stock Ownership Plan » - LESOP). Ce plan LESOP permettrait à ses souscripteurs d'acheter des actions de la société avec une remise de 20%. Ces actions seraient sujettes à une durée de détention de trois ans. Pour chaque action achetée par un souscripteur avec ses fonds propres, une institution financière offrirait à celui-ci un financement supplémentaire lui permettant d'acheter neuf actions supplémentaires en bénéficiant de la même remise. Le nombre d'actions qu'un souscripteur pourrait acheter avec ses fonds propres dans le cadre du plan LESOP 2013 est plafonné. Pour les membres du comité de direction de Nyrstar le nombre maximum d'actions pour chaque membre est 50.000. Au terme de la période de détention, le participant sera sollicité pour transférer toutes les actions achetées à une institution financière et recevra en retour un montant en espèces ou un nombre d'actions de la Société équivalent à la valeur de leur contribution personnelle au LESOP et un certain pourcentage de toute augmentation de la valeur des actions sur la durée du LESOP. Le LESOP 2013 fut approuvé par l'assemblée générale des actionnaires en avril 2013. La première partie du LESOP fut activée en décembre 2013.

En 2014, l'assemblée générale des actionnaires a approuvé et octroyé au conseil d'administration les pouvoirs lui permettant d'instaurer un plan annuel d'actionnariat pour employés avec mécanisme de levier (nommé "leveraged employee stock ownership plan") pour les années 2014, 2015 et 2016 (respectivement le "LESOP 2014", le "LESOP 2015", et le "LESOP 2016", et chacun un "LESOP"), un tel LESOP (dans la mesure où il serait instauré) devant fonctionner selon les modalités suivantes: (i) les participants admissibles peuvent acquérir des actions de la Société avec une décote de 20 %, sachant que les actions sont soumises à une période de rétention de trois ans; (ii) les participants admissibles peuvent acquérir lesdites actions avec leurs propres apports personnels ou, alternativement, en combinant un apport personnel et un financement complémentaire accordé par un établissement financier, ledit emprunt ne pouvant cependant pas excéder un rapport de un pour neuf; (iii) les participants admissibles incluent les membres du Nyrstar Management Committee, ainsi

## Rapport de rémunération

que d'autres participants tels que déterminés par le Conseil d'Administration, et (iv) le nombre d'actions qu'un participant admissible peut acquérir avec son apport personnel est plafonné, ledit nombre étant fixé par le Conseil d'Administration (sans toutefois excéder 50.000 actions, le cas échéant, ajusté en cas de (reverse) stock split). Le nombre total d'actions qui peut être acheté en vertu de chaque LESOP est de 6.000.000. L'assemblée générale des actionnaires approuve aussi, (i) dans la mesure requise dans le cadre de l'Article 520ter du Code des sociétés, que les actions qui seraient acquises dans le cadre d'un LESOP soient immédiatement acquises par les participants (sans préjudice de la période de détention susmentionnée) et (ii) que la possibilité de participer à un LESOP (si et quand un LESOP est instauré) et la participation proprement dite à un LESOP ne soient pas considérées comme une "rémunération de base" ni une "rémunération variable" au sens de l'Article 520ter, de l'Article 524bis et de l'Article 525 du Code des sociétés.<sup>(2)</sup>

### Paiement des droits au titre de l'Annual Incentive Plan sous la forme d'actions différées

Le 24 avril 2013 l'assemblée générale des actionnaires a octroyé au conseil d'administration le pouvoir de verser aux bénéficiaires (y compris, le cas échéant, le Nyrstar Management Committee et des administrateurs) les droits dus au titre de l'Annual Incentive Plan ("AIP") se rapportant aux prestations desdits bénéficiaires durant les années 2012, 2013 et 2014 sous la forme d'actions de la société plutôt qu'en espèces, aux conditions suivantes: (a) jusqu'à un tiers du maximum des droits au titre de l'AIP se rapportant à une année de prestation peut être versé sous la forme d'actions plutôt que d'espèces; (b) les actions à délivrer en versement de droits au titre de l'AIP sont octroyées sans qu'aucune autre contrepartie ne soit payable par le bénéficiaire en question; (c) les actions à délivrer en versement de droits au titre de l'AIP se rapportant à une année de prestation spécifique seront remises durant la deuxième année suivant l'année de prestation concernée (à savoir début 2014 s'agissant de l'AIP correspondant à l'année de prestation 2012, début 2015 s'agissant de l'AIP correspondant à l'année de prestation 2013 et début 2016 s'agissant de l'AIP correspondant à l'année de prestation 2014), plutôt qu'au début de la première année suivant l'année de prestation concernée (ce qui est le cas si les droits sont versés en espèces), et à la condition que le bénéficiaire soit encore employé par la société ou ses filiales à ce moment. L'assemblée générale des actionnaires approuve (le cas échéant, conformément à l'article 520ter du Code des sociétés) que les actions qui sont remises en guise de versement de droits au titre de l'AIP, tel que susmentionné, soient définitivement acquises par le bénéficiaire en question au moment de leur remise (et non à l'expiration d'une période de trois ans après l'octroi).

### Participations d'Administrateurs et autres

#### Actions et attributions d'actions en vertu du PLTME

En 2014 les attributions d'actions suivantes ont été octroyées en vertu du PLTME aux membres du comité de direction:

		PLTME	
Nom	Titre	Attributions d'actions octroyées selon le PLTME, en 2014 dont les conditions d'exécution ont été satisfaites <sup>(1)</sup>	Attributions d'actions octroyées en 2014 selon le PLTME, dont les conditions d'exécution n'ont pas été satisfaites <sup>(2)</sup>
Roland Junck <sup>(3)</sup>	Administrateur délégué	7.615	486.084
Greg McMillan <sup>(4)</sup>	Directeur d'exploitation	3.655	-
Heinz Eigner	Directeur financier	3.082	457.162
Russell Murphy	Directeur RH & SHE	2.867	411.446
Michael Morley	SVP Metals Processing et Chief Development Officer	2.867	411.446
Bob Katsioulis <sup>(5)</sup>	SVP Marketing, Sourcing & Sales	1.644	398.613
Graham Buttenshaw <sup>(6)</sup>	SVP Mining	1.669	74.066

(1) Ces actions concernent la remise de l'Attribution 4 (LTIP 2011). Le règlement s'est fait en espèces et non sous forme d'actions.

(2) La réalisation est soumise aux conditions d'exécution.

(3) En 2014, Roland Junck faisait partie du Comité de direction et a quitté la Société conformément aux règles du LTIP. Les Attributions d'actions ont été calculées au pro rata sur la base d'une date de départ au 30 novembre 2014.

(4) Greg McMillan ne travaille plus pour la Société depuis le 31 décembre 2013.

(5) Bob Katsioulis est entré au service de Nyrstar en janvier 2013 et a rejoint le Comité de direction en juin 2013.

(6) Graham Buttenshaw a rejoint Nyrstar en mars 2012 et a fait partie du Comité de direction de Nyrstar de juin 2013 à juillet 2014.

## Rapport de rémunération

#### Actions et Attributions d'actions en vertu de l'AIP

En 2014, les attributions d'actions suivantes furent attribuées sous l'AIP aux membres du Comité de direction.

AIP	Attribution d'actions délivrées en 2014 sous l'AIP pour lesquelles les conditions de performance ont été remplies mais les actions n'ont pas encore été attribuées <sup>(2)</sup>	
Roland Junck <sup>(3)</sup>	Administrateur délégué	48.812
Greg McMillan <sup>(4)</sup>	Directeur d'exploitation	23.841
Heinz Eigner	Directeur financier	20.553
Russell Murphy	Directeur RH & SHE	18.497
Michael Morley	SVP Metals Processing & Chief Development Officer	18.497
Bob Katsioulis <sup>(5)</sup>	SVP Marketing, Sourcing & Sales	17.829
Graham Buttenshaw <sup>(6)</sup>	SVP mining	7.955

(1) En relation avec l'AIP 2012 différé avec composante en actions. L'attribution est d'application pour les employés toujours sous contrat au 31 décembre 2013. Tous les membres du Comité de direction ont rempli cette condition d'attribution. Les actions seront délivrées en mars 2014 et en décembre 2014.

(2) Concerne la composante actions différées de l'AIP 2013. La réalisation est liée à la condition que l'employé soit toujours sous contrat au 31 décembre 2014. Pour les membres du Comité de direction qui ont rempli la condition de réalisation, les Actions seront remises en mars 2015. Le nombre d'actions a été ajusté après l'émission de droits.

(3) En 2014, Roland Junck a fait partie du Comité de direction et quitté le 30 novembre 2014.

(4) Le contrat de Greg McMillan a pris fin le 31 décembre 2013.

(5) Bob Katsioulis était sous contrat chez Nyrstar depuis janvier 2013 et a joint le Comité de direction de Nyrstar en juin 2013.

(6) Graham Buttenshaw était sous contrat chez Nyrstar depuis mars 2012 et a joint le Comité de direction de Nyrstar de juin 2013 au juillet 2014.

#### Actions et Attributions d'actions en vertu du LESOP

En 2013, les actions suivantes ont été achetées par les participants selon le LESOP 2013 par les membres du Comité de direction:

LESOP 2013	Contribution personnelle exécutive	Actions supplémentaires acquises par fonds externes
Roland Junck	50.000	450.000
Heinz Eigner	50.000	450.000
Russell Murphy	50.000	450.000
Michael Morley	50.000	450.000
Graham Buttenshaw <sup>(1)</sup>	-	-
Bob Katsioulis	50.000	450.000

(1) Graham Buttenshaw était sous contrat chez Nyrstar depuis mars 2012 et a fait partie de Comité de direction de Nyrstar de juin 2013 à juillet 2014. En 2014, Graham Buttenshaw a rejoint le LESOP 2013. Nyrstar a réservé 50.000 actions pour représenter sa contribution personnelle en espèces.

## Rapport de rémunération

En 2014, les actions suivantes ont été achetées par des participants au titre du LESOP 2014 par des membres du comité de direction:

Nom	Titre	LESOP 2014	
		Contribution personnelle exécutive	Actions supplémentaires acquises par fonds externes
Roland Junck	Administrateur délégué	50.000	450.000
Heinz Eigner	Directeur financier	50.000	450.000
Russell Murphy	Directeur RH & SHE	50.000	450.000
Michael Morley	SVP Metals Processing & Chief Development Officer	50.000	450.000
Graham Buttenshaw <sup>(1)</sup>	SVP Mining	-	-
Bob Katsioulis <sup>(2)</sup>	SVP Marketing, Sourcing & Sales	50.000	450.000

(1) Graham Buttenshaw était sous contrat chez Nyrstar depuis mars 2012 et a fait partie du Comité de direction de Nyrstar de juin 2013 à juillet 2014. En 2014, Graham Buttenshaw a rejoint le LESOP 2013. Nyrstar a réservé 50.000 actions pour représenter sa contribution personnelle en espèces.

(2) Bob Katsioulis a reçu un prêt de Nyrstar Sales & Marketing AG, une filiale de la Société, d'un montant de 97.510 EUR, à rembourser sur une période de trois ans, pour acheter (au moyen d'un apport personnel) 50.000 actions au titre du LESOP 2014. En cas de résiliation de contrat avec Nyrstar, tout montant impayé est acquitté à la date de résiliation.

### Total des actions détenues

Au 31 décembre 2014, les membres du Comité de direction de Nyrstar détenaient le nombre d'actions suivant:

Nom	Titre	Actions détenues <sup>(1)</sup>
Heinz Eigner	Directeur financier	1.450.000
Russell Murphy	Directeur RH & SHE	1.241.766
Michael Morley	SVP Metals Processing & Chief Development Officer	1.328.346
Bob Katsioulis	SVP Metals, Sourcing & Ventes	1.000.000

(1) Inclus les 450.000 actions obtenues selon et sous le LESOP 2013 et les 450.000 actions obtenues en vertu du LESOP 2014 et conservées en vertu de celui-ci par tous les membres du Comité de direction de Nyrstar au 31 décembre 2014.

## Rapport du conseil d'administration selon l'article 119 du Code belge des sociétés

Conformément à l'article 119 du Code belge des sociétés, le conseil d'administration fait rapport des activités du groupe Nyrstar pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2014.

Les informations fournies dans le présent rapport sont des informations réglementées au sens de l'article 36 de l'Arrêté royal du 14 novembre 2007.

Un exemplaire gratuit du rapport annuel du conseil d'administration sur les comptes statutaires de Nyrstar NV selon l'article 96 du Code belge des sociétés peut être demandé au siège social de la Société.

### 1. Commentaires à propos des états financiers

Les états financiers consolidés de Nyrstar au et pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2014 comprennent Nyrstar NV (la « Société ») et ses filiales (conjointement appelées « Nyrstar » ou le « Groupe » et individuellement les « Entités du Groupe ») ainsi que la participation détenue par le Groupe dans des entreprises associées et des entités contrôlées conjointement.

Les états financiers consolidés de Nyrstar ont été préparés conformément aux normes d'information financière internationales adoptées par l'Union européenne. Celles-ci incluent les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) et les interprétations afférentes émises par l'IASB (International Accounting Standards Board) et l'IFRIC (IFRS Interpretations Committee), effectives à la date d'information financière et adoptées par l'Union européenne. Les états financiers consolidés ont été préparés selon le principe de la continuité de l'exploitation.

Les états financiers consolidés sont présentés dans la devise de fonctionnement et de présentation de la société: l'Euro. Toutes les informations financières ont été arrondies à la centaine de milliers d'Euro la plus proche.

Pour connaître les états financiers consolidés, veuillez consulter les pages correspondantes du rapport annuel 2014.

#### 1.1 Aperçu des activités et présentation financière

Le segment Traitement des métaux a produit approximativement 1.097.000 tonnes de zinc métal en 2014, à l'extrême supérieure des indications pour l'ensemble de l'année. Par rapport à 2013 (1.088.000 tonnes), la production a augmenté de 1 % en 2014.

En 2014, les mines appartenant à Nyrstar ont produit 278.000 tonnes de zinc en concentré, soit une hausse de 3 % par rapport à 2013. La production de zinc en concentré a été inférieure aux indications et a été impactée par des difficultés opérationnelles. La production d'or de 52.100 onces troy a considérablement diminué (-31 %) par rapport à 2013 et a été inférieure aux attentes. Aucune campagne d'exploitation ciblée de l'or n'a d'ailleurs été menée en S2 2014 en raison de la diminution du cours de l'or.

À la faveur des meilleures conditions macroéconomiques, la Société a livré un résultat des activités opérationnelles avant éléments exceptionnels de 23,8 millions EUR en 2014, contre un résultat négatif de 45,6 millions en 2013, soit une amélioration de 152 % en rythme annuel. En 2014, le Groupe a généré un chiffre d'affaires de 2.798,8 millions EUR, soit une légère baisse de 1 % comparé à 2013, et enregistré une perte nette après impôt de 286,6 millions EUR (perte nette après impôt de 195,4 millions EUR en 2013).

En S2 2014, Nyrstar a clôturé son financement stratégique complet composé de 350 millions EUR d'obligations non garanties privilégiées à 8,5 % remboursables en 2019, d'une émission de droits de 251,6 millions EUR, du rachat d'environ deux tiers des obligations à taux fixe de 5,5 % en circulation remboursables en avril 2015 et de 100 millions EUR des 515 millions EUR d'obligations à taux fixe de 5,375 % en circulation remboursables en mai 2016.

## Rapport du conseil d'administration

Se prémunir de tout préjudice est l'une des valeurs essentielles de Nyrstar et nous sommes déterminés à maintenir la sécurité de nos activités et à gérer de manière proactive les risques et ce, dans le respect de nos employés et de l'environnement. Nous sommes contents de dire qu'aucun employé n'a perdu la vie ou n'a été gravement blessé en travaillant pour Nyrstar en 2014. Notre fréquence des accidents du travail provoquant une indisponibilité (LTIR) est restée stable à 4,0 en 2014, et notre taux d'accidents comptabilisables (RIR) a progressé de 11,4 en 2013 à 13,0 en 2014, ces deux indicateurs reflétant une année ardue dans notre segment minier. (Le LTR et le RIR sont des moyennes mobiles sur 12 mois du nombre de blessures entraînant une indisponibilité et de blessures comptabilisables, respectivement, par million d'heures de travail prestées. Ils concernent tous les employés et sous-traitants de toutes les usines).

### 1.2 Indicateurs clés de performance non financiers

#### Production

	Exercice 2014	Exercice 2013
<b>Production mines</b>		
Concentré de zinc (en milliers de tonnes)*	278	271
Concentré d'or (en milliers d'onces troy)	52,1	75,2
Concentré d'argent (en milliers d'onces troy)	5.106	4.746
Concentré de plomb (en milliers de tonnes)	19,2	14,2
Concentré de cuivre (en milliers de tonnes)	11,3	12,9
<b>Production fonderies</b>		
Zinc (en milliers de tonnes)	1.097	1.088
Plomb (en milliers de tonnes)	178	179
Acide sulfurique (en milliers de tonnes, brut)	1.438	1.389
Argent (en milliers d'onces troy)	13,4	17,9
Or (en milliers d'onces troy)	33	66

\*Production des mines propres

Les mines appartenant à Nyrstar ont produit 278.000 tonnes de zinc en concentré, soit une hausse de 3 % par rapport à 2013. La production de zinc en concentré a été inférieure aux indications, celle de plomb en concentré supérieure aux indications les plus optimistes, celle de cuivre en concentré légèrement en deçà des indications et celle d'argent conforme aux indications et supérieure de 8 % à la production enregistrée en 2013. Comparé à 2013, la production d'or, soit 52.100 onces troy, a accusé un net recul de 31 % et a été inférieure aux indications, suite à la décision prise en S2 2014 de suspendre l'extraction de la veine aurifère à El Toqui en réponse à la diminution du cours de l'or et à l'instabilité du sol.

Le segment Traitement des métaux a produit approximativement 1.097.000 tonnes de zinc en 2014, soit l'extrême supérieure des indications pour l'ensemble de l'exercice misant sur quelque 1 à 1,1 million de tonnes.

#### Marchés

Les bénéfices et les cash-flows de Nyrstar sont influencés par les fluctuations des taux de change de plusieurs devises, particulièrement le dollar américain, l'Euro, le dollar australien et le franc suisse. La devise de présentation des résultats de Nyrstar est l'Euro. Le zinc, le plomb et d'autres métaux sont négociés dans le monde entier principalement en dollars américains, alors que les coûts de Nyrstar sont essentiellement libellés en euros, en dollars australiens et en francs suisses.

Le prix moyen du zinc a augmenté de 13 % en 2014 au USD 2.164/t comparé au USD 1.909 /t en 2013, alors que les prix moyens du cuivre, de l'argent et de l'or ont baissé respectivement de 6 %, 20 % et 10 %. Les bénéfices de Nyrstar restent également fort sensibles aux fluctuations des frais de traitement pour le zinc. Les frais de traitement de référence du zinc pour 2014 étaient placés au-delà des

## Rapport du conseil d'administration

conditions obtenues en 2013, ce qui s'est traduit par benchmark TC de USD 223 par tonne métrique sèche (tms) en 2014, soit une hausse de USD 11 par rapport à 2013, ce qui a eu des répercussions positives sur l'EBITDA du Groupe.

La vigueur de l'économie américaine fin 2014 et les signes d'affaiblissement en Europe ont laissé penser que la Réserve fédérale américaine augmenterait ses taux d'intérêts en 2015 tandis que la Banque centrale européenne mettrait en place une stratégie d'assouplissement quantitatif. Ces deux facteurs conjugués ont mis sous pression les devises par rapport au dollar partout dans le monde. En particulier, l'impact de ces divergences économiques a entraîné la dépréciation de l'Euro par rapport au dollar américain de près de 10 % au second semestre de 2014.

#### Sécurité, hygiène et environnement

Si nous aspirons à travailler sans enregistrer de préjudice corporel, notre priorité est d'empêcher tout décès ou blessure grave. C'est dans ce contexte que nous avons lancé en 2013 les Nyrstar Life Saving Rules qui définissent des exigences non négociables pour un ensemble de risques importants propres à nos opérations. En 2014, cette initiative a été élargie et transformée en un vaste programme critique de prévention des incidents baptisé The Zero Program. Ce programme englobe une série d'activités dont l'identification et l'analyse de scénarios d'incident critiques, la formation au leadership des agents de maîtrise, un audit et des auto-évaluations et l'intégration continue des Life Saving Rules. Dans le segment minier, le programme s'accompagne désormais d'une série de Règles d'or axées sur les risques fatals qui revêtent une importance particulière pour les opérations d'exploitation minière.

Le segment Traitement des métaux a terminé l'année avec les LTIR 2,7 et DART 7,1 les plus bas depuis la création de Nyrstar. En terme de gravité, le taux de gravité des accidents du travail provoquant une indisponibilité (LTISR) a reculé de 49 % à 83 en 2014, contre 160 en 2013 et de 44 % par comparaison avec les 148 cas en 2012.

Dans le segment minier, aucune lésion invalidante permanente n'a été signalée. Toutefois, le LTIR et le RIR ont tous deux augmenté en 2014 suite à la nette amélioration de la tenue des registres et de la rigueur de signalement dans le segment. Pour la deuxième année consécutive, Myra Falls a remporté le prix Ryan qui avait récompensé ses performances en matière de prévention des accidents pour l'ensemble de la Colombie-Britannique (BC) en 2013. Le site a également remporté le Concours annuel de sauvetage 2014 organisé entre les compagnies minières de Colombie-Britannique.

Aucun événement environnemental ayant des conséquences commerciales importantes n'est survenu en 2014. Un programme d'examens de la sécurité des barrages par des tiers a été appliqué dans les principales installations d'entreposage des résidus. Les problèmes de sécurité des barrages potentiels et avérés révélés par les examens sont en cours de résolution. À Port Pirie, le renforcement des mesures de contrôle opérationnel et environnemental a considérablement amélioré les résultats des émissions de plomb dans l'air. Les résultats moyens de plomb dans l'air enregistrés en 2014 ont égalé le record historique.

#### 1.3 Résultat d'exploitation, position financière et flux de trésorerie

En 2014, le résultat brut s'est monté à 1.293 millions EUR, soit une hausse de 3% par rapport à 2013, principalement grâce au segment Traitement des métaux, qui a profité de l'augmentation du revenu tiré des frais de traitement pour le zinc et des primes et de volumes de production presque record. Les deux segments ont profité d'une augmentation des cours du zinc. Cela a, toutefois, été contrebalancé par une baisse des cours des métaux précieux.

Par rapport à 2014, les coûts des avantages du personnel ont augmenté de 5 % à 410,9 millions EUR, les frais d'énergie ont diminué de 16 % à 277,2 millions EUR, qui ont aussi bénéficié des remises accordées par l'opérateur du réseau électrique aux Pays-Bas pour compenser la surfacturation des années précédentes et des remises dans le cadre du système d'échange de droits d'émission en Belgique pour 2013.

En 2014, le Groupe a enregistré une charge financière nette de 107,6 millions EUR, soit une hausse de 9 % par rapport à 2013, sous l'effet d'obligations de financement des stocks plus élevées.

Nyrstar a comptabilisé une économie d'impôt sur le revenu pour 2014 de 57 millions EUR ce qui représente un taux d'imposition effectif de 16,6 %, contre une dette d'impôt sur le résultat de (11) millions EUR en 2013, soit un taux d'imposition effectif de (6) %. Le taux

d'imposition est impacté par la perte encourue par le Groupe pour l'année clôturée le 31 décembre 2014 pour laquelle aucun bénéfice fiscal n'a été comptabilisé et la variation des taux d'imposition au Chili, au Mexique et au Pérou.

Le Groupe a enregistré une perte nette après impôt de 286,6 millions EUR pour l'exercice 2014, comparée à une perte nette de 195,4 millions EUR en 2013. La perte nette pour 2014 comprend un montant de EUR 245,9 millions de perte de valeur lié à l'Accord d'écoulement de zinc.

Les charges d'investissement se sont élevées à quelque 294 millions EUR en 2014, ce qui représente une hausse de 46 % par rapport à 2013 (200 millions EUR) à la suite du début de la reconversion de Port Pirie. Avec la hausse progressive des investissements de croissance, les charges d'investissement de maintien continuent à faire l'objet d'une stricte gestion dans tous les segments.

## 1.4 Position de trésorerie et ressources financières

Les flux de trésorerie liés à l'activité avant variations des fonds de roulement de 243 millions EUR ont grimpé de 96 % par rapport aux 124 millions EUR enregistrés en 2013 et les flux de trésorerie résultant des variations du fonds de roulement et autres variations de bilans en 2014 (68 millions EUR) ont reculé de 61 % par rapport à 2013 (175 millions EUR), donnant un total de flux de trésorerie résultant de l'activité pour l'année de 311 millions EUR contre 299 millions EUR pour 2013.

L'endettement net de 438 millions EUR fin 2014 constituait une réduction de 35 % par rapport aux 670 millions EUR enregistrés fin 2013, aidé en cela par des entrées de trésorerie résultant de l'initiative de financement stratégique complet, composée de 350 millions EUR d'obligations non garanties privilégiées à 8,5 % remboursables en 2019, d'une émission de droits de 251,6 millions EUR, du rachat d'environ deux tiers des 220 millions EUR d'obligations à taux fixe de 5,5 % en circulation remboursables en avril 2015 et de 100 millions EUR des 515 millions EUR d'obligations à taux fixe de 5,375 % en circulation remboursables en mai 2016.

Au 31 décembre 2014, la totalité des 400 millions EUR de la ligne de crédit renouvelable pour le financement structuré des matières premières de Nyrstar n'avait pas été utilisée. Le Groupe disposait de 499 millions EUR d'avoirs en caisse et d'une marge de liquidité inutilisée engagée disponible à la fin de l'année importante.

## 2. Contrôle interne et gestion du risque

### Dispositions générales

Le conseil d'administration de Nyrstar est responsable de l'évaluation de l'efficacité de la gestion du risque de l'entreprise, des cadres et des contrôles internes. Le Groupe approche la gestion du risque de manière proactive. Le conseil d'administration est chargé de veiller à ce que la nature et la portée des risques soient identifiées au moment opportun, conformément aux activités et aux objectifs stratégiques du Groupe.

Le comité d'audit joue un rôle important dans le suivi de l'efficacité du cadre de gestion des risques et est un moyen important pour soumettre les risques à l'attention du Conseil d'administration. Si un risque critique ou problème est identifié par le Conseil d'administration, il peut être pertinent de faire participer tous les administrateurs au processus de gestion des risques. Le Conseil d'administration rassemblera alors un sous-comité, comprenant un mélange des membres du conseil d'administration et du comité de direction. Chaque sous-comité examine à son tour les problèmes identifiés et en fait rapport au Conseil d'administration.

Le cadre de gestion du risque de Nyrstar requiert une évaluation régulière de l'efficacité des contrôles internes afin de s'assurer que les risques soient gérés de façon adéquate. Le cadre de gestion du risque est identifié pour atteindre les objectifs du groupe. Nyrstar confirme qu'il ne s'agit pas seulement de pertes et de dommages. Le risque peut également avoir des conséquences positives. La gestion du risque efficace permet à Nyrstar d'exécuter un équilibre approprié entre la réalisation des opportunités tout en minimalisant les impacts néfastes.

Cette section dresse une vue d'ensemble des principales caractéristiques des systèmes de contrôle interne et de gestion du risque de la Société, conformément au Code belge de gouvernance d'entreprise et au Code belge des sociétés.

### Composants du cadre de gestion du risque de l'entreprise

Le cadre de gestion du risque de l'entreprise est intégré dans le processus de gestion et repose sur les principes de base suivants:

Les cinq éléments clés du cadre de gestion du risque sont:

#### 1 Compréhension de l'environnement interne et externe

Comprendre l'environnement interne et externe de l'organisation et l'effet de celui-ci sur la stratégie et les plans. Ceci donne une perspective complète pour Nyrstar de la tolérance au risque.

#### 2 Méthodes uniformes pour l'identification des risques et l'analyse des risques, les contrôles existants et l'efficacité du contrôle.

Mise en place de systèmes et processus pour l'identification cohérente et l'analyse des risques, de contrôles existants et l'efficacité des contrôles. Evaluer si le niveau de risque accepté est compatible avec les niveaux de risques acceptables pour le Comité d'audit.

#### 3 Traitement du risque

Utiliser des méthodes innovantes et créatives pour répondre aux risques et entrer en action lorsque le groupe est exposé à des niveaux de risques inacceptables.

#### 4 Engagement des parties externes et communication

Impliquer tous les employés de Nyrstar et autres parties afin de gérer les risques et communiquer les risques clés et les contrôles.

#### 5 Suivi et examen

Suivi régulier et examen de notre cadre de gestion du risque, de nos risques et de l'efficacité des contrôles.

Les directives pour le cadre de gestion des risques a été rédigé afin de se conformer à l'ISO31000; 2009. Le respect de cette directive est obligatoire au sein de Nyrstar.

### Contrôles internes critiques

Ce qui suit est un résumé des contrôles internes critiques de Nyrstar.

#### Structure organisationnelle

Il existe une structure organisationnelle valable, avec des procédures, une délégation et des obligations de rendre compte claires tant sur le plan des affaires que sur des fonctions de support et de contrôle, comme les ressources humaines, le service juridique, les finances, l'audit interne, etc.

La structure organisationnelle est surveillée de manière continue, par exemple en effectuant une analyse comparative de la structure organisationnelle avec les normes de l'industrie et la concurrence. Les responsabilités sont déléguées aux divisions opérationnelles, par des business plans et des budgets joints approuvés par la direction et le conseil d'administration dans les limites des niveaux d'autorisation fixés.

#### Politiques et procédures

Le Groupe a instauré des règles et des procédures internes pour gérer les différents risques au sein du groupe. Toutes ces directives et procédures sont disponibles sur l'intranet de Nyrstar, et distribuées en vue de leur application dans l'ensemble du Groupe. Chaque règle a un responsable qui les revoit et les corrige au besoin.

#### Déontologie

Le conseil d'administration a approuvé une Charte de gouvernance d'entreprise et un Code déontologique, incluant un cadre pour une prise de décision éthique. Tous les collaborateurs doivent remplir leurs activités quotidiennes et réaliser leurs objectifs professionnels

## Rapport du conseil d'administration

selon les principes et les normes éthiques les plus rigoureux. Le Code déontologique est disponible sur [www.nyrstar.com](http://www.nyrstar.com) et énonce les principes régissant la manière de faire des affaires et de se comporter dans les domaines suivants:

- Notre personnel
- Notre communauté et notre environnement
- Nos clients et fournisseurs
- Nos concurrents
- Nos actionnaires
- Nos actifs

Le conseil d'administration mesure régulièrement la conformité du respect des règles et procédures applicables du groupe Nyrstar.

### Dénonciation des dysfonctionnements

Nyrstar a également instauré une procédure de dénonciation des dysfonctionnements qui permet au personnel de faire part, en toute confidentialité, de ses craintes concernant des irrégularités dans le reporting financier, de possibles actes frauduleux, de corruption et dans d'autres domaines.

### Contrôle de la qualité

Nyrstar est certifié ISO 9001 pour la fusion et le raffinage du zinc et d'alliages de zinc, du plomb et d'alliages de plomb, de l'argent, de l'or et d'autres sous-produits. L'ensemble de ses principales procédures et des mesures de contrôle qu'elles englobent sont formalisées et publiées sur l'intranet de la Société.

### Information financière et contrôle du budget

En matière d'information financière, Nyrstar applique une vaste norme valable pour tout le Groupe. Cette norme est conforme aux normes comptables internationales applicables, parmi lesquelles les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) et les interprétations afférentes émises par l'IASB (International Accounting Standards Board) et l'IFRIC (IFRS Interpretations Committee) adoptées par l'union européenne. L'efficacité et la conformité avec la norme du Groupe en matière d'information financière sont constamment examinées et vérifiées par le comité d'audit.

Afin de garantir une planification financière et un suivi adéquats, une procédure de budgétisation financière décrivant la planification, la quantification, la mise en œuvre et la révision du budget conformément aux prévisions est scrupuleusement suivie. Nyrstar exécute une procédure de budgétisation à l'échelle du Groupe, coordonnée au niveau central et comprenant les étapes suivantes:

- 1) La stratégie commerciale du Groupe est actualisée et communiquée à tous les niveaux de Nyrstar. Celle-ci précise, entre autres choses, les principes et objectifs stratégiques pour l'exercice à venir.
- 2) Les principales données d'entrée et hypothèses pour le processus d'établissement du budget pour l'exercice à venir sont fournis par les parties prenantes internes concernées (production attendue, dépenses en capital, prix des métaux, taux de change et conditions commerciales comprises) et chargés dans le système BPC (budgeting, planning and consolidation) centralisé.
- 3) Les principales données d'entrée et hypothèses pour le budget passent ensuite au crible d'un processus rigoureux de validation par des parties prenantes internes et des cadres supérieurs concernés. Le comité de gestion et le conseil d'administration valident le budget convenu final.
- 4) Le budget final est communiqué aux différentes divisions opérationnelles et services de Nyrstar.
- 5) Nyrstar communiquera ensuite aux actionnaires deux fois par an les résultats financiers réels complets du Groupe, complétés par des déclarations intermédiaires de gestion trimestrielles, qui comprendront des résultats financiers essentiels choisis.

## Rapport du conseil d'administration

### Comités de gestion

Divers comités de gestion, chargés de contrôler les divers risques auxquels Nyrstar est confronté, ont été instaurés:

#### Le Comité de trésorerie

Le Comité de trésorerie est composé du directeur financier, du trésorier du Groupe et du contrôleur du Groupe. Le rôle du Comité de trésorerie est de recommander au directeur général et au conseil d'administration des amendements à la politique en matière de trésorerie. Celui-ci examine toutes les opérations de trésorerie en cours avant qu'elles ne soient recommandées au directeur général en vue de leur révision et de leur approbation par le conseil d'administration. Cela inclut explicitement les préparatifs en vue des approbations par le directeur général et le conseil d'administration suivantes:

- l'approbation des stratégies et activités en matière de trésorerie, telles que recommandées par le Trésorier du Groupe, dans les limites de la politique définie;
- l'examen périodique des opérations et activités en matière de trésorerie, l'approbation de l'utilisation de nouveaux genres d'instruments financiers et de techniques pour gérer les expositions financières;
- l'approbation de la liste de contreparties autorisées pour les opérations de change et sur le marché monétaire;
- l'approbation de l'utilisation de la prolongation des modalités de paiement et des escomptes de caisse sur les contrats commerciaux qui iraient au-delà des conditions commerciales standard, et
- l'approbation de la liste de relations bancaires.

Le Comité de trésorerie se réunit au moins une fois par trimestre.

#### Comité de gestion du risque lié aux matières premières

Le comité de gestion du risque lié aux matières premières est composé du directeur financier, du trésorier du Groupe, du contrôleur du Groupe et du Group Manager Financial Planning & Analysis. Le comité de gestion du risque lié aux matières premières de Nyrstar définit les règles et procédures régissant la manière dont Nyrstar gère son exposition aux prix des matières premières et aux taux de change. Nyrstar s'efforce activement et systématiquement à limiter l'impact sur son compte de résultat des risques des prix des métaux.

#### Systèmes d'information, de communication et d'information financière

La performance du groupe par rapport au plan est surveillée de façon interne et des mesures appropriées sont prises toute l'année. Cela comprend la présentation hebdomadaire et mensuelle des indicateurs clés de performance pour la période en cours, de même que des informations sur les principaux domaines à risques.

Des rapports mensuels complets du conseil d'administration qui incluent des comptes de gestion consolidés détaillés pour l'exercice, ainsi qu'un document de synthèse rédigé par le directeur financier, sont préparés et transmis mensuellement au conseil d'administration par le secrétaire général de la société.

#### Surveillance et examen

La direction est responsable de l'évaluation des contrôles existants et de leur efficacité, et détermine si le niveau de risque accepté est conforme à celui approuvé par le conseil d'administration. Lorsqu'il a été déterminé que le Groupe court un niveau inacceptable de risque, la direction prend des mesures et incite activement tous les collaborateurs de Nyrstar à faire ouvertement part des risques et des opportunités identifiés.

L'audit interne est un élément important du processus global permettant d'évaluer l'efficacité du cadre de la gestion des risques et contrôles internes. Les audits internes sont basés sur des plans axés sur le risque, approuvés par le comité d'audit. Les conclusions des audits internes sont présentées au comité d'audit et à la direction, et précisent les domaines d'amélioration. Le comité d'audit veille

## Rapport du conseil d'administration

régulièrement à l'avancement de la mise en œuvre des mesures. La fonction d'audit interne du Groupe est gérée en interne. Le comité d'audit supervise la fonction d'audit interne.

Le Conseil d'administration porte une attention toute particulière à la surveillance des risques et contrôles internes. Sur base annuelle, le Conseil d'administration surveille l'efficacité de la gestion des risques du Groupe et les contrôles internes. Le comité d'audit assiste le Conseil d'administration dans cette évaluation. Le comité d'audit examine aussi les déclarations concernant la supervision interne et la gestion du risque figurant dans le rapport annuel de la Société. Le comité d'audit analyse les dispositifs spécifiques permettant au personnel de formuler de manière confidentielle ses craintes à propos d'éventuelles irrégularités commises dans les rapports financiers et dans d'autres domaines (mécanismes de dénonciation des dysfonctionnements, etc.).

Afin de soutenir les protocoles décrits plus haut, des ressources internes et des sous-traitants extérieurs sont engagés pour effectuer des contrôles de conformité, et des rapports sont transmis au comité d'audit.

### Autres

Le Groupe est déterminé à continuellement examiner et améliorer ses règles, systèmes et processus.

## Risques financiers et opérationnels

Les principaux risques et incertitudes auxquels est confronté Nyrstar, ainsi que leur impact, et les procédures mises en œuvre pour atténuer les risques sont détaillés dans les tableaux ci-dessous:

### RISQUES FINANCIERS

Description	Impact	Atténuation	
<b>Risque lié aux prix des matières premières</b>			
Les résultats de Nyrstar dépendent en grande partie des prix courants des métaux et des matières premières, qui sont cycliques et instables.	La rentabilité varie en fonction de l'instabilité des prix des métaux.	Nyrstar a recours à la couverture transactionnelle, ce qui signifie qu'elle entreprend des transactions de couverture à court terme pour couvrir le risque temporel entre les achats de matières premières et les ventes de métaux et pour couvrir son exposition en cas de ventes à terme à prix fixe de métaux à des clients. De temps à autres, Nyrstar peut aussi décider de conclure un « hedging » pour certains prix des métaux stratégiques pour verrouiller les prix qui sont considérés comme favorables et s'assurer ainsi une sureté des prix pour les opérations de la société qui pourraient autrement faire face à des difficultés liées à leur liquidité et profitabilité lors d'une baisse de prix probable.	

## Rapport du conseil d'administration

Description	Impact	Atténuation
<b>Risque lié à la variabilité des cours à terme</b>		
Nyrstar est exposé à la forme de la courbe des cours à terme pour les prix des métaux de base.	L'instabilité du prix au London Metal Exchange crée des écarts entre le prix moyen que nous payons pour le métal contenu et le prix auquel nous le vendons.	Nyrstar a actuellement recours à la couverture transactionnelle, ce qui signifie qu'elle entreprend des transactions de couverture à court terme pour couvrir le risque temporel entre les achats de matières premières et les ventes de métaux et pour couvrir son exposition en cas de ventes à terme à prix fixe de métaux à des clients. De temps à autres, Nyrstar peut aussi décider de conclure un « hedging » pour certains prix des métaux stratégiques pour verrouiller les prix qui sont considérés comme favorables et s'assurer ainsi une sureté des prix pour les opérations de la société qui pourraient autrement faire face à des difficultés liées à leur liquidité et profitabilité lors d'une baisse de prix probable.
<b>Risque de change de devises</b>		
Nyrstar est exposé aux effets des variations de change.	La fluctuation par rapport à l'euro du dollar américain, du dollar australien, du dollar canadien, du sol péruvien, du franc suisse, du peso mexicain ou d'autres devises dans lesquelles sont libellés les coûts de Nyrstar pourrait avoir une incidence négative sur la rentabilité et la situation financière de Nyrstar.	Nyrstar n'a pas conclu ou n'a pas à l'heure actuelle l'intention de conclure des transactions visant à couvrir ou à réduire son exposition aux variations des taux de change, hormis des opérations de couverture à court terme visant à couvrir le risque temporel entre les achats de concentrés et les ventes de métal et à couvrir son exposition aux ventes à terme de métal à prix fixe aux clients.
<b>Risque lié aux taux d'intérêt et risque lié à l'effet de levier</b>		
Nyrstar est exposé à un risque lié au taux d'intérêt principalement sur les prêts et emprunts. Nyrstar est exposé à des risques inhérents à un effet de levier supérieur et au respect des engagements en matière de financement par l'emprunt.	Les changements de taux d'intérêt peuvent avoir une incidence sur les prêts et emprunts primaires en modifiant les niveaux de paiements d'intérêts requis. L'endettement de Nyrstar a sensiblement augmenté en 2011 afin de financer son expansion dans le secteur minier, et la société est à présent confrontée aux risques inhérents à un niveau d'endettement plus élevé et au respect des engagements en matière de financement par l'emprunt. Des manquements aux engagements en matière de financement par l'emprunt mettraient en danger la structure de financement de Nyrstar.	La politique de gestion du risque lié au taux d'intérêt de Nyrstar consiste à limiter l'impact des fluctuations préjudiciables des taux d'intérêt par l'usage d'outils de gestion du taux d'intérêt. Les engagements en matière de financement par l'emprunt et la marge de décaissement requise sont continuellement surveillés par Nyrstar.

## Rapport du conseil d'administration

Description	Impact	Atténuation
<b>Risque de crédit</b>		
Nyrstar est exposé au risque de non-paiement d'une contrepartie dans le cadre d'opérations de ventes de marchandises et d'autres transactions.	Les flux de trésorerie et les recettes du Groupe peuvent être influencés par un non-paiement.	Nyrstar a fixé une règle en matière de crédit comportant des demandes de limite de crédit, l'utilisation de moyens de rehaussement du crédit comme des lettres de crédit, des procédures d'approbation, un contrôle continu de l'exposition au crédit et une procédure de relance en cas de retards.
<b>Risque de liquidité</b>		
Nyrstar a besoin de liquidités importantes pour financer sa dette, et financer ses acquisitions, ses dépenses d'investissement et sa stratégie de croissance. Le risque de liquidité découle de la possibilité que Nyrstar ne puisse remplir ses obligations financières à leur échéance.	La liquidité est négativement touchée et cela peut avoir un effet préjudiciable important sur le financement des opérations, des dépenses d'investissement, la stratégie de croissance et la situation financière de la Société.	On pallie le risque de liquidité en diversifiant suffisamment les sources de financement, selon la définition qu'en donne la direction, par la prévision périodique détaillée des flux de trésorerie et en fixant des limites prudentes aux liquidités à conserver pour disposer d'une marge de manœuvre, ainsi qu'en restant toujours prêt à accéder rapidement aux marchés financiers.
<b>Risque lié aux frais de traitement</b>		
En dépit de la poursuite de son intégration dans l'exploitation minière, les résultats de Nyrstar restent corrélés aux niveaux des FT que la société facture aux mines de zinc en vue du raffinage de leurs concentrés de zinc et aux mines de plomb en vue du raffinage de leurs concentrés de plomb. Les FT sont, par nature, cycliques.	Une diminution des FT pourrait avoir une incidence négative significative sur les affaires, la situation financière et le résultat d'exploitation de Nyrstar.	Les frais de traitement sont négociés annuellement. L'impact des niveaux des FT devrait encore diminuer dans le futur du fait de la mise en œuvre des projets SSR et la restructuration de Port Pirie.
<b>Risque lié au prix de l'énergie</b>		
Les unités opérationnelles de Nyrstar, et en particulier ses fonderies, sont énergivores, et les coûts énergétiques représentent une part importante de leurs coûts d'exploitation. L'électricité, en particulier, représente une part très importante de leurs coûts de fonctionnement.	Des hausses des prix de l'énergie, et singulièrement de l'électricité, accroîtraient sensiblement les coûts de Nyrstar et réduiraient ses marges.	Nyrstar tente de limiter son exposition aux variations des prix de l'énergie à court terme par des acquisitions à terme, des contrats à long terme et la participation à des consortiums énergétiques.
<b>RISQUES OPÉRATIONNELS</b>		
<b>Risques opérationnels</b>		
En exploitant des mines, des fonderies et d'autres unités de production, Nyrstar est tenu d'obtenir et de respecter des licences d'exploitation. De plus, Nyrstar s'expose à de nombreux risques et dangers, dont certains échappent à son contrôle, notamment des événements géologiques ou climatiques inhabituels ou imprévus, des catastrophes naturelles, des coupures d'électricité; la congestion des terminaux de transport des matières premières; des grèves ou des conflits du travail; des troubles civils, des conflits sociaux, des pénuries de main-d'œuvre, des défaillances techniques, des incendies, des explosions et d'autres accidents; des retards et d'autres problèmes touchant des projets d'investissements majeurs (comme l'accélération des actifs miniers).	L'activité de Nyrstar pourrait être exposée à des effets négatifs dans l'hypothèse où elle ne serait pas en mesure d'obtenir, de maintenir ou de renouveler les licences et permis nécessaires, ou de respecter les conditions liées à ces licences ou permis. Ces risques pourraient endommager ou détruire des installations ou des unités de traitement ou de production, réduire ou interrompre la production dans ces installations ou unités de production. Ils pourraient en outre occasionner des lésions corporelles au personnel ou des décès, des dommages à l'environnement, interrompre l'activité, entraîner des pertes financières voire une éventuelle responsabilité civile. Une publicité négative, notamment celle du fait d'organismes non gouvernementaux, pourrait nuire davantage aux activités de Nyrstar. Nyrstar pourrait être tenu responsable de faits contre lesquels la Société n'est pas assurée ou ne peut pas s'assurer, y compris ceux liés à des activités antérieures. Dans l'hypothèse où Nyrstar subirait un sinistre important et non couvert, ceci pourrait avoir une incidence significativement négative sur ses résultats futurs.	Le système de gestion de Nyrstar comprenant l'évaluation des risques liés à la sécurité, à l'environnement, à la production et à la qualité, qui inclut l'identification de mesures de contrôle des risques, comme l'entretien préventif, inventaires des stocks de pièces critiques et des procédures opérationnelles. Les projets de Responsabilité sociale de l'entreprise et de la Fondation Nyrstar permettent à Nyrstar de travailler en étroite collaboration avec les populations locales afin de maintenir de bonnes relations. Nyrstar dispose actuellement d'une couverture d'assurance pour ses risques d'exploitation liés à ses activités minières et à celles de ses fonderies de zinc et de plomb, qui comprend une couverture dommages tous risques (y compris certains aspects relatifs à l'interruption de l'activité), responsabilité d'exploitation et produits, responsabilité des stocks et transport, et responsabilité civile des administrateurs et dirigeants.

## Rapport du conseil d'administration

Description	Impact	Atténuation
<b>Risque d'approvisionnement</b>		
Nyrstar dépend d'un nombre limité de fournisseurs pour ce qui est des concentrés de zinc et de plomb. Nyrstar dépend en partie de la fourniture de matières de base secondaires de zinc et de plomb. Les opérations minières et de fonderie de Nyrstar dans les pays en voie de développement ou émergents dépendent en outre d'un approvisionnement énergétique fiable.	Une interruption des fournitures pourrait avoir un effet significativement négatif sur les niveaux de production et les résultats financiers de Nyrstar. Un approvisionnement énergétique peu fiable dans l'une des unités minières ou des fonderies nécessite un approvisionnement d'urgence approprié ou entraînera des coûts d'accélération importants après une coupure de courant majeure.	La direction de Nyrstar prend des mesures pour se procurer des matières premières auprès d'autres sources, augmenter sa flexibilité pour traiter des qualités variables de matières premières et de matières secondaires. Nyrstar suit continuellement le marché énergétique mondial. Cela inclut aussi d'envisager d'autres sources d'énergie comme, par exemple, l'énergie éolienne dans les mines.
<b>Risques liés à l'environnement, à la santé et à la sécurité</b>		
Les activités de Nyrstar sont soumises à des lois et réglementations strictes en matière d'environnement et de santé, lesquelles sont susceptibles de varier de temps à autre. Les activités de Nyrstar sont également soumises à la législation relative au changement climatique.	Si Nyrstar enfreignait ces lois et réglementations, la Société s'exposerait à des amendes ou pénalités, pourrait être tenue de réduire son exploitation ou d'y mettre un terme ou devoir supporter des coûts de mise en conformité considérablement plus élevés ou des coûts élevés de remise en état ou de rectification.	La sécurité est l'une des valeurs fondamentales de Nyrstar. A ce propos, la Société met actuellement en œuvre des règles de sécurité communes dans l'ensemble de ses sites ainsi que des audits de santé et de sécurité correspondants. Nyrstar surveille de manière proactive l'évolution des lois et règlements en matière d'environnement, de santé et de sécurité.
<b>Risques liés aux activités internationales</b>		
Les activités d'exploitation minière et de raffinage de Nyrstar se trouvent dans des pays, y compris des pays en voie de développement et des marchés émergents, confrontés à des risques politiques, économiques, sécuritaires et autres variables. En vertu du caractère international de ses activités, Nyrstar est en outre exposé à des risques fiscaux et nationalistes.	Ces risques sont, notamment, la destruction de biens, les lésions corporelles au personnel et la cessation ou l'interruption des opérations, la guerre, le terrorisme, les enlèvements, les troubles publics et les activités des gouvernements qui limitent ou perturbent les marchés et limitent le déplacement des fonds ou des fournisseurs. Les responsables politiques peuvent être corruptibles, ce qui va à l'encontre de la politique de l'entreprise et influence négativement les opérations.	Nyrstar évalue soigneusement les risques pays par pays avant de procéder à des investissements. De plus, Nyrstar tente de mener ses affaires commerciales et financières de manière à limiter, dans la mesure du possible, les risques politiques, juridiques, réglementaires et économiques liés à des activités dans les pays où opère Nyrstar.
<b>Risque lié aux réserves et ressources</b>		
La rentabilité et les marges d'exploitation futures de Nyrstar dépendent en partie de sa capacité d'accès à des réserves minérales dont les caractéristiques géologiques permettent leur exploitation à des coûts compétitifs. Une telle chose est possible soit en menant des activités d'exploration et de préparation réussies, soit en acquérant des terrains contenant des réserves économiquement récupérables.	Il se peut que des réserves de substitution ne soient pas disponibles le moment venu ou, si elles le sont, qu'elles ne soient pas d'une qualité permettant leur exploitation à un coût comparable à celui des mines existantes.	Nyrstar a recours aux services d'experts compétents pour établir et vérifier le quantum de réserves et de ressources, y compris la qualité du minerai et d'autres caractéristiques géologiques, selon des normes globales appropriées pour mesurer les ressources de minerai.
<b>Risque lié à l'exécution d'un projet</b>		
La stratégie de croissance de Nyrstar repose en partie sur l'exécution de la reconversion de Port Pirie et du programme des projets SSR.	Des retards, des problèmes techniques ou des dépassements de coûts dans le cadre de ces projets pourraient avoir une incidence négative sur les business cases initiaux sur lesquels s'appuient ces projets et nuire à la situation financière de Nyrstar.	Ces risques font l'objet d'une gestion minutieuse par une équipe technique / responsable du projet dédiée dans le segment Fusion (y compris si nécessaire des ressources externes). Tous les investissements exploitent la technologie disponible intellectuelle interne ou une application différente d'une technologie existante.

### 3. Événements majeurs ultérieurs à la fin de l'exercice

La Société a conclu que les développements relatifs à l'Accord d'écoulement de zinc tel que décrit dans la note 16 et la note 19 des États financiers IFRS correspondent à un événement postérieur à la date de clôture donnant lieu à un ajustement conformément à IAS 10 : "Événements postérieurs à la date de clôture" et ont un impact significatif sur la recouvrabilité de l'Accord d'écoulement de zinc en date du 31 décembre 2014. Pour améliorer la pertinence de l'information contenue dans les états financiers consolidés, la Société a amendé et publié à nouveau ses états financiers consolidés pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2014 ainsi que le rapport du conseil d'administration selon l'article 119 du Code belge des sociétés afin d'y refléter la perte de valeur sans impact monétaire lié à l'Accord d'écoulement de zinc conclu par la Société. La version amendée remplace la version publiée le 5 février 2015.

Suite à cet amendement, la perte de l'exercice précédemment publiée s'élevant à 89,8 millions EUR a augmenté à un montant de 286,6 millions EUR et les capitaux propres ont diminué pour passer de 1.155,1 millions EUR à 955,3 millions EUR.

En plus de l'amendement susmentionné des états financiers consolidés, veuillez-vous reporter à la note 42 (Événements postérieurs à la clôture) des Etats financiers IFRS.

### 4. Informations concernant les circonstances susceptibles d'influencer sensiblement le développement du Groupe

Aucune information concernant les circonstances susceptibles d'influencer sensiblement le développement de la Société n'est à mentionner.

Les principaux risques et incertitudes auxquels est confronté le Groupe sont abordés au point 2 du présent rapport.

### 5. Recherche et développement

Le Groupe entreprend des travaux de recherche et de développement par le biais d'un certain nombre d'activités dans divers sites de production du groupe.

### 6. Risques financiers et informations concernant l'utilisation par la Société d'instruments financiers dans la mesure correspondant à l'évaluation de son actif, son passif, sa situation financière et ses résultats

Veuillez-vous reporter à la note 3 (Principes comptables significatifs), à la note 5 (Gestion du risque financier) et à la note 34 (Instruments financiers) des états financiers IFRS.

### 7. Information fournie en vertu de l'article 624 du Code belge des Sociétés

La réserve d'actions propres comprend la valeur nominale de l'action de la société détenues par le groupe. Au 31 décembre 2014 le Groupe détenait un total de 12.664.057 d'actions de la société (31 décembre 2013: 15.338.431).

En 2014 Nyrstar a vendu 2.500.000 actions (2013: 3.065.000) à une institution financière et aux participants dans le LESOP (note 33 de compte consolidé), pour un montant en espèces de 4,9 millions d'Euro (2013: EUR 5,3 millions).

En 2014 le Groupe a mis en place les plans LTIP et attributions d'actions. Un total de 204.152 actions (2013: 487.927) furent attribuées aux employés dans le cadre de ce règlement.

Le 23 septembre 2014, le Groupe a acquis sur le marché 29.778 actions Nyrstar pour un montant de EUR 2,14 par action, pour une valeur totale de EUR 0,01 million.

Actions Emises	2014	2013
Actions en circulation	327.381.031	154.684.113
Actions propres	12.664.057	15.338.431
<b>Au 31 Décembre</b>	<b>340.045.088</b>	<b>170.022.544</b>

Mouvements des actions en circulation	2014	2013
Au 1 <sup>er</sup> Janvier	154.684.113	162.676.718
Augmentation de capital	170.022.544	-
Achats d'actions propres	(29.778)	(13.245.757)
Ventes relatives au LESOP	2.500.000	4.765.225
Transfert relatif au LTIP	204.152	487.927
<b>Au 31 Décembre</b>	<b>327.381.031</b>	<b>154.684.113</b>

Mouvements des actions propres	2014	2013
Au 1 <sup>er</sup> Janvier	15.338.431	7.345.826
Achats	29.778	13.245.757
Ventes relatives au LESOP	(2.500.000)	(4.765.225)
Transfert relatif au LTIP	(204.152)	(487.927)
<b>Au 31 Décembre</b>	<b>12.664.057</b>	<b>15.338.431</b>

### 8. Comité d'audit

Le comité d'audit est composé de trois membres non exécutifs du conseil, dont tous sont membres indépendants. Les membres du comité d'audit ont une expertise suffisante en matière financière pour remplir leurs fonctions. Le président du comité d'audit est compétent en comptabilité et en contrôle comme en atteste sa fonction actuelle de directeur financier du groupe Belgacom et ses fonctions antérieures de directeur financier de Matav et d'Ameritech International.

### 9. Informations pertinentes en cas d'offres publiques d'achat

La Société fournit les informations suivantes en vertu de l'article 34 de l'Arrêté royal du 14 novembre 2007:

- (i) Le capital social de la Société se monte à 34.004.508,80 euros et il est entièrement libéré. Il est représenté par 340.045.088 actions, ayant chacune une valeur fractionnelle de 0,10 euros, soit un 340.045.088<sup>ème</sup> du capital social. Les actions de la Société n'ont pas de valeur nominale.
- (ii) Il n'existe pas d'autres restrictions concernant le transfert d'actions que la législation belge applicable relative à la communication des participations importantes et les statuts de la Société.
- (iii) Aucun titulaire d'actions ne détient de droits de contrôle spéciaux.
- (iv) Les attributions octroyées à des employés en vertu du plan à long terme de motivation (LTIP) des dirigeants seront réalisées sur détermination par le comité de nomination et de rémunération.
- (v) Chaque actionnaire de Nyrstar dispose d'une voix par action. Comme le prévoient les statuts de la Société et la législation et les articles applicables, les droits de vote peuvent être suspendus.
- (vi) La Société n'a connaissance d'aucun accord entre les actionnaires pouvant limiter le transfert de titres et/ou l'exercice de droits de vote.

- (vii) Les règles régissant la nomination et le remplacement de membres du conseil et la modification des statuts sont précisées dans les statuts de la Société et la charte de gouvernance d'entreprise de la Société.
- (viii) Les pouvoirs du conseil d'administration, plus spécifiquement s'agissant du pouvoir d'émettre ou de racheter des actions, sont précisés dans les statuts de la Société. Par ailleurs, le conseil d'administration n'a pas reçu l'autorisation d'acheter ses propres actions « en vue de prémunir la Société d'un danger imminent et grave » (c'est-à-dire se défendre contre les offres publiques d'achat). Les statuts de la Société ne prévoient pas d'autres mécanismes spécifiques de protection contre les offres publiques d'achat.
- (ix) La Société est partie prenante aux accords importants suivants qui, en cas de changement de contrôle de la Société ou suite à une offre d'achat, peuvent entrer en vigueur ou, sous certaines conditions, être changés, être dénoncés par les autres parties aux présentes, soit donner aux autres parties aux présentes (titulaires bénéficiaires d'obligations) droit à un remboursement anticipé des obligations adossées à des créances à recouvrer de la Société en vertu de tels accords:
- la ligne de crédit multidevise renouvelable de financement structuré des matières premières de Nyrstar;
  - des obligations non convertibles à taux fixe non garanties privilégiées à 5,5 %, remboursables en 2015;
  - des obligations non convertibles à taux fixe non garanties privilégiées à 5,375%, remboursables en 2016;
  - 4,25% d'obligations convertibles non garanties en 2018;
  - la ligne de crédit de Nyrstar non conclu avec HSBC Trinkaus & Burkhardt AG;
  - l'accord crédit non conclu de USD 125 millions en date du 25 mai 2012 entre Nyrstar Sales & Marketing AG et le Royal Bank of Scotland plc, filiale belge telle que modifiée de temps à autre;
  - l'accord cadre de USD 40 millions pour des produits de crédit entre Nyrstar Sales & Marketing AG et Credit Suisse AG;
  - un ligne de crédit bilatéral de 100 millions d'Euro conclue par Nyrstar auprès de la banque KBC;
  - l'accord de silver prepay avec Merrill Lynch International;
  - l'accord de silver prepay avec JPMorgan Chase Bank;
  - l'accord d'enlèvement de Nyrstar avec le Glencore Group;
  - l'accord d'écoulement de Nyrstar avec Talvivaara Sotkamo Limited;
  - des obligations à haut rendement, et
  - la garantie pour le silver prepay.
- (x) L'administrateur délégué en interim a actuellement droit à un paiement équivalant à 12 mois de salaire en cas de résiliation de son contrat de travail lors d'un changement de contrôle de la société.

Aucune offre d'achat n'a été lancée par des tiers relativement aux titres de la Société au cours de l'exercice précédent et de l'exercice en cours.

Fait à Bruxelles le 25 mars 2015.

Pour le conseil d'administration,



Julien De Wilde  
Administrateur



Ray Stewart  
Administrateur

# DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ

## DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ

Je soussigné, Heinz Eigner, Directeur Général par intérim et Directeur Financier, certifie que, à ma connaissance, les états financiers consolidés pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2014, qui ont été préparés conformément aux normes d'information financière internationales adoptées par l'Union européenne et aux exigences légales applicables en Belgique, donnent une image fidèle de l'actif, du passif, de la situation financière et des bénéfices ou pertes de Nyrstar NV et des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion consolidé contient un exposé fidèle sur l'évolution des affaires, les résultats de l'entreprise et de la situation de Nyrstar NV, et des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés

Bruxelles, le 25 mars 2015



Heinz Eigner

Acting Chief Executive Officer & Chief Financial Officer

# Nyrstar

## États Financiers

## Consolidés

31 Décembre 2014

### COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

En million EUR	Note	2014	2013
<b>Chiffre d'affaires</b>	7	<b>2.798,8</b>	<b>2.823,5</b>
Coût des matières premières		(1.410,7)	(1.486,6)
Frais de transport		(95,4)	(85,7)
<b>Marge brute</b>		<b>1.292,7</b>	<b>1.251,2</b>
Autres produits	22,26	49,2	53,1
Avantages du personnel	10	(410,9)	(391,3)
Coûts d'énergie		(277,2)	(329,8)
Approvisionnements et consommables utilisés		(176,7)	(179,7)
Frais de transaction et de conseil		(137,7)	(165,7)
Autres charges	13	(58,2)	(63,3)
Amortissements	14,15,19	(257,4)	(220,1)
<b>Résultat d'exploitation avant éléments exceptionnels</b>		<b>23,8</b>	<b>(45,6)</b>
Frais liés aux activités de fusion et acquisitions	9	(0,2)	(1,7)
Frais de restructuration	28	(5,3)	(18,5)
Pertes de valeur	16	(255,1)	(227,5)
Reprise de pertes de valeur	16	-	207,4
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>(236,8)</b>	<b>(85,9)</b>
Produits financiers	11	2,1	0,9
Charges financières	11	(113,9)	(99,5)
Ecarts de change net - gain / (perte)	11	4,2	(0,6)
<b>Charge financière nette</b>		<b>(107,6)</b>	<b>(99,2)</b>
Quote-part dans le résultat des entités mises en équivalence	17	(0,4)	0,8
Profit sur la cession d'entités mises en équivalence	17	1,0	-
<b>Perte avant impôts</b>		<b>(343,8)</b>	<b>(184,3)</b>
Impôts sur le résultat	12	57,2	(11,1)
<b>Perte pour l'exercice</b>		<b>(286,6)</b>	<b>(195,4)</b>
<b>Dont:</b>			
Part du Groupe		(286,6)	(195,4)
Participations ne donnant pas le contrôle		-	-
Résultat par action pour le bénéfice attribuable aux propriétaires de la Société au cours de l'exercice (en EUR par action)			
- Résultat de base	33	(1,22)	(0,98)
- Résultat dilué	33	(1,22)	(0,98)

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

### États Financiers Consolidés

#### ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

En million EUR	Note	2014	2013
<b>Perte pour l'exercice</b>		<b>(286,6)</b>	<b>(195,4)</b>
<b>Autres éléments du résultat global</b>			
<b>Éléments qui pourraient être reclassés en résultat:</b>			
Ecarts de change		106,0	(90,0)
Gains sur instruments de couverture dans une couverture de flux de trésorerie	20	18,4	16,2
Transferts vers le compte de résultat		0,7	7,5
Impôts sur le résultat	12	(3,8)	(4,3)
Variation de la juste valeur des participations disponibles à la vente	18	0,7	(8,8)
Transferts vers le compte de résultat		-	12,9
<b>Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat:</b>			
Réévaluations des régimes de retraite à prestations définies	29	(10,6)	9,2
Impôts sur le résultat	12	2,5	(3,1)
<b>Autres éléments du résultat global pour l'exercice, net d'impôts</b>		<b>113,9</b>	<b>(60,4)</b>
<b>Résultat global pour l'exercice</b>		<b>(172,7)</b>	<b>(255,8)</b>
<b>Dont:</b>			
Part du Groupe		(172,7)	(255,8)
Participations ne donnant pas le contrôle		-	-
<b>Résultat global pour l'exercice</b>		<b>(172,7)</b>	<b>(255,8)</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

## États Financiers Consolidés

### ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

En million EUR	Note	au 31 Déc 2014	au 31 Déc 2013
Immobilisations corporelles	14	1.917,3	1.771,5
Immobilisations incorporelles	15	14,0	10,3
Participations dans des entités mises en équivalence	17	15,8	18,6
Participations disponibles à la vente	18	28,2	27,5
Droit d'achat de zinc	19	-	224,3
Actifs d'impôt différé	12	181,5	120,6
Autres actifs financiers	20	31,5	10,4
Autres actifs	22	2,5	3,2
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>2.190,8</b>	<b>2.186,4</b>
Stocks	21	625,6	515,6
Créances commerciales et autres créances	23	201,4	174,9
Remboursements anticipés et frais reportés		15,9	17,5
Actifs d'impôt exigible		11,2	6,5
Autres actifs financiers	20	39,6	26,6
Autres actifs	22	1,0	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	24	498,5	292,3
<b>Total des actifs courants</b>		<b>1.393,2</b>	<b>1.033,4</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>3.584,0</b>	<b>3.219,8</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

## États Financiers Consolidés

### ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

En million EUR	Note	au 31 Déc 2014	au 31 Déc 2013
Capital social et primes d'émission	25	1.892,7	1.649,7
Réserves	26	(120,3)	(274,5)
Pertes cumulées		(817,1)	(505,6)
<b>Total des capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société</b>		<b>955,3</b>	<b>869,6</b>
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>955,3</b>	<b>869,6</b>
Prêts et emprunts	27	862,2	839,9
Passifs d'impôt différé	12	158,0	174,2
Provisions	28	214,9	208,6
Avantages du personnel	29	86,8	71,0
Autres passifs financiers	20	0,1	3,9
Produits différés	31	89,5	-
Autres passifs	22	-	55,6
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>1.411,5</b>	<b>1.353,2</b>
Dettes commerciales et autres dettes	30	610,5	486,0
Passifs d'impôt exigible		8,1	17,1
Prêts et emprunts	27	74,6	121,9
Provisions	28	12,0	17,1
Avantages du personnel	29	58,4	33,1
Autres passifs financiers	20	27,9	20,8
Produits différés	31	425,3	294,7
Autres passifs	22	0,4	6,3
<b>Total des passifs courants</b>		<b>1.217,2</b>	<b>997,0</b>
<b>Total du passif</b>		<b>2.628,7</b>	<b>2.350,2</b>
<b>Total des capitaux propres et du passif</b>		<b>3.584,0</b>	<b>3.219,8</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

## États Financiers Consolidés

### ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

En million EUR	Note	Capital social	Primes d'émission	Réserves	Montant total attribuable aux actionnaires			Total des capitaux propres
					Pertes cumulées	ne donnant pas le contrôle	Participations	
<b>Au 1<sup>er</sup> Jan 2014</b>		<b>1.297,6</b>	<b>352,1</b>	<b>(274,5)</b>	<b>(505,6)</b>	<b>869,6</b>	<b>-</b>	<b>869,6</b>
Perte pour l'exercice		-	-	-	(286,6)	(286,6)	-	(286,6)
Autres éléments du résultat global		-	-	122,0	(8,1)	113,9	-	113,9
Résultat global		-	-	122,0	(294,7)	(172,7)	-	(172,7)
Augmentation de capital		17,0	226,0	-	-	243,0	-	243,0
Variation de la valeur nominale	25	(353,7)	353,7	26,4	(26,4)	-	-	-
Actions propres		-	-	5,8	7,3	13,1	-	13,1
Paiements fondés sur des actions		-	-	-	2,3	2,3	-	2,3
<b>Au 31 Déc 2014</b>		<b>960,9</b>	<b>931,8</b>	<b>(120,3)</b>	<b>(817,1)</b>	<b>955,3</b>	<b>-</b>	<b>955,3</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

## États Financiers Consolidés

En million EUR	Note	Capital social	Primes d'émission	Réserves	Montant total attribuable aux actionnaires			Total des capitaux propres
					Pertes cumulées	ne donnant pas le contrôle	Participations	
<b>Au 1<sup>er</sup> Jan 2013</b>		<b>1.324,8</b>	<b>352,1</b>	<b>(207,5)</b>	<b>(307,6)</b>	<b>1.161,8</b>	<b>-</b>	<b>1.161,8</b>
Perte pour l'exercice		-	-	-	(195,4)	(195,4)	-	(195,4)
Autres éléments du résultat global		-	-	(66,5)	6,1	(60,4)	-	(60,4)
Résultat global		-	-	(66,5)	(189,3)	(255,8)	-	(255,8)
Variation de la valeur nominale	25	-	-	3,2	(3,2)	-	-	-
Actions propres		-	-	(19,4)	(10,2)	(29,6)	-	(29,6)
Obligations convertibles		-	-	15,7	-	15,7	-	15,7
Distribution aux actionnaires (réduction de capital)	25	(27,2)	-	-	-	(27,2)	-	(27,2)
Paiements fondés sur des actions		-	-	-	4,7	4,7	-	4,7
<b>Au 31 Déc 2013</b>		<b>1.297,6</b>	<b>352,1</b>	<b>(274,5)</b>	<b>(505,6)</b>	<b>869,6</b>	<b>-</b>	<b>869,6</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

En million EUR	Note	2014	2013
Perte pour l'exercice		(286,6)	(195,4)
<b>Ajustements pour:</b>			
Amortissements	14,15,19	257,4	220,1
Impôts sur le résultat	12	(57,2)	11,1
Charges financières nettes	11	107,6	99,2
Quote-part dans le résultat des entités mises en équivalence	17	0,4	(0,8)
Dépréciations (nettes)	16	255,1	20,1
Paiement fondé sur des actions réglé en instruments de capitaux propres		4,8	5,3
Autres éléments non monétaires		(36,7)	(33,1)
Gain lié à la vente d'entités mises en équivalence	17	(1,0)	-
Gain lié à la vente d'immobilisations corporelles	14	(0,8)	(2,1)
<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant les variations du fonds de roulement</b>		<b>243,0</b>	<b>124,4</b>
Variations des stocks		(42,5)	198,5
Variations des créances commerciales et autres créances		(7,6)	38,5
Variations des remboursements anticipés et frais reportés		4,2	(5,5)
Variations des produits reportés		164,7	88,8
Variations des dettes commerciales et autres dettes		62,7	(151,6)
Variations d'autres actifs et passifs		(80,6)	65,6
Variations des provisions et avantages du personnel		2,2	(28,5)
Impôts sur le résultat payés		(35,0)	(31,3)
<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>		<b>311,1</b>	<b>298,9</b>
Acquisition d'immobilisations corporelles	14	(272,6)	(192,2)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	15	(2,9)	(1,1)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles		4,0	3,6
Produit de la cession d'immobilisations incorporelles		1,3	0,1
Acquisition de filiale, nette de la trésorerie acquise	8	-	(2,8)
Investissements en actions		-	(0,2)
Dividendes perçus des entités mises en équivalence		-	0,5
Produit de la cession d'entités mises en équivalence	17	3,3	-
Intérêts perçus		2,0	1,0
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>		<b>(264,9)</b>	<b>(191,1)</b>
Augmentation de capital		243,0	-
Vente d'actions propres	25	12,6	11,7
Produits d'intérêts encaissés		340,1	122,1
Charges sur emprunts		(371,2)	(17,1)
Charges d'intérêt payées		(101,8)	(84,0)
Dividendes versés aux actionnaires	25	-	(24,0)
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>		<b>122,7</b>	<b>8,7</b>
<b>Augmentation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie</b>		<b>168,9</b>	<b>116,5</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	24	292,3	188,1
Ecarts de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie		37,3	(12,2)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	24	<b>498,5</b>	<b>292,3</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

En million EUR	Note	2014	2013
Perte pour l'exercice		(286,6)	(195,4)
<b>Ajustements pour:</b>			
Amortissements	14,15,19	257,4	220,1
Impôts sur le résultat	12	(57,2)	11,1
Charges financières nettes	11	107,6	99,2
Quote-part dans le résultat des entités mises en équivalence	17	0,4	(0,8)
Dépréciations (nettes)	16	255,1	20,1
Paiement fondé sur des actions réglé en instruments de capitaux propres		4,8	5,3
Autres éléments non monétaires		(36,7)	(33,1)
Gain lié à la vente d'entités mises en équivalence	17	(1,0)	-
Gain lié à la vente d'immobilisations corporelles	14	(0,8)	(2,1)
<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant les variations du fonds de roulement</b>		<b>243,0</b>	<b>124,4</b>
Variations des stocks		(42,5)	198,5
Variations des créances commerciales et autres créances		(7,6)	38,5
Variations des remboursements anticipés et frais reportés		4,2	(5,5)
Variations des produits reportés		164,7	88,8
Variations des dettes commerciales et autres dettes		62,7	(151,6)
Variations d'autres actifs et passifs		(80,6)	65,6
Variations des provisions et avantages du personnel		2,2	(28,5)
Impôts sur le résultat payés		(35,0)	(31,3)
<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>		<b>311,1</b>	<b>298,9</b>
Acquisition d'immobilisations corporelles	14	(272,6)	(192,2)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	15	(2,9)	(1,1)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles		4,0	3,6
Produit de la cession d'immobilisations incorporelles		1,3	0,1
Acquisition de filiale, nette de la trésorerie acquise	8	-	(2,8)
Investissements en actions		-	(0,2)
Dividendes perçus des entités mises en équivalence		-	0,5
Produit de la cession d'entités mises en équivalence	17	3,3	-
Intérêts perçus		2,0	1,0
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>		<b>(264,9)</b>	<b>(191,1)</b>
Augmentation de capital		243,0	-
Vente d'actions propres	25	12,6	11,7
Produits d'intérêts encaissés		340,1	122,1
Charges sur emprunts		(371,2)	(17,1)
Charges d'intérêt payées		(101,8)	(84,0)
Dividendes versés aux actionnaires	25	-	(24,0)
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>		<b>122,7</b>	<b>8,7</b>
<b>Augmentation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie</b>		<b>168,9</b>	<b>116,5</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	24	292,3	188,1
Ecarts de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie		37,3	(12,2)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	24	<b>498,5</b>	<b>292,3</b>

# Notes sur les États Financiers Consolidés

## TABLE DES MATIÈRES

1. Entité présentant les états financiers	121	24. Trésorerie et équivalents de trésorerie	158
2. Base de la préparation	121	25. Capital	158
3. Principes comptables significatifs	123	26. Réserves	160
4. Estimations et jugements comptables déterminant	136	27. Prêts et emprunts	161
5. Gestion du risque financier	138	28. Provisions	163
6. Devises étrangères	140	29. Avantages du personnel	164
7. Information sectorielle	141	30. Dettes commerciales et autres dettes	170
8. Acquisition d'entreprises	144	31. Produits différés	170
9. Frais liés aux activités de fusion et acquisitions	145	32. Rémunération par paiement en actions	171
10. Avantages du personnel	145	33. Perte par action	176
11. Produits financiers et charges financières	146	34. Instruments financiers	176
12. Impôt sur le résultat	146	35. Engagements de capital	185
13. Autres charges	148	36. Locations simples	185
14. Immobilisations corporelles	149	37. Incertitudes	185
15. Immobilisations incorporelles	150	38. Parties liées	186
16. Pertes de valeur	150	39. Services d'audit et autres fournis par l'auditeur de la	
17. Participations dans des entités mises en équivalence	153	société conformément aux dispositions légales	186
18. Participations disponibles à la vente	154	40. Entités du Groupe	187
19. Actifs non courants: droit d'achat de zinc	154	41. Modifications des états financiers consolidés	
20. Autres actifs et passifs financiers	155	précédemment publiés pour l'exercice	
21. Stocks	156	se terminant le 31 décembre 2014	188
22. Autres actifs et passifs	157	42. Événements postérieurs à la clôture	188
23. Créances commerciales et autres créances	158		

## Notes sur les états financiers consolidés

### 1. Entité présentant les états financiers

Nyrstar SA (la « Société ») est une société minière intégrée, également spécialisée dans la production de métaux, leader sur le marché du zinc et du plomb. Elle peut en outre se prévaloir d'une appréciable croissance dans des segments liés à d'autres métaux de base et métaux précieux encore. Nyrstar exploite des sites miniers, de fusion et autres situés en Europe, en Australie, en Chine, au Canada, aux États-Unis et en Amérique latine. Le groupe a son siège social en Belgique et dispose d'un siège en Suisse. L'adresse du siège social en Belgique est Zinkstraat 1, 2490 Balen. La Société est cotée sur Euronext Brussels (symbole: NYR). Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à consulter le site Web de Nyrstar à l'adresse [www.nyrstar.com](http://www.nyrstar.com).

Les états financiers consolidés clos au 31 décembre 2014 portent sur la Société et ses filiales (conjointement désignées par « Nyrstar » ou le « Groupe » et individuellement, par les « entités du Groupe ») ainsi que sur les participations détenues par le Groupe dans des entreprises associées et des entités contrôlées conjointement. Les états financiers consolidés ont été approuvés en vue de leur publication par le Conseil d'administration de Nyrstar SA le 25 mars 2015.

### 2. Base de la préparation

#### (a) Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés de Nyrstar sont préparés conformément aux normes d'information financière internationales telles qu'adoptées par l'Union européenne. Celles-ci incluent les International Financial Reporting Standards (IFRS) ainsi que les interprétations y afférentes émises par l'International Accounting Standards Board (IASB) et l'IFRS Interpretations Committee (IFRIC), effectives à la date d'information financière et adoptées par l'Union européenne. Les états financiers consolidés ont été préparés selon le principe de la continuité de l'exploitation.

#### (b) Base d'évaluation

Les états financiers consolidés ont été préparés selon le coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés (note 20), des instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat (note 20) et des actifs financiers disponibles à la vente (note 18).

#### (c) Devise fonctionnelle et de présentation

Les éléments évoqués dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont libellés dans la devise du principal environnement économique au sein duquel l'entité est active (la « devise fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en euro (EUR), qui est la devise fonctionnelle et de présentation de la Société. Toutes les informations financières sont arrondies à la centaine de milliers d'euros la plus proche.

#### (d) Estimations et jugements

La préparation d'états financiers conformément au référentiel IFRS requiert l'utilisation de certaines estimations comptables d'importance majeure. Elle impose également à la direction de faire preuve de discernement lors de l'application des principes comptables adoptés par Nyrstar. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont régulièrement revues. Les modifications apportées aux estimations comptables sont actées sur la période au cours de laquelle l'estimation concernée est revue si la révision ne concerne que cette période, ou sur la période de révision et les périodes suivantes si la révision concerne à la fois la période en cours et une ou plusieurs périodes ultérieures. Les estimations et les jugements comptables significatifs sont exposés à la note 4.

#### (e) Normes, amendements et interprétations

Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, le Groupe a adopté les nouvelles normes, amendements de normes et/ou interprétations suivants:

## Notes sur les états financiers consolidés

### [IFRS 10, IFRS 11, IFRS 12, IAS 27 et IAS 28 \(les « normes de consolidation »\)](#)

La norme IFRS 10 fournit une base unique de consolidation avec une nouvelle définition du contrôle basée sur le pouvoir de diriger les activités pertinentes de l'entité. La norme IFRS 11 concerne la comptabilité des accords conjoints, définis comme des investissements ou des accords en vertu desquels un contrôle conjoint est exercé conformément aux dispositions d'un accord contractuel de partage du contrôle entre deux parties ou davantage. Un accord conjoint est classé comme une entreprise commune ou une co-entreprise, et la possibilité de consolider proportionnellement les co-entreprises a été supprimée. Celles-ci doivent donc être comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, tandis que les entreprises communes sont comptabilisées selon la méthode de la consolidation proportionnelle. La norme IFRS 12 est une nouvelle norme relative aux informations à fournir et s'applique aux entités détenant des participations dans des filiales, des accords conjoints, des entreprises et/ou des entités structurées non consolidées. L'adoption des normes de consolidation n'a eu aucune incidence sur la comptabilité appliquée précédemment aux investissements et aux filiales de Nyrstar. L'adoption des normes de consolidation a nécessité une application rétrospective.

### [IFRS 10, 12 et IAS 27 Entités d'investissement - Amendement aux normes IFRS 10, 12 et IAS 27](#)

Les amendements à la norme IFRS 10 définissent une société d'investissement et introduisent une exception à l'exigence de consolidation des filiales pour une société d'investissement. Cette exception impose à une société d'investissement d'évaluer ses participations dans des filiales à leur juste valeur par le biais du compte de résultat. Elle ne s'applique pas aux filiales des sociétés d'investissement qui offrent des services qui sont liés aux activités d'investissement de la société d'investissement. Des amendements corollaires aux normes IFRS 12 et IAS 27 ont été apportés pour introduire de nouvelles obligations d'information pour les sociétés d'investissement. Les amendements ont été appliqués rétrospectivement et n'ont pas eu d'impact sur le Groupe.

### [IAS 32 Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers - Amendement à la norme IAS 32](#)

Les amendements à la norme IAS 32 clarifient les exigences en matière de compensation d'actifs et de passifs financiers. Spécifiquement, les amendements clarifient le sens de « doit avoir actuellement un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants » et de « réaliser et régler simultanément ». Les amendements ont été appliqués rétrospectivement et n'ont pas eu d'incidence majeure sur le Groupe.

### [IAS 36 Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers - Amendement à la norme IAS 36](#)

Les amendements apportés à la norme IAS 36 suppriment l'obligation d'informations à fournir sur la valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie à laquelle du goodwill ou d'autres immobilisations incorporelles ayant des durées de vie indéterminées ont été affectés en l'absence de dépréciation ou de renversement de dépréciation de l'unité génératrice de trésorerie concernée. Les amendements introduisent en outre des obligations d'information supplémentaires qui s'appliquent lorsque la valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est évaluée à la juste valeur diminuée des coûts de sortie. Ces nouvelles informations à fournir sont notamment la hiérarchie de la juste valeur, les principales hypothèses et les méthodes d'évaluation utilisées qui sont conformes à l'information requise par la norme IFRS 13 Évaluation de la juste valeur. Exception faite des informations additionnelles, l'application d'amendements à la norme IAS 36 n'a pas eu d'impact sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés (voir note 16).

### [IAS 39 Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture - Amendement à la norme IAS 39](#)

Les amendements à la norme IAS 39 permettent par exception la poursuite de la comptabilité de couverture dans la situation où un dérivé, qui a été désigné comme instrument de couverture, fait l'objet d'un transfert par novation si certaines conditions sont remplies. Ces amendements précisent aussi que tout changement de la juste valeur du dérivé désigné comme instrument de couverture à la suite de la novation doit être compris dans l'évaluation et la mesure de l'efficacité de la couverture. Les amendements ont été appliqués de manière rétrospective. Le Groupe n'ayant pas de dérivés faisant l'objet d'une novation, l'application de ces amendements n'a eu aucune incidence sur les informations à fournir ou sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés du Groupe.

## Notes sur les états financiers consolidés

Les nouvelles normes, amendements de normes et/ou interprétations suivantes ont été publiées, mais ne sont pas applicables pour la période ouverte à compter du 1er janvier 2014 et n'ont pas fait l'objet d'une application anticipée:

### Nouvelles normes ou normes révisées

- IFRS 9 « Instruments financiers (telle que modifiée en 2014) »
- IFRS 14 « Comptes de report réglementaires »
- IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients »

### Modifications apportées aux normes existantes

- Amendements à IFRS 10 et IAS 28 - Vente ou contribution d'actifs entre l'investisseur et sa participation dans des entreprises associées ou coentreprises
- Amendements à IFRS 11 - Partenariats - Acquisition d'une participation dans une entreprise commune
- Amendements à IAS 16 et IAS 38 - Clarification sur les méthodes d'amortissement acceptables
- Amendements à IAS 16 et IAS 41 - Agriculture: Plantes productrices
- Amendements à IAS 27 - États financiers individuels - Méthode de la mise en équivalence
- Améliorations annuelles des IFRS Cycle 2010 - 2012
- Améliorations annuelles des IFRS Cycle 2011 - 2013
- Améliorations annuelles des IFRS Cycle 2012 - 2014
- IFRIC 21: Taxes

L'IFRIC 21 a été adopté par l'Union européenne le 13 juin 2014 et sera applicable pour les exercices débutant le 17 juin 2014 ou après cette date. Les autres nouvelles normes, les amendements aux normes en vigueur et les interprétations cités ci-dessus n'ont pas encore été adoptés par l'Union européenne. Les administrateurs évaluent actuellement l'incidence que ces nouvelles normes et les amendements de norme pourraient avoir sur les états financiers du Groupe.

## 3. Principes comptables significatifs

Les principes comptables exposés ci-dessous ont été appliqués de façon cohérente à tous les exercices présentés dans ces états financiers consolidés, de même que par les entités du Groupe.

### **(a) Base de consolidation**

#### Filiales

Les filiales sont toutes les entités contrôlées par le Groupe. Le Groupe contrôle une autre entité lorsqu'il s'expose, ou a droit, à des rendements variables de par sa participation dans l'entité et est capable d'affecter ces rendements du fait du pouvoir qu'il exerce sur l'entité. Lorsque la société détient moins de la majorité des droits de vote, elle a le pouvoir sur une autre entité lorsque ces droits de vote sont suffisants pour lui donner la capacité pratique de diriger unilatéralement les activités correspondantes de l'autre entité. Le Groupe tient compte de tous les faits et circonstances appropriés pour évaluer si les droits de vote du Groupe au sein de l'autre entité suffisent ou non pour lui conférer ce pouvoir. Le Groupe réévalue, s'il contrôle ou non une autre entité, si les faits et circonstances indiquent qu'un ou plusieurs des trois éléments de contrôle ont changé. Les filiales sont entièrement consolidées à partir de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe, jusqu'à celle à laquelle il prend fin.

## Notes sur les états financiers consolidés

### Regroupements d'entreprises

Les filiales sont actées dans les états financiers consolidés par la méthode de l'acquisition. Les actifs, les passifs et les passifs éventuels de l'entité acquise sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les justes valeurs provisoirement attribuées à une date de clôture donnée sont définitivement arrêtées dans les 12 mois suivant la date d'acquisition. Le coût d'acquisition est évalué à la juste valeur des actifs cédés, des actions émises ou du passif engagé à la date d'acquisition. Les coûts connexes à l'acquisition sont comptabilisés au cours de la période durant laquelle ces frais sont exposés et les services, reçus.

La différence entre le coût d'acquisition et la part de Nyrstar dans la juste valeur de l'actif net de l'entité acquise est comptabilisée comme goodwill. Si la part de Nyrstar dans la juste valeur de l'actif net excède le coût d'acquisition, la différence est comptabilisée dans le compte de résultat directement.

### Participations dans des entreprises associées et entreprises contrôlées conjointement

Les entreprises associées sont les entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable. Il y a lieu de parler d'influence notable lorsque le Groupe a le pouvoir de participer aux décisions financières et opérationnelles de l'entité, mais pas d'exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces politiques. Il y a influence notable lorsque le Groupe détient entre 20 et 50 pour cent des droits de vote d'une entité.

Les accords conjoints sont les accords en vertu desquels le Groupe dispose d'un contrôle conjoint, conformément aux dispositions d'un accord contractuel, et dont les décisions concernant les activités connexes requièrent un consentement unanime. Les entreprises associées et les entités contrôlées conjointement sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (« entités mises en équivalence ») et initialement comptabilisées au coût. L'investissement du Groupe inclut le goodwill arrêté lors de l'acquisition, net des pertes de valeur cumulées.

Les états financiers consolidés incluent la part du Groupe dans le résultat ainsi que les mouvements des capitaux propres des entités mises en équivalence après ajustements pratiqués pour aligner les règles comptables sur celles du Groupe, depuis la date à laquelle il y a lieu de parler d'influence notable ou de contrôle conjoint jusqu'à celle à laquelle cesse l'influence notable ou le contrôle conjoint.

Lorsque la part du Groupe dans les pertes excède sa participation dans l'entité mise en équivalence, la valeur comptable de cette participation (y compris les investissements éventuels à long terme) est réduite à zéro et aucune perte ultérieure n'est comptabilisée, sauf si le Groupe a effectué des paiements au nom de ladite entité ou souscrit des engagements en ce sens.

Lorsqu'une entité du Groupe exécute ses activités dans le cadre d'entreprises communes, en tant que co-entrepreneur, le Groupe comptabilise relativement à sa participation dans l'entreprise commune: (a) son actif, y compris sa part de l'éventuel actif détenu conjointement; (b) son passif, y compris sa part de l'éventuel passif engagé conjointement; (c) son produit de la vente de sa part du résultat provenant de l'entreprise commune; (d) sa part du produit de la vente du résultat par l'entreprise commune, et (e) ses charges, y compris sa part des charges engagées conjointement. Le traitement comptable de l'actif, du passif, des produits et des charges est réalisé par le Groupe selon les principes comptables et les normes IFRS applicables à l'actif, au passif, aux produits et aux charges particuliers.

### Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle dans l'actif net (hors goodwill) des filiales consolidées sont identifiées séparément des capitaux propres du Groupe dans celles-ci. Les participations ne donnant pas le contrôle se composent de la somme de ces intérêts à la date du regroupement initial des entreprises (voir infra) et de la part de la minorité dans les variations de capitaux propres depuis la date du regroupement.

### Transactions éliminées en consolidation

Les états financiers consolidés incluent les informations financières consolidées des entités du Groupe Nyrstar. Tous les soldes et transactions inter-sociétés avec des entreprises consolidées ont été éliminés. Les gains non réalisés procédant de transactions avec des entités mises en équivalence sont déduits de la participation à concurrence de la participation du Groupe dans lesdites entités. Les pertes non réalisées sont

## Notes sur les états financiers consolidés

déduites de la même manière que les gains non réalisés, à condition toutefois qu'il n'existe pas de réduction de valeur avérée. Le Groupe comptabilise également l'élimination des bénéfices non réalisés des transactions intercompagnies entre les activités d'extraction minière et les activités de fusion; il s'agit des transactions liées aux ventes du segment Minier au segment Fusion, non réalisées extérieurement.

### **(b) Devises étrangères**

#### Transactions en devises

Les transactions en devises sont comptabilisées pour l'exercice dans la devise fonctionnelle de l'entité considérée, au taux de change en vigueur à la date de la transaction. La date d'une transaction est la date à laquelle celle-ci peut être comptabilisée pour la première fois. Pour des raisons pratiques, un taux approchant le taux réel à la date de la transaction - par exemple, un taux moyen pour la semaine ou le mois au cours duquel les diverses transactions sont opérées - est utilisé dans certaines entités du Groupe.

En conséquence, les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis au cours de clôture à la date du bilan.

Les gains et les pertes résultant du règlement de transactions en devises étrangères et de la transposition d'actifs et de passifs monétaires libellés en devises étrangères, sont comptabilisés dans le compte de résultat.

#### Activités à l'étranger

Le compte de résultat et l'état de situation financière de chaque entité de Nyrstar dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro sont transposés dans la devise de présentation, conformément aux modalités suivantes:

- Actifs et passifs sont convertis au cours de clôture en vigueur au terme de l'exercice;
- Produits et charges sont convertis aux taux de change approchant les taux en vigueur aux dates des transactions; et
- Tous les écarts de conversion en résultant sont comptabilisés de manière distincte parmi les capitaux propres.

Les différences de change résultant de la transposition de la participation nette dans des activités à l'étranger apparaissent dans le compte de résultat lors de la cession de la participation.

### **(c) Instruments financiers**

La couverture des produits de base au moyen d'opérations à terme sur les métaux a pour objet de réduire l'exposition du Groupe aux fluctuations des cours des métaux, exposition à laquelle le soumettent ses engagements fermes non comptabilisés résultant des contrats de vente à prix fixe.

Les dérivés sont tout d'abord comptabilisés à leur juste valeur à la date de la conclusion du contrat. La comptabilisation des variations de la juste valeur qui succède à la comptabilisation initiale diffère selon que le dérivé est qualifié d'instrument de couverture ou non, selon la nature de l'élément couvert sous-jacent et selon que l'accord requiert ou non une comptabilité de couverture.

La comptabilité de couverture exige que le rapport entre l'instrument de couverture et l'élément couvert sous-jacent, ainsi que l'objectif et la stratégie de gestion des risques afférents à la transaction de couverture, soient renseignés à la prise d'effet de la couverture. De plus, pendant toute la durée de la couverture, le dérivé est contrôlé (et les résultats, consignés) afin de s'assurer que la couverture compense et continue de compenser efficacement les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie associés à l'élément couvert sous-jacent.

#### Couverture de juste valeur

La couverture de juste valeur est la couverture de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme. Les variations de la juste valeur de dérivés qualifiables de couvertures de juste valeur sont consignées dans le compte de résultat, tout comme les variations de la juste valeur de l'élément couvert sous-jacent lié au risque couvert.

## Notes sur les états financiers consolidés

### Couverture de flux de trésorerie

La couverture de flux de trésorerie est la couverture de la juste valeur d'une transaction dont la survenance est fort probable. La partie effective des variations de la juste valeur de dérivés qualifiables de couvertures de flux de trésorerie est comptabilisée en dehors du compte de résultat, parmi les autres éléments du résultat global, dans la réserve de couverture. Les variations de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie se rapportant à la partie non efficace sont enregistrées dans le compte de résultat. Les sommes cumulées dans la réserve de couverture sont inscrites au compte de résultat pendant une période identique à celle durant laquelle l'élément couvert sous-jacent y est lui-même enregistré. Lorsqu'une couverture ne satisfait plus aux critères de comptabilité de couverture et que la transaction couverte sous-jacente n'est plus probable, tout gain ou perte cumulatif comptabilisé dans la réserve de couverture est transféré au compte de résultat. Lorsqu'un instrument de couverture est cédé ou résilié, tout gain ou perte enregistré au terme n'est reporté dans la réserve de couverture qu'à condition que la transaction couverte sous-jacente demeure probable.

### Instruments dérivés ne satisfaisant pas aux critères de la comptabilité de couverture

Certains instruments dérivés ne satisfont pas aux conditions de la comptabilité de couverture. Les variations de la juste valeur d'un instrument dérivé ne répondant pas aux conditions de comptabilité de couverture sont immédiatement comptabilisées au compte de résultat. Lorsqu'un dérivé incorporé est identifié et que ses risques et caractéristiques ne sont pas considérés comme étroitement liés au contrat hôte sous-jacent, la juste valeur du dérivé est comptabilisée dans l'état consolidé de situation financière et les variations de la juste valeur du dérivé incorporé sont actées dans le compte de résultat consolidé.

### Investissements dans des titres de participation

La classification de ces investissements dépend de l'objectif dans lequel ils sont consentis. La direction détermine la classification des investissements à leur valeur d'entrée. A moins que le Groupe n'ait l'intention de s'en défaire dans les 12 mois suivant la clôture du bilan, les investissements sont comptabilisés parmi les actifs non courants.

La juste valeur d'un investissement dans des titres de participation est déterminée par référence au prix offert à la clôture à la date du bilan. Toute provision pour réduction de valeur est comptabilisée parmi les résultats, tandis que les autres variations de la juste valeur figurent parmi les autres résultats globaux. Une fois les investissements cédés, les ajustements à la juste valeur cumulés comptabilisés parmi les autres résultats globaux sont repris dans le compte de résultat, sous « profit/perte sur la cession de participations disponibles à la vente ».

### **(d) Immobilisations corporelles**

#### Comptabilisation et évaluation

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué de la dépréciation et de la réduction de valeur cumulées. Le coût des immobilisations créées par l'entreprise inclut le coût des matériaux et de la main-d'œuvre directe ainsi qu'une part appropriée des coûts de production indirects.

Le coût des immobilisations créées par l'entreprise et des actifs acquis inclut une estimation des coûts de fermeture, de démantèlement et de retrait des actifs de même que des dépenses de remise en état du site sur lequel ils se trouvent et de la zone affectée par leur présence. Toutes les immobilisations corporelles sont dépréciées conformément à la méthode de l'amortissement constant et/ ou des unités de production. Les terrains détenus en pleine propriété ne sont pas amortis.

Lorsqu'un projet minier est qualifié de commercialement viable, les dépenses autres que les dépenses afférentes aux terrains et bâtiments et aux usines et matériel sont inscrites à l'actif sous Propriétés minières et développement; il en va de même de tout montant issu du poste Exploration et évaluation (voir note 3 (e)).

La durée de vie utile est la durée de vie utile de l'actif ou la durée de vie résiduelle de l'unité au sein de laquelle l'actif est utilisé, si celle-ci est plus courte. Les taux d'amortissement, les durées de vie utile et les valeurs résiduelles sont revus régulièrement et réévalués à la lumière des évolutions

## Notes sur les états financiers consolidés

commerciales et technologiques. Les variations des valeurs résiduelles ou des durées de vie utile estimées sont actées de manière prospective au moment où elles sont identifiées.

### Amortissement

#### *Méthode de l'amortissement constant*

La durée de vie utile escomptée est la plus courte des durées de vie des différentes unités ou la durée suivante:

- Bâtiments 40 ans
- Usines et matériel 3-25 ans

#### *Méthode des unités de production*

• Les bénéfices économiques issus des actifs miniers, des biens d'exploitation et de certains équipements miniers, sont dépensés selon un schéma en rapport avec le niveau de production. Ces actifs sont amortis selon la méthode des unités de production. Les actifs afférents à l'exploitation minière dans le cadre de laquelle la production n'est pas réputée fluctuer de manière significative d'une année à l'autre, de même que les actifs dont la durée de vie matérielle est inférieure à la durée de vie de la mine à laquelle ils se rapportent, sont toutefois amortis selon la méthode de l'amortissement constant exposée ci-dessus.

• Lorsque la méthode appliquée est la méthode des unités de production, le calcul de la dépréciation tient normalement compte des quantités de minerais extraits au cours de l'exercice, exprimées en pourcentage des quantités totales de minerais à extraire au cours des exercices actuel et futurs, compte tenu des réserves constatées et des réserves probables et, dans le cas de certaines mines, d'autres ressources minières encore. Ces minerais non comptabilisés dans les réserves peuvent être, dans certaines circonstances, et pour autant que leur extraction soit très probable, pris en compte dans les calculs de dépréciation.

Lorsque les diverses parties d'un élément d'immobilisation corporelle ont des durées de vie utile différentes, elles sont comptabilisées en tant qu'éléments d'immobilisation corporelle distincts.

Les pièces de rechange acquises pour des éléments particuliers d'une usine sont inscrites à l'actif et amorties sur la même base que l'usine à laquelle elles sont destinées.

#### Immobilisations en cours de construction

Pendant la phase de construction, les immobilisations en cours de construction sont classées parmi les immobilisations corporelles, au titre d'immobilisations en cours de construction. Après leur mise en service, elles sont transférées aux immobilisations corporelles et amorties sur leur durée d'utilité.

#### Sites miniers et frais de développement minier

Les coûts d'acquisition de réserves minières et de ressources minières sont comptabilisés dans l'état de situation financière au moment où ils sont exposés. Les coûts comptabilisés qui représentent les frais de développement comprennent les coûts liés à une période de démarrage, dans le cadre de laquelle les actifs sont rendus capables d'assurer l'exploitation de la manière prévue par la direction. Les réserves minières et les frais de développement minier comptabilisés sont amortis dès le début de la production, selon une méthode des unités de production basée sur les réserves économiquement récupérables estimées et, dans certaines circonstances, des ressources minérales auxquelles ils sont liés. Ils sont passés en pertes, si le site est abandonné.

#### Gros travaux d'entretien cycliques

Les entités du Groupe comptabilisent, dans la valeur comptable des éléments d'usine ou de matériel, le coût marginal de remplacement de tout composant de ces éléments lorsque la dépense correspondante est engagée, s'il est probable que les avantages économiques que procurera l'actif dans le futur profiteront à l'entité, si la dépense engagée est substantielle par rapport à l'actif et si le coût de l'élément

## Notes sur les états financiers consolidés

peut être mesuré précisément. Les frais d'entretien importants sont donc inscrits à l'actif et amortis pendant la période durant laquelle les avantages sont escomptés (généralement, trois à quatre ans). Tous les autres frais de réparation et de maintenance sont imputés au compte de résultat consolidé pendant l'exercice durant lequel ils sont consentis.

### Actifs d'exploration et d'évaluation

Les dépenses d'exploration et d'évaluation sont les frais consentis aux fins d'exploration et d'évaluation des réserves et des ressources minières potentielles; elles incluent le coût des forages exploratoires, des tests par échantillonnage et des études de préfaisabilité, par exemple. Les dépenses d'exploration et d'évaluation de toute zone d'intérêt autre qu'une zone acquise par l'achat d'une autre compagnie minière sont reportées au titre d'actifs, pour autant que l'une des conditions suivantes soit satisfaite:

- ces coûts devraient être récupérés dans leur intégralité par le biais de l'exploitation et de l'exploration de la zone d'intérêt ou, à défaut, par sa cession; ou
- les activités d'exploration et d'évaluation dans la zone d'intérêt ne sont pas encore à un stade autorisant une évaluation raisonnable de l'existence de réserves économiquement extractibles; par ailleurs, des activités intenses et significatives relatives à la zone se poursuivent ou sont prévues.

Les droits miniers acquis englobent les actifs d'exploration et d'évaluation identifiables, y compris les réserves et les ressources minières, acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises et comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les droits miniers acquis sont reclassés en Propriétés minières et développement dès le début de l'exploitation; ils sont, dès le début de la production commerciale, amortis conformément à la méthode des unités de production, sur la base des réserves économiquement récupérables estimées et, dans certaines circonstances, des ressources minières auxquelles ils sont liés.

Les dépenses sont transférées parmi les actifs de développement minier à partir du moment où le travail accompli jusqu'à la date considérée est apte à supporter le développement futur des biens et pour autant que ledit développement fasse l'objet des autorisations appropriées.

### **(e) Immobilisations incorporelles**

#### Goodwill

Le goodwill est la différence entre le coût d'acquisition d'une entité contrôlée, associée ou contrôlée conjointement, et la part de Nyrstar dans la juste valeur de l'actif et du passif identifiables (y compris le passif éventuel) de l'entité acquise à la date d'acquisition. Il est comptabilisé au coût, diminué des pertes de valeur cumulées. Les actifs identifiables se composent des réserves et des ressources minières acquises susceptibles d'être mesurées de manière fiable.

Le goodwill relatif aux sociétés associées et aux co-entreprises est acté dans l'état de situation financière, poste Participations dans des entités mises en équivalence, en même temps que l'investissement proprement dit et soumis à un test de dépréciation dans le cadre du bilan général.

Le goodwill est affecté à l'unité génératrice de trésorerie dont il relève. L'unité génératrice de trésorerie est le plus petit groupe d'actifs qui inclut l'actif et génère des entrées de trésorerie, lesquelles sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par les autres actifs ou groupes d'actifs. Conformément au modèle d'exploitation privilégié par Nyrstar, chaque complexe minier et chaque site de fonderie ont été identifiés au titre d'unités génératrices de trésorerie distinctes, dans la mesure où il existe un marché actif pour le zinc et autres concentrés de métaux produits par chacun des complexes miniers ainsi qu'un marché actif pour le zinc et autres produits à base de métaux fabriqués sur les sites de fonderie de Nyrstar.

#### Autres immobilisations incorporelles

Les logiciels et les frais de développement interne connexes sont reportés au coût historique, moins les réductions de valeur et les amortissements cumulés. Ils sont généralement amortis sur une période de cinq ans.

## Notes sur les états financiers consolidés

Les droits d'émission de CO<sub>2</sub>/permis carbone sont reportés au coût historique, moins les réductions de valeur: ces immobilisations incorporelles ne sont pas amorties

### **(f) Actifs loués**

Les locations en vertu desquelles le Groupe assume pratiquement tous les risques et avantages liés à la propriété sont classées en tant que location-financement, toutes les autres locations étant comptabilisées au titre de location simple.

Les locations-financements sont portées à l'actif compte tenu d'un actif et d'un passif de location équivalents à la valeur actuelle des paiements de loyers minimums ou à la juste valeur, si celle-ci est inférieure, enregistrée à la prise d'effet de la location. Les actifs loués inscrits à l'actif sont amortis selon la méthode de l'amortissement constant pendant la durée de vie utile de l'actif ou la durée de la location, si celle-ci est inférieure. Chaque remboursement de location-financement est ventilé entre passif et frais de financement, de manière à obtenir un taux constant sur le solde du financement.

Les loyers payés dans le cadre des locations simples sont comptabilisés au compte de résultat sur les exercices comptables couverts par la durée de la location.

### **(g) Stocks**

Les stocks de métaux finis, de concentrés et d'encours de fabrication sont évalués au coût ou à la valeur réalisable nette, si celle-ci est inférieure. La valeur réalisable nette est le prix de vente estimé dans des conditions de marché normales, diminué des frais d'exécution et des frais de vente estimés. Le stock de sous-produits disponibles résultant du processus de production est évalué au coût ou à la valeur réalisable nette, si celle-ci est inférieure. Les frais incluent les dépenses consenties pour acquérir et porter les stocks à leur niveau et emplacement actuels ainsi qu'une part appropriée de frais généraux fixes et variables, y compris les dépréciations et les amortissements requis. Les stocks de consommables et de pièces de rechange sont évalués au coût, compte tenu d'une dotation pour vétusté. Le coût d'achat de tous les types de stocks est déterminé selon la méthode du « premier entré, premier sorti » (FIFO). Outre le prix d'achat, les coûts de transformation sont affectés aux encours de production et aux produits finis. Les coûts de transformation sont calculés sur la base du coût réel des phases de production achevées.

La Société appliquant la comptabilité de couverture exposée à la note 3(c), les éléments de stock couverts sont ajustés en fonction des variations de la juste valeur en ce qui concerne la part effective de la couverture. L'ajustement à la juste valeur demeure un élément de la valeur comptable des stocks et entre dans la détermination des bénéfices une fois le stock cédé. L'impact correspondant est compensé par les instruments dérivés de couverture, eux aussi ajustés à leur juste valeur.

### **(h) Dépréciation**

#### Actifs financiers

Tout actif financier est évalué à chaque date d'information financière pour détecter l'existence éventuelle d'une preuve objective de la diminution de sa valeur. On considère que la valeur d'un actif financier a diminué si des éléments objectifs indiquent qu'un ou plusieurs événements ont pesé sur l'estimation des flux de trésorerie futurs correspondant à cet actif.

La perte de valeur d'un actif financier mesuré au coût amorti est le résultat de la différence entre sa valeur comptable et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif initial. La perte de valeur d'un actif financier disponible à la vente se calcule par référence à sa juste valeur.

La réduction de valeur des actifs financiers est contrôlée pour chacun de ces actifs séparément. Les actifs financiers restants sont évalués collectivement, dans le cadre de groupes que caractérisent des risques de crédit similaires.

Toutes les pertes de valeur sont comptabilisées au compte de résultat. Une perte de valeur est reprise si la démarche peut être objectivement liée à un événement ultérieur à la comptabilisation de la perte de valeur.

## Notes sur les états financiers consolidés

### Actifs non financiers

Les valeurs comptables des actifs non financiers du Groupe, autres que les stocks et les actifs d'impôt différé, sont contrôlées à chaque date d'information financière en quête de signes de réduction de valeur. Si de tels signes existent, la valeur recouvrable de l'actif est alors estimée. Pour le goodwill et les immobilisations incorporelles ayant des durées de vie indéterminées ou non encore utilisables, la valeur recouvrable est estimée à chaque date d'information financière.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est sa valeur d'usage ou sa juste valeur diminuée des frais de vente, si elle est supérieure. Pour évaluer la valeur d'usage, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle, à un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les actuelles évaluations du marché de la valeur temporelle de l'argent et les risques propres à l'actif. Pour les besoins du contrôle de la réduction de valeur, les actifs sont rassemblés dans le plus petit des groupes d'actifs génératrices de rentrées de fonds provenant d'un usage continu, largement indépendantes des rentrées de fonds propres à d'autres actifs ou groupes d'actifs (« l'unité génératrice de trésorerie »). Pour les besoins du contrôle de la réduction de valeur, le goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises est affecté aux unités génératrices de trésorerie réputées devoir bénéficier des synergies du regroupement.

Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'un actif ou de son unité génératrice de trésorerie excède sa valeur recouvrable estimée. Les pertes de valeur sont comptabilisées au compte de résultat. Les pertes de valeur propres à des unités génératrices de trésorerie sont tout d'abord affectées à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill attribué aux unités, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs dans chacune des unités (groupes d'unités), au prorata.

Les pertes de valeur comptabilisées relativement au goodwill ne sont pas reprises. En ce qui concerne les autres actifs, les pertes de valeur comptabilisées antérieurement sont évaluées à chaque date de clôture, à la recherche d'indications traduisant leur diminution ou leur disparition. Une perte de valeur est reprise si les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable ont changé. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable, nette de dépréciations et d'amortissements, qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

### **(i) Avantages du personnel**

#### Avantages à court terme

Les passifs afférents aux rémunérations et aux salaires, y compris les avantages non monétaires et les congés annuels, sont comptabilisés relativement à la durée d'engagement des membres du personnel jusqu'à la date de clôture. Ils sont calculés sous forme de montants non actualisés, sur la base des rémunérations et des taux salariaux que l'entité s'attend à devoir verser à la date de clôture et compte tenu des frais généraux connexes, comme les charges sociales.

#### Avantages à long terme autres que les régimes de retraite octroyés au personnel

Un passif correspondant aux avantages à long terme octroyés au personnel est comptabilisé parmi les provisions pour avantages du personnel et calculé à la valeur actuelle des paiements que la Société s'attend à devoir exécuter en vertu des services fournis par le personnel jusqu'à la date du bilan. Il est tenu compte des rémunérations et salaires futurs attendus, y compris des frais généraux connexes, de l'expérience en matière de départs et des périodes de service. Les décaissements futurs attendus sont actualisés aux taux de rendement du marché, à la date de clôture, d'obligations de sociétés nationales de qualité, dont la durée et la devise de paiement correspondent aux décaissements futurs estimés.

#### Régimes de retraite à cotisations définies

Les engagements de financement des régimes de retraite à cotisations définies sont comptabilisés en charges dans le compte de résultat consolidé.

## Notes sur les états financiers consolidés

### Régimes à prestations définies

Un passif ou un actif se rapportant à des régimes de retraite à prestations définies ou à des régimes de soins de santé est comptabilisé dans l'état consolidé de situation financière. Ce passif (ou actif) est exprimé à la valeur actuelle de l'engagement au titre de prestations définies à la date du bilan, diminuée de la juste valeur de l'actif alimentant tout fonds en rapport avec le régime et du coût des services passés non comptabilisés. Tout excédent découlant de ce calcul est limité à la valeur actuelle des bénéfices économiques disponibles sous la forme de remboursements des plans ou de réductions des contributions futures aux plans ("plafond d'actifs").

La valeur actuelle des engagements à prestations définies est basée sur les paiements futurs attendus en vertu de l'adhésion au fonds jusqu'à la date du bilan. Cet engagement est calculé chaque année par des actuaires indépendants, selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services. Les décaissements futurs attendus sont actualisés aux taux de rendement du marché, à la date du bilan, d'obligations de sociétés de qualité, dont la durée et la devise de paiement correspondent aux décaissements futurs estimés. Tous les impôts futurs financés par l'entité et liés à la provision relative à l'engagement de pension à prestations définies sont pris en compte lors du calcul de l'actif/du passif net. A l'exception des gains et des pertes actuarielles, toutes les variations des actifs ou passifs nets se rapportant à des engagements à prestations définies sont comptabilisées dans le compte de résultat consolidé au cours de l'exercice. Les gains et pertes actuariels issus des écarts entre prévisions et résultats ou des changements d'hypothèses actuarielles sont actés parmi les autres résultats globaux pendant la période de leur survenance et imputés ou crédités parmi les résultats mis en réserve directement.

Les coûts des prestations définies sont répartis en trois catégories:

- les coûts de service, les coûts de services rendus, les gains et pertes liés aux réductions et règlements,
- les coûts ou produits nets d'intérêts,
- les réévaluations

Le Groupe présente le premier composant des coûts des prestations définies dans le poste "Coûts de personnel" et le deuxième composant dans le poste "Charges financières" dans son compte de résultat consolidé. Les gains et pertes sur réductions sont comptabilisés comme des coûts de services rendus.

La réévaluation comprend les gains et pertes actuariels sur les obligations de prestations définies, l'effet du plafond des actifs (le cas échéant) et le rendement des actifs du régime (hors produits d'intérêts). Ceux-ci sont comptabilisés directement dans l'état de la situation financière avec une charge ou un crédit à Autre résultat global au cours de la période durant laquelle ils se produisent. Les réévaluations comptabilisées dans Autre résultat global ne sont pas recyclées. Les montants comptabilisés dans Autre résultat global peuvent être reclassés parmi les capitaux propres. Les coûts des services rendus sont directement comptabilisés parmi les profits ou pertes au cours de la période de modification du régime et ils ne sont plus reportés. Les intérêts nets sont calculés en appliquant le taux d'actualisation au passif ou à l'actif net au titre des prestations définies.

#### Paiements fondés sur des actions

Le Groupe s'est doté d'un plan Régime de possession de fonds propres du personnel financé par l'endettement (LESOP) et d'un plan à long terme de motivation des dirigeants, autant de systèmes de rémunération basés sur des actions et acquittés en partie en instruments de capitaux propres, en partie en espèces.

La juste valeur des instruments de capitaux propres accordés en vertu des plans financés par ce biais est comptabilisée parmi les avantages du personnel, avec un accroissement correspondant comptabilisé parmi les capitaux propres. La juste valeur est calculée à la date d'attribution et comptabilisée sur la période durant laquelle les salariés répondant aux conditions acquièrent, sans réserve, le droit aux actions. La somme comptabilisée parmi les avantages du personnel est le résultat de la multiplication de la juste valeur calculée de manière indépendante par le nombre d'instruments de capitaux propres attribués. A chaque date de clôture, la somme comptabilisée en charges est adaptée pour refléter l'estimation du nombre d'instruments de capitaux propres à attribuer, sauf si la perte du droit est exclusivement due au fait que le cours du titre n'a pas atteint l'objectif fixé.

## Notes sur les états financiers consolidés

Pour les transactions de paiement basées sur des actions et acquittées en espèces, les services reçus et le passif engagé sont évalués à la juste valeur du passif à la date d'octroi. L'évaluation initiale du passif est actée durant la période au cours de laquelle les services sont rendus. A chaque date d'information financière puis, à terme, à la date du règlement, la juste valeur du passif est réévaluée et toute variation de la juste valeur est actée au compte de résultat pour la période.

### (j) Provisions

Une provision est comptabilisée si, en raison d'un événement passé, Nyrstar fait actuellement l'objet d'une obligation légale ou implicite pouvant être précisément estimée et qu'il est probable qu'une sortie de bénéfices sera nécessaire pour y satisfaire.

#### Remise en état, réhabilitation et démantèlement

Des provisions sont comptabilisées afin de couvrir les coûts estimés de cessation d'activité, de remise en état et de réhabilitation de l'environnement. Ces coûts comprennent le démontage et la démolition des infrastructures, l'évacuation des matières résiduelles et la remise en état des zones perturbées durant l'année d'exercice au cours de laquelle les perturbations environnementales concernées sont survenues. Ils sont calculés sur la base de l'estimation des coûts futurs, déterminés à partir des informations disponibles en date de chaque bilan. Les provisions sont ajustées selon un taux d'actualisation avant impôt correspondant au marché actuel et la désactualisation est comptabilisé comme charge d'intérêt. Lors du calcul de ces provisions, un actif est comptabilisé, du fait qu'il engendrera un bénéfice futur, et amorti en fonction de la production future des opérations qu'il concerne.

Les provisions sont actualisées annuellement en fonction des changements des coûts, de la législation, des taux d'actualisation et d'autres changements qui peuvent influencer l'estimation des coûts ou les activités. La valeur comptable de l'actif comptabilisé (ou le compte de résultat lorsqu'il n'y a pas d'actif) est ajustée en fonction des variations des provisions résultant des variations des flux de trésorerie estimés ou du taux d'actualisation. Cette valeur comptable ajustée de l'actif est amortie prospectivement.

#### Restructuration

Il n'y a obligation implicite de restructuration que lorsque deux conditions sont satisfaites: premièrement, la restructuration doit faire l'objet d'un business plan officiel désignant l'entreprise ou la partie d'une entreprise concernée, les principaux sites touchés, le lieu, la fonction et le nombre approximatif de collaborateurs dont l'entreprise compte se défaire, les dépenses y afférentes et la date de mise en œuvre du plan; deuxièmement, l'entité doit avoir suscité, chez les personnes concernées, des attentes fondées quant à l'exécution du plan, soit en commençant à l'appliquer, soit en annonçant ses principales modalités aux personnes qu'il concerne. Les provisions pour restructuration n'incluent que les coûts différentiels directement liés à la restructuration.

#### Autres provisions

D'autres provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation présente (légale ou implicite), résultant d'événements antérieurs, et qu'il est probable que des sorties de ressources pouvant être estimées avec précision seront nécessaires pour régler l'obligation. Lorsque l'effet est important, la provision est actualisée à sa valeur présente nette en utilisant un taux d'actualisation avant impôt fondé sur le marché actuel approprié et la désactualisation est incluse dans les frais financiers.

### (k) Instruments financiers hybrides

Les instruments financiers hybrides émis par la Société comprennent des obligations convertibles en capital social sur décision de leur détenteur, le nombre d'actions à émettre n'étant pas subordonné aux variations de la juste valeur.

Le volet « passif » de tout instrument financier hybride est initialement comptabilisé à la juste valeur d'un passif similaire non convertible en capitaux propres. La composante « capitaux propres » de l'instrument est initialement comptabilisée au titre de différence entre la juste valeur de l'instrument financier hybride considéré dans son intégralité et la juste valeur de la composante « passif » et incluse

## Notes sur les états financiers consolidés

dans les capitaux propres des actionnaires, nette d'incidences fiscales. Les frais de transaction directement attribuables sont affectés aux composantes « passif » et « capitaux propres », proportionnellement à leur valeur comptable initiale.

Après la comptabilisation initiale, la composante « passif » de tout instrument financier hybride est calculée à son coût amorti, au moyen de la méthode de détermination des intérêts réels. Au terme de la comptabilisation initiale, la composante « capitaux propres » de l'instrument hybride ne donne pas lieu à remaniement du calcul.

### (l) Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires résultant de la vente de métaux est acté à partir du moment où tous les risques et avantages significatifs attachés au droit de propriété de l'actif vendu ont été transférés vers le client, généralement lorsque le risque d'assurance a été cédé au client et que les métaux ont été délivrés à l'agent chargé de l'expédition ou livrés à l'adresse renseignée par le client. À ce stade, Nyrstar ne s'implique pas étroitement dans la mesure généralement associée à la propriété ni n'exerce de contrôle effectif sur les métaux et les coûts engagés ou à engager, en ce qui concerne la vente pouvant être évaluée de manière fiable. Le chiffre d'affaires est généralement comptabilisé au moyen des Incoterms « en sortie d'usine » ou « port, assurance et fret » (CIF). Le chiffre d'affaires résultant de la vente de sous-produits est également compris dans le produit des ventes. Le chiffre d'affaires s'entend brut, les frais de transport et les charges de réalisation étant inclus dans le bénéfice brut au titre de déduction.

Pour certains métaux, le cours de vente est fixé provisoirement à la date de la vente, le cours final étant déterminé au sein d'une période de validité des devis mutuellement convenu et au prix du marché prévalant à cette date. Dès lors, le prix facturé est évalué au marché à la date du bilan, sur la base des prix en vigueur sur le marché pour la période d'offre concernée. Ceci permet de s'assurer que le chiffre d'affaires est acté à la juste valeur de la contrepartie à percevoir. Tous les ajustements à la valeur de marché sont actés parmi les produits des ventes.

Lorsque des marchandises appartenant à Nyrstar sont échangées contre des marchandises de nature et de valeur similaires, l'échange n'est pas considéré comme une transaction génératrice de revenus. Si l'égalisation en valeur de ce genre de transaction est réglée en liquide ou en équivalent de trésorerie, le montant réglé est comptabilisé comme coût de marchandises vendues. Si les marchandises échangées ne sont pas de même valeur ou de même nature, l'échange est considéré comme une transaction génératrice de revenus.

### (m) Produits financiers et charges financières

Les produits financiers incluent:

- les produits d'intérêts sur les fonds investis; et
- les produits des dividendes.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés à mesure qu'ils s'accroissent dans le compte de résultat selon la méthode des intérêts réels. Les produits des dividendes sont comptabilisés dans le compte de résultat à la date de l'établissement du droit du Groupe à en percevoir le paiement.

Les frais financiers incluent:

- les intérêts sur les emprunts à court et à long termes;
- l'amortissement des primes d'émission ou de remboursement relatives aux emprunts;
- l'amortissement des coûts accessoires encourus pour la mise en place des emprunts;
- les charges financières en rapport avec les contrats de location-financement; et
- l'impact de la désactualisation sur les provisions à long terme pour travaux de remise en état et indemnisation des travailleurs.

Les frais financiers sont calculés selon la méthode des intérêts réels. Les frais financiers engagés pour la construction d'un quelconque actif admissible sont inscrits à l'actif durant le laps de temps nécessaire à l'achèvement et à la préparation de l'actif en vue de son utilisation ou de sa cession. Les autres frais financiers sont inscrits en charges au moment où ils sont engagés.

## Notes sur les états financiers consolidés

Les frais financiers nets sont les frais financiers nets de tout intérêt perçu sur les fonds investis. Les produits d'intérêts sont comptabilisés à mesure de leur accroissement, selon la méthode des intérêts réels. Les gains et pertes sur devises étrangères sont inscrits à leur valeur nette.

### (n) Impôts sur le résultat

Impôts sur le résultat courants et différés constituent les charges d'impôts sur le résultat. Les charges d'impôts sur le résultat sont comptabilisées en profits ou pertes, sauf si elles se rapportent à des éléments comptabilisés parmi les autres résultats globaux directement, auquel cas elles sont comptabilisées parmi les autres résultats globaux.

Les impôts courants sur le résultat sont les impôts que la société s'attend à devoir payer sur son revenu imposable pour l'exercice, sur la base des taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture, ainsi que toute régularisation de l'impôt afférent aux exercices antérieurs.

Les impôts différés sur le résultat sont comptabilisés selon la méthode du bilan, compte tenu des différences temporaires entre les valeurs comptables de l'actif et du passif considérés pour les besoins d'information financière et les sommes utilisées à des fins fiscales. L'impôt différé sur le résultat n'est pas comptabilisé pour les différences temporaires suivantes: la comptabilisation initiale d'actifs ou de passifs dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice imposable, ni le bénéfice comptable, et les différences concernant des participations dans des filiales et des entités conjointement contrôlées, dans la mesure où il est probable qu'elles ne seront pas reprises dans un avenir prévisible. En outre, l'impôt différé sur le résultat n'est pas comptabilisé pour les différences temporaires imposables constatées dans la comptabilisation initiale du goodwill. L'impôt différé se calcule sur une base non actualisée, aux taux d'imposition en principe applicables aux écarts temporaires lorsqu'ils seront repris, sur la base des lois en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture considérée. Les actifs et les passifs d'impôt différé sur le résultat sont compensés si la loi permet de compenser les actifs et les passifs d'impôt courants sur le résultat et qu'ils se rapportent à des impôts sur le résultat prélevés par les mêmes autorités fiscales sur la même entité fiscale, ou sur des entités fiscales différentes pour autant que celles-ci projettent de régler les actifs et passifs d'impôt courant sur le résultat à la valeur nette ou de réaliser simultanément les actifs et les passifs d'impôt.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires déductibles, reports d'actifs fiscaux inutilisés et pertes fiscales inutilisées, dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables, auxquels la différence temporaire pourra être imputée, seront disponibles dans le futur. Les actifs d'impôt différé sont examinés à chaque date de clôture et réduits dans la mesure où il n'est plus probable que le bénéfice fiscal s'y rapportant soit réalisé. Les impôts supplémentaires sur le résultat provenant de la distribution de dividendes sont comptabilisés au moment où la mise en paiement est escomptée.

Les taxes minières et redevances sont traitées et comptabilisées au titre d'impôts actuels et différés, pour autant qu'ils présentent des caractéristiques d'un impôt.

### (o) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie comprend les soldes de trésorerie et les dépôts à vue affectés d'une échéance initiale égale ou inférieure à trois mois. Les découverts bancaires sont remboursables sur demande et figurent au passif courant, parmi les Emprunts, dans l'état consolidé de situation financière. Pour l'établissement de l'état consolidé des flux de trésorerie, la trésorerie comprend également les avoirs en caisse et les dépôts à vue rapidement convertibles en numéraire et exposés à un risque de changements de valeur minime, nets de tout découvert bancaire et comptabilisés à leur montant principal.

### (p) Dettes commerciales et autres dettes

Ces sommes représentent les passifs relatifs aux marchandises et aux services fournis aux entités du Groupe avant le terme de l'exercice financier, et impayés à la date de clôture. Elles ne sont pas garanties et sont typiquement acquittées dans les 30 jours suivant leur comptabilisation. Elles sont dans un premier temps présentées à leur juste valeur puis ensuite, au coût amorti.

## Notes sur les états financiers consolidés

### (q) Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance sont les paiements reçus par une entreprise en échange de livraisons futures de stocks de métaux ou de concentrés de métaux à des prix convenus par contrats. À mesure que les livraisons sont effectuées, l'entreprise comptabilise les ventes et réduit les produits constatés d'avance en fonction.

### (r) Crédits commerciaux

Les crédits commerciaux représentent les sommes dues pour des marchandises et services fournis par les entités du Groupe avant le terme de l'exercice financier et actuellement impayées. Elles découlent de transactions résultant des activités d'exploitation normales du Groupe.

Les crédits commerciaux sont présentés au coût amorti, diminué des pertes de valeur pour créances douteuses. Une perte de valeur est comptabilisée pour les créances commerciales lorsque le recouvrement du montant nominal total n'est plus certain.

Lorsque le règlement d'une partie d'une créance en espèces est différé, les sommes à recevoir sont actualisées à leur valeur actuelle.

### (s) Capital social

Les actions ordinaires sont considérées comme des capitaux propres. Les coûts différenciels directement imputables à l'émission d'actions ordinaires et d'options d'achat d'actions sont comptabilisés au titre de déduction des capitaux propres, nette de toute incidence fiscale.

### (t) Résultat par action

Nyrstar présente les informations relatives au résultat de base et au résultat dilué par action pour ses actions ordinaires. Le résultat de base par action est le résultat attribuable pour l'exercice aux propriétaires de la société divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pendant celui-ci. Le résultat dilué par action est le résultat de l'ajustement du résultat attribuable aux propriétaires de la société pour l'exercice et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour tenir compte des effets de toutes les actions ordinaires dilutives potentielles.

### (u) Information par secteur

Les secteurs opérationnels sont les composants du Groupe pour lesquels des informations financières distinctes sont disponibles et sont régulièrement évaluées par le Comité de direction de Nyrstar, qui décide de la manière d'affecter les ressources et de mesurer les performances. Le Comité de direction a été désigné comme principal décideur opérationnel.

Les données par secteur présentées au Comité de direction de Nyrstar (NMC) sont préparées conformément aux principes comptables alignés sur ceux qui ont été décrits dans ces rapports financiers et présentés dans le format indiqué dans la note 7.

Les produits, dépenses et actifs sont affectés aux secteurs opérationnels dans la mesure où les éléments de produits, de dépenses et d'actifs peuvent leur être directement ou raisonnablement attribués. Les coûts corrélatifs par secteur sont affectés raisonnablement aux secteurs opérationnels, au prorata.

### (v) Actions propres

Lorsque Nyrstar rachète ses propres instruments de capitaux propres, la valeur nominale des actions propres ainsi acquises est déduite des réserves. La différence entre la valeur nominale des actions propres rachetées et le montant de la contrepartie payée, qui inclut les frais directement imputables, est comptabilisée en déduction des pertes cumulées. Les actions rachetées, classées au titre d'actions propres, peuvent être acquises et détenues par l'entité même ou par d'autres membres du Groupe consolidé. En cas de vente ou d'émission ultérieure d'actions propres, la somme perçue est comptabilisée au titre d'augmentation des capitaux propres et le surplus ou le déficit résultant de la transaction est comptabilisé parmi les pertes cumulées.

### **(w) Participations dans des achats de zinc**

Les contrats d'extraction de concentrés de zinc sont consignés, dans l'état de situation financière, au titre de Participations dans des achats de zinc. La durée de vie utile est déterminée par rapport au nombre de tonnes métriques à fournir. L'actif est déprécié au compte de résultat au moyen de la méthode des unités de production, puisqu'il est recouvré en même temps qu'est fournie chaque tonne métrique de zinc, conformément aux dispositions du contrat.

### **(x) Emprunts**

Les emprunts sont initialement actés à leur juste valeur, nette des frais de transaction engagés, avant de l'être au coût amorti. Tout écart entre les produits (nets de frais de transaction) et la valeur de remboursement est imputé au compte de résultat sur la période de l'emprunt, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les droits payés sur l'établissement de facilités de prêt sont enregistrés parmi les frais de transaction liés à l'emprunt, dans la mesure où il est probable qu'il sera fait usage de tout ou partie de la facilité envisagée. En pareil cas, le droit est ajourné jusqu'à l'encaissement de la tranche de prêt.

Jusqu'à ce qu'il soit hautement probable qu'il sera fait usage de tout ou partie de la facilité, les droits sont capitalisés au titre d'acompte sur les services de mise à disposition de liquidités et amortis pendant la durée de la facilité à laquelle ils sont liés.

### **(y) Coûts d'emprunt**

Les coûts d'emprunt sont inscrits en charges au moment où ils sont engagés sauf s'ils concernent des actifs admissibles. Les actifs admissibles sont les actifs dont la mise en service demande plus de 12 mois. Dans de telles circonstances, les coûts d'emprunt sont capitalisés au coût des actifs et dépréciés sur la durée de vie utile des actifs. La capitalisation est basée sur le laps de temps nécessaire pour réaliser et préparer l'actif en vue d'une utilisation conforme à sa destination.

### **(z) Eléments exceptionnels**

Les éléments exceptionnels ont trait aux dépenses de restructuration, aux dépenses liées aux opérations de fusion et acquisition et aux réductions de valeur des actifs que le groupe estime opportun d'énoncer séparément dans les comptes de résultat consolidés, pour aider à la compréhension des résultats financiers réalisés par le groupe.

## 4. Estimations et jugements comptables déterminant

Les estimations et jugements utilisés pour développer et appliquer les principes comptables font l'objet d'une évaluation continue et reposent sur des paramètres historiques et d'autres facteurs, tels que des événements futurs attendus, susceptibles d'avoir une incidence financière sur l'entité et dont, dans les circonstances présentes, la survenance est jugée vraisemblable. Nyrstar formule des estimations et des hypothèses concernant l'avenir; les estimations comptables qui en résultent sont toutefois, par définition, rarement identiques aux résultats réels. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont régulièrement revues.

Les estimations et les jugements déterminants particulièrement susceptibles d'entrainer une adaptation significative des valeurs comptables de l'actif et du passif au cours du prochain exercice financier sont exposés ci-dessous.

### La juste valeur

Le groupe a mis en application les estimations et choix d'importance dans la comptabilité d'exercice des regroupements d'entreprises (note 8), la comptabilisation de ses revenus, ses stocks (note 21), Rémunération par paiement en actions (note 32) et ses actifs et passifs financiers (note 20). Les mesures de la juste valeur sont des estimations basées sur les montants pour lesquels les actifs et passifs peuvent être échangés à la date de transaction concernée ou à la fin de la période de report, et ne reflètent par conséquent pas nécessairement le flux de trésorerie probable au moment où ces transactions seront réglées. Quand les mesures de la juste valeur ne peuvent pas être

déterminées à partir des données disponibles publiquement, elles sont estimées à l'aide de modèles et d'autres méthodes d'évaluation. Dans la mesure du possible, les hypothèses et données utilisées tiennent compte des données externes vérifiables. Néanmoins, ces données restent intrinsèquement sujettes à l'incertitude, surtout quand il n'existe que très peu de transactions similaires sur le marché.

### Evaluation des réserves et des ressources minières

Les réserves et ressources recouvrables estimées sont utilisées pour déterminer la dépréciation des actifs de production minière (note 14), pour le calcul des charges reportées (note 14) et pour l'exécution des contrôles de dépréciation (note 16). Bien qu'elles soient préparées par des personnes qualifiées, les estimations sont influencées par les cours des métaux, les taux de change et les coûts de production et de recouvrement futurs, entre autres. Toute modification d'hypothèse influencera la valeur comptable des actifs de même que les provisions pour dépréciation et réduction de valeur comptabilisées dans le compte de résultat.

### Provisions pour remise en état, réhabilitation et démantèlement (note 28)

Des provisions sont comptabilisées afin de couvrir les coûts estimés de cessation d'activité, de remise en état et de réhabilitation de l'environnement. Ces coûts comprennent le démontage et la démolition des infrastructures, l'évacuation des matières résiduelles et la remise en état des zones perturbées durant l'année d'exercice au cours de laquelle les perturbations environnementales concernées sont survenues. Ils sont calculés sur la base de l'estimation des coûts futurs, déterminés à partir des informations disponibles en date de chaque bilan. Les provisions sont ajustées selon un taux d'actualisation avant impôt correspondant au marché actuel et la désactualisation est comptabilisé comme charge d'intérêt. Le calcul des estimations de ces provisions nécessite de recourir à des hypothèses, notamment sur l'application de la législation en matière d'environnement, les calendriers de fermeture d'usines, les technologies disponibles et les estimations des coûts d'ingénierie. La moindre variation d'une de ces hypothèses peut avoir une incidence matérielle sur la valeur comptable des provisions fixées pour la remise en état.

### Engagements de retraite (note 29)

Les coûts estimés du paiement des retraites et des avantages postérieurs à l'emploi conformément aux arrangements fixés pour ces avantages en fonction des prestations de l'employé durant la période sont déterminés sur la base d'hypothèses financières et actuarielles. Nyrstar élabore ces hypothèses en fonction des coûts estimés en accord avec des actuaires qualifiés. Lorsque la réalité diffère de ces estimations, les écarts actuariels sont comptabilisés comme autres revenus globaux. Veuillez consulter la note 29 pour plus de détails sur ces principales hypothèses.

### Dépréciations des actifs (note 14, 15 et 16)

La valeur recouvrable de chaque unité génératrice de trésorerie est déterminée au titre de juste valeur de l'actif diminuée des frais de vente ou de la valeur d'usage de l'unité, si celle-ci est plus élevée. Ces calculs utilisent des estimations et des hypothèses relatives aux taux d'actualisation, aux taux de change, aux prix des marchandises, aux besoins de capitaux futurs et aux résultats d'exploitation futurs. Pour les unités génératrices de trésorerie possédant des actifs miniers, les estimations et hypothèses portent également sur les réserves et les ressources de minerais (voir infra). Pour de plus amples informations, référez-vous à la note 16.

### Recouvrement d'actifs d'impôt différé (note 12)

Les actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés à des fins de déduction des écarts temporaires et des pertes reportables que s'il est probable que des bénéfices imposables futurs permettront de compenser ces écarts et pertes et que les pertes fiscales resteront disponibles compte tenu de leur origine, de leur période d'occurrence et de leur conformité avec la législation relative à leur recouvrement. Toutes les informations disponibles sont prises en compte pour évaluer s'il est probable ou non que des bénéfices imposables soient enregistrés lors des futures périodes comptables. Les prévisions utilisées pour cette évaluation sont conformes à celles préparées et utilisées en interne à des fins de planification des activités et de test de dépréciation.

### Récupération d'intérêts d'achat de zinc (Note 16)

En raison des développements récents concernant la situation financière de Talvivaara Mining Company plc, la contrepartie de Nyrstar concernant les intérêts d'achat de zinc, des jugements critiques sont requis pour évaluer la possibilité de récupération des intérêts de ces achats de zinc. Ces évaluations sont soulignées dans la note 16.

## 5. Gestion du risque financier

### **(a) Aperçu**

Dans le cadre de ses activités ordinaires, Nyrstar s'expose au risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché - c'est-à-dire le risque lié aux fluctuations des prix des matières premières, des taux de change et des taux d'intérêt sur des instruments financiers. Vous trouverez ci-dessous des informations relatives à l'exposition de Nyrstar à chacun des risques précités, ainsi que les objectifs, les règles et les processus mis en œuvre par le Groupe pour mesurer et gérer les risques et évaluer le capital.

Le Conseil d'administration a la responsabilité globale de la définition et de la supervision du cadre dans lequel s'inscrit la gestion des risques de Nyrstar. Nyrstar définit des règles de gestion en vue d'identifier et d'analyser les risques auxquels il est confronté, de fixer des limites et des sécurités appropriées et de contrôler les risques et le respect des sécurités.

Le Comité d'audit est chargé de superviser la manière dont la direction s'assure du respect des règles et procédures de gestion des risques de Nyrstar et de vérifier l'adéquation du cadre de gestion des risques par rapport aux risques auxquels Nyrstar est exposé. Il est assisté dans ce rôle par une fonction d'audit interne.

### **(b) Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie néglige de s'acquitter des obligations qui reposent sur elle suite à des ventes de marchandises. Afin de gérer l'exposition au risque de crédit, Nyrstar soumet l'octroi de crédit à des procédures de demande de limites de crédit, des procédures d'approbation, une surveillance continue de l'exposition au risque de crédit et une procédure de relance en cas de retard de paiement.

### Créances commerciales et autres créances

L'exposition de Nyrstar au risque de crédit est principalement influencée par les caractéristiques individuelles de chaque client. En matière de crédit, chaque nouveau client est analysé individuellement avant que les conditions générales standards lui soient offertes. Les clients qui ne répondent pas aux critères de solvabilité de référence imposés par Nyrstar ne peuvent traiter avec lui que moyennant un paiement anticipé.

Nyrstar provisionne pour ses créances commerciales et autres créances une dotation qui représente les pertes estimées par rapport aux créances commerciales et autres créances et aux investissements.

### Garanties

Nyrstar a pour règle de ne fournir de garanties financières qu'au nom de ses filiales détenues à 100%. Au 31 décembre 2014 Nyrstar ne comptabilisait aucune garantie en cours vis-à-vis de clients externes (31 décembre 2013 : néant).

### **(c) Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque que Nyrstar ne puisse satisfaire à ses obligations financières à leur échéance. Le risque de liquidité est contré en maintenant ce que la direction estime être une diversification suffisante des ressources de financement. Il s'agit notamment de facilités bancaires confirmées et non confirmées à court et à moyen termes, ainsi que des titres (par ex., titres convertibles et titres à revenu fixe).

Nyrstar gère activement ce risque de liquidité afin de se garantir à tout moment un accès à des moyens de trésorerie à un coût conformément aux conditions du marché pour des entreprises avec une côte de crédit similaire. Le risque de liquidité est évalué en comparant les niveaux projetés de la dette nette avec le montant total de facilités confirmées disponibles. Ces prévisions sont établies en permanence et comprennent les prévisions de flux de trésorerie de toutes les filiales opérationnelles. De plus, la durée résiduelle moyenne des moyens de financement confirmés est surveillée au moins trimestriellement.

Les clauses financières des contrats de prêts existants sont surveillées lorsque cela est nécessaire afin d'en assurer le bon respect. Aucune violation de clause n'a été observée durant l'année.

### **(d) Risque de marché**

Le risque de marché est le risque que des variations de prix sur le marché affectent le produit enregistré par Nyrstar ou la valeur de ses investissements dans des instruments financiers. L'objectif de la gestion du risque de marché est de gérer et de maintenir les expositions liées aux risques de marché dans des limites acceptables, tout en optimisant le rendement.

### Risque lié aux prix de matières premières

Dans le cadre normal de ses activités, Nyrstar s'expose à des risques liés aux fluctuations des prix des marchandises et les cours des matières premières. Nyrstar n'a actuellement recours qu'à la couverture transactionnelle, ce qui signifie qu'elle entre dans des transactions de couverture à terme pour couvrir le risque temporel entre les achats de matières premières et les ventes de métaux, de même que pour couvrir l'exposition à laquelle la soumet la vente à terme et à prix fixe de métaux à ses clients. Les éléments liés à la couverture des transactions sont présentés parmi les « Autres actifs financiers » et « Autres passifs financiers » de l'état de situation financière. Tous les gains et pertes résultant des accords de couverture sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation. Nyrstar n'a actuellement pas recours à des couvertures structurelles ou stratégiques, ce qui signifie que ses résultats sont exposés aux fluctuations des cours du zinc, du plomb et d'autres métaux encore. Nyrstar revoit sa politique de couverture lorsqu'elle le juge utile.

### Risque de change

Les actifs, les bénéfices et les flux de trésorerie de Nyrstar sont affectés par des fluctuations des taux de change de plusieurs devises, particulièrement le dollar américain, l'euro, le dollar australien, le sol péruvien, le peso chilien, le peso mexicain, le lempira hondurien et le franc suisse. La devise de présentation des résultats de Nyrstar est l'euro ; le zinc, le plomb et d'autres métaux sont négociés dans le monde entier principalement en dollars américains, alors que les coûts de Nyrstar sont essentiellement libellés en euros, en dollars australiens, en dollars américains, en sols péruviens, en pesos chiliens, en pesos mexicains, en lempiras honduriens et en francs suisses. Ainsi, les fluctuations, par rapport à l'euro, du dollar américain, du dollar australien, du sol péruvien, du peso chilien, du peso mexicain, du lempira hondurien, du franc suisse ou d'autres devises dans lesquelles sont libellés les coûts de Nyrstar pourraient affecter négativement la rentabilité de Nyrstar et sa situation financière.

Nyrstar n'a pas conclu, et n'envisage actuellement pas de conclure, des transactions destinées à couvrir ou à réduire sa position aux fluctuations des taux de change autre que les transactions de couverture à court terme destinées à couvrir, d'une part, le risque de synchronisation entre les achats de concentrés et les ventes de métal et, d'autre part, son exposition par rapport aux ventes à terme à prix fixe de métaux aux clients.

### **(e) Risque de taux d'intérêt**

Le principal risque de taux d'intérêt auquel est exposée Nyrstar est lié aux prêts et aux emprunts. Il s'agit d'un risque limité, dans la mesure où les taux applicables aux emprunts, comme les obligations convertibles émises et les obligations à taux fixes, sont fixes. Les emprunts de Nyrstar se composent actuellement d'emprunts à taux fixe et d'emprunts à taux variable. Tous les prêts et emprunts à taux variable sont assortis de taux d'intérêt à base EURIBOR ou LIBOR. Le taux d'intérêt et les modalités de remboursement des prêts de Nyrstar sont précisés dans la note 34 (f). Les variations de taux d'intérêt peuvent avoir une incidence sur les prêts et emprunts primaires, en modifiant les montants des intérêts correspondants.

## Notes sur les états financiers consolidés

La politique de gestion du risque des taux d'intérêt de Nyrstar consiste à limiter l'impact des fluctuations négatives des taux d'intérêt par le biais de l'utilisation d'outils de gestion des taux d'intérêt. Le risque des taux d'intérêt est évalué en tenant à jour un échéancier de tous les actifs et passifs financiers, ainsi que des instruments de couverture des taux d'intérêt.

Actuellement, l'exposition au risque lié aux taux d'intérêt de Nyrstar découlant d'emprunts productifs d'intérêts est minime car la majorité de ses engagements à long terme sont à taux fixes. Nyrstar n'a pas souscrit de produits dérivés sur taux d'intérêt.

### (f) Gestion du capital

Soucieux de conserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et de soutenir le développement futur de l'entreprise, le Conseil d'administration s'est doté d'une politique de capitalisation solide. Le Conseil surveille le rendement du capital investi, que Nyrstar définit comme étant le résultat de la division du bénéfice après impôts par les capitaux détenus par les actionnaires, hors intérêts minoritaires.

Le Conseil d'administration surveille également le montant des dividendes versés aux actionnaires ordinaires. La politique de dividende de Nyrstar consiste à s'assurer que, tout en veillant à maintenir un niveau de flux de trésorerie adéquat en vue d'assurer la croissance et l'exécution de sa stratégie, Nyrstar cherche à maximiser la rémunération des actionnaires, en combinant l'appréciation du coût de l'action et des dividendes. Conformément aux dispositions du droit belge, le calcul des montants disponibles à des fins de distribution aux actionnaires, sous la forme de dividendes ou de toute autre manière, doit être déterminé d'après les états financiers non consolidés de la Société établis en vertu du référentiel comptable belge. Dans le respect des dispositions du droit des sociétés belge, les statuts de la Société exigent également que la Société affecte chaque année 5% au moins de son bénéfice annuel net à la constitution de sa réserve légale, jusqu'à ce que cette dernière s'élève à 10% au moins du capital social de la Société. Ces facteurs ne permettent dès lors pas de donner la moindre assurance quant au versement ultérieur éventuel de dividendes ou de paiements similaires ou, en cas de versement, quant à leur montant.

L'entreprise a élaboré un plan de motivation des dirigeants à long terme (Executive Long Term Incentive Plan - LTIP) en vue d'attirer, de conserver et de motiver les employés et les cadres supérieurs de l'entreprise et de ses filiales en propriété exclusive. Les principales modalités de ce plan sont précisées dans la note 32, avec des modalités d'acquisition conformément à la politique de gestion du capital de la Société. Ni la Société, ni aucune de ses filiales n'est soumise à des exigences externes en matière de capital.

## 6. Devises étrangères

Les principales devises utilisées pour l'élaboration des états financiers relatifs à l'exercice 2014 sont les suivantes (en EUR):

	Moyenne annuelle		Clôture de l'exercice	
	2014	2013	2014	2013
Dollar américain	1,3285	1,3281	1,2141	1,3791
Dollar australien	1,4719	1,3777	1,4829	1,5423
Dollar canadien	1,4661	1,3684	1,4063	1,4671
Franc suisse	1,2146	1,2311	1,2024	1,2276

## Notes sur les états financiers consolidés

### 7. Information sectorielle

L'information sectorielle opérationnelle (Transformation des métaux et Activité minière) reflète la manière dont le Comité de direction de Nyrstar (NMC) évalue les résultats financiers et affecte les ressources aux opérations du Groupe. Le Comité de direction de Nyrstar a été désigné comme principal décideur opérationnel.

Le NMC évalue les résultats des secteurs sur base d'une mesure de l'EBITDA fondamental.

L'EBITDA fondamental est une mesure des bénéfices indépendante des normes IFRS, qui est utilisée en interne par la direction pour apprécier les résultats fondamentaux des activités du Groupe et présentée par Nyrstar pour permettre une meilleure compréhension des performances commerciales fondamentales de ses activités. L'EBITDA fondamental exclut les éléments liés aux mesures de restructuration, aux charges transactionnelles liées aux M&A, aux produits ou charges significatifs découlant des dérivés incorporés comptabilisés selon la norme IAS 39 « Instruments financiers: Comptabilisation et évaluation » et d'autres éléments découlant d'événements ou transactions que la direction juge clairement distincts des activités ordinaires de Nyrstar.

Les éléments du résultat brut sont évalués indépendamment des normes IFRS qui sont utilisées en interne par la direction, à savoir:

La contribution du métal payable/gratuit du secteur minier est le prix du métal reçu pour la partie payable du métal primaire contenu dans le concentré avant la suite de son traitement par une fonderie.

La contribution du métal payable/gratuit du secteur fonderie est la valeur de la différence reçue entre la quantité de métal qui est payée dans un concentré et la quantité totale de zinc récupérée lors de la vente par une fonderie.

Les frais de traitement sont les frais facturés pour le traitement de matières premières primaires (concentrés) et secondaires pour la production de métal, soit un élément de résultat brut positif pour les fonderies et une déduction du résultat brut pour les mines.

La contribution des primes des fonderies est la prime facturée en sus du prix sur le LME de base pour les ventes de zinc et de plomb affinés.

Les sous-produits sont des produits secondaires obtenus au cours de la production de zinc ou de plomb, parmi lesquels principalement l'acide sulfurique, l'argent, l'or, l'indium, le cuivre et le cadmium.

Le poste Autres correspond aux autres charges et produits liés aux opérations de fonderie ou d'exploitation minière sans rapport avec les catégories précédentes.

Le secteur « Transformation des métaux » recouvre les activités de fonderie du Groupe. Le secteur « Exploitation minière » englobe les activités minières du Groupe, ainsi que l'accord d'écoulement de zinc conclu avec la mine de Talvivaara (Finlande). Le secteur « Autres et éliminations » se compose des activités corporate, ainsi que des éliminations des transactions intra-groupes, notamment tous profits non réalisés résultant de transactions inter-sectorielles.

## Notes sur les états financiers consolidés

Au 31 Déc 2014, En million EUR	Transformation des métaux	Exploitation minière	Autres et éliminations	Total
Chiffre d'affaires généré par les clients externes	2.718,0	80,8	-	2.798,8
Chiffre d'affaires inter-sectoriel	0,7	464,7	(465,4)	-
<b>Total du chiffre d'affaires du/par segment</b>	<b>2.718,7</b>	<b>545,5</b>	<b>(465,4)</b>	<b>2.798,8</b>
Contribution du métal payable / Métal gratuit	252,1	373,4	(1,9)	623,6
Frais de traitement	367,4	(84,0)	0,6	284,0
Primes	152,8	-	0,6	153,4
Sous-produits	194,3	165,1	-	359,4
Autres	(98,3)	(25,7)	(3,7)	(127,7)
<b>Résultat brut</b>	<b>868,3</b>	<b>428,8</b>	<b>(4,4)</b>	<b>1.292,7</b>
Coûts du personnel	(207,7)	(140,9)	(62,3)	(410,9)
Coûts d'énergie	(226,5)*	(51,0)	(0,1)	(277,6)
Autres charges / produits	(160,4)	(167,6)	(32,1)	(360,1)
<b>Coûts d'exploitation directs</b>	<b>(594,6)</b>	<b>(359,5)</b>	<b>(94,5)</b>	<b>(1.048,6)</b>
Eléments non opérationnels et autres éléments**	(34,4)	17,4	53,3	36,3
<b>EBITDA fondamental</b>	<b>239,3</b>	<b>86,7</b>	<b>(45,6)</b>	<b>280,4</b>
Amortissements				(257,4)
Frais liés aux activités de fusion et acquisition				(0,2)
Frais de restructuration				(5,3)
Dépréciations (net)				(255,1)
Dérivés incorporés				0,4
Profit sur la cession d'entités mises en équivalence				1,0
Charge financière nette				(107,6)
Produit d'impôts sur le résultat				57,2
<b>Perte pour l'exercice</b>				<b>(286,6)</b>
Charge d'investissement	(180,0)	(107,9)	(6,1)	(294,0)

\* Net du remboursement de 12,9 millions EUR d'une partie des frais liés au tarif d'alimentation en courant aux Pays-Bas pour la période 2000 à 2011.

\*\* Y compris un gain de 42,9 millions EUR lié au règlement du flux d'argent de Campo Morado.

## Notes sur les états financiers consolidés

Au 31 Déc 2013, En million EUR	Transformation des métaux	Exploitation minière	Autres et éliminations	Total
Chiffre d'affaires généré par les clients externes	2.740,5	83,0	-	2.823,5
Chiffre d'affaires inter-sectoriel	(49,1)	387,9	(338,8)	-
<b>Total du chiffre d'affaires du/par segment</b>	<b>2.691,4</b>	<b>470,9</b>	<b>(338,8)</b>	<b>2.823,5</b>
Contribution du métal payable / Métal gratuit	244,3	335,3	1,1	580,7
Frais de traitement	337,0	(76,1)	-	260,9
Primes	127,2	-	0,1	127,3
Sous-produits	215,3	172,6	-	387,9
Autres	(110,8)	13,1	(7,9)	(105,6)
<b>Résultat brut</b>	<b>813,0</b>	<b>444,9</b>	<b>(6,7)</b>	<b>1.251,2</b>
Coûts du personnel	(207,1)	(139,8)	(44,4)	(391,3)
Coûts d'énergie	(271,6)	(48,7)	(0,2)	(320,5)
Autres charges / produits	(197,2)	(169,4)	(34,5)	(401,1)
<b>Coûts d'exploitation directs</b>	<b>(675,9)</b>	<b>(357,9)</b>	<b>(79,1)</b>	<b>(1.112,9)</b>
Eléments non opérationnels et autres éléments	11,8	(8,7)	43,2	46,3
<b>EBITDA fondamental</b>	<b>148,9</b>	<b>78,3</b>	<b>(42,6)</b>	<b>184,6</b>
Amortissements				(220,1)
Frais liés aux activités de fusion et acquisition				(1,7)
Frais de restructuration				(18,5)
Dépréciations				(20,1)
Dérivés incorporés				(9,3)
Charge financière nette				(99,2)
Produit d'impôts sur le résultat				(11,1)
<b>Perte pour l'exercice</b>				<b>(195,4)</b>
Charge d'investissement	(95,7)	(96,6)	(7,1)	(199,4)

## Notes sur les états financiers consolidés

### Information par zone géographique

#### (a) Chiffre d'affaires généré par les clients externes

En million EUR	2014	2013
Belgique	327,1	183,0
Reste de l'Europe	1.004,0	1.072,5
Amérique	379,4	370,0
Australie	616,2	799,5
Asie	436,1	373,3
Autres	36,0	25,2
<b>Total</b>	<b>2.798,8</b>	<b>2.823,5</b>

L'information ci-dessus est basée sur la localisation (adresse de livraison) du client.

Les ventes à chaque client individuel (groupe de clients contrôlés conjointement) du Groupe ne dépassent pas 10%, à l'exception des ventes à Glencore International plc, Umicore NV/SA et à Noble Group Ltd., qui représentent respectivement 24,9% (2013: 38,1%), 10,5% (2013: 9,3%) et 12,4% (2013: 0,0%) du total des ventes de zinc et de plomb du Groupe, présenté dans le secteur Fondries.

#### (b) Actifs non courants

En million EUR	2014	2013
Belgique	228,9	239,6
Reste de l'Europe	266,3	492,4
Amérique du Nord	438,0	417,8
Amérique centrale (y compris le Mexique)	481,1	428,5
Amérique du Sud	184,1	167,8
Australie	332,9	260,0
<b>Total</b>	<b>1.931,3</b>	<b>2.006,1</b>

Les actifs non courants ci-dessus sont constitués des immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que des participations dans des achats de zinc.

## 8. Acquisition d'entreprises

Il n'y avait pas d'acquisitions pendant les douze mois clôturés le 31 décembre 2014.

**2013**

#### Acquisition d'une filiale: Eras Metal AS

Le 4 décembre 2013, Nyrstar a acquis une participation de 100% dans ERAS Metal AS (« Eras »), le propriétaire d'une usine de fumage à Hoyanger, Norvège. En accord avec la stratégie de Nyrstar, l'acquisition d'Eras donne l'occasion de traiter d'autres matières d'alimentation valables comme les résidus de hauts-fourneaux et des étangs de Nyrstar.

Au 31 décembre 2013, l'acquisition a été comptabilisée sur une base provisoire en raison de la complexité des opérations acquises. En 2014, la comptabilisation de l'acquisition a été finalisée dans la période d'évaluation d'un an de la manière suivante:

## Notes sur les états financiers consolidés

En million EUR	Juste valeur provisoire de l'acquisition, comme indiquée précédemment	Ajustements à la juste valeur	Juste valeur de l'acquisition
Immobilisations corporelles	7,3	0,2	7,5
Stocks	1,0	-	1,0
Créances commerciales	0,6	-	0,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,1	-	0,1
Provisions	(1,5)	-	(1,5)
Prêts et emprunts	(1,8)	-	(1,8)
Dettes commerciales et autres dettes	(2,8)	-	(2,8)
<b>Actifs et passifs nets identifiables</b>	<b>2,9</b>	<b>0,2</b>	<b>3,1</b>
Contrepartie versée, payée en trésorerie	2,9	0,2	3,1
Trésorerie acquise	0,1	-	0,1
<b>Sortie nette de trésorerie</b>	<b>2,8</b>	<b>0,2</b>	<b>3,0</b>

Les montants du chiffre d'affaires et du bénéfice postérieur à la date d'acquisition mentionnés dans le compte de résultat consolidé pour la période considérée, clôturée les 31 décembre 2013, s'élevaient respectivement à EUR 0,2 millions et EUR (0,2) millions. Si l'acquisition avait eu lieu au 1er janvier 2013, la direction estime que le chiffre d'affaires consolidés et le bénéfice consolidé pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 auraient été supérieurs de EUR 9,2 millions et de EUR 3,2 millions inférieur, respectivement.

## 9. Frais liés aux activités de fusion et acquisitions

Les coûts de transaction liés aux activités de fusion et acquisitions comprennent les frais de transaction directement liés à l'acquisition et à la cession (notamment les services de conseil et d'expertise-comptable, les services fiscaux et juridiques et les frais de valorisation payés à des intervenants externes). Pour un montant de EUR 0,2 millions (2013: EUR 1,7 millions), ces charges sont comptabilisées dans le compte de résultat. En 2014, il n'y a eu aucun coût lié à des acquisitions effectuées avec succès (2013: EUR 0,5 millions) (Note 8).

## 10. Avantages du personnel

En million EUR	2014	2013
Rémunérations et salaires	(369,8)	(349,9)
Cotisations obligatoires à la sécurité sociale	(25,1)	(23,9)
Cotisations à des régimes à cotisations définies	(5,0)	(4,6)
Charges liées à des régimes à prestations définies	(6,3)	(7,7)
Transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres et en trésorerie, y compris les charges liées à la sécurité sociale	(4,7)	(5,2)
<b>Total des avantages du personnel</b>	<b>(410,9)</b>	<b>(391,3)</b>

## Notes sur les états financiers consolidés

### 11. Produits financiers et charges financières

En million EUR	2014	2013
Produits d'intérêts	2,1	0,9
<b>Total des produits financiers</b>	<b>2,1</b>	<b>0,9</b>
Charges d'intérêts	(86,3)	(67,4)
Désactualisation de provisions	(12,0)	(11,0)
Autres charges financières	(15,6)	(21,1)
<b>Total des charges financières</b>	<b>(113,9)</b>	<b>(99,5)</b>
<b>Ecarts de change - gain / (perte)</b>	<b>4,2</b>	<b>(0,6)</b>
<b>Charge financière nette</b>	<b>(107,6)</b>	<b>(99,2)</b>

### 12. Impôt sur le résultat

#### (a) Impôts sur le résultat comptabilisés dans le compte de résultat

En million EUR	2014	2013
Charge d'impôt courant	(25,1)	(18,7)
Impôts différés	82,3	7,6
<b>Total impôts sur le résultat</b>	<b>57,2</b>	<b>(11,1)</b>

#### (b) Rapprochement du taux d'imposition effectif

L'impôt sur le résultat avant impôts du Groupe diffère de la charge théorique que l'on obtiendrait sur base du taux d'imposition moyen pondéré applicable aux bénéfices des entités consolidées:

En million EUR	2014	2013
Perte pour l'exercice	(343,8)	(184,3)
Impôts au taux d'imposition moyen pondéré cumulé	103,3	46,1
Taux d'imposition moyen pondéré cumulé	30,0%	25,0%
Incidence fiscale de montants non déductibles (imposables) sur le calcul du résultat imposable:		
Montants non déductibles	(12,7)	(48,5)
Non-comptabilisation de pertes fiscales et de différences temporelles	(9,7)	6,2
Provision excédentaire pour impôts sur le résultat des exercices antérieurs	1,1	0,9
Précompte mobilier irrécouvrable	(4,2)	(6,1)
Ajustement net des soldes des impôts reportés en raison de variations des taux d'imposition à l'étranger	(19,6)	(3,4)
Ecarts de change	5,3	(2,1)
Autres	(6,3)	(4,2)
<b>Total impôts sur le résultat</b>	<b>57,2</b>	<b>(11,1)</b>
Taux d'imposition effectif	16,6%	-6,0%

L'évolution du taux d'imposition sur le résultat moyen pondéré total par rapport à l'exercice clôturé le 31 décembre 2013 s'explique par la variation du poids des bénéfices des filiales.

## Notes sur les états financiers consolidés

Nyrstar a comptabilisé une économie d'impôt, pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2014, pour un montant de EUR 57,2 millions, soit un taux d'imposition effectif de 16,6% (2013 : -6%). Le taux d'imposition est impacté par la perte encourue par le Groupe pour l'année clôturée le 31 décembre 2014 pour laquelle aucun bénéfice fiscal n'a été comptabilisé et la variation des taux d'imposition au Chili, au Mexique et au Pérou.

#### (c) Impôts sur les autres éléments du résultat global

En million EUR	2014	2013
Impôts sur le résultat des couvertures de flux de trésorerie	(3,8)	(4,3)
Impôts sur le résultat des régimes de pension à prestations définies	2,5	(3,1)
<b>Impôts sur les autres éléments du résultat global</b>	<b>(1,3)</b>	<b>(7,4)</b>

#### (d) Actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés

Les actifs et passifs d'impôt différé sont liés à des différences temporelles sur les éléments suivants:

En million EUR	31 Déc 2014	31 Déc 2013
<b>ACTIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ:</b>		
Avantages du personnel	27,0	19,6
Provisions	42,5	39,7
Immobilisations corporelles	-	6,0
Dettes / créances	-	7,5
Pertes fiscales reportées	232,3	135,3
Autres	11,3	8,6
<b>Total</b>	<b>313,1</b>	<b>216,7</b>
Compensation fiscale	(131,6)	(96,1)
<b>Actif d'impôts différés net</b>	<b>181,5</b>	<b>120,6</b>
<b>PASSIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ:</b>		
Dérivés incorporés	-	(6,8)
Immobilisations corporelles	(284,4)	(258,0)
Dettes / créances	(1,6)	(3,7)
Autres	(3,6)	(1,8)
<b>Total</b>	<b>(289,6)</b>	<b>(270,3)</b>
Compensation fiscale	131,6	96,1
<b>Passif d'impôts différés net</b>	<b>(158,0)</b>	<b>(174,2)</b>
<b>Impôts différés net</b>	<b>(23,5)</b>	<b>(53,6)</b>
<b>COMPTE DE RÉSULTAT</b>		
Avantages du personnel	5,0	(8,4)
Provisions	2,9	6,5
Immobilisations corporelles	(32,2)	(62,1)
Dettes / créances	(1,5)	(4,4)
Pertes fiscales reportées	97,1	68,6
Dérivés incorporés	10,6	2,9
Autres	0,4	4,5
<b>Total</b>	<b>82,3</b>	<b>7,6</b>
Réconciliation des impôts différés nets		
Au 1 <sup>er</sup> jan	(53,6)	(65,5)
Comptabilisé dans le compte de résultat	82,3	7,6
Comptabilisé en autres éléments du résultat global	(1,3)	(7,4)
Provision pour résultat fx non réalisé	(3,9)	15,7
Effets de change	-	(4,0)
<b>Au 31 déc</b>	<b>23,5</b>	<b>(53,6)</b>

## Notes sur les états financiers consolidés

EUR 233,2 millions (31 décembre 2013: EUR 66,0 millions) des actifs d'impôt différé nets sur les pertes fiscales reportés proviennent d'entités déficitaires en 2014 et 2013. Toutes les informations disponibles ont été prises en compte pour évaluer s'il est probable ou non que des bénéfices imposables soient enregistrés lors des périodes comptables futures. Ces prévisions sont conformes à celles établies et utilisées en interne à des fins de budget des activités et de test de dépréciation. Au terme de cette évaluation, il a été jugé que le bénéfice imposable généré serait suffisant afin de pouvoir utiliser ces actifs d'impôt différé.

### (e) Différences temporales et des pertes fiscales non comptabilisées

En million EUR	Différences temporales déductibles nettes		Pertes fiscales reportables		Total Déc 31, 2014	Différences temporales déductibles nettes	Pertes fiscales reportables		Total Déc 31, 2013
Sans date d'expiration	173,0	293,1	466,1	164,0	281,9	445,9			
<b>Total</b>	<b>173,0</b>	<b>293,1</b>	<b>466,1</b>	<b>164,0</b>	<b>281,9</b>	<b>445,9</b>			

### (f) Bénéfices non rapatriés

Au 31 décembre 2014, des bénéfices non rapatriés de EUR 502,3 millions (2013: EUR 540,0 millions) ont été conservés par des filiales et sociétés affiliées en vue d'être réinvestis. Aucune provision n'est faite pour des impôts sur le résultat qui seraient payables sur la distribution de tels bénéfices.

### (g) Contrôle fiscal

Nyrstar évalue régulièrement son passif et ses imprévis pour tous les exercices fiscaux susceptibles d'être vérifiés sur la base des dernières informations dont la société dispose. Pour les questions où un ajustement est probable, le Groupe a estimé au mieux son passif d'impôt, charges d'intérêts afférentes comprises. Le résultat final de l'opération de vérification peut différer sensiblement du passif d'impôt et des imprévis comptabilisés. Dans le cadre du litige fiscal en Belgique, Nyrstar Belgium SA a contesté une estimation par l'administration fiscale concernant la non-deductibilité des intérêts versés engagés au cours de l'année se clôturant le 31 décembre 2012. Nyrstar a des arguments valables à faire valoir et il est peu probable qu'une charge d'impôt importante, intérêts de retard et pénalités compris, soit appliquée.

## 13. Autres charges

En million EUR	2014	2013
Frais de conversion des mouvements de stocks	2,3	3,9
Autres charges fiscales	(12,2)	(8,5)
Voyages	(8,7)	(9,8)
Contrats de location simple	(15,7)	(14,0)
Assurances	(9,5)	(8,2)
Redevances	(6,5)	(7,0)
Frais de communication	(4,0)	(4,5)
Frais liés à l'informatique	(2,1)	(1,3)
Frais d'adhésions / abonnements	(2,3)	(1,7)
Formation	(2,4)	(1,7)
Autres	2,9	(10,5)
<b>Total autres charges</b>	<b>(58,2)</b>	<b>(63,3)</b>

## Notes sur les états financiers consolidés

### 14. Immobilisations corporelles

En million EUR	Note	Terrains et constructions	Usines et matériel	Propriétés minières et développement	Maintenance en construction	Maintenance cyclique et autres	Total
Coût		181,2	1.699,8	1.087,5	161,2	165,7	3.295,4
Cumul des amortissements et dépréciations		(40,4)	(895,3)	(349,3)	-	(93,1)	(1.378,1)
<b>Valeurs comptables</b>		<b>140,8</b>	<b>804,5</b>	<b>738,2</b>	<b>161,2</b>	<b>72,6</b>	<b>1.917,3</b>
Au 1 <sup>er</sup> Jan 2014		134,5	807,9	666,1	95,9	67,1	1.771,5
Dotations		2,5	50,3	18,1	194,8	25,4	291,1
Mouvements sur provisions pour remise en état	28	-	-	(7,2)	-	-	(7,2)
Transferts		4,4	61,5	57,6	(140,1)	9,1	(7,5)
Cessions		(0,5)	(2,2)	-	(0,4)	(0,1)	(3,2)
Dotation aux amortissements		(7,2)	(140,2)	(68,8)	-	(31,3)	(247,5)
Dépréciations	16	-	-	-	-	-	-
Effets de change		7,1	27,2	72,4	11,0	2,4	120,1
<b>Au 31 Déc 2014</b>		<b>140,8</b>	<b>804,5</b>	<b>738,2</b>	<b>161,2</b>	<b>72,6</b>	<b>1.917,3</b>

En million EUR	Note	Terrains et constructions	Usines et matériel	Propriétés minières et développement	Maintenance en construction	Maintenance cyclique et autres	Total
Coût		152,4	1.525,9	916,2	95,9	162,2	2.852,6
Cumul des amortissements et dépréciations		(17,9)	(718,0)	(250,1)	-	(95,1)	(1.081,1)
<b>Valeurs comptables</b>		<b>134,5</b>	<b>807,9</b>	<b>666,1</b>	<b>95,9</b>	<b>67,1</b>	<b>1.771,5</b>
Au 1 <sup>er</sup> Jan 2013		151,7	707,9	727,4	82,2	61,0	1.730,2
Acquis lors de regroupements d'entreprises		-	7,3	-	-	-	7,3
Dotations		2,2	46,0	16,0	115,2	18,7	198,1
Mouvements sur provisions pour remise en état	28	-	-	21,7	-	-	21,7
Transferts		(20,4)	34,5	58,6	(96,7)	18,1	(5,9)
Cessions		(0,3)	(1,2)	-	-	-	(1,5)
Dotation aux amortissements		(12,0)	(112,3)	(60,1)	-	(27,6)	(212,0)
Dépréciations	16	20,8	166,1	(57,4)	4,6	(0,3)	133,8
Effets de change		(7,5)	(40,4)	(40,1)	(9,4)	(2,8)	(100,2)
<b>Au 31 Déc 2013</b>		<b>134,5</b>	<b>807,9</b>	<b>666,1</b>	<b>95,9</b>	<b>67,1</b>	<b>1.771,5</b>

La valeur comptable des immobilisations corporelles comptabilisées comme actifs de location-financement au 31 décembre 2014 s'élève à EUR 2,5 millions et est classée comme immobilisations de production (2013: EUR 1,9 millions). La valeur comptable des frais d'exploration et dévaluation au 31 décembre 2014 est de EUR 35,2 millions et est incluse dans les propriétés minières et développement (2013: EUR 22,2 millions). Les additions à la valeur comptable des frais d'exploration et dévaluation en 2014 s'élevaient à EUR 15,2 millions (2013: EUR 8,4 millions).

Le gain total sur la vente d'immobilisations corporelles dans le compte de résultat 2014 se monte à EUR 0,8 million (2013: EUR 2,1 millions).

## Notes sur les états financiers consolidés

### 15. Immobilisations incorporelles

En million EUR	Note	Goodwill	Droits d'émission	Logiciels et autres	Total
Coût		-	1,8	36,6	38,4
Cumul des amortissements et dépréciations		-	(0,4)	(24,0)	(24,4)
<b>Valeurs comptables</b>		-	<b>1,4</b>	<b>12,6</b>	<b>14,0</b>
Au 1 <sup>er</sup> Jan 2014		-	2,1	8,2	10,3
Dotations*		-	1,8	1,8	3,6
Transferts		-	-	7,5	7,5
Cessions		-	(2,6)	-	(2,6)
Dotation aux amortissements		-	-	(5,3)	(5,3)
Dépréciations	16	-	-	-	-
Effets de change		-	0,1	0,4	0,5
<b>Au 31 Déc 2014</b>		-	<b>1,4</b>	<b>12,6</b>	<b>14,0</b>

\* EUR 0,7 millions liés à la comptabilisation autre qu'en trésorerie des droits d'émission.

En million EUR	Note	Goodwill	Droits d'émission	Logiciels et autres	Total
Coût		-	2,5	26,5	29,0
Cumul des amortissements et dépréciations		-	(0,4)	(18,3)	(18,7)
<b>Valeurs comptables</b>		-	<b>2,1</b>	<b>8,2</b>	<b>10,3</b>
Au 1 <sup>er</sup> Jan 2013		124,9	1,1	7,4	133,4
Dotations*		-	23,3	0,8	24,1
Transferts		-	-	5,9	5,9
Cessions		-	(21,7)	-	(21,7)
Dotation aux amortissements		-	-	(5,3)	(5,3)
Dépréciations	16	(118,2)	-	(0,4)	(118,6)
Effets de change		(6,7)	(0,6)	(0,2)	(7,5)
<b>Au 31 Déc 2013</b>		-	<b>2,1</b>	<b>8,2</b>	<b>10,3</b>

\* EUR 22,8 millions liés à la comptabilisation autre qu'en trésorerie des droits d'émission.

En 2013 Nyrstar a comptabilisé une dépréciation de EUR 118,2 millions (100 %) sur le goodwill.

### 16. Pertes de valeur

En date du 12 mars 2015, le gouvernement finlandais et Audley Capital Advisors LLP ont annoncé qu'un groupe d'investisseurs mené par Audley Capital Advisors avait signé un accord conditionnel en vue de l'acquisition des actifs de la société d'exploitation en faillite Talvivaara Sotkamo Limited (la "Société d'exploitation"). En conséquence, Nyrstar a évalué les perspectives de recouvrement de l'Accord d'écoulement de zinc avec Talvivaara et a conclu à la dépréciation intégrale de la valeur de l'Accord d'écoulement de zinc au 31 décembre 2014 (note 19). La charge de dépréciation s'élève à EUR 245,9 millions (net d'impôts EUR 196,8 millions).

En 2014, Nyrstar a mis à la disposition de Talvivaara Sotkamo Limited (« Talvivaara »), filiale de Talvivaara Mining Company Plc, une facilité de crédit d'un montant maximal de 20 millions EUR. Nyrstar mettra cette facilité à disposition en plusieurs tranches, le montant de chaque avance étant calculé en fonction de la livraison correspondante de zinc en concentré effectuée par Talvivaara dans le cadre du contrat. Le 6 novembre 2014, Talvivaara a annoncé l'ouverture d'une procédure de faillite. Il était dès lors peu probable que les flux de trésorerie tirés en vertu de la facilité de crédit puissent être récupérés. Au 31 décembre 2014, Nyrstar a comptabilisé des pertes de valeur de 8,4 millions EUR équivalant à la valeur comptable totale de l'encours de prêt dans le cadre de la facilité de crédit.

## Notes sur les états financiers consolidés

En 2014, Nyrstar a reconnu des pertes de valeur de 0,7 millions EUR sur des actifs non stratégiques du groupe. La majorité de ces pertes de valeur sont liées à des investissements dans des instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur avec les variations de juste valeur comptabilisées dans les autres éléments du résultat global (« OCI ») pour lesquels les prix du marché indiquaient une réduction significative de la juste valeur de l'investissement.

### 2013

#### Pertes de valeur

En 2013, Nyrstar a reconnu des pertes de valeur avant impôt sur les actifs miniers de Nyrstar de EUR 202,6 millions, des reprises des pertes de valeur liés aux actifs de transformation des métaux de Nyrstar de EUR 207,4 millions et des charges de dépréciation sur des opérations non stratégiques du groupe de EUR 24,9 millions, ce qui a entraîné une perte de valeur nette de EUR 20,1 millions.

La ventilation des pertes de valeur pour la période entre actifs individuels, unités produisant des fonds et secteurs opérationnels est présentée ci-dessous:

En million EUR	dont		
	(Pertes de valeur) / reprise	Terrains et constructions	Goodwill Investissements Autres
Mines péruviennes	(74,7)	(51,8)	(12,1) - (10,8)
Campo Morado	(89,8)	(21,8)	(68,0) - -
Langlois	(19,2)	-	(19,2) - -
Myra Falls	(7,6)	-	(7,6) - -
El Toqui	(6,5)	-	(6,5) - -
El Mochito	(4,8)	-	(4,8) - -
<b>Exploitation minière</b>	<b>(202,6)</b>	<b>(73,6)</b>	<b>(118,2)</b> - (10,8)
Port Pirie	58,5	58,5	- -
Balen	148,9	148,9	- -
<b>Transformation des métaux</b>	<b>207,4</b>	<b>207,4</b>	- -
Participations dans des entités mises en équivalence	(12,0)	-	(10,6) (1,4)
Investissements dans des instruments de capitaux propres	(12,9)	-	(12,9) -
<b>Autres actifs non stratégiques du Groupe*</b>	<b>(24,9)</b>	-	<b>(23,5)</b> (1,4)
<b>Total</b>	<b>(20,1)</b>	<b>133,8</b>	<b>(118,2)</b> (23,5) (12,2)
	(note 14)	(note 15)	(note 17, 18)

<sup>1</sup> Les autres actifs non stratégiques du Groupe ne sont pas affectés à des secteurs opérationnels et sont compris dans « Autres et éliminations » à la Note 7.

#### Test de dépréciation pour opérations d'exploitation minière et de transformation des métaux

Des valeurs recouvrables ont été déterminées sur base de la juste valeur diminuée des coûts de la vente (FVLCS) pour chaque opération. Les valeurs FVLCS recouvrables pour les opérations d'exploitation minière et de transformation des métaux ont été déterminées comme étant la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés (exprimés en termes réels) résultant de l'utilisation continue des actifs (durée de vie des actifs), y compris des perspectives d'expansion prévues raisonnables et en utilisant des hypothèses dont un participant du marché indépendant tiendrait compte. Ces flux de trésorerie ont été actualisés en utilisant un taux d'actualisation après impôt réel qui reflète les évaluations du marché normal de la valeur actuelle de l'argent et des risques spécifiques à l'opération. Dans la hiérarchie de la juste valeur, le calcul de la FVLCS est entièrement de niveau 3. La direction a établi les projections des flux de trésorerie sur l'ensemble de la valeur comptable totale de l'encours de prêt dans le cadre de la facilité de crédit.

## Notes sur les états financiers consolidés

la durée de vie attendue des mines, qui varie entre 6 et 13 ans. Pour les fonderies, des flux de trésorerie ont été projetés sur une période de 18 ans avec une valeur terminale comprise à l'année 19 et avec un taux de croissance de 1% afin de déterminer la valeur terminale. Les hypothèses clés à la base de la FVLCS sont les prix prévus des matières premières, les taux de change et les charges de traitement, les taux d'actualisation, les niveaux de production et les coûts d'immobilisation et d'exploitation.

Les prévisions du prix des matières premières et du taux de change ont été déterminées sur base de prévisions disponibles en externe par des commentateurs du marché. Les prix utilisés dans l'évaluation de la dépréciation varient en fonction de l'année au cours de laquelle la vente était prévue avec des prix à long terme à compter de 2020. Les fourchettes de prix utilisées figurent dans le tableau ci-dessous :

	Seuil minimum	Seuil maximum	Long terme
<b>Prix des matières premières (USD) :</b>			
Zinc (par tonne)	2.100	2.960	2.640
Plomb (par tonne)	2.180	2.390	2.180
Cuivre (par tonne)	6.500	6.970	6.970
Or (par once)	1.330	1.400	1.400
Argent (par once)	22,50	24,20	24,20
<b>Taux de change (par rapport à l'euro)</b>			
Dollar américain	1,23	1,30	1,26
Dollar australien	1,46	1,58	1,58

Les hypothèses des frais de traitement sont déterminées par référence aux charges de traitement prises comme base et aux taux de charges de traitement historiques proportionnellement au prix du métal considéré et vont de 7 % à 13 % du prix du métal sous-jacent.

Les taux d'actualisation sont déterminés en utilisant un coût moyen pondéré de capital sur une base spécifique à l'opération. Les taux d'actualisation appliqués pour des opérations avec goodwill et/ou charges/reprises de dépréciation sont présentés dans le tableau ci-après :

	Taux d'actualisation
Peruvian mines	9,30%
Campo Morado	8,50%
El Toqui	8,00%
El Mochito	11,20%
Myra Falls	7,80%
Langlois	7,80%
Port Pirie	10,00%
Balen	5,30%

Les niveaux de production et les coûts d'immobilisation et d'exploitation sont déterminés sur base de budgets et de prévisions approuvés, un plus grand poids étant accordé aux résultats historiques, sauf si des plans définitifs sont en place pour des projets de capital qui pourraient avoir un effet favorable significatif sur l'exploitation. Dans ces conditions, les dépenses associées au projet de capital sont intégrées dans le modèle FVLCS.

### Charges de dépréciation liées aux opérations d'exploitation minière

Sur base des résultats du test de dépréciation au 31 décembre 2013, le groupe a enregistré des pertes de valeur liées à ses opérations d'exploitation minière pour un total de EUR 202,6 millions. Les événements clés qui ont entraîné les baisses des valeurs recouvrables des opérations d'exploitation minière et les pertes de valeur associées ont été essentiellement l'introduction de l'impôt minier mexicain à Campe Morado, la suspension des opérations à Coricancha et Puccarajo au Pérou sans plans actuels pour redémarrer pleinement ces opérations, de même que les impacts des prix inférieurs des métaux précieux. Les tests de dépréciation ont entraîné la dépréciation complète du goodwill reconnu antérieurement de Nyrstar.

## Notes sur les états financiers consolidés

### Reprise de la dépréciation à Balen et Port Pirie

En 2013, Nyrstar a préparé des estimations de valeur recouvrable pour tous les actifs de transformation des métaux. À la suite de ces estimations de valeur recouvrables, Nyrstar a repris les pertes de valeur reconnues précédemment au 31 décembre 2008 en relation avec le haut-fourneau de Balen (EUR 148,9 millions) et le haut-fourneau de Port Pirie (EUR 58,5 millions). De toute façon, la reprise de la perte de valeur a eu lieu après l'ajustement pour l'amortissement cumulé qui aurait été enregistré si les dépréciations de 2008 n'avaient pas été enregistrées.

La reprise de la perte de valeur pour le haut-fourneau de Balen a été soutenu par les améliorations continues et soutenues des résultats d'exploitation au niveau du haut-fourneau de Balen depuis 2008, notamment en relation avec les taux de récupération du zinc, et les coûts de l'énergie qui se sont combinés avec les perspectives favorables concernant les prix du zinc, sont une preuve objective que les montants recouvrables des actifs à Balen dépassent leur valeur comptable après la reprise de la perte de valeur de 2008. La reprise de la perte de valeur au niveau du haut-fourneau de Port Pirie est dû au projet de transformation programmé à Port Pirie, un plan d'expansion du capital qui modifiera de façon significative la nature des capacités d'exploitation du haut-fourneau de Port Pirie, en passant d'un haut-fourneau du plomb primaire à une installation de récupération multimétaux de classe mondiale, augmentant ainsi la capacité de génération de fonds de Port Pirie. L'estimation de la valeur recouvrable pour Port Pirie comprend toutes les dépenses en capital associées avec le projet, le taux d'actualisation appliquée comprenant une prime pour risques de construction. Sur la base des résultats du test de dépréciation, le montant recouvrable des actifs à Port Pirie dépasse leur valeur comptable après la reprise des pertes de valeur de 2008.

### Autres actifs non stratégiques du groupe

En 2013, Nyrstar a reconnu des pertes de valeur de EUR 24,9 millions sur des actifs non stratégiques du groupe. La majorité de ces pertes de valeur ont trait à des investissements dans des instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur avec les variations de juste valeur comptabilisées dans les autres éléments du résultat global (« OCI ») pour lesquels les prix du marché indiquaient une réduction significative de la juste valeur de l'investissement (EUR 12,9 millions) et des participations dans des entités mises en équivalence (EUR 10,6 millions).

## 17. Participations dans des entités mises en équivalence

En million EUR	Participation 2014 / 2013	31 Déc 2014	31 Déc 2013
Genesis Alloys (Ningbo) Ltd <sup>1</sup>	0% / 50%	-	-
Foehl China Co. Ltd <sup>1</sup>	0% / 50%	-	2,0
Ironbark Zinc Ltd	22,1% / 26,5%	15,7	16,5
Autres	49% / 49%	0,1	0,1
<b>Total</b>		<b>15,8</b>	<b>18,6</b>

<sup>1</sup> Des réductions de valeur d'un montant total de EUR 10,6 millions ont été enregistrées en relation avec Genesis Alloys (Ningbo) Ltd. et Foehl China Co. Ltd au cours de l'année qui s'est clôturée le 31 décembre 2013, voir la note 16.

En mai 2014, Nyrstar a vendu la totalité de sa participation de 50 % dans Foehl China Co. Ltd., une entreprise chinoise spécialisée dans la coulée sous pression de zinc pour un produit en espèces de EUR 2,8 millions entraînant un gain sur cession de EUR 0,6 million.

En octobre 2014, Nyrstar a conclu la vente de la totalité de sa participation de 50 % dans Genesis Alloys (Ningbo) Ltd., une entreprise chinoise spécialisée dans la production d'alliages de zinc pour un produit en espèces de USD 0,7 million (EUR 0,5 million) entraînant un gain sur cession de EUR 0,4 million.

## Notes sur les états financiers consolidés

Informations financières des entités mises en équivalence, adaptées en fonction du pourcentage de participation détenu par le Groupe:

En million EUR	Actifs courants	Actifs non courants	Passifs courants	Passifs non courants	Chiffre d'affaires	(Perte) / bénéfice
<b>Au 31 Déc 2014</b>	1,7	59,9	(0,4)	-	0,2	(0,4)
Au 31 Déc 2013	6,4	65,3	(0,9)	(0,2)	17,6	0,8

La juste valeur (basée sur prix d'offres cotés sur un marché actif, mesure de Niveau 1) de la participation de Nyrstar dans Ironbark Zinc Ltd au 31 décembre 2014 est de EUR 5,3 millions (2013: EUR 3,8 millions).

## 18. Participations disponibles à la vente

En million EUR	31 Déc 2014	31 Déc 2013
Herencia Resources Ltd <sup>1</sup>	0,6	1,2
Qualified Environmental Trust	17,6	16,3
Exeltium SAS	4,2	4,2
Autres <sup>1</sup>	5,8	5,8
<b>Total</b>	<b>28,2</b>	<b>27,5</b>

<sup>1</sup> Des réductions de valeur d'un montant total de EUR 0,7 millions ont été enregistrées en relation avec Herencia Resources Ltd. et d'autres investissements en titres de participation au cours de l'année qui se sont clôturés le 31 décembre 2014 (2013: EUR 12,9 millions), voir la note 16

Tous ces investissements sont évalués selon le niveau 1 de la hiérarchie de la juste valeur utilisant prix d'offres cotés sur un marché actif (se référer à la note 34 (g) pour plus d'explications), à l'exception d'Exeltium SAS, qui est une société privée et comptabilisée au coût.

## 19. Actifs non courants: droit d'achat de zinc

En février 2010, Nyrstar a acheté à Talvivaara Sotkamo Limited (la "Société d'exploitation"), membre du Groupe Talvivaara Mining Company Plc ("Talvivaare" ou "Société mère"), 1,25 million de tonnes de zinc en concentré, pour un montant de 335 millions USD (242,6 millions EUR) à livrer sur plusieurs années (l'"Accord d'écoulement du zinc"). L'Accord d'écoulement du zinc est garanti par la société mère. À la date du 31 décembre 2014, 1,129 million de tonnes de zinc en concentré devaient encore être livrées à Nyrstar (2013 : 1,154 million de tonnes)

L'actif était amorti dans le compte de résultat selon la méthode de « l'unité de production » en fonction des tonnes métrique de zinc livrées conformément aux dispositions du contrat.

En million EUR	2014	2013
Au 1 <sup>er</sup> Janvier	224,3	237,2
Amortissements	(4,6)	(2,8)
Pertes de valeur	(245,9)	-
Effets de change	26,2	(10,1)
<b>Au 31 Décembre</b>	<b>-</b>	<b>224,3</b>

## Notes sur les états financiers consolidés

Les activités de la Société d'exploitation ont été suspendues en 2013 et, en novembre 2014, cette dernière a annoncé qu'elle avait demandé sa mise en faillite en vertu de la Loi finlandaise sur la faillite. La Loi finlandaise sur la faillite dispose que le curateur de faillite (le "Curateur") peut annuler l'Accord d'écoulement du zinc. Nyrstar deviendrait ainsi un créancier de deuxième rang vis-à-vis de l'actif de la Société d'exploitation. Le Curateur procède actuellement à la vente des actifs de la Société d'exploitation.

En raison de l'annonce à la note 16, au 31 décembre 2014, Nyrstar a réévalué la recouvrabilité de l'Accord d'écoulement de zinc et a conclu à une dépréciation intégrale.

## 20. Autres actifs et passifs financiers

En million EUR	31 Déc 2014	31 Déc 2013
Trésorerie restreinte <sup>(c)</sup>	28,3	7,6
Détenus jusqu'à échéance <sup>(d)</sup>	3,2	2,8
<b>Total des actifs financiers non courants</b>	<b>31,5</b>	<b>10,4</b>
Contrats sur métaux - couvertures de juste valeur <sup>(a)</sup>	15,7	9,1
Contrats sur métaux - couverture des flux de trésorerie <sup>(e)</sup>	8,0	4,8
Contrats de change - détenus à des fins de transaction <sup>(a)</sup>	13,4	11,5
Contrats de change - couvertures des flux de trésorerie <sup>(f)</sup>	1,4	-
Dérivés incorporés <sup>(b)</sup>	1,1	1,2
<b>Total des actifs financiers courants</b>	<b>39,6</b>	<b>26,6</b>
Dérivés incorporés <sup>(b)</sup>	0,1	3,9
<b>Total des passifs financiers non courants</b>	<b>0,1</b>	<b>3,9</b>
Contrats sur métaux - couvertures de juste valeur <sup>(a)</sup>	3,8	14,4
Contrats de change - détenus à des fins de transaction <sup>(a)</sup>	23,9	6,0
Dérivés incorporés <sup>(b)</sup>	0,2	0,4
<b>Total des passifs financiers courants</b>	<b>27,9</b>	<b>20,8</b>

### (a) Instruments utilisés par Nyrstar pour gérer son exposition au risque de change et au risque de cours des métaux

La juste valeur des instruments dérivés (contrats sur métaux) couvrant les stocks et les contrats de vente à terme fixes a donné un résultat actif net de EUR 11,9 millions (passif net au 31 décembre 2013 EUR 5,3 millions), comptabilisé dans l'état de situation financière.

Les valeurs comptables des éléments de stocks couverts, de même que les engagements fermes relatifs aux contrats de vente à termes fixes, sont détaillés dans les notes 21 et 22, respectivement.

Les dérivés couvrant efficacement le risque de cours des métaux et le risque de change, sans toutefois satisfaire aux critères stricts de couverture effective du référentiel IFRS, sont enregistrés à leur juste valeur comme disponibles à la vente, pour un passif net de EUR 10,5 millions (actif net au 31 décembre 2013: EUR 5,5 millions).

L'exposition du Groupe au risque de change et de fluctuation des cours des métaux se rapportant aux Autres actifs et passifs financiers est commentée à la note 34.

## Notes sur les états financiers consolidés

### (b) Dérivés incorporés

La variation de la juste valeur sur la partie efficace des dérivés incorporés du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, avec un pré-impôt impact positif de EUR 3,7 million (31 décembre 2013: impact négatif de EUR 9,0 million), est comptabilisée dans la réserve de couverture des flux de trésorerie, tandis que les variations de la juste valeur de la partie non efficace et l'amortissement de la juste valeur des swaps au moment de leur survenance, de EUR 0,4 million (31 décembre 2013: EUR 9,3 million) ont été comptabilisées dans le compte de résultat, poste Coûts d'énergie.

### (c) Trésorerie soumise à restrictions

Le solde de la trésorerie soumise à restrictions de EUR 28,3 millions au 31 décembre 2014 (2013: EUR 7,6 millions) représente les sommes placées sur des dépôts pour couvrir certains coûts de réhabilitation.

### (d) Détenu jusqu'à échéance

L'Instrument « détenu jusqu'à échéance » est une obligation d'État et est requis pour maintenir un dépôt de garantie.

### (e) Contrats sur métaux: couvertures des flux de trésorerie

Le montant de EUR 8,0 millions représente un solde restant des contrats de matières premières: couvertures des flux de trésorerie, qui n'avait pas été réglé au 31 décembre 2014. La juste valeur de la portion effective de tous les contrats de matières premières - couvertures des flux de trésorerie au 31 décembre 2014 représente un pré-impôt gain de EUR 12,3 millions (31 décembre 2013: 32,7 millions). Comme les contrats de matières premières - couvertures des flux de trésorerie ont été couverts à 100 %, le gain de EUR 12,3 millions a été reconnu dans la réserve de couverture de cash flow.

### (f) Contrats de change: couvertures des flux de trésorerie

Le montant de EUR 1,4 millions représente un solde restant des contrats de change: couvertures des flux de trésorerie, qui n'avait pas été réglé au 31 décembre 2014. La juste valeur de la portion effective de tous les contrats de change - couvertures des flux de trésorerie au 31 décembre 2014 représente un pré-impôt gain de EUR 3,0 millions (31 décembre 2013: néant). Comme les contrats de change - couvertures des flux de trésorerie ont été couverts à 100 %, le gain de EUR 3,0 millions a été reconnu dans la réserve de couverture de cash flow.

## 21. Stocks

En million EUR	31 Déc 2014	31 Déc 2013
Matières premières	255,6	183,4
Encours de fabrication	231,2	219,8
Produits finis	61,5	38,5
Approvisionnements et consommables	88,8	73,9
Ajustement à la juste valeur *	(11,5)	-
<b>Total stocks</b>	<b>625,6</b>	<b>515,6</b>

\*Le Groupe appliquant la comptabilité de couverture conformément aux modalités exposées dans la note 3 (g), les éléments de stock couverts sont évalués à leur juste valeur.

## Notes sur les états financiers consolidés

### 22. Autres actifs et passifs

En million EUR	31 Déc 2014	31 Déc 2013
Coût différé de l'émission de titres de créances - non courant <sup>(b)</sup>	1,8	2,6
Autres - non courant	0,7	0,6
<b>Total des actifs non courants</b>	<b>2,5</b>	<b>3,2</b>
Juste valeur du risque sous-jacent couvert - courant <sup>(a)</sup>	1,0	-
<b>Total des actifs courants</b>	<b>1,0</b>	<b>-</b>
Engagement de fourniture de métaux - non courant <sup>(c)</sup>	-	55,6
<b>Total des passifs non courants</b>	<b>-</b>	<b>55,6</b>
Juste valeur du risque sous-jacent couvert - courant <sup>(a)</sup>	-	3,9
Engagement de fourniture de métaux - courant <sup>(c)</sup>	0,4	2,4
<b>Total des passifs courants</b>	<b>0,4</b>	<b>6,3</b>

#### (a) Juste valeur du risque sous-jacent couvert

L'actualisation de la juste valeur de contrats de vente à terme fixes (les éléments sous-jacents couverts) a engendré un actif net de EUR 1,0 millions (2013: passif net de EUR -3,9 millions), compensé par un montant de EUR 1,0 millions (2013: EUR 1,0 millions EUR) qui représente la juste valeur des instruments dérivés de couverture sur ces mêmes contrats de vente à terme fixe, comme exposé dans la note 20 « Autres actifs et passifs financiers ».

#### (b) Coût différé de l'émission de titres de créances

Ce sont des charges transactionnelles liées à la ligne de crédit SCTF (voir note 27) qui ne sont pas encore amorties de EUR 1,8 millions (2013: EUR 2,6 millions).

#### (c) Autres passifs

Le 5 janvier 2011, Nyrstar a acquis Farallon Mining Ltd., le propriétaire du site minier Campo Morado, au Mexique (note 8). En mai 2008, Farallon et Silver Wheaton ont conclu un contrat portant sur la vente de 75% de la production d'argent issue de l'exploitation du site de Campo Morado pendant la durée de vie de la mine, moyennant un dépôt préalable de USD 80 millions. A la livraison physique de l'argent, Silver Wheaton sera également redevable à Nyrstar d'un prix fixe par once d'argent produit, équivalent au plus petit des deux montants entre 3,90 USD et le cours au moment de la vente (compte tenu d'un ajustement annuel de 1%, à dater de la troisième année de production de l'argent).

Dans le cadre de l'affectation du prix d'achat relatif à l'acquisition du site de Campo Morado, l'engagement de fournir de l'argent à Silver Wheaton a été comptabilisé à sa juste valeur, compte tenu de la valeur actuelle de la perte de revenu résultant de l'engagement de Silver Wheaton à la date d'acquisition. L'engagement est acté au compte de résultat compte tenu de la méthode des unités de production, dans la mesure où les réserves de minerai liées à la dette de Silver Wheaton sont exploitées et fournies dans le cadre du contrat. L'amortissement de la dette de Silver Wheaton en 2014 s'établit à EUR 1,7 million (2013: EUR 2,6 million).

En décembre 2014, Nyrstar a conclu avec Silver Wheaton un accord visant à régler le contrat d'écoulement d'argent en place pour Campo Morado. Selon le règlement, l'obligation de livraison relative à cet accord d'écoulement a pris fin le 31 décembre 2014. En échange, Nyrstar a accepté de verser USD 25 millions à Silver Wheaton d'ici le 31 janvier 2015 et accordera à Silver Wheaton un droit de préemption de cinq ans sur toute transaction de (pré-)vente d'argent en relation avec des actifs du groupe Nyrstar. Dans ses états financiers consolidés au 31 décembre 2014, Nyrstar a comptabilisé un gain sur règlement du contrat d'écoulement d'argent de EUR 42,9 millions (USD 52,1 millions). Le gain a été comptabilisé comme autre résultat.

## Notes sur les états financiers consolidés

### 23. Crées commerciales et autres crées

En million EUR	31 Déc 2014	31 Déc 2013
Crées commerciales	174,9	163,6
Moins dépréciations sur créances commerciales	(2,4)	(2,1)
<b>Crées commerciales nettes</b>	<b>172,5</b>	<b>161,5</b>
Autres créances	28,9	13,4
<b>Total créances commerciales et autres créances</b>	<b>201,4</b>	<b>174,9</b>

La variation de la provision pour créances douteuses est détaillée dans le tableau ci-dessous:

En million EUR	2014	2013
Au 1 <sup>er</sup> Jan	2,1	2,5
Paiements	-	(0,1)
Dotations / (reprises)	0,1	(0,3)
Effets de change	0,2	-
<b>Au 31 Déc</b>	<b>2,4</b>	<b>2,1</b>

L'exposition du Groupe au risque de change et au risque de liquidité liés aux créances commerciales et autres créances est détaillée à la note 34.

### 24. Trésorerie et équivalents de trésorerie

En million EUR	31 Déc 2014	31 Déc 2013
Valeurs disponibles	398,0	101,6
Dépôts bancaires à court terme	100,5	190,7
<b>Total trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>498,5</b>	<b>292,3</b>

EUR 2,5 millions du cash et du bilan équivalent en cash ont été restreints au 31 décembre 2013, le cash a été libéré pour Nyrstar le 21 janvier 2014.

Les valeurs disponibles et les dépôts à court terme ont rapporté un taux d'intérêt moyen pondéré combiné de 0,6% en 2014 (2013: 0,1% par an).

L'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt et une analyse de sensibilité des actifs et passifs financiers sont proposées à la note 34.

### 25. Capital

#### Capital social et primes d'émission

Au mois de septembre 2014, Nyrstar a émis 170 022 544 nouvelles actions suite à une augmentation de capital de 251,6 millions EUR, réalisée dans le cadre d'une émission de droits approuvée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 4 décembre 2014. Les dépenses liées à l'augmentation de capital s'élèvent à 8,6 millions EUR.

Au 31 décembre 2014, le capital social de Nyrstar SA était composé de 340.045.088 d'actions ordinaires (31 décembre 2013: 170.022.544 d'actions ordinaires) avec une valeur nominale de EUR 0,10 (précédemment: EUR 2,18). La diminution de la valeur nominale fait suite à la décision prise lors de l'assemblée extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 20 août 2014 de réduire le capital social de la Société en allouant le montant de la réduction du capital social au compte primes d'émission. Les détenteurs d'actions ordinaires peuvent prétendre aux dividendes tels qu'ils sont annoncés et disposent d'un droit de vote par action lors des assemblées de la Société. Toutes les actions sont de même rang au regard des actifs résiduels de la Société.

## Notes sur les états financiers consolidés

Outre le capital social émis, le montant global des titres convertibles de Nyrstar SA en circulation en 2013 représente respectivement EUR 120 millions. Avec un prix de conversion de EUR 3,71 par action, si tous les titres convertibles étaient convertis, un maximum de 32.345.013 nouvelles actions devraient être émises.

#### Dividendes (réduction de capital)

Le conseil d'administration a pris la décision de ne pas proposer aux actionnaires une distribution pour l'exercice financier 2014 et 2013, reflétant ainsi son engagement à soutenir les opportunités identifiées par les plans de croissance de l'entreprise.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 23 mai 2013 a approuvé la mise en paiement d'un dividende de EUR 0,16 par action, pour un montant distribué total de EUR 27,2 millions (réduction faite des actions propres, d'un montant de EUR 24,0 millions). Le paiement a revêtu la forme d'une réduction de capital assortie d'un remboursement du capital libéré.

Actions émises	2014	2013
Actions en circulation	327.381.031	154.684.113
Actions propres	12.664.057	15.338.431
<b>Au 31 Déc</b>	<b>340.045.088</b>	<b>170.022.544</b>

Mouvements des actions en circulation	2014	2013
Au 1 <sup>er</sup> Jan	154.684.113	162.676.718
Augmentation du capital	170.022.544	-
Achats d'actions auto-détenus	(29.778)	(13.245.757)
Ventes d'actions auto-détenus	2.500.000	4.765.225
Paiements fondés sur des actions	204.152	487.927
<b>Au 31 Déc</b>	<b>327.381.031</b>	<b>154.684.113</b>

Mouvements des actions ordinaires	Note	2014	2013
Au 1 <sup>er</sup> Jan		15.338.431	7.345.826
Achats	26	29.778	13.245.757
Ventes	26	(2.500.000)	(4.765.225)
Paiements fondés sur des actions	32	(204.152)	(487.927)
<b>Au 31 Déc</b>		<b>12.664.057</b>	<b>15.338.431</b>

#### Structure de l'actionnariat

D'après la notification relative aux participations importantes reçue au 31 décembre 2014, les principaux actionnaires du Groupe sont:

Nom de l'actionnaire	Adresse de l'actionnaire	Date de la notification	Droits de vote	en %
Unior Holdings (Malta) Ltd	Leicester Court, Suite 2, Edgar Bernard Str., Gzira, Malta	12 Nov 2014	52.035.694,0	15,30%
Umicore S.A. / N.V.	Broekstraat 31, 1000 Brussels, Belgium	23 Mars 2011	10.503.712,0	3,09%
<b>Total</b>			<b>62.539.406,0</b>	<b>18,39%</b>

## Notes sur les états financiers consolidés

D'après la notification relative aux participations importantes reçue au 31 décembre 2013, les principaux actionnaires du Groupe sont:

Nom de l'actionnaire	Adresse de l'actionnaire	Date de la notification	Droits de vote	Droits en %
BlackRock Group	33 King William Street, London EC4R 9AS, UK	13 Déc 2012	6.505.459,0	3,83%
Umicore S.A. / N.V.	Broekstraat 31, 1000 Brussels, Belgium	23 Mars 2011	5.251.856,0	3,09%
<b>Total</b>			<b>11.757.315,0</b>	<b>6,92%</b>

## 26. Réserves

### Rapprochement des mouvements des réserves

En million EUR	Actions de conversion propres	Réserve liée aux écarts de conversion	Réserve d'acquisition inversée	Réserve de couverture des flux de trésorerie	Réserve des obligations convertibles	Réserve à des fins d'investissements	Total
<b>Au 1<sup>er</sup> Jan 2014</b>	<b>(33,4)</b>	<b>(20,5)</b>	<b>(265,4)</b>	<b>19,1</b>	<b>24,5</b>	<b>1,2</b>	<b>(274,5)</b>
Gains sur couverture de trésorerie	-	-	-	15,3	-	-	15,3
Différences de conversion des monnaies étrangères	-	106,0	-	-	-	-	106,0
Variation de la juste valeur des investissements dans des titres de participation	-	-	-	-	-	0,7	0,7
Variation de la valeur nominale (note 25)	26,4	-	-	-	-	-	26,4
(Acquisition) / distribué d'actions propres	5,8	-	-	-	-	-	5,8
<b>Au 31 Déc 2014</b>	<b>(1,2)</b>	<b>85,5</b>	<b>(265,4)</b>	<b>34,4</b>	<b>24,5</b>	<b>1,9</b>	<b>(120,3)</b>

En million EUR	Actions de conversion propres	Réserve liée aux écarts de conversion	Réserve d'acquisition inversée	Réserve de couverture des flux de trésorerie	Réserve des obligations convertibles	Réserve à des fins d'investissements	Total
<b>Au 1<sup>er</sup> Jan 2013</b>	<b>(17,2)</b>	<b>69,5</b>	<b>(265,4)</b>	<b>(0,3)</b>	<b>8,8</b>	<b>(2,9)</b>	<b>(207,5)</b>
Gains sur couverture de trésorerie	-	-	-	19,4	-	-	19,4
Différences de conversion des monnaies étrangères	-	(90,0)	-	-	-	-	(90,0)
Variation de la juste valeur des investissements dans des titres de participation	-	-	-	-	-	4,1	4,1
Variation de la valeur nominale	3,2	-	-	-	-	-	3,2
(Acquisition) / distribué d'actions propres	(19,4)	-	-	-	-	-	(19,4)
Obligations convertibles	-	-	-	15,7	-	-	15,7
<b>Au 31 Déc 2013</b>	<b>(33,4)</b>	<b>(20,5)</b>	<b>(265,4)</b>	<b>19,1</b>	<b>24,5</b>	<b>1,2</b>	<b>(274,5)</b>

## Notes sur les états financiers consolidés

### Actions propres

La réserve d'actions propres inclut la valeur nominale des parts détenues par le Groupe dans la Société. Au 31 décembre 2014, le Groupe détenait un total de 12.664.057 actions de la Société (au 31 décembre 2013: 15.338.431 ).

En 2014, Nyrstar a vendu 2 500 000 actions (2013: 3 065 000) à un organisme financier et aux participants en relation avec le LESOP (note 32) pour une rémunération en espèces de 4,9 millions EUR (2013: 5,3 millions EUR).

Au mois de septembre 2014, Nyrstar a cédé les droits de souscription liés à ses actions propres détenues à la date de l'augmentation de capital. Les EUR 7,7 millions perçus en contrepartie ont été actés parmi les pertes accumulées directement.

Le groupe a réglé dans le courant de l'exercice 2014 une partie de l'Octroi LTIP et de l'attribution d'actions à dividende différé, allouant dans ce cadre un total de 204.152 actions (2013: 487.927) aux collaborateurs concernés.

Le 16 avril 2013, le Groupe a acquis, hors marché, la totalité des participations de Glencore International AG (« Glencore ») dans Nyrstar, soit 7,79% de participation (13 245 757 actions), à EUR 3,39 par action, pour un montant total de EUR 44,9 millions. En outre, Glencore a accepté de payer à Nyrstar une indemnité de résiliation de EUR 44,9 millions pour la résiliation au 31 décembre 2013 de l'accord de Commodity Off-take, qui porte sur la vente et la commercialisation de zinc de base produit par Nyrstar au sein de l'Union européenne. Cette indemnité de résiliation a été comptabilisée comme autre résultat.

Nyrstar a conclu le 1er octobre 2013 un accord d'enlèvement et de commercialisation stratégique avec Noble Group Limited ("Noble") portant sur la commercialisation et la vente d'une partie substantielle du zinc de qualité de base produit dans ses fonderies européennes. Noble s'est engagé à acquérir 1.700.225 actions ordinaires auto-détenues de Nyrstar, ce qui représente 1 % du total des actions pour un prix de EUR 3,76 par action, pour une contrepartie totale en espèces de EUR 6,4 millions.

## 27. Prêts et emprunts

Cette note porte sur les dispositions contractuelles afférentes aux prêts et emprunts productifs d'intérêts du Groupe, qui sont évalués au coût amorti. Pour plus d'informations concernant l'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt, au risque de change et au risque de liquidité, veuillez-vous reporter à la note 34.

En million EUR	au 31 Déc 2014	au 31 Déc 2013
Obligations convertibles	106,0	102,9
Obligations à taux fixe	751,3	734,2
Facilité de crédit SCTF	-	-
Prêts bancaires non garantis	3,0	1,8
Passifs de location-financement	1,9	1,0
<b>Total des emprunts non courants</b>	<b>862,2</b>	<b>839,9</b>
Obligations convertibles	-	118,5
Obligations à taux fixe	72,6	-
Prêts bancaires non garantis	-	2,5
Passifs de location-financement	2,0	0,9
<b>Total des emprunts courants</b>	<b>74,6</b>	<b>121,9</b>
<b>Total des emprunts</b>	<b>936,8</b>	<b>961,8</b>

### Obligations convertibles

Des obligations convertibles à 4,25% d'une valeur de EUR 120 millions sont inscrites sur le Francfort Marché Libre (Freiverkehr) en septembre 2013 avec une échéance en septembre 2018.

## Notes sur les états financiers consolidés

Ces obligations sont convertibles à la discréction de leur détenteur, à tout moment entre le 31 décembre 2013 et le 15 septembre 2018 (dix jours avant la date d'échéance finale, à savoir le 25 septembre 2018), ou si les obligations sont appelées au remboursement par le Groupe avant la date d'échéance finale, jusqu'au septième jour avant la date fixée pour le remboursement. Le cours de conversion au 31 décembre 2014 s'élève à EUR 3,71 par action.

Les obligations comportent une composante "passif" et une composante "capitaux propres". Les justes valeurs de la composante "passif" (EUR 102,3 millions) et de la composante "capitaux propres" (EUR 15,7 millions) ont été déterminées d'après la méthode résiduelle à l'émission des obligations. La composante "passif" est évaluée au coût amorti à un taux d'intérêt effectif de 8,03% par an.

Les obligations ont été émises à 100% de leur capital nominal et ont un taux d'intérêt nominal de 4,25% par an, payable semestriellement à terme échu.

En juillet 2014, Nyrstar a remboursé ses obligations convertibles à 7% d'une valeur de EUR 120 millions inscrites sur le marché Euro MTF de la Bourse de Luxembourg avec une échéance en juillet 2014.

Ces obligations sont convertibles à la discréction de leur détenteur, à tout moment entre le 1er septembre 2009 et le 1er juillet 2014 (dix jours avant la date d'échéance finale, à savoir le 10 juillet 2014), ou si les obligations sont appelées au remboursement par le Groupe avant la date d'échéance finale, jusqu'au septième jour avant la date fixée pour le remboursement. Le cours de conversion au 31 décembre 2014 s'élève à EUR 5,63 par action (au 31 décembre 2013: EUR 5,91 par action).

Les obligations comportent une composante "passif" et une composante "capitaux propres". Les justes valeurs de la composante "passif" (EUR 108,7 millions) et de la composante "capitaux propres" (EUR 8,8 millions) ont été déterminées d'après la méthode résiduelle à l'émission des obligations. La composante "passif" est évaluée au coût amorti à un taux d'intérêt effectif de 9,09% par an.

Les obligations ont été émises à 100% de leur capital nominal et ont un taux d'intérêt nominal de 7% par an, payable semestriellement à terme échu.

En 2014 et 2013, aucune obligation convertible n'a été convertie en actions ordinaires de la société.

### Facilité de crédit SCTF

La ligne de crédit SCTF est une ligne de crédit multidevises renouvelable pour le financement structuré des matières premières garantie limitée à EUR 400 millions. La ligne de crédit a été refinancée mi-novembre 2012. D'une durée de quatre ans, elle est assortie d'une période de règlement au cours de la quatrième année, donnant une échéance au 16 novembre 2016). La ligne de crédit est assortie d'une clause « accordéon » pré-approvée, mais sans engagement, permettant d'augmenter sa limite à EUR 750 millions.

Les fonds tirés dans le cadre de la ligne de crédit sont porteurs d'un intérêt correspondant au taux EURIBOR plus une marge de 1,85%.

Les charges transactionnelles directement imputables ont été déduites de la dette lors de la comptabilisation initiale et sont amorties sur toute la durée de la ligne de crédit. Les charges transactionnelles non encore amorties à la date du bilan équivalent à EUR 1,8 millions (au 31 décembre 2013: EUR 2,6 millions). Ces charges sont présentées sous d'autres actifs (note 22). Les frais de la ligne de crédit SCTF antérieure ont été passés en résultat lors du renouvellement de la facilité, induisant des charges financières de EUR 3,0 millions.

Les emprunts réalisés en vertu de cette ligne de crédit sont garantis par les stocks et les créances de Nyrstar. En plus des représentations, garanties et engagements traditionnels, notamment les restrictions en matière de fusions et de cessions d'actifs, la ligne de crédit prévoit des engagements financiers qui sont liés à certains ratios tirés du bilan.

### Obligations à taux fixe

En septembre 2014, la Société a émis pour 350 millions EUR d'obligations non subordonnées à 8,5 % inscrites sur le marché Euro MTF de la Bourse de Luxembourg avec une échéance en 2019. Le prix d'émission des obligations à échéance en 2019 a été fixé à 98,018 %.

Au 31 décembre 2014, la Société a trois obligations à taux fixe en circulation: une obligation à taux fixe de 5,5% de EUR 225 millions (échéance: avril 2015), une obligation à taux fixe de 5,375 % de EUR 525 millions (échéance: avril 2016) et une obligation à taux fixe de 8,5% de EUR 350 millions (échéance: septembre 2019). Les charges transactionnelles directement imputables ont été déduites lors de la comptabilisation initiale et sont amorties sur toute la durée des obligations.

## Notes sur les états financiers consolidés

En 2014, Nyrstar a, par le biais d'une offre publique, racheté des obligations propres pour une valeur nominale de EUR 147,4 millions pour l'obligation à 5,5 % et de EUR 100 millions pour l'obligation à 5,375 % pour une rémunération totale de EUR 253,4 millions.

En 2013, Nyrstar a racheté des obligations propres pour une valeur nominale de EUR 5 millions pour l'obligation de 5,5 % et de EUR 10 millions pour l'obligation de 5,375 % pour une rémunération totale de EUR 14,6 millions.

### Conditions et échéancier de remboursement des dettes

Tableau des conditions relatives aux encours de crédit:

En million EUR	Devise	Taux d'intérêt nominal	Année d'échéance	Valeur nominale	Valeur comptable	Valeur nominale	Valeur comptable
				31 Déc 2014	31 Déc 2013	31 Déc 2014	31 Déc 2013
Obligations convertibles*	EUR	7,00%	2014	-	-	119,9	118,5
Obligations à taux fixe	EUR	5,50%	2015	72,6	72,6	220,0	219,9
Obligations à taux fixe	EUR	5,40%	2016	415,0	414,7	515,0	514,3
Obligations convertibles**	EUR	4,25%	2018	120,0	106,0	120,0	102,9
Obligations à taux fixe	EUR	8,50%	2019	350,0	336,6	-	-
<b>Total des passifs productifs d'intérêts</b>				<b>957,6</b>	<b>929,9</b>	<b>974,9</b>	<b>955,6</b>

\* L'entreprise se réserve le droit de rembourser, à tout moment à partir du 10 juillet 2012, les obligations augmentées des intérêts à payer si, au cours d'au moins 20 jours de négociation consécutifs sur 30, le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions est supérieur à 150% de leur cours de conversion.

\*\* L'entreprise se réserve le droit de rembourser, à tout moment à partir du 16 octobre 2016, les obligations augmentées des intérêts à payer si, au cours d'au moins 20 jours de négociation consécutifs sur 30, le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions est supérieur à 130% de leur cours de conversion

En million EUR	Paiements minimaux non actualisés	31 Déc 2014	31 Déc 2013
		31 Déc 2014	31 Déc 2013
Moins d'un an		2,0	0,9
Entre deux et cinq ans		2,0	1,1
<b>Loyers minimaux</b>	<b>4,0</b>	<b>2,0</b>	
Moins: montants représentant les intérêts sur contrats de location-financement		0,1	0,1
<b>Montant actualisé des loyers minimaux</b>	<b>3,9</b>	<b>1,9</b>	

## 28. Provisions

En million EUR	Note	Remise en état, réhabilitation et démantèlement	Restructuration	Autres	Total
Au 1 <sup>er</sup> Jan 2014		188,2	5,2	32,3	225,7
Paiements		(14,4)	(4,9)	(3,6)	(22,9)
Dotations / (reprises)		(3,7)	2,0	6,3	4,6
Ajustements des immobilisations corporelles	14	(7,2)	-	-	(7,2)
Transferts		(0,2)	-	-	(0,2)
Désactualisation	11	11,8	-	0,2	12,0
Effets de change		11,8	0,1	3,0	14,9
<b>Au 31 Déc 2014</b>		<b>186,3</b>	<b>2,4</b>	<b>38,2</b>	<b>226,9</b>
Dont courant		5,2	2,4	4,4	12,0
Dont non courant		181,1	-	33,8	214,9

## Notes sur les états financiers consolidés

En million EUR	Note	Remise en état, réhabilitation et démantèlement	Restructuration	Autres	Total
Au 1 <sup>er</sup> Jan 2013		179,5	5,1	50,2	234,8
Acquis lors de regroupements d'entreprises		1,5	-	-	1,5
Paiements		(13,0)	(7,2)	(5,2)	(25,4)
Dotations / (reprises)		0,9	7,6	(10,6)	(2,1)
Ajustements des immobilisations corporelles	14	21,7	-	-	21,7
Transferts		(0,2)	-	0,1	(0,1)
Désactualisation	11	10,8	-	0,2	11,0
Effets de change		(13,0)	(0,3)	(2,4)	(15,7)
<b>Au 31 Déc 2013</b>		<b>188,2</b>	<b>5,2</b>	<b>32,3</b>	<b>225,7</b>
Dont courant		7,7	5,2	4,2	17,1
Dont non courant		180,5	-	28,1	208,6

### Remise en état, réhabilitation et démantèlement

Les travaux de remise en état, de réhabilitation et de démantèlement relatifs aux projets financés devraient être réalisés progressivement au cours des 115 prochaines années et la majorité sera utilisée durant les 15 prochaines années.

La provision est actualisée à un taux d'actualisation avant impôt basé sur le taux actuel du marché et la désactualisation est incluse dans les charges d'intérêt. Pour en savoir plus sur les principales estimations et hypothèses utilisées pour évaluer cette provision, référez-vous à la note 4.

### Provisions pour restructuration

En 2014, Nyrstar a engagé des frais de restructuration de l'ordre de EUR 5,3 millions (2013: EUR 18,5 millions). La provision restante de EUR 2,4 millions (au 31 décembre 2013: EUR 5,2 millions) concerne principalement la mise en œuvre des mesures de restructuration qui devraient être finalisées en 2015.

### Autres provisions

Les autres provisions portent essentiellement sur les rémunérations et avantages sociaux, les réclamations fondées en droit et les autres dettes. La partie courante devrait être utilisée au cours des 12 prochains mois, tandis que la partie non courante sera utilisée sur une durée de vie moyenne pondérée de deux ans (2013: 2 ans). Les estimations peuvent varier en fonction des changements des estimations de coût et du calendrier des frais qui seront engagés.

## 29. Avantages du personnel

En million EUR	31 Déc 2014	31 Déc 2013
Congé d'ancienneté	2,6	2,3
Régimes de retraite	72,9	58,8
Autres	11,3	9,9
<b>Total des provisions non courantes pour avantages du personnel</b>	<b>86,8</b>	<b>71,0</b>
Congés annuels et congés d'ancienneté	26,4	29,3
Autres	32,0	3,8
<b>Total des provisions courantes pour avantages du personnel</b>	<b>58,4</b>	<b>33,1</b>
<b>Total des provisions pour avantages du personnel</b>	<b>145,2</b>	<b>104,1</b>

## Notes sur les états financiers consolidés

### Régimes de retraite et de post-retraite

Nyrstar participe à un certain nombre de régimes d'avantages de retraite. Ces plans prévoient des avantages en cas de retraite, d'invalidité, de décès, d'économie ou de départ de la vie active, les principaux types d'avantages étant un montant forfaitaire d'avantages déterminés et d'avantages de cotisation déterminés.

### Régimes de cotisation déterminés

Le groupe doit contribuer pour un pourcentage spécifié de frais salariaux aux régimes d'avantages de retraite pour financer les avantages. La seule responsabilité du groupe est d'établir les cotisations spécifiées, à l'exception de la Belgique où la législation requiert que des intérêts minimums soient garantis par l'employeur sur ces cotisations, actuellement 3,25 % sur les cotisations patronales et 3,75 % sur les cotisations des salariés. Ces dernières, qui s'appliquent sous la forme d'une moyenne sur l'ensemble de la carrière des salariés, peuvent être modifiées par Décret royal, auquel cas le(s) nouveau(x) taux s'applique(nt) à la fois aux cotisations passées cumulées et aux cotisations futures à compter de la date de la modification. Bien que ces régimes, financés par des assurances de groupe, soient stricto sensu considérés comme des régimes d'avantages déterminés, ils sont comptabilisés comme des régimes à cotisations déterminées. Cette approche se justifie sachant que l'IASB n'a pas encore déterminé de principe comptable adéquat pour de tels régimes à cotisations, ainsi qu'au regard de l'incertitude en ce qui concerne l'évolution future des taux de rendement garantis minimum en Belgique. Il convient de noter que la Société va comptabiliser un passif net dans l'éventualité où il y aurait une différence positive entre les réserves garanties minimum et les actifs cumulés à la date de clôture du bilan. Au 31 décembre 2014, aucun passif n'a été comptabilisé dans le bilan pour les régimes belges à cotisations déterminées car les réserves garanties minimum ont été couvertes à 100 % par les réserves accumulées réelles auprès de la compagnie d'assurance. La contribution à ces régimes s'élève à 0,7 million EUR et les actifs cumulés à 10,7 millions EUR.

Le personnel de Nyrstar Budel BV est membre d'un multi-employeur du secteur des Métaux et de l'Électricité qui a défini un régime de pension aux avantages déterminés (PME). Les PME sont dans l'incapacité de fournir les informations nécessaires pour la comptabilité de l'avantage déterminé à appliquer; par conséquent, le régime PME a été comptabilisé comme un régime de cotisation déterminé. Les obligations de l'entité sont limitées au paiement des cotisations requises selon le régime de financement du PME et elle ne peut être tenue responsable des déficits ou des cotisations d'autres sociétés participantes.

La dépense totale pour des régimes de cotisation déterminés reconnus dans la déclaration de revenus consolidée est de 5,0 millions EUR.

### Régimes d'avantages déterminés

Les sponsors du groupe ont défini les régimes d'avantages déterminés décrits ci-dessous. Tous les régimes d'avantages déterminés sont financés extérieurement, soit par un contrat d'assurance collective, soit par un fonds de pension autogéré, également séparé de l'entité. Tous les régimes respectent les cadres réglementaires locaux et les exigences de financement minimum et ont été réexaminés au 31 décembre 2014. En outre, le groupe est responsable de la gestion et de la gouvernance des régimes d'avantages déterminés en Belgique, en Suisse, aux États-Unis et au Canada. Les actifs du régime ne comprennent pas les investissements directs dans les propres instruments financiers du groupe ni dans les biens occupés ou utilisés par les sociétés du groupe.

Les régimes d'avantages déterminés comprennent également les régimes dits de solde de trésorerie. Les régimes de solde de trésorerie, parrainés par les entités belges et suisses, représentent environ 13 % de la valeur de l'obligation d'avantages déterminés totale au 31 décembre 2014 et sont évalués sur la base de la méthode de crédit d'unité projeté.

Les régimes d'avantages déterminés exposent la société de parrainage aux risques actuariels, comme le risque d'investissement, le risque de taux d'intérêt, le risque salarial, le risque d'inflation et le risque de longévité. Les régimes d'avantages médicaux sont également exposés au risque d'inflation des coûts médicaux. L'incidence éventuelle des changements de ces risques a été illustrée par une analyse de sensibilité qui est détaillée ci-dessous.

La mort en service et les risques d'invalidité sont assurés dans la plupart des pays par une société de (ré)assurance externe.

## Notes sur les états financiers consolidés

Sur la base de l'emplacement géographique des entités de parrainage, les obligations d'avantages de retraite reconnues au 31 décembre 2014 peuvent être subdivisées comme suit:

En million EUR	31 Déc 2014	Durée moyenne
<b>Euro zone:</b>		
Nyrstar Budel BV Excedent Pension Plan	(28,6)	11,2ans
Nyrstar Belgium SA/NV: Staff Old Defined Benefit plan funded through pension fund, Staff Cash Balance Plan, Staff Complementary Savings Plan, Staff Insured Old Defined Benefit plan, Staff "appointements continués", Salaried Employees Old Defined Benefit Plan, Salaried Employees "appointements continués"		
Nyrstar NV: Staff Cash Balance Plan, Staff Complementary Savings Plan		
Nyrstar France Régime d'Indemnités de Fin de Carrière and Régime du Mutuelle		
Nyrstar France Mutuelle (medical benefit plan)		
<b>USA:</b>		
Nyrstar Clarksville Inc: Hourly Employees' Pension Plan, Salaried Employees' Retirement Plan, Pension Plan for Bargaining Unit Employees, NCI/JCZ Pension Plan for Bargaining Unit Employees, Supplemental Executive Retirement Plan	(21,6)	14,1 ans
Nyrstar Clarksville Inc. Post Retirement Medical Benefit and Life Insurance Plan (medical benefit plan)		
<b>CANADA:</b>		
Nyrstar Myra Falls Ltd.: Hourly-Paid Employees' Pension Plan, Thirty-Year Retirement Supplement and Voluntary Early retirement Allowance	(15,8)	11,5 ans
Nyrstar Myra Falls Ltd.: Non-Pension post-retirement benefits plan (medical benefit plan)		
<b>Switzerland:</b>		
Nyrstar Sales & Marketing AG: Pension Plan Staff and Pension Plan Staff NMC funded through the Helvetia Group Foundation	(6,9)	18,7 ans
Nyrstar Finance International AG: Pension Plan funded through the Helvetia Group Foundation		
<b>Total</b>	<b>(72,9)</b>	<b>12,6 ans</b>

La valeur totale des régimes d'avantages médicaux, inclus dans les obligations du régime de retraite s'élève à 29,4 millions EUR (2013: 24,8 millions EUR).

## Notes sur les états financiers consolidés

Les montants reconnus sur l'état de la position financière ont été déterminés comme suit:

En million EUR	31 Déc 2014	31 Déc 2013
Valeur actualisée des engagements financés	145,9	117,3
Valeur actualisée des engagements non financés	42,8	38,2
<b>Total de la valeur actualisée des engagements</b>	<b>188,7</b>	<b>155,5</b>
Juste valeur des actifs du régime	(115,9)	(97,1)
<b>Déficit total</b>	<b>72,8</b>	<b>58,4</b>
Restriction à la constatation de l'excédent en raison du plafonnement des actifs	0,1	0,4
<b>Total des engagements de retraite comptabilisés</b>	<b>72,9</b>	<b>58,8</b>

Les actifs du régime comprennent:

En million EUR	31 Déc 2014	31 Déc 2013
Trésorerie	1,7	2,9
Instruments de capitaux propres	48,9	38,7
Instruments de dette	33,3	30,5
Autres actifs	32,0	25,0
<b>Total des actifs des régimes</b>	<b>115,9</b>	<b>97,1</b>

Les fonds mutuels comprennent des fonds propres ou de participation, des fonds à revenus fixes et des fonds d'investissement mixtes comprenant à la fois des instruments de participation et d'endettement. Tous les actifs, à l'exception des contrats d'assurance, ont des prix cotés sur des marchés actifs. La juste valeur des contrats d'assurance correspond soit à la valeur actuelle au taux d'escompte des avantages futurs obtenus (Pays-Bas) ou à la valeur capitalisée des cotisations payées au taux d'assurance garanti contractuellement (autres pays).

Les changements de la valeur actuelle des obligations d'avantages déterminés s'énoncent comme suit:

En million EUR	31 Déc 2014	31 Déc 2013
Engagements de prestations définies à l'ouverture de l'exercice	155,5	164,0
Coût des services rendus	6,6	6,9
Charges d'intérêts	5,9	5,4
Nouvelle mesure (gains)/pertes:		
(Gains)/pertes actuarielles découlant de changements des hypothèses démographiques	0,8	3,3
(Gains)/pertes actuarielles découlant de changements des hypothèses financières	24,5	(8,0)
(Gains)/pertes actuarielles découlant des écarts entre résultats et prévisions	(4,7)	(1,0)
(Gains)/pertes actuarielles résultant des variations de change	8,9	(7,9)
Cotisations aux régimes par les affiliés	1,2	1,2
Prestations versées par les régimes	(9,3)	(8,7)
Modification du régime	(0,4)	0,8
Règlement / compressions du régime	(0,3)	(0,5)
<b>Engagements de prestations définies à la clôture de l'exercice</b>	<b>188,7</b>	<b>155,5</b>

Au cours de 2014, il n'y a eu ni réductions, ni règlements. Les coûts de services antérieurs présentés résultent principalement d'une diminution du montant de la pension et d'une augmentation de l'âge de la pension aux Pays-Bas en raison d'une modification du régime en 2014.

## Notes sur les états financiers consolidés

Les changements de la valeur actuelle des actifs du régime s'énoncent comme suit:

En million EUR	31 Déc 2014	31 Déc 2013
Juste valeur des actifs du régime à l'ouverture de l'exercice	97,1	91,4
Rendement attendu des actifs du régime	3,8	3,1
Nouvelle mesure gains/(pertes):		
Rendement des immobilisations de production hors produit d'intérêts comptabilisé dans charge d'intérêts nette	9,4	3,0
Gains/(pertes) actuarielles résultant des variations de change	5,2	(5,0)
Cotisations aux régimes par l'employeur	6,8	10,4
Cotisations aux régimes par les affiliés	1,2	1,2
Prestations versées par le régime	(7,3)	(6,5)
Frais d'administration, taxes et cotisations sociales	(0,3)	(0,5)
<b>Juste valeur des actifs du régime à la clôture de l'exercice</b>	<b>115,9</b>	<b>97,1</b>

Les dépenses reconnues dans les états de revenu s'énoncent comme suit:

En million EUR	31 Déc 2014	31 Déc 2013
Coût des services rendus		
Coût des services rendus, frais d'administration, taxes et cotisations sociales compris	(6,6)	(6,9)
Coûts des prestations au titre des services passés	0,4	(0,8)
Charges d'intérêts	(2,1)	(2,3)
<b>Composants des coûts d'avantages déterminés compris dans la déclaration de revenu</b>	<b>(8,3)</b>	<b>(10,0)</b>
Nouvelle mesure du passif au titre de prestations définies net:		
Rendement sur immobilisations de production (hors sommes incluses dans charge d'intérêts nette)	9,4	3,0
Gains et (pertes) actuariels découlant de changements des hypothèses démographiques	(0,8)	(3,3)
Gains/(pertes) actuarielles découlant de changements des hypothèses financières	(24,5)	8,0
Gains et (pertes) actuariels découlant des écarts entre résultats et prévisions	4,7	1,0
Ajustements pour les restrictions sur l'actif d'avantages déterminés	0,3	(0,2)
Gains/(pertes) actuarielles résultant des variations de change	0,3	0,7
<b>Composants des coûts d'avantages déterminés enregistrés dans l'OCI</b>	<b>(10,6)</b>	<b>9,2</b>
<b>Total des coûts des avantages du personnel</b>	<b>(18,9)</b>	<b>(0,8)</b>

### Principales hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles utilisées à la date du rapport s'énoncent comme suit:

En million EUR	31 Déc 2014	31 Déc 2013
Taux d'actualisation (fourchette; moyenne pondérée en %)	0,6 - 3,8; 2,7	1,3 - 4,7; 3,8
Augmentation future attendue des salaires (fourchette; moyenne pondérée en %)	1,5 - 2,5; 2,3	1,5 - 2,5; 2,3
Taux d'inflation attendu (fourchette; moyenne pondérée en %)	2,0; 2,0	2,0 - 2,3; 2,1
Taux tendanciel initial (fourchette; moyenne pondérée en %)	2,0 - 7,5; 6,1	2,0 - 8,0; 5,5
Taux tendanciel final (fourchette; moyenne pondérée en %)	2,0 - 6,0; 4,5	2,0 - 5,0; 3,8
Nombre d'années à courir	0 - 5; 3,7	0 - 6; 3,3

## Notes sur les états financiers consolidés

Des taux d'escompte multiples ont été utilisés conformément aux régions comme indiqué dans le tableau ci-dessus. Les taux d'escompte ont été déterminés en se référant à des titres de société de haute qualité d'une durée similaire à la durée moyenne pondérée des régimes concernés pour la zone EURO, les États-Unis et le Canada. Étant donné qu'il n'y a pas de marché à forte décote pour les obligations de sociétés AA avec le terme requis en Suisse, les taux d'escompte ont été déterminés en se référant aux taux d'obligations gouvernementales. Des hypothèses d'augmentations salariales futures reflètent les attentes du groupe et la politique des Ressources humaines pour les prochaines années.

Une hypothèse de taux d'inflation simple a été utilisée pour la zone EURO de 2% (2013: 2%), ce qui correspond au taux d'inflation cible de la Banque centrale européenne.

Les hypothèses des taux d'évolution des coûts médicaux ont été déterminées sur la base des normes industrielles et des données d'enquête compte tenu de l'expérience du régime réel.

Les hypothèses de mortalité sont basées sur les derniers tableaux de mortalité standard disponibles pour les différents pays concernés. Ces tableaux impliquent des durées de vie futures escomptées (en années) pour les salariés âgés de 65 ans à la date du 31 décembre 2014, de 18 à 24 pour les hommes (2013 18 à 24) et de 21 à 28 (2013: 21 à 28) pour les femmes. L'hypothèse de chaque pays est réexaminée chaque année et ajustée si nécessaire de manière à refléter les changements dans l'expérience du fonds et les recommandations actuarielles. S'il est applicable, le risque de longévité est couvert en utilisant des taux de mortalité prospectifs.

### Analyse de sensibilité

Les hypothèses actuarielles significatives pour la détermination de l'obligation d'avantages déterminés ont été discutées ci-dessus dans la présente note. Le tableau ci-après montre l'analyse de sensibilité sur l'effet de l'obligation d'avantages déterminés de changements positifs raisonnables dans les hypothèses actuarielles les plus significatives utilisées. À noter que l'analyse de sensibilité est exécutée par hypothèse (les autres hypothèses significatives étant maintenues constantes) :

En million EUR	31 Déc 2014
Taux d'actualisation -0,5%	13,5
Taux d'actualisation +0,5%	(12,2)
Augmentation future attendue des salaires - 0,5%	(1,0)
Augmentation future attendue des salaires + 0,5%	1,0
Taux d'inflation attendu - 0,5%	(0,4)
Taux d'inflation attendu + 0,5%	0,4
Taux d'évolution des coûts médicaux -1,0%	(4,2)
Taux d'évolution des coûts médicaux +1,0%	5,4
Espérance de vie - 1 year	5,2
Espérance de vie + 1 year	(5,2)

### Contributions attendues en 2015

Le groupe s'attend à payer des cotisations de EUR 6,4 millions pour les régimes d'avantages déterminés de post-emploi pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2015.

## Notes sur les états financiers consolidés

### 30. Dettes commerciales et autres dettes

En million EUR	31 Déc 2014	31 Déc 2013
Dettes commerciales	536,8	435,6
Autres dettes	73,7	50,4
<b>Total dettes commerciales et autres dettes</b>	<b>610,5</b>	<b>486,0</b>

L'exposition du Groupe au risque de change et au risque de liquidité liés aux dettes commerciales et autres dettes est commentée à la note 34.

### 31. Produits différés

En million EUR	31 Déc 2014	31 Déc 2013
Courant	425,3	294,7
Non courant	89,5	-
<b>Total produit différé</b>	<b>514,8</b>	<b>294,7</b>

Les produits différés se composent de paiements réglés par des clients à l'entreprise pour des livraisons futures de stocks de métaux qui devraient être réglées dans le cours normal des activités.

En octobre 2014, Nyrstar a conclu la vente à terme d'une partie de la production d'argent incrémentielle future de la fonderie de Port Pirie moyennant un dépôt préalable de quelque AUD 120 millions (EUR 85,2 millions) afin de financer le deuxième volet du montage financier de la reconversion de sa fonderie à Port Pirie. La durée de la vente à terme est de cinq ans. Conformément aux termes de la vente à terme, la majeure partie des volumes d'argent sera livrée selon un calendrier de livraison prescrit après la mise en service de la fonderie reconvertie de Port Pirie à partir de 2016, et ce jusqu'à la fin de 2019. Les prix de l'argent ont été couverts avec des contreparties.

En décembre 2014, Nyrstar a conclu un accord de paiement anticipé pour l'argent, accord en vertu duquel Nyrstar a perçu USD 124,6 millions (EUR 102,7 millions) de paiement anticipé et s'est engagé à livrer physiquement 9,4 millions d'onces d'argent en tranches égales sur une période de six mois jusqu'en juin 2015. Le versement anticipé pour l'argent est imputé au résultat lors de la livraison physique de l'argent sous-jacent. Au 31 décembre 2014, pas d'argent n'a été livré.

En juin 2013, Nyrstar a conclu un accord de paiement anticipé pour l'argent, accord en vertu duquel Nyrstar a perçu USD 195,8 millions (EUR 148,1 millions) de paiement anticipé et s'est engagé à livrer physiquement 8,75 millions d'onces d'argent en tranches égales sur une période de dix mois jusqu'en mars 2014. Le versement anticipé pour l'argent est imputé au résultat lors de la livraison physique de l'argent sous-jacent. Au 31 décembre 2013, 6,1 millions onces d'argent avaient été livrées.

En décembre 2013, Nyrstar a conclu un accord de paiement anticipé pour l'argent, accord en vertu duquel Nyrstar a perçu USD 50 millions (EUR 36,3 millions) de paiement anticipé et s'est engagé à livrer physiquement 3,3 millions d'onces d'argent en tranches égales sur une période de six mois jusqu'en juin 2014. Le versement anticipé pour l'argent est imputé au résultat lors de la livraison physique de l'argent sous-jacent. Au 31 décembre 2013, pas d'argent n'a été livré.

Parallèlement à l'accord de paiement anticipé sur l'argent, Nyrstar a conclu des contrats d'achat à terme avec des dates de livraison équivalentes pour couvrir l'exposition au prix de l'argent liée à ses engagements de livraison. Ces contrats sont comptabilisés sous la forme d'une couverture de la juste valeur effective de la promesse de vente ferme prévue dans l'accord de paiement anticipé pour l'argent. Dans les faits, le changement de la juste valeur des contrats d'achat à terme, soit EUR 1,8 million, (2013: EUR 5,9 millions) a été inclus dans Autres passifs financiers et la partie du produit comptabilisé d'avance liée à l'accord de paiement anticipé pour l'argent, soit EUR 1,8 million (2013: EUR 5,9 millions) se compense dans le compte de résultat.

## Notes sur les états financiers consolidés

### 32. Rémunération par paiement en actions

En million EUR	2014	2013
Charges liés aux paiements fondés sur des actions, sécurité sociale comprise	(4,7)	(5,2)

La Société a établi un plan à long terme de motivation des dirigeants (LTIP), un plan de régime de possession de fonds propres du personnel financé par l'endettement (LESOP) et un plan d'attributions d'actions à dividende différé (désignés conjointement par les « Plans »), ayant comme objectif d'attirer, de conserver et de motiver le personnel et les cadres de la Société et de ses filiales détenues à 100%. Nyrstar avait également mis en place un plan de co-investissement les années précédentes. Les principales modalités de chaque Plan sont exposées ci-dessous:

#### Plan à long terme de motivation des dirigeants (LTIP)

Les Octrois 4 à 7 du LTIP ont été accordés entre 2011 et 2014 conformément aux règles et conditions du Plan à long terme de motivation des dirigeants (LTIP). Les détails des octrois sont résumés dans le tableau ci-dessous.

	Octroi 2	Octroi 3	Octroi 4	Octroi 5	Octroi 6	Octroi 7
Nombre d'actions attribuées à la date d'octroi	2.003.351	604.407	1.149.398	2.261.628	2.270.961	5.121.113
Date d'octroi effective	30 juin 2009	30 juin 2010	30 juin 2011	30 juin 2012	30 juin 2013	5 sept 2014
	Du 1 <sup>er</sup> jan. 2009 au 31 déc 2011	Du 1 <sup>er</sup> jan. 2010 au 31 déc 2012	Du 1 <sup>er</sup> jan. 2011 au 31 déc 2013	Du 1 <sup>er</sup> jan. 2012 au 31 déc 2014	Du 1 <sup>er</sup> jan. 2013 au 31 déc 2015	Du 1 <sup>er</sup> jan. 2014 au 31 déc 2016
Durée d'emploi						
Date d'acquisition	31 déc 2011	31 déc 2012	31 déc 2013	31 déc 2014	31 déc 2015	31 déc 2016
Règlement <sup>(b)</sup>	Actions	Actions	Actions	Actions	Actions	Actions
Juste valeur à la date d'octroi (EUR par action)*	2,78	4,25	6,23	1,01	1,37	0,44

\* la juste valeur est la juste valeur moyenne pondérée pour les deux méthodes d'évaluation de la performance: cours du zinc et MSCI comme cela est expliqué ci-dessous

#### (a) Critères de performance

Afin de garantir que le LTIP corresponde à la maximisation des retours accordés aux actionnaires, le Conseil d'administration a défini deux conditions de performance d'égale pondération. Un nombre égal d'octrois a été accordé pour les deux conditions de performance. Pour qu'un octroi soit réalisé, le comportement annuel du cours de l'action Nyrstar est évalué par rapport au changement implicite d'un cours notionnel de l'action basé sur les performances historiques du cours du zinc et de l'indice MSCI World Metals and Mining.

Les actions sont accordées à certains employés au prorata de la réalisation des seuils de performance prédefinis pour chacun des critères de performance et dans la mesure où l'employé est encore en fonction à la date de réalisation de l'octroi en question.

#### (b) Règlement

Le Conseil d'administration se réserve le droit de régler les Octrois 4,5, 6 et 7 du LTIP en actions ou en espèces. Il compte cependant régler tous les plans en actions. De ce fait, tous les plans LTIP sont traités sous la forme de paiements en actions réglés en instruments de capitaux propres.

## Notes sur les états financiers consolidés

Les principales données du modèle de valorisation pour les plans LTIP octroyés en 2014 et 2013 sont les suivants:

	2014	2013
Rendement de dividendes	0,0%	3,0%
Inconstance attendue - cours de l'action Nyrstar	45,0%	47,0%
Inconstance attendue - cours du zinc	19,0%	24,0%
Inconstance attendue - indice MSCI Metals and Mining	18,0%	22,0%
Taux d'intérêts sans risques	1,6%	1,3%
Cours de l'action à la date de l'octroi	2,44	3,30
Taux de renoncements	0,0%	0,0%
Modèle d'évaluation utilisé	Monte Carlo	Monte Carlo

Les inconstances attendues sont basées sur l'inconstance historique au cours de la période précédant la date d'octroi (équivalant à la période de validité attendue de l'octroi, sous réserve des données historiques restant applicables). Les critères de performance sont tous deux liés au marché et ont été pris en compte dans le calcul de la juste valeur des octrois.

Les variations du nombre d'instruments de capitaux propres octroyés au cours de la période dans le cadre des plans LTIP sont précisées dans le tableau suivant:

	Octroi 2	Octroi 3	Octroi 4	Octroi 5	Octroi 6	Octroi 7	Total
Au 1 <sup>er</sup> Jan 2014	-	-	1.019.930	1.903.273	2.111.346	-	5.034.549
Allocation initiale le 5 Sep 2014	-	-	-	-	-	5.121.113	5.121.113
Effet de dilution / ajustement	-	-	-	553.380	669.321	1.364.350	2.587.051
Echus	-	-	-	(2.626.335)	(421.558)	(625.798)	(3.673.691)
Dotations	-	-	-	169.682	467.428	-	637.110
Expiré	-	-	(944.359)	-	-	-	(944.359)
Règlements	-	-	(75.571)	-	-	-	(75.571)
<b>Au 31 Déc 2014</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2.826.537</b>	<b>5.859.665</b>	<b>8.686.202</b>	

	Octroi 2	Octroi 3	Octroi 4	Octroi 5	Octroi 6	Total
Au 1 <sup>er</sup> Jan 2013	88.871	770.960	1.053.901	2.104.239	-	4.017.971
Allocation initiale le 30 Juin 2013	-	-	-	-	2.270.961	2.270.961
Echus	-	-	(148.144)	(525.715)	(229.174)	(903.033)
Dotations	11.668	4.448	114.173	324.749	69.559	524.597
Expiré	-	(388.020)	-	-	-	(388.020)
Règlements	(100.539)	(387.388)	-	-	-	(487.927)
<b>Au 31 Déc 2013</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1.019.930</b>	<b>1.903.273</b>	<b>2.111.346</b>	<b>5.034.549</b>

En 2014 le Octroi 4 a été réglés en espèces, alors que en 2013 les Octrois 2 et 3 ont été réglés en en actions.

En 2014 et 2013, certains employés qui ont intégré les rangs de Nyrstar au cours de l'année ont reçu des attributions LTIP en vertu des Octrois 5 et 6. La juste valeur de ces droits s'élevait à EUR 0,7 million pour 2014 (EUR 0,6 million pour 2013). Les modalités des octrois n'ont pas changé.

## Notes sur les états financiers consolidés

### Modifications des 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> attributions du LTIP

Aucun de ces plans n'a été modifié en 2014.

Le 6 février 2013, des modifications ont été apportées aux conditions de performance des 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> attributions. Ces modifications ont eu pour conséquence l'exclusion de la performance du cours du zinc en 2012 du niveau de performance demandé pour ces trois attributions quand la réalisation moyenne du LTIP a dû être déterminée, et l'abaissement des niveaux de performance selon l'indice MSCI pour les années à venir pour les 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> attributions.

Les droits modifiés ont été évalués selon une méthode d'évaluation cohérente avec celle mentionnée dans les notes accompagnant les états financiers consolidés du 31 décembre 2012. L'augmentation graduelle de la juste valeur des droits attribués s'élève à EUR 1,8 million et sera comptabilisée sur la durée de la période restant à courir jusqu'à l'acquisition de ces droits, à compter de la date de modification. Le total des augmentations graduelles de la juste valeur comptabilisées en 2013 s'élève à EUR 1,8 million. Ces modifications n'ont pas affecté le nombre de droits attribués en cours tel que mentionné dans les notes accompagnant les états financiers consolidés au 31 décembre 2012, mais ont engendré l'acquisition de 389.928 droits de la 3<sup>e</sup> attribution.

### Plan de co-investissement au profit du Comité de direction

Un plan de co-investissement au profit des membres du Comité de direction a été approuvé par l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 28 avril 2010. La date comptable effective de l'octroi est fixée au 5 mai 2010 et les conditions de performance sont évaluées sur une période qui s'étend du 5 mai 2010 au 15 juillet 2013 (la « Date d'attribution »). Pour chaque action Nyrstar acquise entre le 30 avril et le 28 juin 2010, le membre du Comité de direction participant obtiendra en sus, à la Date d'attribution, un certain nombre d'actions Nyrstar, à condition que (a) le Participant soit toujours au service de Nyrstar à la Date d'attribution et (b) le Participant détienne toujours ses Actions de co-investissement à la Date d'attribution. Entre le 30 avril 2010 et le 28 juin 2010, les membres du Comité de direction ont acheté 190.000 actions de co-investissement.

Conformément à la résolution arrêtée par l'assemblée générale annuelle des actionnaires du 27 avril 2011, le plan de co-investissement reflète l'impact de l'émission de droits réalisée en mars 2011. Il a également été convenu que 95.510 actions supplémentaires de l'entreprise, souscrites par les participants au plan de co-investissement, seraient qualifiées d'« actions de co-investissement » aux fins du plan de co-investissement. En date du 30 juin 2011, un participant a acquis 25.000 actions au titre de participation au plan de co-investissement. Les conditions générales régissant cette participation sont cohérentes avec les conditions générales de participation dans les plans de co-investissement précédents.

Le nombre d'actions correspondantes est déterminé à trois dates d'évaluation, à savoir (a) le 1<sup>er</sup> juillet July 2011 (date d'évaluation n° 1), (b) le 1<sup>er</sup> juillet 2012 (date d'évaluation n° 2) et (c) le 1<sup>er</sup> juillet 2013 (date d'évaluation n° 3). Le nombre d'Actions correspondantes est le produit du nombre total d'Actions de co-investissement du Participant concerné et du multiplicateur déterminé aux dates d'évaluation. Le multiplicateur est défini entre zéro (multiplicateur le plus bas) et quatre (multiplicateur le plus élevé) conjointement à des niveaux de prix prédefinis, à savoir les cours de clôture moyens prédefinis des actions Nyrstar pendant toute semaine complète donnée au cours des périodes d'évaluation (pour en savoir plus, référez-vous à la déclaration de gouvernance d'entreprise).

La juste valeur moyenne pondérée aux dates d'octroi par action s'élevait à EUR 14,52.

Variation des actions de co-investissement:

	2014	2013
Au 1 <sup>er</sup> Jan	-	348.000
Dotations	-	-
Expiré	-	(261.992)
Echus	-	(86.008)
<b>Au 31 Déc</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## Notes sur les états financiers consolidés

Aucune action de coinvestissement supplémentaire n'a été octroyée en 2012, 2013 ou 2014. Aucune de ces actions de coinvestissement n'a été investie à la date d'investissement du 15 juillet 2013 étant donné que les conditions de résultat n'étaient pas satisfaites. Aucune action en dehors de ce régime n'a donc été livrée aux participants. La juste valeur de services reçus en retour des actions entrant en ligne de compte selon le plan de coinvestissement est basée sur la juste valeur des décisions octroyées qui, pour l'année financière 2014, s'élevait à zéro EUR (2013: zéro EUR).

### Régime de possession de fonds propres du personnel financé par l'endettement (LESOP)

En 2013, le Conseil d'administration a présenté à l'assemblée générale des actionnaires une proposition visant à octroyer une nouvelle forme de rémunération à certains cadres supérieurs, notamment au comité de direction, appelée LESOP. Le régime LESOP permet aux participants d'acquérir des actions de la société avec une remise de 20 %, après quoi les actions sont soumises à une période de détention de 3 ans. Pour chaque action acquise par le participant par le biais de son apport personnel, un organisme financier octroie au participant un financement supplémentaire qui lui permet d'acquérir neuf actions supplémentaires bénéficiant de cette remise. Le nombre d'actions supplémentaires qu'un participant a acquises avec son apport personnel selon le LESOP de 2013 a été plafonné. Concernant les membres du comité de direction de Nyrstar, le plafond a été placé à 50 000 actions par membre. A la fin de la période de détention, le participant est requis pour transférer toutes les actions acquises à l'organisme financier pour recevoir en retour un montant en espèces ou un certain nombre d'actions de la société dont la valeur est égale à son apport personnel dans le LESOP et à un certain pourcentage de l'augmentation en valeur des actions sur la durée de vie du LESOP. Le LESOP 2013 a été approuvé par l'assemblée générale des actionnaires en avril 2013. La première phase du LESOP 2013 a été mis en place en décembre 2013.

3.065.000 actions ont été octroyées, avec une date d'octroi effective au 21 décembre 2013. Les actions ont été investies immédiatement à la date d'octroi. La juste valeur à la date d'octroi par action était de 0,10 EUR, ce qui donne une juste valeur totale de EUR 0,3 million pleinement reconnue au cours de l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2013.

Le 30 avril 2014, l'assemblée générale des actionnaires de la Société a approuvé et octroyé au conseil d'administration les pouvoirs d'établir un régime annuel de possession de fonds propres du personnel financé par l'endettement pour les exercices 2014, 2015 et 2016 (appelés, respectivement, « LESOP 2014 », « LESOP 2015 » et « LESOP 2016 »), en vertu de quoi chaque LESOP (dans l'éventualité où il serait établi) doit présenter les caractéristiques suivantes:

- (i) les participants répondant aux conditions peuvent acquérir des actions de la Société avec une remise de 20 %, à condition de détenir les actions pendant trois ans,
- (ii) les participants répondant aux conditions peuvent acquérir ces actions avec leur apport personnel ou en combinant apport personnel et financement supplémentaire qui leur serait accordé par un organisme financier, à condition que le rapport d'un tel mécanisme ne soit pas supérieur à un pour neuf,
- (iii) les participants répondant aux conditions incluent les membres du comité de direction de Nyrstar, ainsi que d'autres participants désignés par le conseil d'administration, et
- (iv) le nombre d'actions qu'un participant répondant aux conditions peut acquérir avec son apport personnel est plafonné, ce nombre étant déterminé par le conseil d'administration (et ne pouvant pas être supérieur à 50.000 et étant, suivant le cas, ajusté en cas de fractionnement (regroupement) d'actions).

Le nombre total d'actions pouvant être acquises dans le cadre de chaque LESOP se monte à 6.000.000. La première phase du LESOP 2014 a été mis en place en juin 2014. 3.750.000 actions ont été octroyées, avec une date d'octroi effective au 15 juin 2014. 2.500.000 actions ont été investies immédiatement à la date d'octroi. La juste valeur à la date d'octroi par action était de 0,11 EUR, ce qui donne une juste valeur totale de EUR 0,3 million pleinement reconnue au cours de l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2014.

## Notes sur les états financiers consolidés

Les entrées significatives dans le modèle d'évaluation pour le régime LESOP octroyées s'énoncent comme suit:

	2014	2013
Rendement de dividendes	3,0%	3,0%
Taux d'intérêts sans risques	0,5%	0,5%
Etalement du crédit pour une personne privée	5,0%	5,0%
Taux d'intérêt pour titres d'emprunt	0,5%	0,5%
Cours de l'action à la date de l'octroi	2,44	2,15
Modèle d'évaluation utilisé	Monte Carlo	Monte Carlo

Le tableau qui suit énonce les mouvements du nombre d'instruments de fonds propres octroyés au cours de la période en rapport avec les régimes LESOP:

	2014	2013
Au 1 <sup>er</sup> Jan	-	-
Dotations	3.750.000	3.065.000
Règlements	(2.500.000)	(3.065.000)
<b>Au 31 Déc</b>	<b>1.250.000</b>	-

### Attributions d'actions à dividende différé ou Attributions d'actions fictives dans le cadre du plan annuel de motivation (AIP)

Le 24 avril 2013, l'assemblée générale des actionnaires de la Société a octroyé au conseil d'administration le pouvoir de verser des droits aux bénéficiaires (y compris les membres du comité de direction et administrateurs, le cas échéant) dans le cadre de l'AIP en vertu de la performance de ces bénéficiaires au cours des exercices 2012, 2013 et 2014 sous la forme d'actions de la Société plutôt qu'au comptant, sous réserve des conditions suivantes:

- (a) il est possible de payer sous la forme d'actions plutôt qu'au comptant jusqu'à un tiers du maximum des droits acquis dans le cadre de l'AIP pour une année de performance;
- (b) les actions qui seront remises en paiement d'un droit acquis en vertu de l'AIP sont octroyées sans autre contrepartie à payer par le bénéficiaire concerné;
- (c) les actions qui seront remises en paiement d'un droit acquis en vertu de l'AIP pour une année de performance concernée seront remises au cours de la deuxième année civile suivant l'année de performance en question (c'est-à-dire 2014 pour ce qui est de l'AIP pour l'année de performance 2012, début 2015 pour ce qui est de l'AIP pour l'année de performance 2013 et début 2016 pour ce qui est de l'AIP pour l'année de performance 2014), plutôt qu'au début de la première année suivant l'année de performance respective (ce qui est le cas en cas de paiement au comptant des droits), et à condition que le bénéficiaire fasse toujours partie du personnel de Nyrstar ou de ses filiales à ce moment.

Les actionnaires ont aussi approuvé que les actions remises en paiement d'un droit acquis en vertu de l'AIP soient définitivement acquises par le bénéficiaire concerné au moment de leur remise (et pas à l'expiration du délai de trois ans après l'octroi).

La juste valeur du service reçu en échange de ces Attributions s'élève à EUR 0,7 million en 2014 (2013: EUR 0,6 million)

## Notes sur les états financiers consolidés

### 33. Perte par action

#### (a) Perte de base par action

Le perte de base par action se calcule comme suit:

En million EUR	2014	2013
Perte de base attribuable aux actionnaires ordinaires	(286,6)	(195,4)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (en million) <sup>1</sup>	234,6	198,8
<b>Perte de base par action (en EUR)</b>	<b>(1,22)</b>	<b>(0,98)</b>

1) En relation avec l'émission de droits, le bénéfice par action au 31 décembre 2013 a été recalculé de manière à refléter rétroactivement l'impact de l'émission de droits de septembre 2014. Etant donné que l'émission de droits a été offerte à un prix inférieur (1,48 EUR) à la valeur de marché (2,68 EUR), les nombres moyens pondérés d'actions ordinaires en circulation au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2013 ont été ajustés en conformité avec la norme IAS 33 relative au Bénéfice par Action. L'ajustement s'est traduit par une augmentation du nombre moyen pondéré d'actions en circulation, à la fois ordinaires et dilutives, d'approximativement 29 % en 2014 et 2013. De plus amples détails sur l'émission de droits et l'offre internationale sont disponibles à la note 25 capital.

#### (b) Perte diluée par action

Etant donné que l'entité a encouru une perte pour les douze mois clôturés au 31 décembre 2014, la perte diluée par action de EUR 1,22 est égale à la perte de base par action (EUR 0,98 pour les douze mois clôturés le 31 décembre 2013). Les obligations convertibles ont été antidilutives pour les années 2014 et 2013.

## 34. Instruments financiers

Dans le cadre normal de ses activités, Nyrstar s'expose à des risques liés aux fluctuations des cours des métaux et des taux de change, à des risques de taux d'intérêt, à des risques de crédit et à des risques de liquidité. Conformément à ses principes de gestion des risques, Nyrstar utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir les expositions au risque de cours des métaux et au risque de change, mais pas à des fins spéculatives.

#### (a) Risque de crédit

##### (i) Exposition au risque de crédit

Le risque de crédit représente la perte qui serait comptabilisée si les contreparties aux instruments financiers négligeaient de satisfaire à leurs obligations contractuelles. La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit. L'exposition maximale au risque de crédit à la date d'information financière est la suivante:

En million EUR	31 Déc 2014	31 Déc 2013
Créances commerciales et autres créances	201,4	174,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	498,5	292,3
Contrats sur métaux utilisés en couverture: actifs	23,7	13,9
Dérivés incorporés: actifs	1,1	1,2
Contrats de change à terme utilisés en couverture: actifs	1,4	-
Contrats de change à terme utilisés pour la vente: actifs	13,4	11,5
Trésorerie soumise à restrictions	28,3	7,6
Détenus jusqu'à échéance	3,2	2,8
<b>Total</b>	<b>771,0</b>	<b>504,2</b>

## Notes sur les états financiers consolidés

Exposition maximale au risque de crédit pour les créances commerciales et autres créances à la date d'information financière par zone géographique:

En million EUR	31 Déc 2014	31 Déc 2013
Pays appartenant à la zone euro	76,0	58,6
Asie	44,0	38,5
Etats-Unis	11,9	9,4
Autres pays européens	27,4	23,3
Autres zones	42,1	45,1
<b>Total</b>	<b>201,4</b>	<b>174,9</b>

Exposition maximale au risque de crédit pour les créances commerciales et autres créances à la date d'information financière par type de client:

En million EUR	31 Déc 2014	31 Déc 2013
Clients de gros	166,4	159,3
Utilisateurs finaux	35,0	15,6
<b>Total</b>	<b>201,4</b>	<b>174,9</b>

##### (ii) Analyse chronologique

Les créances commerciales et autres créances, y compris le classement chronologique des créances commerciales et autres créances échues mais pas dépréciées à la date de présentation, étaient les suivantes:

En million EUR	31 Déc 2014	31 Déc 2013
Non échues	162,6	144,6
Echues à 0-30 jours	31,2	18,8
Echues à 31-120 jours	7,0	8,3
Echues à 121 jours - un an	0,1	2,5
Echues à plus d'un an	0,5	0,7
<b>Total</b>	<b>201,4</b>	<b>174,9</b>

Le risque de crédit lié aux créances commerciales est également géré de la manière suivante:

- La Société a le devoir de faire preuve d'une vigilance et d'une prudence raisonnables lors de l'octroi et du refus de crédits à des clients actuels et potentiels. Elle adopte toutes les mesures raisonnables et s'efforce de limiter les pertes résultant de créances douteuses. Les règles de gestion du risque de crédit de la Société exposent la structure et les systèmes mis en place pour gérer de manière efficace et effective les risques liés aux crédits octroyés à des partenaires commerciaux.
- Les délais de paiement peuvent aller de 0 à 90 jours suivant le mois de livraison. Ils varient selon que la vente est une vente au comptant ou une vente accompagnée d'une lettre de crédit précisant les modalités de paiement.
- L'octroi de toute limite de crédit à des clients est précédé d'une évaluation des risques. Lorsqu'aucune limite de crédit n'est accordée, les ventes doivent être couvertes par d'autres sûretés (garantie bancaire, garantie de la société-mère, etc.) et/ou par un encaissement documentaire.
- Si les ventes sont couvertes par une lettre de crédit, cette dernière est en principe irrévocable et confirmée par une institution financière agréée.

##### (iii) Banques et institutions financières

Pour les banques et les institutions financières, seules les parties notées A au minimum par des organes indépendants sont admises.

## Notes sur les états financiers consolidés

### (b) Gestion du risque de liquidité

Tableau des échéances contractuelles des passifs financiers, paiements d'intérêts estimés compris et hors incidence des accords de compensation:

En million EUR	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	6 mois au plus				5 ans ou plus
			6 mois au plus	6-12 mois	1-2 ans	2-5 ans	
Passif financier non dérivé	(3,9)	(3,9)	(1,6)	(0,6)	(0,6)	(0,6)	(0,5)
Passifs de location-financement	(932,9)	(1.212,9)	(122,2)	(45,6)	(472,7)	(569,4)	(3,0)
Prêts et emprunts	(610,5)	(610,6)	(603,4)	(2,6)	(1,4)	(1,0)	(2,2)
Contrats sur métaux - couvertures de juste valeur	(3,8)	(3,8)	(3,8)	-	-	-	-
Contrats de change - détenus à des fins de transactions	(23,9)	(23,9)	(23,9)	-	-	-	-
Dérivés incorporés - passifs	(0,3)	(0,3)	(0,2)	(0,1)	-	-	-
<b>Total, 31 Déc 2014</b>	<b>(1.575,3)</b>	<b>(1.855,4)</b>	<b>(755,1)</b>	<b>(48,9)</b>	<b>(474,7)</b>	<b>(571,0)</b>	<b>(5,7)</b>

En million EUR	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	6 mois au plus				5 ans ou plus
			6 mois au plus	6-12 mois	1-2 ans	2-5 ans	
Passif financier non dérivé	(1,9)	(1,9)	(0,4)	(0,5)	(0,8)	(0,2)	-
Passifs de location-financement	(959,9)	(1.122,4)	(49,8)	(126,6)	(267,5)	(678,5)	-
Prêts et emprunts	(486,0)	(485,9)	(480,4)	(3,4)	(1,1)	(1,0)	-
Contrats sur métaux - couvertures de juste valeur	(14,4)	(14,4)	(14,4)	-	-	-	-
Contrats de change - détenus à des fins de transactions	(6,0)	(6,0)	(6,0)	-	-	-	-
Dérivés incorporés - passifs	(4,3)	(4,3)	(0,2)	(0,2)	(1,7)	(2,2)	-
<b>Total, 31 Déc 2013</b>	<b>(1.472,5)</b>	<b>(1.634,9)</b>	<b>(551,2)</b>	<b>(130,7)</b>	<b>(271,1)</b>	<b>(681,9)</b>	<b>-</b>

## Notes sur les états financiers consolidés

### (c) Risque de change

#### Exposition au risque de change

Compte tenu des montants notionnels, l'exposition du Groupe au risque de change se présente de la manière suivante:

En million EUR	EUR	USD	AUD	CAD	Autres	Total
Créances commerciales et autres créances	91,7	78,7	13,8	5,7	11,5	201,4
Prêts et emprunts	(933,3)	-	(1,1)	-	(2,4)	(936,8)
Dettes commerciales et autres dettes	(174,9)	(319,6)	(72,9)	(16,2)	(26,9)	(610,5)
<b>Exposition bilannaire brute</b>	<b>(1.016,5)</b>	<b>(240,9)</b>	<b>(60,2)</b>	<b>(10,5)</b>	<b>(17,8)</b>	<b>(1.345,9)</b>
Contrats de change	524,6	(284,9)	(117,9)	(125,1)	(5,8)	(9,1)
Contrats sur métaux	-	19,9	-	-	-	19,9
<b>Exposition nette, 31 Déc 2014</b>	<b>(491,9)</b>	<b>(505,9)</b>	<b>(178,1)</b>	<b>(135,6)</b>	<b>(23,6)</b>	<b>(1.335,1)</b>

En million EUR	EUR	USD	AUD	CAD	Autres	Total
Créances commerciales et autres créances	62,7	85,6	5,6	1,3	19,7	174,9
Prêts et emprunts	(956,2)	(2,6)	(1,2)	-	(1,8)	(961,8)
Dettes commerciales et autres dettes	(157,8)	(172,9)	(64,6)	(11,1)	(79,6)	(486,0)
<b>Exposition bilannaire brute</b>	<b>(1.051,3)</b>	<b>(89,9)</b>	<b>(60,2)</b>	<b>(9,8)</b>	<b>(61,7)</b>	<b>(1.272,9)</b>
Contrats de change	412,3	(302,8)	110,7	(213,5)	(1,2)	5,5
Contrats sur métaux	-	(0,5)	-	-	-	(0,5)
<b>Exposition nette, 31 Déc 2013</b>	<b>(639,0)</b>	<b>(393,2)</b>	<b>50,5</b>	<b>(223,3)</b>	<b>(62,9)</b>	<b>(1.267,9)</b>

#### Analyse de sensibilité

Les résultats de Nyrstar sont affectés de manière significative par les fluctuations des taux de change. La sensibilité aux fluctuations des taux de change est mentionnée dans le tableau suivant, qui précise l'impact estimé sur les résultats de l'année complète et sur les fonds propres de Nyrstar (en million EUR).

Paramètre	Taux moyen annuel pour l'ensemble de l'exercice 2014	Taux moyen annuel pour l'ensemble de l'exercice 2013	Variable	2014	2013
EUR / USD	1,329	1,328	+/- 10%	(107) / 130	(103) / 125
EUR / AUD	1,472	1,378	+/- 10%	23 / (28)	25 / (31)
EUR / CHF	1,215	1,231	+/- 10%	4 / (5)	4 / (5)

Les sensibilités ci-dessus ont été calculées en modélisant les performances opérationnelles sous-jacentes de Nyrstar en 2014 et en 2013. Les taux de change sont déterminés d'après la valeur moyenne observée au cours de cette période et sont modifiés isolément afin de déterminer l'impact sur les résultats de l'année complète et sur les fonds propres de Nyrstar.

## Notes sur les états financiers consolidés

### (d) Gestion du risque de cours des métaux

Nyrstar s'expose au risque d'inconstance du cours des métaux sur les ventes de métaux et les achats de matières premières. Elle se réserve le droit de conclure des contrats à terme et des contrats swap sur le zinc, le plomb et l'argent de manière à couvrir certaines ventes à terme à prix fixe à ses clients et, ainsi, à obtenir le prix approprié à la date du règlement de la transaction. Nyrstar peut également conclure des contrats à terme et des contrats swap pour le zinc et le plomb dans le but de rapprocher le moment auquel le prix des achats de concentrés externalisés est fixé et celui auquel le prix de la vente de métaux produits à partir de ces concentrés est fixé. Ces instruments sont appelés des couvertures de risque de cours des métaux; leur durée oscille généralement entre un et trois mois.

Tableau des valeurs nominales des contrats dérivés couvrant les risques de cours des métaux au 31 décembre 2014:

EUR million	Cours moyen USD	6 mois au plus	6 - 12 mois	12 - 18 mois	18 mois +	Total
<b>Zinc</b>						
Contrats achetés	2.202	(67,7)	(13,2)	-	-	(80,9)
Contrats vendus	2.234	142,7	0,5	-	-	143,2
<b>Position nette</b>	<b>75,0</b>	<b>(12,7)</b>	-	-	-	<b>62,3</b>
<b>Plomb</b>						
Contrats achetés	1.878,0	(6,8)	-	-	-	(6,8)
Contrats vendus	2.015,0	69,3	-	-	-	69,3
<b>Position nette</b>	<b>62,5</b>	-	-	-	-	<b>62,5</b>
<b>Argent</b>						
Contrats achetés	-	-	-	-	-	-
Contrats vendus	16,5	88,5	-	-	-	88,5
<b>Position nette</b>	<b>88,5</b>	-	-	-	-	<b>88,5</b>
<b>Or</b>						
Contrats achetés	1.193,9	(0,5)	-	-	-	(0,5)
Contrats vendus	1.194,3	2,5	-	-	-	2,5
<b>Position nette</b>	<b>2,0</b>	-	-	-	-	<b>2,0</b>
<b>Cuivre</b>						
Contrats achetés	-	-	-	-	-	-
Contrats vendus	6.669	14,7	-	-	-	14,7
<b>Position nette</b>	<b>14,7</b>	-	-	-	-	<b>14,7</b>

## Notes sur les états financiers consolidés

Tableau des valeurs nominales des contrats dérivés couvrant les risques de cours des métaux au 31 décembre 2013.

En million EUR	Cours moyen USD	6 mois au plus	6 - 12 mois	12 - 18 mois	18 mois +	Total
<b>Zinc</b>						
Contrats achetés	1.962,0	(81,7)	(9,0)	-	-	(90,7)
Contrats vendus	1.916,0	76,5	0,6	-	-	77,1
<b>Position nette</b>	<b>(5,2)</b>	<b>(8,4)</b>	-	-	-	<b>(13,6)</b>
<b>Plomb</b>						
Contrats achetés	2.252,0	(0,3)	-	-	-	(0,3)
Contrats vendus	2.110,0	65,4	-	-	-	65,4
<b>Position nette</b>	<b>65,1</b>	-	-	-	-	<b>65,1</b>
<b>Argent</b>						
Contrats achetés	19,6	(8,0)	-	-	-	(8,0)
Contrats vendus	20,6	96,7	-	-	-	96,7
<b>Position nette</b>	<b>88,7</b>	-	-	-	-	<b>88,7</b>
<b>Or</b>						
Contrats achetés	1.204,6	(0,8)	-	-	-	(0,8)
Contrats vendus	1.252,3	4,9	-	-	-	4,9
<b>Position nette</b>	<b>4,1</b>	-	-	-	-	<b>4,1</b>
<b>Cuivre</b>						
Contrats achetés	-	-	-	-	-	-
Contrats vendus	7.208	2,9	-	-	-	2,9
<b>Position nette</b>	<b>2,9</b>	-	-	-	-	<b>2,9</b>
<u>Analyse de sensibilité</u>						
Les résultats de Nyrstar sont affectés de manière significative par les fluctuations des cours des métaux et des frais de traitement. La sensibilité aux fluctuations des cours des métaux et des frais de traitement est mentionnée dans le tableau suivant, qui précise l'impact estimé sur les résultats de l'année complète et sur les fonds propres de Nyrstar (en million EUR).						
Paramètre	Prix moyen annuel pour l'ensemble de l'exercice 2014	Prix moyen annuel pour l'ensemble de l'exercice 2013	Variable	2014	2013	
Prix du zinc	\$2.164	\$1.909	+/- 10%	76 / (72)	57 / (53)	
Prix du plomb	\$2.096	\$2.141	+/- 10%	4 / (4)	4 / (4)	
Prix du argent	\$19,1	\$23,8	+/- 10%	8 / (8)	9 / (9)	
Frais de traitement du zinc	\$223	\$211	+/- 10%	26 / (26)	23 / (23)	
Frais de traitement du plomb	\$195	\$213	+/- 10%	4 / (4)	4 / (4)	

Les sensibilités ci-dessus ont été calculées en modélisant les performances opérationnelles sous-jacentes de Nyrstar en 2014 et en 2013. Les cours du métal sont déterminés d'après la valeur moyenne observée au cours de cette période et sont modifiés isolément afin de déterminer l'impact sur les résultats de l'année complète et sur les fonds propres de Nyrstar.

## Notes sur les états financiers consolidés

### (e) Instruments financiers par catégorie

En million EUR	Prêts et créances	Juste valeur par bénéfice et perte	Détenus jusqu'à échéance	Disponibles à la vente	Dérivés utilisés à des fins de couverture	Au coût amorti	Total
Instruments financiers dérivés	-	29,1	-	-	10,5	-	39,6
Créances commerciales et autres créances hors remboursements anticipés	201,4	-	-	-	-	-	201,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	498,5	-	-	-	-	-	498,5
Trésorerie soumise à restrictions	28,3	-	-	-	-	-	28,3
Détenus jusqu'à échéance	-	-	3,2	-	-	-	3,2
Investissements en titres de capitaux propres	-	-	-	28,2	-	-	28,2
Emprunts, hors passifs de location-financement	-	-	-	-	(932,9)	(932,9)	
Passifs de location-financement	-	-	-	-	(3,9)	(3,9)	
Instruments financiers dérivés	-	(27,7)	-	-	(0,3)	-	(28,0)
Dettes fournisseurs et autres dettes	-	-	-	-	-	(610,5)	(610,5)
<b>Position nette, 31 Déc 2014</b>	<b>728,2</b>	<b>1,4</b>	<b>3,2</b>	<b>28,2</b>	<b>10,2</b>	<b>(1.547,3)</b>	<b>(776,1)</b>

En million EUR	Prêts et créances	Juste valeur par bénéfice et perte	Détenus jusqu'à échéance	Disponibles à la vente	Dérivés utilisés à des fins de couverture	Au coût amorti	Total
Instruments financiers dérivés	-	20,6	-	-	6,0	-	26,6
Créances commerciales et autres créances hors remboursements anticipés	174,9	-	-	-	-	-	174,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	292,3	-	-	-	-	-	292,3
Trésorerie soumise à restrictions	7,6	-	-	-	-	-	7,6
Détenus jusqu'à échéance	-	-	2,8	-	-	-	2,8
Investissements en titres de capitaux propres	-	-	-	27,5	-	-	27,5
Emprunts, hors passifs de location-financement	-	-	-	-	(959,9)	(959,9)	
Passifs de location-financement	-	-	-	-	(1,9)	(1,9)	
Instruments financiers dérivés	-	(20,4)	-	-	(4,3)	-	(24,7)
Dettes fournisseurs et autres dettes	-	-	-	-	-	(486,0)	(486,0)
<b>Position nette, 31 dec 2013</b>	<b>474,8</b>	<b>0,2</b>	<b>2,8</b>	<b>27,5</b>	<b>1,7</b>	<b>(1.447,8)</b>	<b>(940,8)</b>

Nyrstar Hobart a conclu deux contrats de fourniture d'électricité à prix fixe, sous la forme de contrats swap, afin de réduire son exposition au risque lié au prix de l'électricité. Les contrats viennent respectivement à échéance en 2015 et en 2017. Les 2017 swaps ont été requalifiés en un rapport de couverture des flux de trésorerie admissible.

## Notes sur les états financiers consolidés

### (f) Gestion du risque de taux d'intérêt

Exposition de Nyrstar au risque de taux d'intérêt, accompagnée du résultat d'une analyse de sensibilité basée sur une variation de 100 points de base des taux d'intérêt à la date du bilan sur les actifs et passifs productifs d'intérêts:

En million EUR	31 Déc 2014		Analyse de sensibilité, par 100 pb							
	Taux d'intérêt	Compte de résultat	Capitaux propres	Variable	Fixe	Total	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
<b>Actifs financiers</b>										
Trésorerie et équivalents de trésorerie	498,5	-	498,5	5,0	(1,2)	5,0	(1,2)	-	-	-
Trésorerie soumise à restrictions	-	28,3	28,3	-	-	-	-	-	-	-
Détenus jusqu'à échéance	-	3,2	3,2	-	-	-	-	-	-	-
<b>Passifs financiers</b>										
Facilité de crédit	-	(3,0)	(3,0)	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts - obligations à taux fixe	-	(823,9)	(823,9)	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts - obligations convertibles	-	(106,0)	(106,0)	-	-	-	-	-	-	-
Passifs de location-financement	-	(3,9)	(3,9)	-	-	-	-	-	-	-
<b>Actifs / (passifs) financiers nets porteurs d'intérêts</b>	<b>498,5</b>	<b>(905,3)</b>	<b>(406,8)</b>	<b>5,0</b>	<b>(1,2)</b>	<b>5,0</b>	<b>(1,2)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

En million EUR	31 Déc 2013		Analyse de sensibilité, par 100 pb							
	Taux d'intérêt	Compte de résultat	Capitaux propres	Variable	Fixe	Total	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
<b>Actifs financiers</b>										
Trésorerie et équivalents de trésorerie	292,3	-	292,3	2,9	(0,3)	2,9	(0,3)	-	-	-
Trésorerie soumise à restrictions	-	7,6	7,6	-	-	-	-	-	-	-
Détenus jusqu'à échéance	-	2,8	2,8	-	-	-	-	-	-	-
<b>Passifs financiers</b>										
Facilité de crédit	-	(4,3)	(4,3)	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts - obligations à taux fixe	-	(734,2)	(734,2)	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts - obligations convertibles	-	(221,4)	(221,4)	-	-	-	-	-	-	-
Passifs de location-financement	-	(1,9)	(1,9)	-	-	-	-	-	-	-
<b>Actifs / (passifs) financiers nets porteurs d'intérêts</b>	<b>292,3</b>	<b>(951,4)</b>	<b>(659,1)</b>	<b>2,9</b>	<b>(0,3)</b>	<b>2,9</b>	<b>(0,3)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Les calculs de sensibilité sont basés sur des soldes de trésorerie de fermeture. L'hypothèse de taux d'intérêt négatifs a été écartée.

### (g) Juste valeur des actifs et passifs financiers

La valeur comptable de tous les actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti dans l'état consolidé de situation financière est proche de leur juste valeur, à l'exception des obligations à taux fixe et des obligations convertibles de EUR 823,9 millions (2013: EUR 734,2 millions), respectivement EUR 106,0 millions (2013: EUR 221,4 millions) avec des justes valeurs basées sur prix d'offres cotés sur un marché actif (mesure de Niveau 1) de EUR 843,0 millions (2013: EUR 672,6 millions), respectivement EUR 125,0 millions (2013: EUR 211,4 millions).

Mesure de la juste valeur par niveau de hiérarchie:

- prix remis sur les marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques (niveau 1);
- données autres que les prix remis au niveau 1, directement ou indirectement observables pour l'actif ou le passif (niveau 2);
- données pour l'actif et le passif, non basées sur des données de marché observables (niveau 3).

En million EUR	Techniques d'évaluation utilisées pour déterminer les justes valeurs	Total au			31 Déc 2014
		Niv. 1	Niv. 2	Niv. 3	
Contrats sur métaux - couvertures de juste valeur	a	-	15,7	-	15,7
Contrats sur métaux - couverture des flux de trésorerie	a	-	8,0	-	8,0
Contrats de change - détenus à des fins de transaction	b	-	13,4	-	13,4
Contrats de change - couvertures des flux de trésorerie	b	-	1,4	-	1,4
Dérivé incorporé	c	-	1,1	-	1,1
<b>Total</b>		-	<b>39,6</b>	-	<b>39,6</b>
Contrats sur métaux - couvertures de juste valeur	a	-	(3,8)	-	(3,8)
Contrats de change - détenus à des fins de transaction	b	-	(23,9)	-	(23,9)
Dérivé incorporé	c	-	(0,3)	-	(0,3)
<b>Total</b>		-	<b>(28,0)</b>	-	<b>(28,0)</b>

En million EUR	Techniques d'évaluation utilisées pour déterminer les justes valeurs	Total au			31 Déc 2013
		Niv. 1	Niv. 2	Niv. 3	
Contrats sur métaux - couvertures de juste valeur	a	-	9,1	-	9,1
Contrats sur métaux - couverture des flux de trésorerie	-	-	4,8	-	4,8
Contrats de change - détenus à des fins de transaction	b	-	11,5	-	11,5
Dérivé incorporé	c	-	1,2	-	1,2
<b>Total</b>		-	<b>26,6</b>	-	<b>26,6</b>
Contrats sur métaux - couvertures de juste valeur	a	-	(14,4)	-	(14,4)
Contrats de change - détenus à des fins de transaction	b	-	(6,0)	-	(6,0)
Dérivé incorporé	c	-	(4,3)	-	(4,3)
<b>Total</b>		-	<b>(24,7)</b>	-	<b>(24,7)</b>

Pour les mesures de la juste valeur de Niveau 2, les justes valeurs sont déterminées en se basant sur le montant notionnel sous-jacent et les prix/taux à terme observables sur les marchés actifs. Les entrées clés de ces évaluations s'énoncent comme suit (par rapport au tableau ci-dessus) :

- marque à prix à terme sur un marché actif
- cours du change à terme sur un marché actif
- prix de l'électricité à terme sur un marché actif

### 35. Engagements de capital

La valeur des engagements afférents à l'acquisition d'usines et de matériel, souscrits mais non comptabilisés comme passifs à la date d'information financière, est indiquée dans le tableau ci-dessous.

En million EUR	31 Déc 2014	31 Déc 2013
Moins d'un an	116,8	14,2
Entre un et cinq ans	1,0	-
Cinq ans et plus	-	-
<b>Total</b>	<b>117,8</b>	<b>14,2</b>

### 36. Locations simples

Tableau des valeurs des engagements liés aux locations simples, souscrits mais non comptabilisés comme passifs à la date d'information financière.

En million EUR	31 Déc 2014	31 Déc 2013
Moins d'un an	4,6	4,7
Entre un et cinq ans	10,9	12,1
Cinq ans et plus	0,9	2,6
<b>Total</b>	<b>16,4</b>	<b>19,4</b>

### 37. Incertitudes

#### Actions en justice

Aucun incident environnemental n'ayant eu des conséquences importantes pour l'entreprise n'a été enregistré au 2014. Des procédures réglementaires en lien avec des non-conformités réelles et supposées avec la réglementation environnementale ont, toutefois, été lancées dans les implantations péruviennes de Nyrstar. Si l'issue de ces poursuites n'est à ce jour pas connue, on ne peut exclure la possibilité de conséquences importantes spécifiques à chaque site. Parmi les poursuites :

À Contonga, l'Autorité nationale responsable de l'eau (ANA) a engagé une procédure de sanction liée à des cas de non-respect des limites d'évacuation des eaux fixées dans le permis de rejet des effluents du site. Des solutions techniques pour remettre le site en conformité sont en cours de développement, parallèlement à des efforts visant à modifier les limites de rejet d'effluents autorisées. Les pénalités prévues par la législation péruvienne incluent des amendes ou le retrait du permis. Toutefois, d'après les mesures prises actuellement, Nyrstar estime que des pénalités réglementaires importantes sont peu probables.

À Coricancha, l'Instance responsable de la régulation environnementale (OEFA) a lancé une procédure de sanction en lien avec des allégations de cas de non-conformité repérés lors d'une inspection en avril 2013. Nyrstar a déposé un dossier en contestation des conclusions de l'OEFA et estime que probables des pénalités réglementaires importantes sont peu probables.

En outre, Nyrstar fait l'objet de plusieurs plaintes et poursuites judiciaires inhérentes à l'exercice normal de ses activités. La direction ne pense pas que ces plaintes et poursuites judiciaires seront susceptibles d'avoir un impact négatif majeur sur la situation financière de Nyrstar.

## 38. Parties liées

### (a) Transactions avec des parties liées

Aucune transaction avec des parties liées n'a été observée au cours des exercices clôturés le 31 décembre 2014 et 2013.

### (b) Rémunération des principaux dirigeants

#### Conseil d'administration

En million EUR	2014	2013
Salaires et autres rémunérations	0,5	0,5

#### Comité de direction de Nyrstar

En million EUR	2014	2013
Salaires et autres rémunérations	7,0	6,5
Prestations de retraite	0,6	0,7
Paiements basés sur des actions	2,5	2,6

Les paiements basés sur des actions sont le coût, pour le Groupe, des avantages basés sur des actions accordés aux membres du comité de direction de Nyrstar. Ces coûts ne sont pas représentatifs d'avantages financiers ou non financiers obtenus par les membres du comité de direction de Nyrstar.

## 39. Services d'audit et autres fournis par l'auditeur de la société conformément aux dispositions légales

Honoraires versés aux auditeurs pour les services d'audit et services liés fournis au Groupe pendant l'exercice:

En millier EUR	2014	2013
Services d'audit	92,0	102,0
Services liés	228,9	35,6
Services Fiscaux	20,4	61,5
<b>Total des honoraires versés à Deloitte Bedrijfsrevisoren</b>	<b>341,3</b>	<b>199,1</b>
Services d'audit	879,7	824,4
Services liés	-	35,1
Services Fiscaux	73,9	69,2
Services autres que audit	-	-
<b>Total des honoraires versés à d'autres filiales du réseau Deloitte Bedrijfsrevisoren</b>	<b>953,6</b>	<b>928,7</b>

## 40. Entités du Groupe

La société holding et ses principales filiales reprises dans les états financiers consolidés du Groupe sont:

Entité	Numéro d'entreprise belge	Pays de constitution	Participation	Participation
			31 Déc 2014	31 Déc 2013
Nyrstar NV	RPR 0888,728,945	Belgique	Holding	Holding
Nyrstar Australia Pty Ltd		Australie	100%	100%
Nyrstar Hobart Pty Ltd		Australie	100%	100%
Nyrstar Port Pirie Pty Ltd		Australie	100%	100%
Nyrstar Trading GmbH		Autriche	100%	100%
Nyrstar Resources (Barbados) Ltd		la Barbade	100%	100%
Nyrstar Belgium NV	RPR 0865,131,221	Belgique	100%	100%
Nyrstar Finance International NV	RPR 0889,716,167	Belgique	100%	100%
Nyrstar Sales & Marketing NV	RPR 0811,219,314	Belgique	100%	100%
Breakwater Resources Ltd		Canada	100%	100%
Canzinco Ltd		Canada	100%	100%
Nyrstar Mining Ltd		Canada	100%	100%
Nyrstar Canada (Holdings) Ltd		Canada	100%	100%
Nyrstar Myra Falls Ltd		Canada	100%	100%
Sociedad Contractual Minera El Toqui		Chili	100%	100%
GM-Metal SAS		France	100%	100%
Nyrstar France SAS		France	100%	100%
Nyrstar France Trading SAS		France	100%	100%
Nyrstar Hoyanger AS		Norvège	100%	100%
Nyrstar Germany GmbH		Allemagne	100%	100%
American Pacific Honduras SA de CV		Honduras	100%	100%
Servicios de Logistica de Centroamerica SA de CV		Honduras	100%	100%
Nyrstar Campo Morado SA de CV		Mexique	100%	100%
Nytrade Mexico SA de CV		Mexique	100%	-
Nyrstar Budel BV		Pays-bas	100%	100%
Nyrstar International BV		Pays-bas	100%	100%
Nyrstar Netherlands (Holdings) BV		Pays-bas	100%	100%
Nyrstar Coricancha S.A.		Peru	100%	100%
Nyrstar Ancash S.A.		Peru	100%	100%
Nyrstar Peru S.A.		Peru	100%	100%
Nytrade Peru S.A.		Peru	100%	-
Nyrstar Spain & Portugal S.L.		Espagne	100%	100%
Nyrstar Finance International AG		Suisse	100%	100%
Nyrstar Sales & Marketing AG		Suisse	100%	100%
Breakwater Tunisia SA		Tunésie	100%	100%
Nyrstar Clarksville Inc		Etats-Unis	100%	100%
Nyrstar Holdings Inc		Etats-Unis	100%	100%
Nyrstar IDB LLC		Etats-Unis	100%	100%
Nyrstar Tennessee Mines - Gordonsville LLC		Etats-Unis	100%	100%
Nyrstar Tennessee Mines - Strawberry Plains LLC		Etats-Unis	100%	100%
Nyrstar US Inc		Etats-Unis	100%	100%
Nyrstar US Trading Inc		Etats-Unis	100%	100%

## 41 Modifications des états financiers consolidés précédemment publiés pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2014

Ces états financiers consolidés ont été approuvés en vue de leur publication par le Conseil d'administration de Nyrstar SA le 25 mars 2015 et remplacent les états financiers consolidés de la Société publiés antérieurement le 5 février 2015.

La Société a conclu que les développements relatifs à l'Accord d'écoulement de zinc tel que décrit dans la note 16 et la note 19 correspondent à un évènement postérieur à la date de clôture donnant lieu à un ajustement conformément à IAS 10 : "Evènements postérieurs à la date de clôture" et ont un impact significatif sur la recouvrabilité de l'Accord d'écoulement de zinc en date du 31 décembre 2014. Pour améliorer la pertinence de l'information contenue dans les états financiers consolidés, la Société a amendé et publié à nouveau ses états financiers consolidés pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2014 afin d'y refléter la perte de valeur sans impact monétaire lié à l'Accord d'écoulement de zinc conclu par la Société.

Suite à cet amendement, la perte de l'exercice précédemment publiée s'élevant à 89,8 millions EUR a augmenté à un montant de 286,6 millions EUR et les capitaux propres ont diminué pour passer de 1.155,1 millions EUR à 955,3 millions EUR.

Le tableau ci-dessous résume les amendements dans le compte de résultat consolidé avant et après amendement :

En million EUR	2014 Original	2014 Réédité
Pertes de valeur	(9,2)	(255,1)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>9,1</b>	<b>(236,8)</b>
<b>Perte avant impôts</b>	<b>(97,8)</b>	<b>(343,8)</b>
Impôts sur le résultat	8,1	57,2
<b>Perte pour l'exercice</b>	<b>(89,8)</b>	<b>(286,6)</b>
<b>Dont :</b>		
Part du Groupe	(89,8)	(286,6)
Résultat par action pour le bénéfice attribuable aux propriétaires de la Société au cours de l'exercice (en EUR par action)		
- Résultat de base	0,38	1,22
- Résultat dilué	0,38	<b>1,22</b>

## 42 Evénements postérieurs à la clôture

À l'exception de l'événement décrit dans la note 16 et note 19, aucun évènement d'importance significative digne d'être évoqué n'est survenu depuis le 31 décembre 2014.

# Rapport du commissaire à propos des états financiers consolidés

**Deloitte.**

Deloitte Reviseurs d'Entreprises  
Berkenlaan 8b  
1831 Diegem  
Belgium  
Tél. + 32 2 800 20 00  
Fax + 32 2 800 20 01  
www.deloitte.be

**Nyrstar SA**

**Rapport du commissaire  
à l'assemblée générale  
sur les états financiers consolidés  
clôturés le 31 décembre 2014**

La version originale de ce rapport est en néerlandais

Deloitte Bedrijfsrevisoren / Reviseurs d'Entreprises  
Société civile sous forme d'une société coopérative à responsabilité limitée  
Siège social: Berkenlaan 8b, B-1831 Diegem  
TVA BE 0429.053.863 - RPM Bruxelles - IBAN BE 17 2300 0465 6121 - BIC GEBABEBB  
Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited

**Deloitte.**

Deloitte Revisors d'Entreprises  
Berkenlaan 8b  
1831 Diegem  
Belgium  
Tél. + 32 2 800 20 00  
Fax + 32 2 800 20 01  
www.deloitte.be

**Nyrstar SA**

**Rapport du commissaire à l'assemblée générale  
sur les états financiers consolidés clôturés le 31 décembre 2014**

Aux actionnaires

Conformément aux dispositions légales, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre rapport sur les états financiers consolidés, ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Ces états financiers consolidés comprennent la situation financière consolidée clôturée le 31 décembre 2014, le compte de résultats consolidé, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clôturé à cette date, ainsi que le résumé des principales méthodes comptables et les autres notes explicatives.

**Rapport sur les comptes consolidés - Opinion sans réserve**

Nous avons procédé au contrôle des états financiers consolidés de Nyrstar SA (la « société ») et de ses filiales (conjointement le « groupe »), établis en conformité avec les normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards - IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne et les dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique. Le total de l'actif mentionné dans la situation financière consolidée s'élève à 3.584,0 million EUR et la perte consolidée (part du groupe) de l'exercice s'élève à 286,6 million EUR.

*Responsabilité du conseil d'administration relative à l'établissement des états financiers consolidés*

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement d'états financiers consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'Union européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

*Responsabilité du commissaire*

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standard on Auditing - ISA). Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants repris et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne du groupe relatif à l'établissement d'états financiers consolidés donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, et la présentation d'ensemble des états financiers consolidés. Nous avons obtenu des préposés du groupe et du conseil d'administration les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Deloitte Bedrijfsrevisoren / Revisors d'Entreprises  
Société civile sous forme d'une société coopérative à responsabilité limitée  
Siège social: Berkenlaan 8b, B-1831 Diegem  
TVA BE 0429.053.863 - RPM Bruxelles - IBAN BE 17 2300 0465 6121 - BIC GEBABEBB  
Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited

**Deloitte.**

*Opinion sans réserve*

A notre avis, les états financiers consolidés de Nyrstar SA donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2014, ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clôturé à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'Union européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

*Paragraphe d'observation*

Ce rapport remplace notre rapport du commissaire du 4 février 2015 suite à une modification des états financiers consolidés publiés par le conseil d'administration, comme décrit dans la note 41 des états financiers consolidés.

**Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les états financiers consolidés.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons la déclaration complémentaire suivante qui n'est pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les états financiers consolidés:

- Le rapport de gestion sur les états financiers consolidés traite des informations requises par la loi, concorde avec les états financiers consolidés et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat.

Diegem, le 25 mars 2015

**Le commissaire**



**DELOITTE** Revisors d'Entreprises  
SC s.f.d. SCRL  
Représentée par Gert Vanhees

**Nyrstar SA** Rapport du commissaire sur les comptes consolidés clôturés le 31 décembre 2014

# Comptes Annuels (Non-Consolidés) Succincts De Nyrstar Nv Au 31 Décembre 2014

Les comptes annuels, établis conformément aux normes comptables belges, sont présentés ci-dessous sous leur forme succincte. Les comptes et le rapport annuels de Nyrstar NV de même que le rapport du commissaire aux comptes seront déposés à la Banque Nationale de Belgique, conformément au Code des Sociétés belge. Ces documents peuvent être réclamés à l'adresse suivante : Nyrstar NV, Zinkstraat 1, B - 2490 Balen (Belgique). Deloitte Bedrijfsrevisoren BV o.v.v.e. CVBA Reviseurs d'entreprises, commissaire aux comptes, représenté par Gert Vanhees, a délivré au sujet des comptes annuels statutaires de Nyrstar NV une attestation sans réserve.

## Bilan

En millier EUR	Au 31 décembre 2014	Per 31 décembre 2013
<b>ACTIF</b>		
<b>Actif non courant</b>	<b>2.439.286</b>	<b>2.182.107</b>
Frais d'établissement	9.515	3.435
Immobilisations corporelles	2	5
Immobilisations financières	2.429.769	2.178.667
<b>Actif courant</b>	<b>980.639</b>	<b>1.088.696</b>
Créances à plus d'un an	405.375	742.767
Créances à un an au plus	389.253	259.182
Autres créances	112.106	35.432
Valeurs disponibles	3.236	-
Comptes de régularisation	70.669	51.096
<b>Total de l'actif</b>	<b>3.419.925</b>	<b>3.270.803</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>Capitaux propres</b>	<b>2.436.064</b>	<b>2.182.838</b>
Capital souscrit	34.005	370.649
Primes d'émission	2.143.411	1.555.133
Réserve légale	16.257	16.257
Réerves indisponibles	37.106	35.432
Bénéfice / (perte) reporté(e)	205.285	205.367
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>3.482</b>	<b>3.302</b>
<b>Dettes</b>	<b>980.379</b>	<b>1.084.663</b>
Dettes à plus d'un an	622.156	838.982
Dettes à un an au plus	358.223	245.681
<b>Total des capitaux propres et des dettes</b>	<b>3.419.925</b>	<b>3.270.803</b>

## État des résultats

En millier EUR	Au 31 décembre 2014	Per 31 décembre 2013
Produits d'exploitation	10.415	9.341
Charges d'exploitation	(13.308)	(14.718)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(2.893)</b>	<b>(5.377)</b>
Produits financiers	58.407	135.954
Charges financières	(50.813)	(85.542)
<b>Résultat de l'exercice avant impôts</b>	<b>4.701</b>	<b>45.035</b>
Produits exceptionnels	387	-
Impôts sur le résultat	(3.496)	(3.360)
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>1.592</b>	<b>41.675</b>
Affectation du résultat		
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	205.367	168.224
Dotation à la réserve légale	-	2.083
Dotation aux autres réserves	1.674	2.449
Bénéfice / (perte) à reporter	205.285	205.367

# Glossaire des principaux termes du secteur

**Accidents enregistrables** Tout accident nécessitant un traitement médical allant au-delà des premiers secours.

**Alliage** Métal contenant plusieurs composants.

**Broyage** Réduction de la taille en particules relativement fines.

**Cadmium** Élément métallique bivalent toxique mou, blanc bleuté, ductile et malléable; se trouve en association avec les minerais de zinc.

**Calcine** Produit du grillage de concentrés de sulfures de zinc; principalement composé d'oxyde de zinc, mais aussi de composés de silice et de fer, de composés de plomb, d'éléments mineurs et de soufre combiné résiduel.

**Cathode** Électrode chargée négativement dans l'électrolyse; dans l'électrolyse du zinc et du cadmium, la cathode est une plaque plate d'aluminium.

**CGG** Zinc pour galvanisation en continu; contient des agents d'alliage comme l'aluminium, le plomb et le sélénium de qualités précises souhaitées par les clients. Utilisé dans les unités de galvanisation continue en bandes.

**Cobalt** Métal dur, brillant, gris argent.

**Code JORC** Code australasien de publication des résultats d'exploration, des ressources minérales et des réserves de minerais (Australasian Code for Reporting of Exploration Results, Mineral Resources and Ore Reserves) publié en 2004 par le Comité conjoint sur les réserves minières (Joint Ore Reserves Committee ou JORC) de l'Australasian Institute of Mining and Metallurgy, l'Australian Institute of Geoscientists et le Minerals Council of Australia.

**Coke** Produit obtenu par dé-volatilisation du charbon sous vide d'air à haute température.

**Concentré** Substance produite à partir d'un minéral métallifère par traitement ou enrichissement du minéral; couramment à base de sulfures de zinc, plomb et cuivre; dans un concentré, l'abondance d'un minéral spécifique est supérieure à sa teneur dans le minéral.

**Coulage** Méthode de fabrication selon laquelle un métal fondu est versé dans un moule pour obtenir un objet de la forme désirée ; généralement des lingots ou des blocs (jumbo).

**Coulée sous pression** Procédé de production de pièces en grandes quantités, par injection de métal fondu sous pression dans une matrice d'acier.

**Déport** Condition de marché selon laquelle le prix d'un contrat à terme se négocie à un taux inférieur au cours estimé du disponible

**Doré** Lingots d'or ou d'argent, comprenant généralement environ 90% de métaux précieux, qui doivent encore être raffinés afin d'obtenir un métal quasiment pur.

**Durée de vie de la mine** Nombre d'années pendant lequel une exploitation prévoit d'exploiter la mine et de traiter le minéral, extrait du plan de mine actuel.

**Électrolyse** Procédé par lequel des métaux (ici du zinc, du cadmium et du cuivre) sont extraits ou déposés d'une solution sur une cathode par le passage d'un courant électrique au travers de la solution entre anode et cathode.

**Électrolyte** Solution contenant des métaux (ici du zinc, du cadmium, du cuivre et de l'argent) circulant dans une cellule d'électrolyse.

**EPA** L'Autorité de protection de l'environnement d'un gouvernement d'un État, provincial ou fédéral.

**Extraction par voie électrolytique** Procédé d'extraction d'un métal à partir d'une solution contenant du métal en faisant passer un courant électrique à travers la solution.

**EZDA** Alliage de zinc pour coulée sous pression exclusif fabriqué à la fonderie de Hobart; l'alliage contient de l'aluminium et du magnésium.

**Flottation** Méthode de concentration de minéral, généralement de minéral sulfuré, par laquelle des particules minérales de valeur adhèrent à des bulles d'écume pour être recueillies sous forme de concentré; les déchets sous forme de particules restent dans la boue pour être éliminés sous forme de boue de minéral.

**Fondants** Additifs à un mélange de base fait pour produire un laitier fluide dans le four; les fondants les plus répandus sont la chaux, la silice et l'oxyde de fer.

**Four de grillage** Dans la production de zinc, un fourneau à lit fluidisé utilisé pour oxyder les concentrés de sulfures de zinc; il fonctionne généralement à des températures de 930-970°C; l'air injecté au travers du fond du four "fluidifie" le lit de solides fins en combustion.

**Frais de raffinage** Commission négociée annuellement qui peut être liée aux prix du métal, versée par la mine ou le vendeur de métaux précieux à une fonderie en tant que concession sur le coût du concentré en métal ou des matières secondaires de base achetés par la fonderie.

**Frais de traitement ou FT** Commission négociée annuellement qui peut être liée aux prix du métal, versée par la mine ou le vendeur à une fonderie en tant que concession sur le coût du concentré en métal ou des matières secondaires achetés par la fonderie.

**Fuming, fumée** Procédé de récupération du zinc et du plomb à partir des scories de haut fourneau contenant du plomb fondu par injection de charbon; les métaux sont éliminés sous forme de vapeurs dans le flux de gaz et désoxydés pour former une fumée qui est collectée.

**Fusion** Réduction chimique d'un métal depuis son minéral par fusion.

**Fusion par électrolyse** Fusion qui grille puis filtre des concentrés pour produire une solution contenant du zinc. Le zinc est ensuite récupéré dans la solution par extraction par voie électrolytique, puis fondu et coulé en plaques.

**Galvanisation** Procédé de recouvrement de feuille d'acier ou de produits fabriqués avec une fine couche de zinc pour les protéger de la corrosion.

**Galvanisation en continu** Procédé de galvanisation par alimentation en continu du matériau à galvaniser.

**Gaz à effet de serre** Composants gazeux de l'atmosphère qui contribuent à l'effet de serre.

**Germanium** Élément cristallin gris friable qui est un métalloïde semiconducteur (ressemblant au silicium).

**Grillage** Procédé de brûlage de concentrés dans un fourneau pour convertir les métaux qu'ils contiennent sous une forme plus facile à récupérer.

**Gypse** Sulfate de calcium, hydraté.

**Halle d'électrolyse** Lieu dans le processus de production où le zinc métal est déposé par électrolyse sur des cathodes d'aluminium.

**Haut fourneau** Four à haute cheminée utilisé pour fondre des agglomérés et produire un lingot de plomb brut et des scories.

**Incident environnemental enregistrable** Événement se produisant sur n'importe quel site (y compris ceux des entreprises communes de Nyrstar), devant être signalé aux autorités environnementales compétentes et relatif à un défaut de conformité aux conditions d'octroi de la licence. Les statistiques sont correctes à la date de signalisation de l'événement mais peuvent être ajustées suite à un audit interne ou à une inspection réglementaire.

**Indium** Élément métallique argenté, mou et rare.

**kt** Milliers de tonnes.

**Lavage par oxydation** Procédé d'élimination des haloïdes à partir des matières secondaires de zinc.

**lb** Livre.

**LBMA** London Bullion Market Association (marché de l'or de Londres)

**Lingot** Métal brut contenant des impuretés; il doit être raffiné pour obtenir un métal commercialisable de qualité.

**Lixiviation** Procédé utilisant une solution chimique pour dissoudre des solides.

**LME** London Metal Exchange (Bourse des métaux de Londres).

**Matières secondaires de base** Sous-produits de procédés industriels tels que la fusion et le raffinage qui sont alors disponibles pour traitement supplémentaire/recyclage. Comportent également des déchets de traitement mécanisé des métaux et des matériaux en fin de vie.

**Métal de base** Métal non précieux; désigne généralement le cuivre, le plomb et le zinc.

**Métal de qualité de base** Nyrstar produit deux types de métal de qualité de base, voir CGG et SHG

**Minerai** Roche contenant du minerai.

**NI 43-101** The Canadian Securities Administrators National Instrument 43-101 Normes sur la divulgation des projets minéraux, publiée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

**Oxydation** Le procédé par lequel les minéraux sont modifiés par adjonction d'oxygène dans les structures de cristaux.

**oz t** Once troy

**Procédé RLE** Grillage, lixiviation et extraction électrolytique; technologie utilisée pour la production de zinc et qui combine le grillage, la lixiviation et l'extraction. Voir aussi la définition de chaque procédé, pris individuellement.

**Report (contango)** Condition de marché selon laquelle le prix d'un contrat à terme se négocie à un taux supérieur au cours estimé du disponible

**Résidus** Matériau rejeté d'une unité de traitement après que les minéraux récupérables de valeur ont été extraits.

**Secondaires** Voir : Matières secondaires de base.

**SHFE** Shanghai Futures Exchange

**SHG** Zinc Special High Grade; teneur en zinc minimum de 99,995%; qualité supérieure; utilisé dans le cadre de la coulée sous pression; négocié sur le LME; vendu plus cher que les zincs de moindre qualité.

**Sulfures** Minéraux composés d'une combinaison chimique de soufre et de métaux.

**t** Tonne.

## Notes

# Contact

## SIÈGE SOCIAL

Nyrstar NV/SA  
Zinkstraat 1  
B-2490 Balen  
Téléphone: +32 (0) 14 44 95 00  
Courriel: [info@nyrstar.com](mailto:info@nyrstar.com)  
Numéro d'entreprise:  
RC Turnhout 0888.728.945  
N° de TVA: BE 0888.728.945  
[www.nyrstar.com](http://www.nyrstar.com)

## CONTACT

RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS  
**Anthony Simms**  
Group Manager Investor Relations  
Phone: +41 (0) 44 745 8157  
Email: [anthony.simms@nyrstar.com](mailto:anthony.simms@nyrstar.com)

MÉDIA  
**Greg Morsbach**  
Group Manager Corporate Communications  
Phone: +41 (0) 44 745 8295  
Email: [greg.morsbach@nyrstar.com](mailto:greg.morsbach@nyrstar.com)

## CONCEPT ET PRODUCTION

Comfi  
**ÉDITEUR**  
Nyrstar Corporate Affairs  
[communications@nyrstar.com](mailto:communications@nyrstar.com)

## IMAGES

Nyrstar.

## RAPPORT ANNUEL

Une version interactive de ce rapport  
est disponible sur le site Web de Nyrstar:  
[www.nyrstar.com](http://www.nyrstar.com)  
Dit rapport is ook beschikbaar  
in het Nederlands.  
This report is also available in English.



[www.nyrstar.com](http://www.nyrstar.com)